

Autor Maimbourg, Louis de (S.I.)  
 Título **Histoire de la Ligue / par Monsieur Maimbourg ; tome second**  
 Publicac A Paris : Chez Sebastien Mabre-Cramoisy ..., 1683  
 Edición Seconde édition  
 Descripc [12], 484, [34] p., a6, A-X12, Y6, Z1 ; 12º  
 Notas Port. con grab. xil.  
 Cabecera grab. xil. en A1r.  
 Apostillas marginales  
 Error de sign., X3 figura como X4  
 Materia Francia -- Historia -- S. XVI  
 Frantzia -- Historia -- XVI. m.  
 Otro autor Mabre-Cramoisy, Sébastien, imp.  
 Lugar de impresión Francia, París

UBICACIÓN	SIGNATURA	ESTADO	NOTAS
Reserva General	R-8361		Enc. piel con hierros dorados en el ... (CLICK PARA MAS)

Duchisson

R-8361

R.111901



HISTOIRE  
DE  
LA LIGUE.

PAR  
MONSIEUR MAIMBOURG.

TOME SECONDE.

SECONDE ÉDITION.

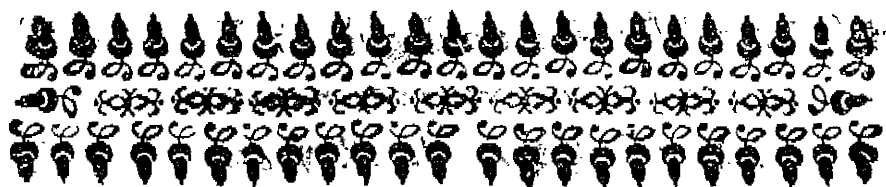


A PARIS,  
Chez SEBASTIEN MABRE-CRAMOISY  
Imprimeur du Roy, rue Saint Jacques,  
aux Cicognes.

---

M. D C. L X X X I I I .  
AVEC PRIVILEGE DU ROY.





# S O M M A I R E

## D E S L I V R E S.

---

### L I V R E T R O I S I E M E.

**P**lusieurs prodiges qui présagent les malheurs qui vont arriver. Conférence de Nancy de tous les Princes de la Maison de Lorraine. Les Articles de la Requeste qu'ils présentent au Roy contre l'autorité Royale. Dissimulation du Roy, se voyant pressé d'y répondre précisément. La mort du Prince de Condé; l'éloge de ce Prince. Le Roy prend enfin la résolution de punir les Seize. Ses préparatifs pour cela. L'alarme que les Parisiens en prennent. Ils implorent le secours du Duc de Guise, qui le leur promet. M. de Bellièvre luy porte à Soissons les ordres du Roy, qui ne veut pas qu'il vienne à Paris. La réponse qu'il fit à Bellièvre nonobstant cet ordre. Il vient à Paris. Description de l'entrée qu'il

## SOMMAIRE

y fit avec des acclamations & des transports de joye tout extraordinaires de Parisiens. L'irrésolution du Roy quand il le vit au Louvre. Ce qui se passa à leur entreveüe & au jardin de la Reine. Le Roy veut faire sortir de Paris tous les Etrangers. Les Ligueurs s'y opposent. Description de la journée des Barricades. Le Comte de Brissac les commence. On les pousse jusqu'à cinquante pas du Louvre. Le Duc de Guise arreste le Bourgeois, & fait conduire au Louvre les Soldats du Roy desarmez. Le veritable dessein de ce Duc à la journée des Barricades. Ses demandes excessives. Le Roy craignant d'estre investi sort de Paris en un pitoyable équipage. La Reine Mere negotie l'accommodement. Le Duc de Guise la fait rentrer finement dans ses interests. La Requeste qu'il fait presenter au Roy, contenant des Articles tres-préjudiciables à son autorité. Dissimulation du Roy. L'éloignement du Duc d'Espernon. Nouveau Traité du Roy avec les Seigneurs de la Ligue. L'Edit de Réunion contre les Huguenots en faveur de la Ligue. Les marques que le Roy laisse échapper de son indignation qu'il vouloit cacher. Les Estats de Blois. La Harangue du Roy de laquelle les Ligueurs sont choquez. Le Duc

## DES LIVRES.

de Guise y est le Maistre, & y fait prendre des résolutions contre l'autorité du Roy & contre le Roy de Navarre, que les Estats déclarent incapable de succéder à la Couronne, à quoy le Roy ne veut pas consentir. Il prend enfin la résolution de se défaire du Duc de Guise. Le Conseil secret qu'il tient là-dessus. Les avis que le Duc en reçoit. Le conseil qu'on luy donne, & qu'il ne suit pas. L'histoire de sa mort tragique. L'emprisonnement des principaux Ligueurs. Davila manifestement convaincu de fausseté dans le rapport qu'il fait de la Conférence du Roy & du Legat. Billet du Roy au Cardinal Morosini. La Conférence qu'il eût avec ce Cardinal sur la mort des Guises. Le ressentiment que le Pape Sixte en témoigna. Les fortes remontrances que luy fit le Cardinal de Joyeuse. Le sentiment de ce Pape contre la Ligue & contre les Guises. Il suspend l'expédition de toutes les Bulles jusqu'à ce que le Roy luy ait envoyé demander l'absolution. Ce que le Cardinal de Joyeuse luy remontra là-dessus. Les Déclarations inutiles que le Roy fait pour justifier son action au lieu de monter à cheval. Le Duc de Mayenne se sauve de Lyon en Bourgogne où il est le Maistre. Le soulèvement de Paris à la

## S O M M A I R E

nouvelle de la mort des Guises. Les furieux  
ses déclamations des Prédicateurs de la Li-  
gue. L'horrible impudence de Guincestre  
Curé de Saint Gervais, qui en preschant à  
Saint Barthelemy, fait lever la main à ses  
Auditeurs, & mesme au Premier Président.  
L'horrible emportement du Curé Pigenat  
dans l'Oraison Funèbre qu'il fit du Duc  
de Guise. Le scandaleux Decret de la Sor-  
bonne, par lequel on déclare que les Fran-  
çois sont delivrez du serment de fidelité  
qu'on a fait au Roy. Les furieux excès de  
la rage des Ligueurs en suite de ce Decret  
contre ce Prince auquel ils font toutes sor-  
tes d'outrages. La mort de la Reine Ca-  
therine de Medicis; son éloge, & son por-  
trait. Le Roy envoie la Duchesse de Ne-  
mours à Paris pour en appaiser les trou-  
bles. L'extravagance du petit Feuillant.  
Bussy le Clerc mene le Parlement prisonnier  
à la Bastille. Eloge du Premier Président  
Achille de Harlay. Le nom des Présidens  
& des Conseillers qui le suivirent. Le Pré-  
sident Brisson à la teste du nouveau Par-  
lement de la Ligue, qui fait un serment  
solennel de venger la mort des Guises. Les  
Ligueurs employent les enchantemens con-  
tre le Roy en mesme temps que Guincestre  
l'accuse de sorcellerie en plein Sermon. Ar-

## DES LIVRES.

*rivée du Duc de Mayenne ; son éloge , & son portrait. Le Roy luy fait en vain de grandes offres. Ses heureux commencemens. La multitude des Villes qui se jettent dans son parti. Son entrée dans Paris. Il affoiblit le Conseil des Seize en l'augmentant. Il se fait déclarer Lieutenant Général de l'Estat & Couronne de France. Le Roy prend , mais trop tard , les voyes de la force & de la rigueur. Les raisons qui l'obligent à s'unir avec le Roy de Navarre. Le Traité de cette union. Offres tres-avantageuses du Roy aux Princes Lorrains qui les refusent. Conference du Cardinal Morosini avec le Duc de Mayenne sans fruit. Exécution du Traité des deux Rois. Leurs Déclarations. Leur entreveüe à Tours. Exploits du Duc de Mayenne. Il attaque & emporte le Fauxbourg de Tours. Son retour sans faire autre chose. Le siege & la bataille de Senlis , où les Parisiens sont défaits. La défaite des troupes du sieur de Sausse par Chastillon. Les exploits du Roy , & sa marche vers Paris. Il reçoit à Estampes la nouvelle du foudroyant Monitoire du Pape Sixte contre luy. Il prend son quartier à Saint Clou. L'exécrable parricide commis en sa personne. Sa mort tres-chrestienne & tres-sainte.*

# SOMMAIRE

---

## LIVRE QUATRIÈME.

**H**enry IV. est reconnu Roy de France par les Catholiques de son armée, & à quelles conditions. Le Duc d'Espernon l'abandonne, & le sieur de Vitry se jette dans le parti de la Ligue. Le Roy partage son armée en trois Corps, & en mène un en Normandie. Le Duc de Mayenne fait déclarer Roy par le Conseil de l'Union le Cardinal de Bourbon sous le nom de Charles X. Ecrits pour le droit de l'oncle contre le neveu, & du neveu contre l'oncle. Le Duc de Mayenne se met en campagne avec une puissante armée, & suit le Roy en Normandie. La bataille ou les grands combats d'Arques. La victoire du Roy, & la retraite du Duc de Mayenne. L'attaque & la prise des Fauxbourgs de Paris par le Roy. L'intelligence du Président de Blanc-Mesnil avec le Roy. Eloge de ce Président. Exploits du Roy dans les Provinces. Propositions du Legat Caietan & des Espagnols au Conseil de l'Union. Le sieur de Ville-Roy en découvre l'artifice au Duc de Mayenne, qui se résout de s'y opposer. Eloge de ce grand

## DES LIVRES.

*Ministre d'Etat. Nouveau Decret de la Sorbonne contre Henry IV. Nouveau serment que le Legat fait faire aux Ligueurs. Le Roy met le siege devant Dreux. Le Duc de Mayenne marche au secours des assiegez, ce qui donne lieu à la bataille d'Iury. Description de cette bataille. L'ordre des deux armées. La victoire entiere du Roy. Ses exploits après sa victoire. Il est repoussé devant Sens par le sieur de Chanvallon, & va mettre le siege devant Paris. L'estat où se trouvoit la Ville en ce temps-là. L'ordre que le jeune Duc de Nemours y mit pour soustenir le siege. Attaque du Faubourg Saint Martin par la Noüe qui en fut repoussé. Pourquoi le Roy ne veut pas employer la force. Horrible famine dans Paris. Les choses qui contribuerent à faire résoudre les Parisiens à tout souffrir, plûtost que de se rendre. La montre bizarre que firent les Ecclesiastiques & les Moines pour encourager le peuple. Le Legat Caietan qui la regardoit faillit à y estre tué. L'arrivée du Duc de Parme qui secourt Paris. Deux entreprises sur Paris pour le surprendre, l'une par escalade, & l'autre par un stratagème, n'ont point de succès. La retraite du Duc de Parme. Le siege & la prise de Char-*

## S O M M A I R E

eres par l'adresse de Chastillon. La mort de ce Comte, & son éloge. Le Duc de Parme rend suspect le Duc de Mayenne au Roy d'Espagne qui soutient les Seize contre luy. Le Pape Sixte se desabuse en faveur du Roy. Grégoire XIV. se déclare pour la Ligue contre le Roy qu'il excommunie. Sa Bulle est condamnée, & ne fait aucun effet. Conférence des Princes Lorrains à Reims. Le Président Jannin va pour eux en Espagne; son éloge, & sa négociation adroite. Le Roy Philippe déclare imprudemment qu'il a dessein de faire élire Reine de France l'Infante sa fille. M. de Mayenne rompt avec les Espagnols. La division entre les Princes Lorrains. Le jeune Duc de Guise receû des Ligueurs qui le portent contre son oncle. L'horrible violence des Seize, qui font pendre le Président Brisson & deux Conseillers. La juste vengeance que le Duc de Mayenne en prend. Leur faction entièrement abbatuë par ce Duc & par les bons Bourgeois. Le siege de Roüen. Le Duc de Parme vient au secours. Le combat d'Aumale. La belle sortie de Villars Gouverneur de Roüen. Le Roy leve le siege, & peu de jours après assiege l'armée du Duc de Parme. L'Admirable retraite de ce Duc. Conférence de du Plessis-

## DES LIVRES.

*Mornay & de Ville-Roy pour la paix. Ce qui en résulte pour la conversion du Roy. Les Papes Innocent IX. & Clement VIII. pour la Ligue. Mort du Duc de Parme. M. de Mayenne assemble enfin les Estats Généraux de la Ligue à Paris. L'histoire de ces prétendus Estats. M. de Mayenne y fait accepter la Conference de Suresne malgré le Legat. Les Harangues des Archevesques de Bourges & de Lyon, & l'histoire de cette Conference. M. de Mayenne empesche adroitement dans les Estats qu'on ne fasse l'élection d'un Roy. Histoire de la conversion de Henry IV. L'Absolution qu'il demande, qu'on luy donne enfin à Rome. Réduction de plusieurs Seigneurs & Villes de la Ligue au service du Roy. Son entrée dans Paris. Le combat de Fontaine-Françoise. Traité du Duc de Mayenne, & l'Edit que le Roy fait en sa faveur. Traité du Duc de Joyeuse, & sa seconde entrée dans l'Ordre des Capucins. Traité du Duc de Mercœur, & la fin de la Ligue.*

---

Dans l'Histoire du Calvinisme, p. 275. du 2. tome, durant la petite paix, ostez petite.

HISTOIRE



# HISTOIRE DE LA LIGUE.

*LIVRE TROISIÈME.*

*Ann.  
1588.*

**S**I je voulois suivre l'exemple du Prince des Historiens Latins, qui ne laisse échaper aucun prodige qu'il n'expose à la veüe de son Lecteur avec autant de superstition peut-estre que d'exactitude : je produirois icy le Soleil obscurci tout-à-coup sans aucun nuage, une épée flamboyante sortie du centre de cét astre, des tenebres palpables comme celles de l'Egypte en plein midy, des tempêtes

*Tome II.*

A

1588.  
Journal de  
Henry III.

extraordinaires, des tremblemens de terre, des fantosmes de feu en l'air, & cent autres prodiges qu'on dit qui arriverent en cette malheureuse année mil cinq cens quatrevingts-huit, & qu'on prétend avoir esté tout autant de présages des horribles desordres qu'on y vit.

Mais parce que je ne suis pas persuadé qu'on doive donner beaucoup de créance à ces sortes de signes, qui sont d'ordinaire des effets d'une cause naturelle, quoyque bien souvent inconnüe, ni aux prédictions des Astrologues, dont quelques-uns crurent avoir trouvé dans les Astres que cette mesme année seroit la dernière du monde: je diray seulement que le présage le plus asseûré de tant de malheurs furent les esprits trop aigris de part & d'autre pour pouvoir vivre en paix, & pour ne pas chercher toutes les voyes de s'asseûrer de tous ceux dont ils se défioient, & d'en disposer comme il leur plairoit.

Joann. Remontan.

Pour cét effet, le Duc de Guise, après avoir achevé de ruiner le Comté de Montbeliard, se rendit à Nancy, où il avoit fait convoquer au mois de Janvier une Assemblée des Princes de sa Maison, pour y prendre des résolutions conformes à l'estat present des affaires, & à l'heureux succès qu'ils avoient eû dans la guerre des Reîtres. On dit qu'il y en eût qui enfléz de cette victoire, & aveuglez de leur prosperité, proposerent en cette Conference les choses du monde les plus fascheuses & les plus violentes, & que le Duc de Lorraine, Prince sage & d'un esprit fort moderé, n'y voulut jamais consentir. Quoy qu'il en soit, car je ne trouve rien de cela, non pas mesme dans les Memoires de leurs plus grands ennemis qui ont écrit fort exactement de cette Assemblée, il est certain que si l'on n'alla pas à de si terribles extrémitez, ce que l'on y conclut ne laissa pas de passer dans le monde pour une

*Mem. de la  
Lig. t. 2.*

*Davila.  
Cayct.*

*Mem. de la  
Ligue, t. 2.*

1588.

entreprise tres-injuste, & qui fut blasmée de tous ceux qui ne s'estoient pas encore aveuglément dévouéz à la Ligue.

Ce fut qu'on presenteroit au Roy une Requête contenant des articles qui, sous le prétexte ordinaire de vouloir conserver en France la Religion Catholique, tendoient manifestement à le dépouiller de son autorité & de sa puissance, pour la transporter aux Chefs de la Ligue. Car ces Articles scandaleux portoient en substance, *Que pour le service de Dieu, & pour le maintien & la seûreté de la Religion, le Roy seroit, non pas tres-humblement supplié, mais sommé d'établir la sainte Inquisition dans son Royaume; d'y faire publier le Concile de Trente, en suspendant l'Article qui révoque l'exemption que quelques Chapitres & Abbayes prétendent contre les Evesques; de continuer la guerre contre les Huguenots, & de faire vendre leurs biens & ceux de leurs associés, pour fournir aux frais de cette*

*Articles proposés par les Chefs de la Ligue en l'Assemblée de Nancy.*

*Mem. 2. 2.  
p. 293.*

guerre, & pour payer les dettes que les Chefs de la Ligue avoient esté contraints de faire pour l'entretenir; de ne donner la vie à ceux qu'on fera prisonniers, qu'à condition qu'ils payeront comptant la valeur de tous leurs biens, & qu'ils donneront assurance de vivre desormais en bons Catholiques.

Voilà la belle apparence d'un fort grand zele pour la Religion: mais voicy le venin caché sous un si specieux prétexte. Que le Roy se joindra plus sincerement & plus ouvertement qu'auparavant à la sainte Union, pour en garder exactement toutes les loix auxquelles on s'est obligé par le plus solennel & le plus inviolable de tous les sermens. Qu'outre les forces qu'il mettra sur pied pour faire la guerre aux Huguenots, il entretiendra sur la frontiere de Lorraine une armée, pour s'opposer aux Protestans d'Allemagne, s'il leur prenoit envie de rentrer en France. Qu'outre les places que ceux de la Ligue tiennent pour leur seûreté, on leur en

1588.

donnera encore un certain nombre d'autres plus importantes qu'on luy marquera, & où ils pourront établir pour Gouverneurs les Chefs qui luy seront nommez, avec pouvoir d'y mettre telle garnison, & d'y faire telles fortifications qu'il leur plaira aux dépens des Provinces où elles sont situées. Et enfin que pour assurance qu'on n'empeschera plus, comme on a fait jusqu'à present, l'exécution des choses promises pour la seûreté de la Religion, Sa Majesté chassera de son Conseil & de la Cour, & privera de leurs Gouvernemens & de leurs Charges, ceux qui luy seront nommez, comme fauteurs des Héretiques, & ennemis de la Religion & de l'Estat.

C'est-là cette étrange Requête qui commença de faire ouvrir les yeux à plusieurs tres-bons Catholiques, lesquels s'estoient innocemment laissé séduire à l'apparence d'un bon zele, qui estant peu éclairé, n'estoit pas selon la science, comme parle l'Apostre. Car ils crurent voir clairement en quel-

ques-uns de ces Articles, que la Ligue, pour engager dans son parti le Pape & le Roy d'Espagne, vouloit abandonner nos Libertez que nos Ancestres ont toujours maintenües avec tant de vigueur & de fermeté, & soumettre au joug de l'inquisition d'Espagne les François qui ne l'ont jamais pû souffrir; & dans les autres, qu'elle prétendoit oster au Roy tout le solide & l'essentiel de la Royauté, pour ne luy en laisser que l'ombre & l'apparence, & pour disposer en suite de sa personne mesme comme il plairoit aux Chefs de ce parti.

Aussi quand la Requête fut présentée au Roy de la part des Princes liguez & du Cardinal de Bourbon, de la simplicité & du nom duquel ils abusoient pour couvrir leur ambition, il en conceût une extrême indignation, qui parut d'abord dans ses yeux & sur son visage. Il crut néanmoins qu'il falloit dissimuler, ne se trouvant pas

*Requête des Princes, &c.  
Mem. de la Ligue, t. 2.*

1588.

alors en estat d'y faire une réponse digne d'un Roy justement irrité contre des Sujets qui parloient en maistres. C'est pourquoy il se contenta, pour gagner du temps, de dire qu'il en examineroit les Articles dans son Conseil, pour y répondre après, en sorte que tous les bons Catholiques eussent tout sujet d'estre satisfaits.

Mais cependant le Duc de Guise, qui ne se payoit pas de paroles connoissant fort bien le dessein du Roy, & qui ne vouloit pas donner au Duc d'Espéron le temps de conjurer cette tempeste excitée contre luy, & d'inspirer à son Maistre les vigoureuses résolutions qu'il devoit prendre, pressoit continuellement le Roy de faire une réponse précise sur tous ces Articles. Car il ne doutoit point que si elle estoit favorable, il ne fust bientôt maistre absolu de toutes choses; & si elle ne l'estoit pas, qu'on ne crust que le Roy vouloit maintenir les Huguenots, & qu'en

Suite les Catholiques ne luy firent ouvertement la guerre.

C'est pour cela qu'il envoyoit sans cesse de son Gouvernement de Champagne, où il estoit allé après la Conference de Nancy, des Gentilshommes coup sur coup au Roy, pour demander une réponse précise : & il le faisoit avec d'autant plus d'instance & d'ardeur, que d'une part il se trouvoit plus puissant que jamais, ayant une grande partie de la Noblesse, & presque tous les Peuples, & sur tout les Parisiens pour luy; & que de l'autre il voyoit le parti des Huguenots extrêmement foible & abbattu par la défaite de leur grand secours d'Allemands, & par la perte qu'ils venoient de faire du Prince de Condé, celuy qu'ils croyoient estre le plus fortement attaché à leur Religion, & auquel en suite ils se fioient plus qu'à tous les autres, & mesme qu'au Roy de Navarre.

Il mourut le cinquième de Mars à Saint Jean d'Angely, d'une mala-

*Ment. de la Ligue, t. 2.*

1588.

die tres-violente, dont il fut soudainement attaqué un soir après son soupé, & qui l'emporta dans deux jours. Les Seize, par une infame lascheté, en firent de fort grandes réjouïssances, & leurs Prédicateurs ne manquerent pas de dire en leurs sermons que c'estoit un effet de l'excommunication dont le Pape Sixte l'avoit foudroyé. Mais outre que le Roy de Navarre, qui en avoit esté frapé comme luy par la mesme Bulle, se portoit fort bien; le Roy, auquel le bon homme Cardinal de Bourbon alla dire la mesme chose en faisant de grandes exclamations, luy répondit fort sagement & en souriant, que cela pourroit estre, mais qu'autre chose y avoit bien aidé. Et certes, on n'en peut douter après l'attestation de quatre Medecins, & de deux Maistres Chirurgiens, qui déposent avec serment avoir veü manifestement dans la pluspart des parties de son corps toutes les marques & tous les effets les plus

*Journal de  
Henry.*

*Rapport des  
Medecins.*

*Mems. de la  
Ligue, t. 2.  
p. 475.*

sensibles d'un poison caustique, brûlant & ulcerant. Exécrable attentat qu'on ne peut assez rigoureusement punir, & qui le fut pourtant selon les loix, en la personne d'un de ses domestiques, qui fut tiré à quatre chevaux en la place de Saint Jean d'Angely.

Ce fut au reste un Prince, qui, à la réserve de son opiniastre attachement à la Religion dans laquelle il estoit né, & dont il eust pû connoistre la fausseté s'il n'eust esté trop prévenu, possedoit à l'âge de trente-cinq ans auquel il mourut, toutes les perfections qui peuvent concourir à faire l'un des plus grands & des plus honnestes hommes du monde, sans qu'on ait jamais remarqué dans sa conduite & dans ses mœurs aucun mesme de ces petits defauts dont les plus sages ne sont pas exempts, & qu'on leur pardonne aisément sans rien diminuer de la haute estime qu'on a pour eux. Que si la fortune, qui ne se déclare pas toujours pour le

1588.

merite, ne luy fut pas trop favorable en quelques rencontres où il eût besoin de son secours, elle luy servit pourtant beaucoup, en ce qu'elle luy donna lieu de faire éclater hautement son courage dans ses adversitez, où il se mit infiniment au dessus d'elle par la force de son esprit, & par la grandeur de son ame.

Aussi la mort de ce grand Prince fut pleurée non-seulement de ceux de son parti qui l'aimoient passionnément, mais aussi des Catholiques, & du Duc de Guise mesme, qui tout Chef qu'il estoit d'une méchante & lasche faction dont il se servoit pour aller à ses fins, avoit néanmoins de son fonds, & de la beauté de son naturel extrêmement noble, toute la générosité qu'on doit avoir pour aimer, & pour respecter la vertu, jusques dans la personne du plus grand & plus redoutable ennemi qu'on ait.

Il ne laissa pas cependant de tirer d'un si funeste accident tout

l'avantage qu'il put pour l'exécution de son dessein. Et comme il vit par là, & par plusieurs autres disgraces arrivées coup sur coup aux Huguenots leur parti devenu plus foible & plus abbatu, & le sien plus entreprenant & plus hardi : il se mit à poursuivre vivement sa pointe, & à demander satisfaction sur tous les Articles de sa Requête, qui avoit tellement haussé le cœur aux Seize, qu'ils ne gardoient plus de mesures, & se rendoient tous les jours plus insupportables. Il arriva mesme que le Roy receût en ce temps-là plusieurs avis de la résolution qu'on avoit prise en leur Conseil de se saisir de sa personne, & de l'enfermer dans un Monastere; & ce mesme Lieutenant de la Prevosté de l'Isle Nicolas Poulain, qui luy

*Procès verbal  
de Nic. Poulain.*

1588. estoit extrêmement suspect, cela toutefois, joint à l'extrême insolence des Seize qui rendoit son rapport plus croyable, ne laissa pas de faire une tres-forte impression sur son esprit. De sorte que, suivant enfin le conseil de ceux qui vouloient depuis si long-temps qu'il employast la force & la justice contre ces mutins, il résolut de se mettre une bonne fois l'esprit en repos de ce costé-là, de réduire Paris dans l'estat de soumission & d'obéissance où il devoit estre, & d'éteindre la faction des Seize par le chastiment exemplaire des plus seditieux d'entre eux.

Les préparatifs qu'il luy fallut faire pour exécuter seûrement cette entreprise, les trois mille Suisses qu'il fit loger à Lagny, les Compagnies des Gardes qu'il fit renforcer, les troupes que le Duc d'Espéron, qui estoit allé en son Gouvernement de Normandie, luy envoyoit, & tous les passages au dessus & au dessous de la riviere

qui estoient occupez, mettent l'alarme parmi ces mutins, qui se croyant déjà perdus, implorent le secours du Duc de Guise. Ce Prince qui s'estoit avancé de Reims jusqu'à Soissons pour appuyer le Duc d'Aumale son cousin qui trouvoit de la résistance & de la peine à s'établir dans le Gouvernement de Picardie, se contenta d'abord de leur envoyer quelques-uns de ses plus experimentez Capitaines, pour regler & conduire leur milice en cas de besoin. Mais comme il se vit peu de jours après plus vivement pressé par ces gens qui estoient au desespoir, & qu'il craignit que ce fondement de la Ligue sur lequel il avoit basti, estant une fois renversé, il ne perist luy-mesme, & qu'on ne vinst à luy après s'estre défait de ceux dont il estoit en effet le Chef & le Protecteur : il fit avertir ses amis & ses créatures de se rendre les uns après les autres, par différentes portes, à Paris, & donna ordre

1588. qu'on aſſeûraſt les Seize qu'il y ſeroit bientôt luy-meſme pour vivre & mourir avec eux.

Le Roy qui eût avis de cette réſolution, & qui apprehenda bien fort que ſa preſence n'empêchaſt l'exécution de ſon deſſein, & ne miſt d'un clin d'œil en armes cette grande ville qui eſtoit toute à ſa dévotion, luy envoya le Préſident de Bellièvre, homme de grande autorité, & d'une ſageſſe conſommée, pour luy dire de ſa part que dans l'eſtat preſent des choſes, & dans la juſte apprehenſion qu'on avoit que ſa venue ne cauſaſt de grands troubles dans Paris, il ne trouvoit pas bon qu'il y vint juſques à nouvel ordre, de peur qu'il ne ſe rendiſt coupable de tous les deſordres qui en arriveroient.

*Davila.*  
*Cayet.*  
*Mem. de la*  
*Ligue, t. 2.*  
*D' Aubigné,*  
*t. 3. l. 1.*  
*Journal M. S.*  
*de M. Loyſel,*  
*&c.*

A cela le Duc, qui ne déſiſtoit jamais de ce qu'il avoit une fois réſolu, répond froidement & en termes ambigus, qu'il eſt preſt d'obéir au Roy; qu'il ne prétendoit aller à Paris qu'en homme

privé & fans suite, pour se justifier des calomnies dont il sçavoit bien que ses ennemis l'avoient lâchement chargé pendant son absence ; qu'il a sujet de craindre qu'on ne veuille opprimer les bons Catholiques dont il s'est déclaré le Protecteur ; & qu'il supplie tres-humblement Sa Majesté de luy vouloir donner quelque seûreté contre une si juste appréhension. Bellèvre qui sçavoit qu'on luy promettrait tout ce qu'il voudroit, pourveu qu'il ne passast pas outre, l'assêura qu'on luy donneroit toutes les seûretez qu'il demandoit. En effet, le Roy résolut de les luy envoyer telles qu'il les pouvoit souhaiter. Mais le malheur voulut qu'on ne le fit pas dans le temps qu'on avoit arresté. De sorte que, sans plus differer, il monte à cheval, & marchant par des chemins écartez, pour ne pas rencontrer ceux qu'il sçavoit bien qu'on luy enverroit pour luy porter de nouveaux ordres, il entra le lundy

1588. neuvième de May, luy neuvième,  
à Paris, sur le midy, par la porte  
de Saint Denis.

On peut dire en quelque ma-  
niere que ce fut-là le jour le plus  
funeste & tout ensemble le plus  
glorieux de sa vie. Car soit que le  
peuple, à qui les Seize prenoient  
grand soin de faire accroire qu'on  
vouloit saccager la ville, fust aver-  
ti par eux de sa venuë, ou que le  
bruit s'en fust répandu par tout en  
un instant dès qu'on le vit appro-  
cher du fauxbourg, il ne l'eût pas  
sitos passé, que toute la ville ac-  
couruë de tous les quartiers rem-  
plit toute la ruë & toutes les au-  
tres sur son passage, & toutes les  
fenestres jusqu'aux toits, faisant re-  
tentir l'air de mille sortes d'accla-  
mations & des hauts cris de *Vive*  
*Guise*, qu'on pouffoit avec plus de  
force & d'éclat qu'on ne faisoit  
auparavant ceux de *Vive le Roy*,  
dont la Ligue sembloit avoir en-  
trepris d'abolir l'usage.

Il y avoit de la manie dans ce

transport, ou plutôt dans ce furieux emportement de joye, qui alloit jusqu'à une espece d'idolatrie. On se battoit à qui approcheroit le plus près de ce Prince. Ceux que la foule, qu'ils ne pouvoient percer, en éloignoit, tendoient vers luy les bras en joignant les mains. Ceux qui le pouvoient atteindre, s'estimoient heureux de luy pouvoir toucher le bout du manteau ou la botte. Il y en avoit mesme, qui, quand il passoit devant eux, flechissoient les genoux, & quelques-uns qui s'efforçoient de le toucher avec leurs chapelets qu'ils baisoient aussitost après qu'ils croyoient avoir eû ce bonheur, comme l'on fait quand on révere les châsses des Saints. On luy donnoit mille loüanges & mille benedictions. On l'appelloit hautement Pillier de l'Eglise, Soustien de la Foy, Protecteur des Catholiques, Sauveur de Paris, & l'on faisoit tomber sur luy de toutes les fenestres une

1588.

pluye de fleurs & de verdure en redoublant les cris de *Vive Guise*.

Enfin il n'y eût point de démonstrations & de témoignages d'amour, d'honneur & de veneration qu'on ne fist éclater en cette entrée tumultueuse qu'on luy fit par ce soudain débordement de joye, & par ce merveilleux épanchement de cœur & d'affection qui luy fut une espee de triomphe plus agréable que ceux des Césars. Aussi en goustâ-t-il toute la douceur avec un extrême plaisir, marchant à petit pas à cheval, au travers de cette grande foule, le chapeau bas, regardant tout le monde avec un sourire obligeant, & de cét air civil & engageant qui luy estoit si naturel, saluant à droit & à gauche, en bas & aux fenestres, jusqu'aux plus petits, tendant la main aux plus proches, jettant aux plus éloignez des œillades douces & perçantes, & marcha toujours de la sorte jusques à l'Hostel de la Reine Mere, près

de Saint Eustache où il fut descendre , & de là jusqu'au Louvre , suivant à pied cette Princesse , qui se mît en chaise pour le mener au Roy, & fut témoin de ces incroyables transports de la joye publique , & des acclamations de cette multitude innombrable de peuple, laquelle luy faisoit entendre à tout moment le nom de Guise par plus de cent mille bouches.

Cependant le Roy, qui avoit appris avec une extrême colere cette soudaine arrivée du Duc, estoit enfermé dans son cabinet, où il déliberoit sur la vie & sur la mort de ce Prince, qui par une aveugle témérité s'alloit précipiter luy seul dans un danger inévitable, d'où sa seule bonne fortune, de laquelle pourtant il n'estoit pas le maistre, le pouvoit tirer. Quelques-uns, & entre autres l'Abbé d'Elbene & le Colonel Alphonse d'Ornano, avec les plus déterminez d'entre ces Gascons que le Duc d'Espéron avoit mis parmi les

*Relation de  
Med. Miror.*

1588. quarante - cinq auprès du Roy, conseilloient à ce Prince chancelant & irrésolu de s'en défaire sur le champ, ayant un si beau prétexte, & tant de facilité de se venger à coup sûr de son sujet rebelle, qui contre ses ordres exprésavoit eû l'audace d'entrer dans Paris, pour luy faire sentir qu'il en estoit maistre absolu. Les autres beaucoup plus moderez, comme le Chancelier de Chiverny & les sieurs de Bellièvre, de la Guiche, & de Villequier Gouverneur de Paris, l'en dissuadoient, luy remontrant, outre les dangereuses suites que pouvoit avoir en cette conjoncture une si terrible action, qu'il falloit toujourns, pour sa réputation, & pour garder les loix les plus inviolables de l'équité naturelle, qu'avant que de passer outre, il ouïst un homme qui se venoit mettre si franchement entre les mains de son Roy, pour luy rendre compte de sa conduite.

Là-dessus, comme il balançoit encore entre la colere & la crainte, incertain de ce qu'il feroit, le Duc qui avoit passé au-travers des Gardes Françoises commandées par Grillon qui ne l'aimoit gueres, & des Suisses rangez en haye le long du grand escalier, & traversé la salle & l'antichambre toutes remplies de gens qui répondoient assez mal à ses saluades & à ses réverences, entre dans la chambre, couvrant une frayeur soudaine qui le faisoit, tout intrépide qu'il estoit, d'une contenance & d'une mine qui ne parut pas pourtant si assésurée qu'on ne remarquast aisément qu'il eust bien voulu ne s'estre pas engagé si avant, particulièrement quand une Princesse luy dit à l'oreille, qu'il prist garde à luy, & qu'on déliberoit de sa mort dans le cabinet. Sur quoy, comme son courage s'enflammoit à la veüe des plus grands perils, il se rasseûra tout-à-coup, & ne put s'empescher, peut-estre par un mouve-

1588.

ment purement naturel de son grand cœur, sans mesme qu'il s'en apperceust, de porter la main à la garde de son épée, & de s'avancer fierement deux ou trois pas, comme pour se mettre en estat de vendre chèrement sa vie.

Mais le Roy sortant là-dessus du cabinet avec Bellièvre, il changea soudain de posture, luy fit une profonde réverence en se jettant presque à ses pieds, & luy protesta que n'ayant pas cru que sa présence luy deust estre desagréable, il estoit venu apporter luy-mesme sa teste pour justifier pleinement sa conduite contre les calomnies de ses ennemis, & pour asseûrer Sa Majesté qu'elle n'auroit jamais de plus fidelle serviteur que luy. Mais comme le Roy luy eût demandé d'un ton grave & severe qui l'avoit fait venir, & si on ne luy en avoit pas fait tres-expresse défense de sa part, il en fallut venir à un éclaircissement, où il y eût un peu de contestation entre  
luy

luy & Belliévre; celuy-cy foustenant qu'il luy avoit exposé les ordres du Roy; & celuy-là pour toute réponse luy demandant s'il ne s'estoit pas obligé de retourner au plûtoſt à Soissons, ce qu'il n'avoit pas fait, & protestant qu'il n'avoit point receû les Lettres que l'autre aſſeûroit luy avoir écrites.

Alors la Reine, qui bien qu'elle eust paru fort affligée de l'arrivée du Duc, s'entendoit pourtant avec luy, les interrompit, & tirant le Roy son fils à part, elle tourna si bien son esprit, que soit qu'elle luy eust fait apprehender une révolte générale de tout Paris qu'elle avoit veû si hautement déclaré pour le Duc de Guise, soit qu'il fust adouci par la maniere humble & soumise dont ce Prince luy avoit parlé, il se contenta pour lors de luy dire que son innocence qu'il luy vouloit prouver paroistroit si sa presence ne cauſoit aucun trouble dans Paris, & là-dessus il s'alla mettre à table, remettant à l'en-

*Relation de  
Miron.*

1588.

tretenir plus au long l'aprèsdînée au jardin de la Reine. Alors le Duc, après une profonde révérence, se retire, sans estre suivi de pas un des serviteurs du Roy, mais aussi-bien accompagné de toute la ville jusqu'à l'Hostel de Guise qu'il l'avoit esté depuis la Porte Saint Denis jusqu'au Louvre.

Comme il eût fait réflexion sur le danger où il s'estoit si témérairement jetté, & qui luy parut encore plus grand en y pensant de sens rassis qu'il n'avoit fait dans le trouble où il se trouva, malgré qu'il en eust, quand il s'y vit engagé si avant : il résolut de ne s'y plus exposer de la sorte, & il y donna si bon ordre, que dès le jour suivant il vit en son Hostel plus de quatre cens Gentilshommes, qui s'estant rendus de divers endroits à Paris, selon ses ordres, ne l'abandonnoient plus. Il n'alla mesme cette aprèsdînée au jardin de la Reine que fort bien accompagné de ses plus braves officiers,

entre lesquels le Capitaine Saint Paul voyant qu'après que son Maître fut entré, celuy qui gardoit la porte la vouloit fermer, le repoussa rudement, & entra de force suivi de ses compagnons, protestant & jurant que la partie, s'il y en avoit une de faite, ne se jouïeroit pas sans luy.

Or quand le Roy auroit eû le dessein de le faire tuer en ce Jardin, ce que je ne croy pas, quoyque quelques-uns l'ayent écrit, il est aisé de voir que la presence de ces braves gens fort résolus de défendre leur Maître, celle de la Reine qui estoit en tiers dans cét entretien, la contenance asséeurée du Duc qui de temps en temps jettoit les yeux sur son épée, & enfin cette multitude infinie de Parisiens qui environnoient l'Hofrel de la Reine, & dont plusieurs estoient montez sur les murailles du jardin, l'auroient empesché de l'exécuter.

Pour ce qui se passa entre eux

1588. en cette Conference, comme je n'en trouve rien dans les Memoires les plus exacts de ce temps-là, je ne le diray pas, ainsi que quelques-uns ont fait, par une licence un peu poëtique de certains Historiens qui font penser & dire aux gens, sans leur aveu, tout ce qu'il leur plaist qu'ils ayent dit & pensé. Ce qu'il y a de bien certain, est qu'il n'y eût rien de conclu dans ce pourparler, & que le Roy qui avoit résolu auparavant de chastier les plus seditieux d'entre les Seize, & d'estre le Maistre à Paris, après avoir bien consulté la nuit avec ceux auxquels il se fioit le plus, demeura ferme dans la mesme résolution, & ne voulut pas en avoir le démenti pour l'arrivée du Duc de Guise.

A cét effet, il appella le lendemain le Prevost des Marchands & les Eschevins, & leur commanda de faire avec ses Députez, qui furent les Seigneurs de Villequier & François d'O, une exacte recher-

che de tous les Estrangers qui estoient venus depuis quelques jours à Paris sans une manifeste necessité, & de les faire incessamment sortir de la ville, sans avoir égard à qui que ce soit. C'estoit-là manifestement vouloir affoiblir le Duc de Guise, le réduire à ces sept ou huit Gentilshommes avec lesquels il estoit entré dans Paris, & en suite luy donner lieu de croire qu'on viendroit à luy après s'estre défait des autres.

Peut-estre avoit-on ce dessein, comme quelques-uns l'ont conjecturé avec assez de vray-semblance. Mais si cela est vray, il y en a qui croient que selon l'avis qu'avoit donné l'Abbé d'Elbene, il eust mieux valu commencer par le Duc de Guise, quand on le tenoit tout seul enfermé au Louvre, & ils se fondent sur ce que cet Abbé vouloit dire, en citant à ce propos ces paroles de l'Ecriture : *Il est écrit, Je frapperay le Pasteur, & le troupeau sera dispersé.* Quoy qu'il en soit, les

1588.

Parisiens ne manquerent pas d'en prendre l'alarme, voyant bien que ces Estrangers qu'on leur vouloit oster n'estoient autres que ceux que le Duc de Guise avoit fait venir pour leur défense & pour la sienne. De sorte que quand on voulut exécuter cet ordre, & faire cette recherche dans les maisons, tout le monde s'y opposa; & le bourgeois s'obstina tellement à retenir chacun son hoste, que les Députez & les Commissaires craignant une émeute générale par tous les quartiers, n'osèrent passer outre. Et cependant le Duc de Guise, qui estoit comme l'ame de ce grand corps, ne laissoit pas d'aller, mais bien accompagné, au Louvre, où le soir mesme du jour qui précéda les Barricades, il presenta la serviette au Roy.

*Journ. d'Ant.  
Loy, et.*

Mais comme après le bruit du tonnerre & les éclairs qu'on voit s'élaner coup sur coup d'une grosse nuée, la foudre tombe avec un grand éclat suivi d'un furieux ora-

ge qui desole toute une campagne : ainsi après ces craintes & ces défiances réciproques, ces Assemblées qui se tenoient la nuit, ces murmures & ces menaces, & ces préparatifs qui se faisoient de part & d'autre avec tant de tumulte, soit pour attaquer, soit pour se défendre, on en vint à cette funeste journée des Barricades, qui fut suivie d'un horrible deluge de malheurs dont toute la France fut inondée.

Car enfin, le Roy plus irrité que jamais par la résistance qu'on faisoit à ses ordres, & résolu de se faire obéir d'une ou d'autre manière, fit entrer les Gardes Françaises, quelques autres Compagnies & les Suisses, qui faisoient en tout quelque six mille hommes, le Jeudy douzième de May, dès la pointe du jour, par la porte Saint Honoré, où il fut luy-mesme à cheval les recevoir ; & après avoir donné ordre à leurs Commandans de les poster où il vouloit, il leur

*D'Anbigné.*

1588. recommanda sur tout de ne faire aucun déplaisir aux Bourgeois, & de réprimer seulement l'insolence de ceux qui entreprendroient d'empescher qu'on ne fist la recherche des Estrangers. Après quoy, s'estant retiré au Louvre, les Marechaux d'Aumont & de Biron qui estoient à la teste des troupes, les allerent poster, tambour batant, au Cimetiere Saint Innocent & aux environs, sur le Pont Nostre-Dame, sur celuy de Saint Michel, sur le Pont au Change, à l'Hostel de Ville, à la Grève, & aux avenues de la Place-Maubert.

Il parut bientost par les effete que c'estoit-là justement donner le signal d'une sedition & d'une révolte générale dans tout Paris. Comme le bruit couroit que le Roy avoit résolu de faire mourir un grand nombre des principaux de la Ligue, dont mesme on faisoit voir de fausses listes qu'on semoit parmi le peuple, le Bourgeois, suivant l'ordre des Capitaines & des

Dixeniers, se tenoit tout prest à se mettre en défense au moindre mouvement que l'on feroit. C'est pourquoy, dès qu'on entendit le son des tambours & des fifres, & qu'on vit les Suisses & les Gardes s'avancer dans la rue Saint Honoré, on ne douta plus que ce bruit que les Seize avoient fait courir ne fust veritable, & mesme, comme ils l'asseûroient, qu'on ne voulust exposer la Ville au pillage. C'est pourquoy l'alarme fut aussitost par tout. On commença par fermer les boutiques & les portes des maisons & des Eglises de ce quartier-là. On sonna le tocsin dans une Paroisse, puis dans une autre, & un moment après dans toutes celles de Paris, comme si le feu eust esté dans tous les quartiers.

Alors le Bourgeois fort en armes sous les Dixeniers, & sous les Capitaines & les autres Officiers du Duc de Guise qui s'estoient meslez parmi eux, pour les animer, &

1588.

pour les instruire. Le Comte de Brissac qui se trouva pour lors au quartier de l'Université vers la Place-Maubert, où Crucé, l'un des plus échauffez des Seize, faisoit crier l'alarme environné d'une infinité d'écoliers, de porte-faix, de batteliers & d'artisans tous armez, & qui n'attendoient que le signal pour donner sur les Suisses, fut le premier qui fit tendre les chaînes, dépaver les ruës, & dresser des Barricades avec de grosses pieces de bois & des tonneaux remplis de terre & de fumier, aux avenues de la Place; & ce mot de Barricades passant en un moment de bouche en bouche de l'Université dans la Cité, & de la Cité dans la Ville, on fit le mesme par tout, & avec tant de promptitude, qu'avant midy ces Barricades que l'on pouffoit de ruë en ruë, de trente pas en trente pas, bien flanquées & garnies de Mousquetaires, furent avancées jusqu'à cinquante pas du Louvre. De forte que les sol-

datz du Roy se trouverent tellement envelopez, qu'ils ne pouvoient ni avancer ni reculer, ni faire le moindre mouvement sans s'exposer inutilement au danger inevitable d'estre percez des mousquetades que le Bourgeois leur tiroit à coup sûr de derriere les Barricades, ou d'estre assominez d'une gresse de pavez qu'on faisoit tomber sur eux de toutes les fenestres.

Les Marechaux d'Aumont & de Biron, & Villequier Gouverneur de Paris, avoient beau crier au Bourgeois qu'on ne leur feroit aucun mal. Ceux-cy estoient trop échauffez pour les écouter, & croyoient plus à ce que Brissac, Bois-Dauphin, & les autres créatures du Duc de Guise leur crioient pour les animer contre les Royalistes, qu'on n'avoit fait entrer ces troupes que pour faire un massacre général de tous les bons Catholiques qui estoient entrez dans la Sainte Union, & pour aban-

1588.

donner au soldat leurs maisons, leurs biens & leur femmes. Sur quoy l'on redoubloit les coups de mousquet & de pierre sur ces pauvres gens, & sur tout sur les Suisses, que le Bourgeois ne vouloit pas qu'on épargnast.

Il y en eut plus de soixante de tuez ou de grièvement bleffez, tant au Cimetiere Saint Innocent qu'au bas de la Place-Maubert, sans qu'on voulust leur donner de quartier : jusqu'à ce que Brissac, qui, l'épée à la main, faisoit toujours pousser plus avant les Baricades, arrivant là, & voyant ces pauvres Estrangers qui crioient misericorde à deux genoux & les mains jointes, & faisoient le signe de la Croix, pour montrer qu'ils estoient bons Catholiques, arresta la furie bourgeoise; & leur faisant crier *Vive Guise*, ce qu'ils faisoient le plus haut qu'ils pouvoient pour sauver leur vie, il se contenta de les mener desarmez & prisonniers dans la Boucherie du Mar-

ché neuf par le Pont Saint Michel dont il s'estoit déjà rendu maistre.

On ne peut nier que ce Comte n'ait esté celuy de tous les Ligueurs qui agit avec plus d'ardeur contre les Royalistes en cette fatale journée. Comme il estoit extrêmement aigri de ce que le Roy luy avoit refusé l'Admirauté, & qu'en la luy refusant il avoit dit d'une maniere fort desobligeante, que c'estoit un homme qui ne valoit rien ni sur terre ni sur mer, en l'accusant de n'avoir pas bien fait en la bataille des Açores, où la flotte de Philippe Strossi fut défaite par le Marquis de Sainte Croix: il brûloit d'envie de s'en venger. Et comme il vit les soldats enfermez de tous costez entre les Barricades dont il avoit esté l'Auteur, & les Suisses à sa discretion, on dit qu'il s'écria, comme insultant au Roy par une raillerie piquante, & s'applaudissant à soy-mesme: *Au moins le Roy sçaura qu'aujourd'huy j'ay trouvé mon élément, & que si je ne suis*

*D'Aubigné*

1588. bon ni sur terre ni sur mer, je vante  
quelque chose sur le pavé.

C'est ainsi que le peuple pouf-  
soit toujours les avantages plus  
avant, & sembloit mesme estre dé-  
ja sur le point d'investir le Lou-  
vre, tandis que le Duc de Guise,  
par les ordres secrets duquel tout  
se conduisoit avec beaucoup d'or-  
dre dans cette effroyable confu-  
sion, se promenoit presque tout  
seul en son Hostel, répondant froi-  
dement à la Reine & à ceux qui  
venoient à luy coup sur coup de la  
part du Roy, pour le prier d'ap-  
païser ce tumulte, qu'il n'estoit pas  
maïstre de ces bestes feroces échap-  
pées qu'on avoit eû grand tort d'ir-  
riter comme on avoit fait.

Mais enfin quand il vit que tout  
estoit à sa discretion, il alla luy-  
mesme de barricade en barricade  
avec une baguette à la main, dé-  
fendant au peuple qui luy obéis-  
soit aveuglément, de passer plus ou-  
tre, & l'exhortant à se tenir sim-  
plement sur la défensive. Il parla

mesme fort civilement aux Gardes Françoises, dont il eust pû alors disposer comme il luy eust plû. Il se plaignit seulement à leurs Officiers des conseils violens que ses ennemis avoient donnez au Roy pour opprimer son innocence & celle de tant de bons Catholiques qui ne s'estoient unis que pour maintenir l'ancienne Religion. Après quoy il donna ordre au Capitaine Saint Paul de reconduire au Louvre ces soldats, mais les armes basses & teste nuë en posture de vaincus, pour donner cette satisfaction aux Parisiens, qui regardoient avec joye ce spectacle, comme le plus agréable effet de leur victoire. Il y fit aussi remener les Suisses de la mesme maniere par Brissac; & fit dire au Roy que pourveu que la Religion Catholique fust en seûreté & maintenüë en France en l'estat qu'elle y devoit estre, & que luy & les siens fussent mis à couvert des entreprises de leurs ennemis, ils luy rendroient tous les services que de

1588. bons sujets doivent à leur souverain Seigneur.

Cela fait voir assez clairement, ce me semble, que jamais ce Prince n'eût intention de se saisir de la personne du Roy, & de l'enfermer dans un monastere, comme ce Nicolas Poulain qui luy donnoit tant de faux avis, & plusieurs Ecrivains de l'une & de l'autre Religion l'ont voulu faire accroire au monde. Car s'il l'eust eû, qui l'empeschoit de faire investir le Louvre, comme il le pouvoit aisément le mesme jour, en faisant pousser dans la chaleur de ce tumulte les Barricades plus avant ? Et pourquoy renvoyer au Roy ses Gardes Suisses & Françoises, s'il l'eust voulu attaquer dans son Louvre ? Ce n'estoit pas là ce qu'il prétendoit ; mais bien de défendre & de protéger hautement ses Ligueurs, & de se servir d'une conjoncture si favorable pour obtenir les choses qu'il demanda, & qui sans doute l'eussent mis en estat de pouvoir

monter sur le Trône après la mort du Roy, & de se rendre maistre absolu des affaires durant tout son Regne.

En effet, comme la Reine eût entrepris de faire l'accommodement, croyant pouvoir rentrer par là dans les affaires dont les Favoris l'avoient éloignée, & qu'elle luy eût demandé ce qu'il prétendoit, il proposa des choses si étranges, & avec tant de hauteur & de résolution, parlant en vainqueur, qui veut disposer comme il luy plaist de la fortune du vaincu, que toute adroite qu'elle estoit à tourner les esprits, elle desespéra d'abord de pouvoir réüssir. Car encherissant encore sur les Articles de Nancy, il demanda, *Que pour la seûreté de la Religion Catholique dans ce Royaume, le Roy de Navarre & tous les Princes de la Maison de Bourbon qui l'avoient suivi dans ces dernieres guerres, fussent déclarez déchêus à perpetuité du droit de succeder à la Couronne. Que le Duc*

1588.

d'Espéron, la Vallette son frere, François d'O, les Marechaux de Retz & de Biron, le Colonel Alphonse d'Ornano, & tous les autres, qui comme ceux-cy estoient fauteurs des Huguenots, ou mesme qui se trouveroient avoir quelque intelligence avec eux, fussent privez de leurs Gouvernemens & de leurs Charges, & bannis de la Cour, sans esperance d'y pouvoir jamais rentrer. Qu'on donnast la dépouille de ceux-cy aux Princes de sa Maison, & aux Seigneurs qui estoient tout à sa dévotion, dont il fit une longue liste. Que le Roy cassast sa garde des Quarante-cinq inconnue à ses Prédécesseurs, protestant qu'autrement il ne pourroit jamais prendre confiance en luy, ni approcher de sa personne. Qu'il plust à Sa Majesté de le déclarer son Lieutenant Général dans tous ses Estats, avec la mesme autorité que le feu Duc de Guise son pere avoit eüe sous le Regne de François II. moyennant quoy il esperoit de luy rendre si bon compte des Huguenots, que dans peu de temps il n'y

ne seroit plus que la seule Religion Catholique en tout son Royaume. Enfin que l'on assemblast au plûtoſt les Eſtats Généraux à Paris où tout cela fuſt confirmé, & où pour empêcher à l'avenir que les Favoris, qui vouloient diſpoſer de toutes choſes comme il leur plaiſoit, n'abusaffent de leur faveur, on établiſt une forme immuable de gouvernement que le Roy meſme ne pourroit changer.

Il eſt tout évident que des demandes ſi déraiſonnables, ſi hautes & ſi choquantes tendoient à mettre tout le Gouvernement & le pouvoir entre les mains du Duc, qui eſtant maître des Armées, des Charges & des Gouvernemens des principales Provinces par luy-meſme, par ſes parens, & par ſes créatures, & des Eſtats où il ne doutoit point qu'il ne deuſt eſtre tout puiffant, principalement à Paris, diſpoſeroit de tout abſolument. De forte qu'il ne luy manqueroit plus que le Trône, auquel il y a bien de l'apparence qu'il prétendoit pour

lors, s'il survivoit au Roy, à l'exclusion des Bourbons, lesquels il vouloit faire déclarer incapables d'y monter.

C'est pourquoy la Reine voyant qu'il ne vouloit rien relascher de ces articles, & commençant à craindre qu'il ne fist plus qu'elle ne vouloit, conseilla elle-mesme au Roy de sortir promptement de Paris tandis qu'il le pouvoit encore. Et quoy-que quelques-uns de ses principaux Officiers, comme entre autres le Chancelier de Chiverny, & les sieurs de Ville-Roy & de Villequier, qui croyoient qu'on gagneroit plus par la négociation, & prévoyoyent que les Huguenots & le Duc d'Espèron, qu'ils n'avoient pas sujet d'aimer, tireroient avantage de cette retraite peu digne d'un Roy, taschassent de l'en détourner : mille faux avis qui luy venoient à tous momens qu'on l'alloit investir, & sa timidité ordinaire, jointe à la défiance qu'il avoit du Duc de Guise, le-

quel il consideroit alors comme son plus grand ennemi, luy firent enfin prendre ce parti.

Ainsi le lendemain, sur le midy, pendant que la Reine estoit allée faire des propositions au Duc pour l'amuser, le Roy feignant de s'aller promener aux Tuilleries, prit la botte dans ses écuries, & montant à cheval accompagné de quinze ou seize Gentilshommes & de dix ou douze Valets-de-pied, ayant fait avertir les Gardes de le suivre, il sortit par la porte Neuve, allant toujours au grand galop, de peur d'estre suivi des Parisiens, jusqu'à ce qu'estant arrivé au-dessus de Challiot, il s'arresta pour regarder Paris. On dit que reprochant alors à cette grande ville qu'il avoit toujours honorée & enrichie par sa presence, son ingratitude, il jura qu'il n'y rentreroit jamais que par la bresche, pour la mettre en estat de ne pouvoir plus jamais s'élever contre son Roy. Puis il alla coucher à Trappes, & se rendit le jour

*Relation de  
Miron.  
Journal M S  
d'Ant. Loyseau*

1588.

suivant à Chartres, où ses Officiers, les gens de son Conseil, & les Courtisans allerent aussi les uns après les autres en fort grand desordre, ceux-cy à pied, ceux-là à cheval & sans bottes, quelques-uns sur leurs mulles & en robbe, chacun s'estant échapé comme il put, & fort à la haste, de peur d'estre arresté; tous enfin à peu près en l'estat où estoient les gens de David au sortir de Jerusalem, allant en un pitoyable équipage après leur pauvre Maistre qui fuyoit devant le rebelle Absalom.

Le Duc de Guise, qui d'une part n'avoit pas voulu pousser les choses à l'extrémité, afin de pouvoir faire son Traité avec le Roy sans qu'on pust dire qu'il n'estoit point libre, & de l'autre n'avoit pas cru qu'il se deust retirer de la sorte comme fuyant devant ses Sujets, qui s'estant arrestez depuis vingt-quatre heures à cinquante pas du Louvre ne se mettoient pas en estat de le poursuivre, fut fort surpris

de cette retraite laquelle luy rompoit toutes les mesures qu'il avoit prises. Mais comme il avoit toujours une admirable presence d'esprit, & qu'il sçavoit prendre sur le champ fort résolument son parti en toutes les rencontres, quelque fascheuses qu'elles fussent : il prit celuy de mettre Paris en estat de ne rien craindre, de s'en rendre maistre paisible, d'y rétablir toutes choses dans le train & dans la tranquillité ordinaire, & de faire sçavoir à toute la France, à son avantage, comment toutes les choses s'estoient passées à la journée des Barricades.

Pour cét effet, il s'empara de tous les lieux les plus forts de Paris, du Temple, du Palais, de l'Hostel de Ville, des deux Chastelets, des Portes où il mit des Gardes, de l'Arcenac, & de la Bastille qui luy fut renduë trop facilement par le Gouverneur Testu, & dont il donna le Gouvernement à Buffi le Clerc, le plus audacieux

1588.

des Seize. Il obligea les Magistrats à rendre la justice comme auparavant. Il établit un nouveau Prevost des Marchands, des Eschevins, un Lieutenant Civil, des Colonels & des Capitaines de quartiers tout dévoués à la Ligue, en la place de ceux qui luy estoient suspects. Il reprit, sans beaucoup de peine, toutes les places au dessus & au dessous de la riviere, pour avoir libres les passages des vivres. Il écrivit enfin au Roy, aux Villes, & à ses amis particuliers, & fit des Manifestes d'un stile où il n'y avoit rien que de grand & de généreux dans la maniere dont il taschoit de se justifier, sans rien perdre du respect qu'on devoit au Roy, protestant toujours qu'on estoit toujours prest à luy rendre une parfaite obéissance, & qu'on ne prétendoit autre chose, sinon qu'on pourveust à la seûreté de la Religion & des bons Catholiques qu'on avoit voulu opprimer par les pernicieux conseils de ceux qui s'entendaient avec  
les

*Lettres du  
Duc de Guise.  
Mem. de la  
Ligue, t. 2.*

*Mem. de la  
Lig. t. 2.  
Coyet, t. 1.*

les Hérétiques ne songeoient qu'à ruiner la Religion & l'État.

Ces Lettres jointes à celles que les Parisiens écrivirent aux autres Villes, les exhortant à s'unir avec eux pour leur commune conservation dans la Foy Catholique, & celles du Roy qui estoient au contraire d'un stile trop mol, & où il paroissoit beaucoup plus de crainte & d'excuse que de colere & de juste plainte d'un si grand attentat, firent que la pluspart des peuples, bien loin de se scandaliser des Baricades, les approuverent, en louant hautement la conduite du Duc de Guise, qu'ils croyoient estre tout rempli d'un tres-grand zele pour la Foy Catholique, pour le bien du Royaume, & pour le service du Roy. Et comme il ne souhaitoit rien tant que de les confirmer en cette opinion, il voulut bien que les Corps envoyassent leurs Députez au Roy, pour supplier tres-humblement Sa Majesté d'oublier le passé, & de retourner

*Lettres du Roy, ibid.*

1588.

dans sa bonne ville de Paris, où ses tres-fidelles Sujets estoient tout prests de luy donner toutes les marques les plus éclatantes de leur obéissance & de leur dévouëment à son service.

Il souffrit mesme que l'on fist des Processions en habit de Penitens, pour demander à Dieu qu'il luy plust amoëllir le cœur du Roy. Et cela se fit avec tant d'ardeur, qu'il y en eût une qui alla de Paris jusqu'à Chartres en un équipage tout extraordinaire sous la conduite du fameux Frere Ange. Ce bon Pere estoit Henry de Joyeuse, Comte du Bouchage, & frere du défunt Duc. Il s'estoit fait Capucin depuis un an ou environ, ayant esté si fort touché de la mort & des bons exemples de sa femme Catherine de Nogaret sœur du Duc d'Espéron, & du desir de faire penitence, que ni les larmes de son frere, ni les prieres & les caresses du Roy qui l'aimoit beaucoup, ni les ardentès sollicitations

*Cayet.  
D' Aubigné.*

de toute la Cour ne le purent jamais détourner de cette résolution qu'il prit d'embrasser une vie si austere. Celuy-cy donc s'estant mis une couronne d'épines sur la teste & une grosse Croix sur les épaules, suivi de ses confreres, & d'un fort grand nombre de Penitens & de personnes qui representoient par leurs habits les divers personnages de la Passion, conduisit, en chantant des Pseaumes & des Litanies, cette Procession. Elle regla tellement sa marche, qu'elle entra dans la grande Eglise de Chartres comme le Roy y estoit à Vespres; & en y entrant elle se mit à chanter d'un ton fort lugubre le *Miserere*, tandis que deux Capucins frapoyent à grands coups de fouët sur le dos découvert du pauvre Frere Ange, qui par une application qui n'estoit pas trop difficile à faire, ni trop avantageuse aux Parisiens, sembloit demander au Roy qu'il leur pardonnast comme Jesus-Christ avoit bien

1588. voulu pardonner aux Juifs les horribles excès qu'ils avoient commis contre luy.

Un spectacle si surprenant produisit divers mouvemens dans les esprits des assistans selon leurs différentes dispositions. Les uns en furent attendris, les autres en rirent, quelques-uns mesme s'en fascherent, & sur tout le Marechal de Biron, que ces sortes de dévotions n'accommodoient gueres, & qui craignant qu'il ne se fust meslé parmi ces gens-là quelques dangereux Ligueurs venus exprés pour soulever le peuple, conseilloit au Roy de les faire tous arrester. Mais ce bon Prince, qui nonobstant tous ses defauts avoit dans l'ame un grands fonds de pieté, & beaucoup de respect pour tout ce qui regarde la Religion, rejetta bien loin ce conseil. Il les écouta plus favorablement encore qu'il n'avoit ouï les harangues des autres Députez, & leur promit de leur octroyer le pardon qu'ils luy

demandoient pour la Ville qu'il avoit toujours tant chérie, pourveu qu'elle rentrast dans son devoir. Et certes, il y a bien de l'apparence qu'il l'eust fait deslors tres-volontiers, si on ne l'eust extrêmement irrité de nouveau, en luy propofant les conditions auxquelles on prétendoit avoir cette paix qu'on luy demandoit.

Car le Duc de Guise, à qui toutes ces belles apparences pouvoient beaucoup servir & ne pouvoient nuire, & qui alloit toujours droit à ses fins, sceût si bien ménager l'esprit de la Reine Mere, qui avoit témoigné d'abord estre extrêmement choquée de ses demandes, qu'il la fit adroitement rentrer dans ses interests par deux passions qu'elle avoit dans l'ame. Elle desiroit de faire regner, après la mort du Roy, son petit-fils Henry de Lorraine Marquis du Pont, & croyoit que le Duc de Guise y contribueroit de sa part tout ce qu'il pourroit. Mais elle ne voyoit pas, tou-

1588.

te habile femme qu'elle estoit, que ce Prince ne faisoit que l'amuser sur un point si délicat, auquel il aspireroit sans doute beaucoup plus pour luy-mesme que pour un autre. Elle haïssoit fort le Duc d'Espéron; & comme elle croyoit que c'estoit luy, qui possédant l'esprit du Roy, la luy avoit renduë suspecte, elle avoit grande envie de le faire sortir de la Cour, croyant par là pouvoir rentrer dans le Gouvernement dont les Favoris l'avoient éloignée. Et le Duc de Guise, qui n'aimoit nullement le Duc d'Espéron, desiroit la mesme chose pour le moins autant qu'elle, mais pour une fin bien differente de la sienne, car il vouloit luy-mesme s'emparer du Gouvernement. Ainsi ce Prince fort adroit, dissimulant toujourns, & cachant finement les veritables motifs par lesquels il agissoit, fit enfin consentir la Reine à tout ce qu'il voulut, & sur tout luy fit trouver bon qu'on presentast au Roy une

Requête au nom des Cardinaux, des Princes, des Pairs de France, des Seigneurs, des Députez de Paris & des autres villes, & de tous les Catholiques unis pour la défense de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine.

1588.  
Requête présentée au Roy par Mess. les Cardinaux, Princes & Seign. & les Députez de Paris, &c.

Cette Requête, qui dans la manière d'exposer les choses estoit extrêmement respectueuse, contenoit néanmoins dans le fond certains articles du moins aussi forts que ceux de Nancy, & mesme que ceux qui avoient esté un peu auparavant proposez à la Reine par le Duc de Guise. Car, après avoir protesté d'abord, qu'en tout ce qui s'estoit passé jusques alors on n'avoit rien fait que par un pur zele de l'honneur de Dieu, & pour la conservation de son Eglise: on demande au Roy, *Qu'il fasse la guerre aux Huguenots, & qu'on ne fasse point de paix jusqu'à ce qu'on ait extirpé toutes les Hérésies. Qu'il luy plaise de se servir du Duc de Guise dans une si juste & si sainte entreprise.*

Mem. de la Ligue, t. 2.

1588.

Qu'on chasse de la Cour, & qu'on dépouille de toutes leurs charges tous ceux qui ont une intelligence secrète avec les Huguenots, & principalement le Duc d'Espernon & la Valette son frere, contre lesquels on dit dans cette Requête toutes les choses les plus fascheuses, & que l'on croit estre les plus capables de les rendre odieux & insupportables à toute la France. Que l'on delivre le Royaume de la juste crainte qu'on a de tomber un jour sous la puissance & domination des Héretiques. Et que pour donner à la ville de Paris une pleine assèurance qu'elle pourra vivre desormais dans une parfaite tranquillité, sans crainte qu'on luy fasse aucune insulte, outre que les nouveaux Prevost des Marchands & Eschevins soient confirmez, elle ait encore une pleine & entiere liberté d'élire à l'avenir ceux qu'elle voudra qui remplissent ces places, & celles de ses Capitaines & de ses Colonels.

Cette Requête déplut extrêmement au Roy, qui ne voyoit que

trop qu'on vouloit encore luy faire la loy, après l'avoir si cruellement offensé. Il la fit donc examiner dans son Conseil, où l'on n'avoit garde de s'accorder, à cause des interests fort differens de ceux qui en estoient. Il n'y avoit que deux partis à prendre sur cela, ou de se joindre à la Ligue contre les Huguenots, comme elle le demandoit, ou de luy faire fortement la guerre, en se joignant aux Huguenots, sans quoy l'on n'eust pas réüssi dans cette entreprise. Ceux qui n'aimoient pas le Duc d'Espernon, desquels le nombre estoit fort grand, & qui craignoient que la jonction des forces du Roy avec celles des Huguenots ne fust tres-préjudiciable & à sa réputation & plus encore à la Religion, estoient pour le premier parti, & conseilloyent qu'on s'accordast comme on pourroit avec le Duc de Guise, ce que la Reine souhaitoit aussi. Mais les autres, dont la pluspart estoient de ceux desquels le Duc avoit de-

1588.

mandé l'éloignement, insistoient fort sur le second, & vouloient qu'on luy fist la guerre à toute outrage, se servant pour cela de toutes les forces que le Roy pourroit tirer indifferemment des Catholiques & des Huguenots, puis que ce n'estoit pas une guerre de Religion, & qu'il ne s'armeroit que pour dompter & pour chastier ses Sujets rebelles.

Il seroit assez difficile de dire bien précisément quelle fut la véritable résolution que le Roy prit sur deux avis si differens. Ce qu'il y a de bien certain, est qu'après avoir long-temps délibéré, beaucoup plus encore avec luy-mesme qu'avec ceux de son Conseil, il sembla s'estre enfin tout-à-coup déterminé à suivre le premier, soit que, comme il estoit tres-bon Catholique, & n'aimoit nullement les Huguenots, il ne pust encore se résoudre à s'unir avec eux, soit qu'il ne se crust pas alors assez fort, mesme avec le Roy de Navarre, pour

détruire la Ligue devenuë plus puissante que jamais depuis les Baricades, & ayant un Chef aussi habile, aussi hardi, & aussi heureux que l'estoit le Duc de Guise; ou enfin, ce que plusieurs ont cru, que s'estant fortement persuadé qu'il ne seroit jamais en seûreté, ni le maistre dans son Royaume, tandis que ce Prince, qu'il haïssoit alors comme le plus grand ennemi qu'il eust, seroit en vie, il eust dès ce moment-là résolu en luy-mesme de s'en défaire, & pour l'attirer dans le piege qu'il luy préparoit, de luy accorder, comme pour le bien de la paix, presque tout ce qu'il demandoit.

Quoy qu'il en soit, car je ne voudrois pas que l'on prist pour des veritez de simples conjectures, qui peut-estre ne sont pas trop bien fondées : il est certain qu'encore que le Roy fust extrêmement aigri contre ceux de la Ligue, il répondit à leur Requeste avec beaucoup de douceur & de modera-

*Relation de  
Medecin Mi-  
ron, dans  
l'Hist. des  
Card. du sieur  
Aubery, t. 5.*

*Memoires de  
Chivier.  
Mem. de la  
Ligue.  
Davila.*

1588.

tion, les assurant qu'il assembleroit les Estats dans le mois de Septembre à Blois, pour aviser aux moyens de les satisfaire, & de les delivrer de la crainte qu'on avoit de tomber un jour sous la domination d'un Prince Huguenot; & que pour ce qui regarde le Duc d'Espernon, il rendroit justice en Prince équitable, & feroit voir qu'il préféreroit l'utilité publique à tous les interets particuliers.

En effet, avant toutes choses ce Duc, auquel on osta le Gouvernement de Normandie, fut obligé de sortir de la Cour, & de se retirer à Angoulesme. On fit peu après un Traité particulier avec les Seigneurs de la Ligue, auxquels, outre les places qu'ils tenoient déjà, on donna encore les villes de Montreuil, d'Orleans & de Bourges pour six ans. On leur promit la publication du Concile de Trente, à la réserve de ce qui y estoit contre les Libertez de l'Eglise Gallicane. On donna au Duc de Gui-

se, au lieu de la qualité de Connestable, celle de Chef de la Gendarmerie Françoisse qui signifie la mesme chose. On luy promet de dresser deux armées contre les Huguenots, l'une en Dauphiné sous le commandement du Duc de Mayenne, & l'autre en Saintonge & en Poitou, qui seroit commmandée par tel Chef qu'il plairoit au Roy; car le nouveau Connestable, sous un autre nom, ne vouloit pas s'éloigner de la Cour, pour empêcher qu'on n'y fist rien au desavantage de son parti. Enfin le Roy fit publier ce fameux Edit de Juillet, qu'il voulut qui fust appelée l'Edit de Réunion, où il fait en faveur de la Ligue plus encore qu'elle ne vouloit.

Car après avoir déclaré dans cét Edit, qu'il veut que tous ses Sujets s'unissent avec luy, pour faire en sorte, que comme leurs ames sont rachetées d'un mesme prix par le Sang de Nostre Seigneur Jesus-Christ, aux aussi & toute leur posterité soient

*Mem. de la  
Lig. t. 2. p.  
574.  
Cayet, t. 1.  
p. 70.  
Memoires de  
Moros. l. 3.  
c. 24.*

1588.

en luy un mesme Corps : il jure, qu'il employera toutes ses forces, sans épargner sa propre vie, pour exterminer de son Royaume toutes les Hérésies condamnées par les Conciles, & principalement par celuy de Trente, sans faire jamais aucune paix ou trêve avec les Hérétiques, ni aucun Edit en leur faveur. Il veut que tous les Princes, Seigneurs, Gentilshommes & Habitans des villes, & généralement tous ses Sujets, Ecclesiastiques & Seculiers, fassent le mesme serment. De plus, qu'ils jurent & promettent dès-à-present, & pour jamais, après qu'il aura plû à Dieu disposer de sa vie, sans luy donner des enfans masles, de ne recevoir à estre Roy, Prince quelconque qui soit Hérétique ou fanteur d'Hérésie. Déclare rebelles & criminels de leze-Majesté, & décheûs de tous les privileges qu'on leur a jamais octroyez, tous les particuliers & toutes les villes qui refuseront de prester ce serment, & de signer cette union. Promet de ne donner jamais aucune Charge militaire qu'à ceux qui feront

notoirement profession de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine; & défend tres-expresément de recevoir qui que ce soit en l'exercice d'aucun Office de Judicature & de Finance, qu'il n'apparoisse de sa Religion Catholique, Apostolique & Romaine, par l'attestation de l'Evesque ou de ses Vicaires, ou au moins des Curez ou de leurs Vicaires, avec la déposition de dix témoins, personnages qualifiez & non suspects. Fure aussi de tenir pour ses bons & loyaux Sujets, & de proteger & défendre tant ceux qui l'ont toujours suivi, que tous les autres qui se sont unis & associez cy-devant contre les Héretiques, & qu'il réienit maintenant avec soy, afin d'agir de concert tous ensemble pour la mesme fin; & qu'il tient pour non avvenu tout ce qu'il semble avoir esté fait contre luy, tant en la ville de Paris que par tout ailleurs, particulièrement depuis le douzième de May jusqu'au jour de la publication de cét Edit, sans que personne en puisse estre jamais recherché

1588. ni inquieté pour quoy que ce soit. Mais il veut aussi que tous ses Sujets, de quelque qualité qu'ils soient, jurent qu'ils renonceront à toutes les Ligues & Confédérations, tant dehors que dedans le Royaume, contraires à cette union, sur peine d'estre punis comme infracteurs de leur serment, & criminels de leze-Majesté.

Cét Edit fut verifié au Parlement le vingt & unième de Juillet, publié en suite, & receû avec des transports de joye tout extraordinaires des Ligueurs, qui croyoient avoir remporté une pleine victoire sur le Roy, qu'ils voyoient entierement soumis à la volonté de leurs Chefs. Luy-mesme aussi, par une profonde dissimulation, à ce qu'on dit, faisoit de son costé tout ce qu'il pouvoit pour les confirmer dans cette créance, en faisant paroistre qu'il avoit la plus grande joye du monde d'avoir fait cette paix. Il fit signer avec beaucoup d'empressement cét Edit à tous les Princes & à tous

*Relation de  
Miron.*

les Seigneurs qui estoient alors à la Cour. Il convoqua les Estats du Royaume à Blois pour le commencement d'Octobre. Il fit verifier en Parlement les Lettres de l'Intendance générale du Duc de Guise sur toutes les armées, avec le mesme pouvoir qui est attaché à la charge de Connestable. Il le receût à Chartres avec des marques si particulieres d'estime, d'affection & de confiance, qu'on crut que cette tendre amitié qui estoit entre eux, lors que le Roy n'estoit encore que Duc d'Anjou, s'alloit renouër. Il caressa toutes ses créatures, auxquelles il donna de grands emplois; & enfin, pour le contenter dans le point le plus délicat, il fit solennellement déclarer le Cardinal de Bourbon, le plus proche parent de son sang, en luy accordant les privileges & les prérogatives dont l'heritier présomptif de la Couronne doit jouïr.

Après tout, comme il est bien difficile qu'une violente passion

1588.

qu'on a dans l'ame, quelque soin qu'on apporte à la cacher, ne se fasse connoistre par ses suites, & par certains indices qui échappent mesme aux plus fins : aussi ce Prince, tout sçavant qu'il estoit en l'art de dissimuler, ne le put si bien faire, qu'il ne donnast lieu aux plus éclairés de croire, ou du moins de soupçonner que tout ce qu'il faisoit alors pour témoigner sa joye, n'estoit que pour couvrir sa douleur, son indignation, sa colere & sa haine, qui le sollicitoient sans cesse de se venger de ceux qui l'avoient si indignement traité.

Car estant allé de Chartres à Rouën, où il avoit fait l'Edit de Réunion, il ne voulut jamais à son retour aller à Paris, quelque instance que les Députés du Parlement & ceux de la Ville luy en fissent, & s'excusa toujours assez froidement sur les préparatifs qu'il luy falloit faire pour les Estats de Blois. Il retint auprès de sa per-

sonne, pour sa garde particuliere, les Quarante-cinq que le Duc de Guise avoit demandé que l'on éloignast. Il donna le commandement de l'armée de Poitou au Duc de Nevers, que le Duc de Guise son beaufrere ne pouvoit souffrir depuis qu'il avoit renoncé à la Ligue. Il n'avoit plus pour confidens que le Mareschal d'Aumont, le Seigneur Nicolas d'Angennes de Rambouillet, le Colonel Alphonse d'Ornano, & quelques autres qui n'aimoient nullement le Duc.

Enfin, ce qui fut d'un fort grand éclat, le Chancelier de Chiverny, les Présidens de Bellièvre & Brulart, & les sieurs de Ville-Roy & Pinart Secretaires d'Estat, qui avoient esté d'avis qu'on s'accommodast avec le Duc de Guise, furent disgraciez. La Reine Mere qui avoit ménagé cét accommodement n'eût presque plus de part aux affaires, & ne fut plus du tout du Conseil secret. Et l'on donna

*Memoires de  
Chiverny &  
de Ville-Roy,  
&c.*

1588.

les Sceaux à François de Monthelon fameux Avocat, homme d'une rare integrité, & d'une fidelité inviolable au service du Roy, qui l'éleva à cette haute dignité sans qu'il y pensast, à la recommandation du Duc de Nevers, qu'on sçavoit estre fort brouillé avec le Duc de Guise.

Tout cela sans doute estoit bien capable de donner à penser à ce Prince, & de le faire du moins douter de la sincerité du Roy à son égard. Mais le florissant estat où il se voyoit, les louanges qu'on luy donnoit, l'applaudissement des peuples & de la Cour mesme qui admiroit sa conduite & son bonheur, & le regardoit comme l'arbitre & le maistre des affaires, & la certitude qu'il croyoit avoir que rien ne se feroit que selon sa volonté dans les Estats, l'avoient tellement aveuglé, qu'il ne voyoit plus rien qui fust capable de luy nuire, non pas mesme de l'ébranler, & de donner la moindre at-

teinte à sa bonne fortune qu'il avoit si bien établie. Ainsi ce fut comme en triomphe qu'il entra sur la fin du mois de Septembre à Blois, où le Roy se rendit en même temps pour y donner ordre aux préparatifs des Estats.

Il voulut qu'on s'y disposast par deux actions éclatantes de pieté, qui furent une Proceſſion très-dévoté & tres-magnifique que l'on fit le premier Dimanche d'Octobre ſecond de ce mois, & une Communion générale que tous les Députés firent le Dimanche ſuivant neuvième d'Octobre, auquel le Roy, en ſigne d'une parfaite réconciliation, receût avec le Duc de Guiſe le précieux Corps de Jeſus-Chriſt, par la main du Cardinal de Bourbon, dans l'Egliſe de Saint Sauveur. En ſuite tous ceux que l'on attendoit encore eſtant arrivez, cette Aſſemblée des Estats commença le Dimanche ſeizième du mois dans la grand' Salle du Chasteau.

*Davila.*

*Cayet.*

*Mem. de la*

*Lig. t. 2.*

1588.

Comme je ne dois dire de cette Assemblée que ce qui regarde précisément l'Histoire de la Ligue, je ne feray pas le détail de tout ce qui s'y passa. Je diray seulement que le Roy, qui estoit naturellement éloquent, en fit l'ouverture par une harangue excellemment belle, où après avoir dit d'une manière tres-majestueuse les choses du monde les plus fortes & les plus touchantes pour exhorter les Députés à faire leur devoir, il ne put ou ne voulut pas dissimuler qu'il n'avoit pas tellement oublié le passé, qu'il n'eust pris une forte résolution de chastier exemplairement ceux qui agiroient encore contre son autorité par cét esprit de ligue & de cabale qui avoit pensé ruiner l'Estat, & tous ceux qui auroient d'autre union que celle que les membres doivent avoir avec leur chef, & les Sujets avec leur Roy.

Cela toucha si sensiblement les Ligueurs de cette Assemblée, &

principalement leur Chef, qui crut que tout ce discours s'adressoit à luy, qu'ils en vinrent jusqu'à menacer de rompre les Estats par leur retraite, si le Roy, qui voulut que l'on imprimast sa harangue, ne suprimoit, ou ne corrigeoit du moins cét endroit. Il y en a qui disent qu'après quelques contestations assez fascheuses, le Roy souffrit enfin qu'on y changeast quelque chose, & qu'on adoucist un peu les termes les plus forts dont il s'estoit servi. Mais quelques autres, & de ceux mesmes qui l'entendirent, assèurent qu'elle parut au mesme estat qu'elle fut prononcée. Quoy qu'il en soit, il est certain que cette plainte aigrit extrêmement l'esprit du Roy, qui vit bien par là que la Ligue, pour s'estre réunie avec luy, ne laissoit pas d'avoir encore ses interests particuliers fort differens des siens.

Je diray de plus, qu'il en fut pleinement persuadé, lors qu'il s'apperceût que le Duc de Guise,

1588.

qui en estoit le veritable Chef, alloit estre plus puissant que luy dans les Estats. Car outre que la plupart des Députez avoient esté choisis par les brigues que ses créatures avoient faites dans les Provinces ; ceux qui furent éléus pour présider à chaque Ordre, sçavoir les Cardinaux de Bourbon & de Guise pour le Clergé ; le Comte de Brissac & le Baron de Magnac pour la Noblesse ; & le Prevost des Marchands la Chapelle-Martau pour le tiers Ordre, estoient entierement à luy.

Ainsi, après qu'à la seconde Séance on eût solennellement confirmé, juré de nouveau, & fait passer en loy fondamentale de l'Estat l'Edit de Réunion ; quand on leût les Cahiers des trois Ordres, il vit que sous prétexte de vouloir réformer quelques abus qui s'estoient glissez dans l'Estat, ils estoient remplis d'une infinité de propositions qui tendoient manifestement à diminuer, ou plûtoft à anéantir  
l'autorité

l'autorité Royale, & à réduire le Gouvernement à tel point, qu'il ne restast plus au Roy que le nom & la vaine apparence de Souverain Monarque, & que tout le réel & le solide de la Souveraineté fust à ceux de la Ligue qui dépendoient absolument du Duc de Guise.

De plus, ils ne se contentoient pas de proposer ces choses, laissant au Roy, selon l'ancienne coutume & la Loy de la Monarchie, la liberté d'en ordonner ce qu'il trouveroit le plus à propos, après les avoir bien examinées dans son Conseil: mais ils prétendoient qu'après qu'elles auroient esté receûës du consentement des trois Ordres, elles passassent pour des décisions & résolutions certaines & inviolables, sans que le Roy eust le pouvoir d'y rien changer dans son Conseil. Sur cela, ils vouloient qu'on moderast les tailles & les impôts, mais tellement outre mesure, qu'ils ostoyent au Roy tout moyen de faire la guerre dans la-

1588.

*Mém. del. vit  
del. Card.  
Mémof. l. 3.  
c. 11.*

quelle eux-mêmes l'avoient engagé. Que le Concile de Trente fust receû absolument & fans modification. Et le célèbre Avocat Général Jacques Faye d'Espeffes, qui dans une grande Affemblée qu'on tint sur ce fujet, foustint tres-fortement contre quelques Decrets de ce Concile les Droits du Roy, & les Libertez de l'Eglise Gallicane dont il fit voir clairement la solidité, y fut si mal traité, quoyqu'il eust confondu l'Archevesque de Lyon qui vouloit détruire ces Libertez, que le Roy qu'on attaquoit en la personne de son Avocat en conceût un extrême déplaisir.

Mais sur tout ils faisoient infirmité, avec une incroyable opiniastreté, que le Roy de Navarre, qui de la Rochelle où il tenoit en mesme temps les Estats de son parti avoit envoyé proposer à ceux de Blois que l'on tint un Concile général pour s'accorder, fust deslors déclaré incapable de succeder ja-

mais à la Couronne. Ils en avoient fait le Decret du consentement des trois Ordres, à la sollicitation particulièrement de celuy de l'Eglise. Et le Roy, qui prévoyoit assez les terribles suites d'une si haute injustice, & qu'on pressoit fort d'y souscrire, ne put s'en défendre, qu'en les amusant par des delais qu'il prit adroitement sous divers prétextes. On ne doutoit point que le Duc de Guise, qui ayant pour luy plus des deux tiers des Estats en estoit le Maistre, ne fust l'auteur de toutes ces propositions si contraires aux veritables interets & à l'autorité du Roy, principalement quand on vit qu'il employoit toute sa brigue pour se faire déclarer par les Estats Lieutenant Général dans tout le Royaume, comme s'il eust voulu posséder cette suprême dignité indépendamment du Roy, & qu'il prétendist que ce Prince ne fust plus son Maistre, n'ayant plus le pouvoir de luy oster ce qu'il tien-

1588.

*Mem. della  
vit. del Card.  
Moros. l. 3.  
c. 13.*

1588.

droit d'une autre autorité que de la sienne.

Toutes ces choses si indignes de la Majesté d'un grand Roy, mirent enfin à bout sa patience, qui après une si longue dissimulation se changea tout-à-coup en fureur. De sorte que ceux de ses confidens qui souhaitoient ardemment la perte du Duc pour en profiter, n'eurent point de peine à luy faire prendre alors pour des veritez tous les avis mesme les plus faux qu'on luy avoit si souvent donnez contre ce Prince, y ajoustant que c'estoit luy qui avoit porté sous main le Duc de Savoye à s'emparer du Marquisat de Saluces, comme il avoit fait tout nouvellement; ce qu'ils asseûroient fortement, quoy-que par son credit il eust fait résoudre les Estats à déclarer la guerre au Savoyard. Ainsi, soit que le Roy eust déjà résolu long-temps auparavant de se défaire du Duc de Guise, pour toutes les vieilles injures qu'il en avoit receûës, particulièrement

à la malheureuse journée des Bar-ricades; soit que s'estant réconci-lié de bonne foy il eust pris, ou peut-estre mesme repris cette ré-solution, le voyant agir contre luy dans les Estats dont il s'estoit ren-du le maistre, & se croyant per-du s'il ne se hastoit de le préve-nir: il est certain qu'il ne délibe-ra plus que de la maniere dont il exécuteroit au plûtoft sa résolu-tion.

Il n'y en avoit que deux à choi-sir: l'une, par les voyes de la Jus-tice, en l'arrestant, pour luy faire son procès; & l'autre, par les voyes de fait, en le faisant tuer. Il con-sulta là-dessus fort secretement avec quatre ou cinq de ses confidens ausquels il se fioit le plus. L'un de ceux-cy estoit Beauvais Nangis, qui ayant bien servi le Roy dans son armée contre les Reitres, avoit eû le bonheur de rentrer si bien dans ses bonnes graces, que pour le récompenser de la Charge de Colonel de l'Infanterie Françoisé

*Mem. MS. de  
Nangis.*

1588.

*Brevet du  
Roy pour la  
Charge d'Ad.  
à M. de Nan-  
gis, du 23. Fé-  
vrier 1589.*

que le Duc d'Espéron avoit obtenuë à son préjudice, il le fit depuis Admiral de France, quoy qu'il n'ait pas jouï de cette grande dignité dont il n'eût que le Brevet.

Ce Seigneur, qui estoit aussi sage & moderé dans les délibérations, que prompt, brave & hardi dans l'exécution, conclut pour la voye de justice, soustenant qu'elle estoit non seulement la plus honneste, mais aussi la plus seûre, parce que la seule crainte que les partisans du Duc de Guise auroient qu'on ne le tuaist, s'ils entreprennoient de le delivrer par force, & d'empescher le cours de la Justice, les arresteroit tout court, & les retiendroit dans les termes de leur devoir. Qu'après tout, quand on l'auroit une fois arresté, comme on le pouvoit faire sans tumulte, il seroit fort aisé de luy donner des Commissaires qui luy feroient bonne & briève justice, & de le faire en suite exécuter dans la prison;

ce qui seroit selon les Loix. Que si au contraire on commençoit par une si sanglante exécution, il y avoit danger que cette action, qu'on ne pourroit jamais bien justifier, & que les Ligueurs feroient aisément passer dans le monde pour tyrannique & pour la plus horrible perfidie qui fut jamais, ne fist soulever la plus grande partie de la France, qui s'estoit déjà si hautement déclarée pour ce Prince, qu'elle regardoit comme le plus puissant soustien de la Religion, & qu'elle prendroit alors pour un véritable Martyr. Mais les autres qui crurent qu'il estoit impossible de garder en cette occasion les formes & les loix ordinaires de la Justice, & que le Chef estant une fois abbatu, toute la Ligue tomberoit comme un corps sans teste, furent d'avis que l'on s'en défist promptement; ce qui estoit fort aisé, principalement dans le Chasteau, où le Duc, qui s'y estoit logé, estoit presque à toute heure à la discrétion

1588.

tion du Roy, duquel il paroïssoit assez par là qu'il ne se défioit pas.

Cependant il est assésuré qu'on ne garda pas si bien le secret qu'il ne fust averti de plus d'un endroit de l'extrême danger où il estoit, & que l'on avoit résolu sa mort :

& il ne méprisa pas tant ces avis, tout intrépide qu'il estoit, ou qu'il paroïssoit estre, en disant toujourns,

*On n'oseroit*, que deux ou trois jours avant sa mort il ne consulta sur une chose qui luy impor-

toit si fort avec le Cardinal de Guise son frere, l'Archevesque de Lyon, le Président de Neuilly, le Pre-

vost des Marchands, & le sieur de Mandreville Gouverneur de Sainte Menehoud, auxquels il se fioit

le plus. Sur les preuves presque certaines qu'on avoit du dessein formé contre luy, ils vouloient

tous qu'il prist le plus seür, & qu'il se retirast sous quelque pré-

texte : excepté l'Archevesque qui s'y opposa fortement, disant, que puis qu'il estoit sur le point de ga-

*Déposition de  
l'Archev. de  
Lyon au 5.  
Tome de  
l'Hist. des  
Card.  
Additions  
aux Mem. de  
Castelnau, t. 2.*

gner la partie dans les Estats , où il auroit assésurément tout ce qu'il prétendoit, il ne falloit pas la perdre en les quittant; & qu'au reste on ne devoit pas croire que le Roy fust si mal-avisé que de s'exposer luy-mesme à tout perdre, en faisant un si malheureux coup. A quoy Mandreville repartit en jurant, que pour un homme d'esprit comme luy, il raisonnoit fort mal. *Car, dît-il, vous parlez du Roy comme d'un Prince tres-sage & tres-avisé qui prend garde à tout; & vous ne voyez pas que c'est un fou, qui ne songera qu'à exécuter ce que ces deux lasches passions de haine & de crainte qui le possèdent luy auront mis une fois dans l'esprit, & ne pensera pas à ce que vous dites qu'un homme sage doit apprehender. Ce seroit donc une folie que de s'exposer de la sorte, sur une si foible raison, à perdre tout en un moment.*

C'est une chose étrange que les hommes les plus éclairés, qui pourroient éviter, s'ils vouloient pren-

1588.

dre les moyens qu'ils en ont, ce que l'on appelle leur destinée quand le malheur est arrivé, s'y laissent entraîner comme par force, malgré toutes leurs lumières & leur prévoyance, que leur temerité, & non pas une certaine prétendue fatalité rend inutiles. On dit que le Duc de Guise avoua que ce discours de Mandreville estoit le plus sensé, ajoutant néanmoins, qu'estant aussi avancé qu'il l'estoit, la mort mesme, quand il la verroit entrer par les fenestres, ne le feroit pas reculer d'un pas vers la porte pour l'éviter. Il y a pourtant bien de l'apparence que ce qui le fit parler de la sorte, avec tant de bravoure & de fermeté, fut la certitude qu'il croyoit avoir que le Roy, dont il connoissoit le genie, particulièrement depuis la Journée du Louvre où ce Duc se crut perdu, n'oseroit jamais se résoudre à en venir à une si terrible extrémité.

*Déposition de  
l'Archev. de  
Lyon.*

En effet, comme le sieur de Vins,

l'un de ses plus grands confidens, luy eût écrit de Provence qu'il ne devoit pas se tenir si près du Roy, ni s'asseûrer sur tous ces grands témoignages d'affection qu'il disoit en avoir receûs, il luy fit réponse qu'il ne se reposoit pas de son salut sur la vertu du Roy qu'il sçavoit estre tres-malin & tres-dissimulé, mais sur son jugement & sur sa crainte, n'estant pas croyable qu'il ne deust estre persuadé qu'il estoit ruiné s'il entreprenoit sur sa personne. Mais il n'apprit que trop, par une tres-malheureuse experience, qu'il devoit plutôt suivre un sage avis qu'il avoit approuvé, qu'une simple conjecture, & les mouvemens de sa générosité naturelle, que la sanglante catastrophe de sa mort, comme on juge des choses par l'événement, a fait passer pour une fort grande témérité.

Il ne faut pas que l'on s'attende que je m'arreste icy à décrire fort exactement toutes les circonstances

1588.

de cette tragique action qui a esté si funeste à la France, & si mal receüe dans le monde. Outre qu'elles sont racontées fort diversement par les Historiens de l'une & de l'autre Religion, selon leurs différentes passions, & que la pluspart sont ou fausses, ou tres-peu dignes d'estre remarquées : la chose se fit si facilement & si brusquement, & d'une maniere si odieuse, qu'on ne la peut exprimer en trop peu de mots. Voicy donc simplement ce qui en est.

Après que le brave Grillon Mestre de Camp du Régiment des Gardes eût généreusement refusé de tuer le Duc de Guise, sinon en se battant contre luy en homme de bien, le Roy eût recours à Lognac premier Gentilhomme de la Chambre, & Capitaine des Quarante-cinq, qui luy en promet dix-huit ou vingt des plus déterminez, & dont il pouvoit s'asseûrer. Ce sont ceux dont le Duc Guise, qui se défioit fort de ces Gascons créatures du

Duc d'Espernon, avoit auparavant demandé l'éloignement, sur quoy il s'estoit depuis relasché. De sorte qu'on peut dire qu'il prévint son malheur, & ne l'évita pourtant pas. Car un Vendredy vingt-troisième de Décembre, estant entré sur les huit heures du matin dans la salle où le Roy avoit dit le Jedy au soir qu'il vouloit tenir le conseil de fort bonne heure, pour aller en suite à Nostre-Dame de Clery, on luy vint dire que le Roy le demandoit au vieux Cabinet: le Roy n'y estoit pourtant pas, mais dans l'autre qui regarde sur le jardin. Alors il se leve d'auprés du feu, où s'estant trouvé un peu foible il s'estoit assis, & passé par une petite allée qui estoit à costé de la salle dans la Chambre où il trouve Lognac avec sept ou huit de ses Quarante-cinq. Le Roy les y avoit fait entrer fort secretement luy-mesme avant le jour: les autres estoient dans le vieux Cabinet, & tous avoient de grands poignards ca-

1588.

*Relation du  
sieur de Mi-  
ron.  
Informat. de  
la mort, &c.  
t. 5. de l'Hist.  
des Card.*

1588.

chez sous leurs manteaux, n'attendant plus que la venuë du Duc de Guise pour faire leur coup sans le manquer, soit dans la Chambre, ou dans le Cabinet, si d'aventure il y fust entré en se défendant.

Il n'en falloit pas tant pour tuer un homme qui s'en venoit tout seul sans se défier de ce qu'on luy préparoit, & qui tenant d'une main son chapeau, & de l'autre le bout de son manteau qu'il avoit retroussé sous le bras gauche, ne se pouvoit mettre en estat de se défendre. En cette posture il s'avance vers le vieux Cabinet, saluant fort civilement, à son ordinaire, ces Gentilshommes qui font semblant de le suivre par honneur jusques à la porte; & comme en levant avec un d'entre eux la tapisserie, il se baïsse pour y entrer, il se trouve tout-à-coup saisi par les bras & par les jambes, en mesme temps qu'on luy enfonce cinq ou six poignards dans le corps par devant, & par derriere dans la nu-

que du cou & dans la gorge, ce qui l'empescha de dire un seul mot de tout ce qu'on veut qu'il ait dit, & de tirer l'épée. Tout ce qu'il put faire, fut d'entraîner, par un dernier & puissant effort, ses meurtriers, en se debatant jusqu'à ce qu'il tomba au pied du lit, où quelque temps après, en jettant un profond soupir, il rendit l'esprit.

Le Cardinal de Guise & l'Archevesque de Lyon, qui estoient à la Salle du Conseil, s'estant levez à ce bruit pour courir promptement au secours, furent arrez prisonniers par les Mareschaux d'Aumont & de Retz. On arresta aussi en mesme temps dans le Chateau le Cardinal de Bourbon, Anne d'Est Duchesse de Nemours mere des Guises, le Prince de Joinville, les Ducs d'Elbeuf & de Nemours, Brissac & Bois Dauphin, & plusieurs autres Seigneurs confidens du Duc, & Pericard son Secretaire, pendant que le grand Prevost de l'Hostel, qui estoit allé avec

1588.

ses Archers à la Chambre du Tiers Estat, à l'Hostel de Ville, se faisoit du Président de Neuilly, du Prevost des Marchands, des Eschevins Compan & Cotte-Blanche Députez de Paris, & de quelques autres signalez Ligueurs.

Cela fait, le Roy en voulut porter luy-mesme la nouvelle à la Reine sa mere, en luy disant que c'estoit à cette heure qu'il estoit Roy, puis qu'il s'estoit défait du Duc de Guise. Et sur ce que cette Princesse fort surprise & toute émeüe luy demanda s'il avoit bien pourveü à tout ce qui en pouvoit arriver, il luy répond d'un air assez fier, & bien different de celuy dont il avoit accoustumé de luy parler, qu'elle s'en mist l'esprit en repos, qu'il y avoit donné bon ordre; & sort brusquement là-dessus pour aller à la Messe, avant laquelle il envoya le Cardinal de Gondy au Cardinal Legat Morosini pour l'informer de ce qui s'estoit fait, & des raisons qui

*Memorie della  
vit. di Moros.*

l'avoient obligé d'en user de la sorte.

L'Historien Davila dit qu'après cela le Roy estant descendu dans la Cour se promena long-temps avec le Legat, auquel il exposa toutes ses raisons, que cét Ecrivain prend la peine de déduire fort au long, comme s'il eust esté present à cette longue conference, & qu'il eust ouï, sans perdre un seul mot, tout ce que le Roy dit à ce Cardinal dont il nous fait aussi sçavoir les réflexions politiques, & la réponse qu'il fit à tout ce grand discours du Roy. Car il dit que pour ne pas refroidir l'affection de ce Prince envers le Saint Siege, il l'assêura que le Pape, comme Pere commun, écouteroit volontiers ses raisons, & qu'il l'exhorta fort à faire la guerre aux Huguenots, pour montrer par là que ce n'estoit point pour favoriser leur parti & le Roy de Navarre qu'il avoit fait tuer le Duc de Guise leur grand ennemi.

1588.

Il ajoutte, que le Roy luy promit avec serment, que pouveû que le Pape se joignist à luy, il continueroit à leur faire la guerre avec plus d'ardeur que jamais, & qu'il ne permettroit point qu'il y eust dans son Royaume d'autre Religion que la Catholique Romaine. Qu'après ce serment, le Legat ne jugea pas qu'il fust à propos de passer plus avant dans cette Conference, & que sans luy parler pour le present en faveur des Prélats prisonniers, il se mit à traiter avec luy aussi confidemment qu'au paravant. Il y en a mesme qui disent que de la maniere libre & dégagée dont on le voyoit agir avec le Roy, en luy parlant quelquefois à l'oreille, & riant avec luy, on crut que ce Prince avoit agi de concert avec Rome; & ils ajouttent, avec Davila, que cela donna lieu au Roy de passer outre, & de faire encore tuer le Cardinal de Guise, voyant qu'on se mettoit si peu en pei-

*D'Aubigné.*

ne de l'emprisonnement des Car- 1588.  
 dinaux.

Voilà ce que ces Auteurs ont écrit fort serieusement, comme une verité dont on ne peut nullement douter, cette Conference, à ce qu'ils disent, s'estant faite à la veüe de tout le monde dans la Cour du Chasteau de Blois. Cependant il n'y a rien de plus faux, & tout ce que nous dit là-dessus Davila, est une de ces fictions que les seuls Poëtes ont droit de faire. La preuve en est toute évidente & sans re- plique. Nous avons les Memoires imprimez de la vie du Cardinal Morosini écrite tres-élegamment & tres-fortement en Italien par Monsignor Stephano Cosmi Ar- chevesque de Spalato, qui me fit l'honneur de me les envoyer de Venise il y a plus de trois ans; & l'on voit par les Lettres de ce Car- dinal Legat au Cardinal Montalte, neveu du Pape Sixte V. auquel il rend un compte exact de tout ce qui se fit le vingt-troisieme Dé-

*Memor. del.  
 vit. del. Card.  
 Moros. l. 3.  
 c. 16. 17. 18.*

1588.

cembre & les jours suivans, que quelque instance qu'il eust fait à la priere de Madame de Nemours, pour obtenir audience du Roy le matin de ce jour-là, on luy refusa mesme l'entrée du Chasteau, quelque effort qu'il pust faire à la porte pour y entrer, & qu'il ne put jamais avoir cette audience que le vingt-sixième, trois jours après la mort du Cardinal. Que deviendront après cela tous ces beaux discours, & toutes ces particularitez de la prétendue Conference du vingt-troisième, & cette maniere si douce & si tranquille, ou plutôt si enjouée du Cardinal parlant au Roy à l'oreille, & riant de tout son cœur; ce qui donna lieu aux gens de croire, que selon les ordres de Rome il estoit d'intelligence avec le Roy, qui le voyant agir de la sorte, résolut de passer outre, & de se défaire encore du Cardinal de Guise ? Cela s'appelle faire une histoire de son invention, c'est à dire, une fable, com-

me l'ont fait en cet endroit deux  
Ecrivains Protestans, d'Aubigné,  
& l'Auteur du *Discours de ce qui*  
*s'est passé à Blois jusqu'à la mort du*  
*Duc de Guise*; & nos Historiens  
Catholiques qui les ont suivis s'es-  
tant laissé tromper par ces Hugue-  
nots, ont aussi trompé leur Le-  
cteur. Tant s'en faut que le dis-  
cours trop complaisant du Legat  
Morosini ait donné lieu au Roy  
de résoudre la mort du Cardinal;  
qu'au contraire, ce Prince ne luy  
voulut pas donner audience, par-  
ce qu'il ne vouloit pas écouter ce  
qu'il luy eust dit en faveur du  
Cardinal de Guise dont la mort  
estoit résoluë.

1588.

*D'Aubigné.*  
*t. 2. l. 2. ch. 15.*  
*Mem. de la*  
*Ligue, t. 3.*  
*p. 161.*

En effet, comme ce Cardinal de-  
sesperé de la mort de son frere,  
eût dit dans les premiers & les plus  
furieux transports de sa colere, tout  
ce que l'excès de la rage où il es-  
toit luy put suggerer de plus inju-  
rieux & de plus outrageux contre  
la personne du Roy: ce Prince  
plus irrité que jamais, & craignant

1588.

tout de la vengeance de cét esprit hautain & violent, qui luy estoit presque aussi redoutable que son frere, jura qu'il en mourroit. Ce qui l'obligea encore plus à prendre cette résolution, fut le rapport qu'on luy fit que ce Cardinal avoit esté si impudent que de dire, qu'il ne mourroit point qu'il ne luy eust tenu la teste pour le raser, & le faire moine, car ce sont-là les propres termes dũ Roy dans sa Lettre du vingt-quatrième Décembre au Marquis de Pisany son Ambassadeur à Rome.

*Lettre du Roy  
à l'Ambass.  
de Rome.  
Hist. des Card.  
t. 5. p. 614.*

Ce ne fut pas pourtant sans peine qu'il put trouver des gens qui voullussent exécuter ses ordres. Ceux des Quarante-cinq qui avoient poigné le Duc, refuserent tout net de souiller leurs mains du sang d'un Cardinal Prestre & Archevesque de Reims. On trouva toutefois quatre soldats, qui n'ayant pas autant d'honneur que des Gentilshommes, n'eurent pas ce scrupule, & s'offrirent à le tuer pour

*Inform. sur la  
mort, &c. t. 5.  
de l'Hist. des  
Card.*

quatre cens écus qu'on leur promit. Ainsi, après que le pauvre Prince peu à peu revenu de son emportement eût passé le reste du jour, & la plus grande partie de la nuit en prieres avec l'Archevesque de Lyon dans une petite chambre où ils se confesserent l'un l'autre, on luy vint dire le matin sur les dix heures que le Roy le demandoit. Alors ayant recommandé son ame à Dieu, & receû encore la benediction de l'Archevesque, qui croyant mourir comme luy, l'exhortoit à recevoir constamment & chrestienement la mort, il sort; & appercevant les soldats qui l'attendoient dans une allée fort sombre, il se couvre de son manteau le visage, & s'appuyant contre la muraille, se laisse percer à grands coups de hallebarde sans jetter non pas mesme un soupir, & sans branler jusqu'à ce qu'il tomba mort aux pieds de ceux qui le traitoient d'une si étrange maniere.

Son corps & celuy du Duc fu-

1588.

rent mis entre les main d'un Chirurgien, qui en confuma les chairs dans la chaux vive, & en brûla les os dans une chambre du Chasteau, pour empescher que les Ligueurs ne s'en servissent à émouvoir les peuples, & que ceux-cy qui en estoient idolâtres, n'en fissent des reliques auxquelles ils n'eussent pas manqué de rendre les memes honneurs qu'on rend à celles des Martyrs. Ainsi perit au milieu de la course d'une des plus éclatantes vies qui fut jamais, à l'âge de quarante-deux ans, Henry de Lorraine Duc de Guise, qui par les incomparables perfections du corps, de l'âme & de l'esprit qui le firent admirer de ses ennemis mesmes, eust merité ce que la fortune sembloit luy destiner, s'il n'eust pas eû la présomption de la vouloir suivre au-delà des bornes que la Providence Divine, à qui elle est soumise, luy avoit prescrites. Car enfin la suite des evenemens à fait voir que cette Providence, qui dispose

dispose souverainement des Empires, vouloit oster celuy de la France aux Valois pour le transporter aux Bourbons ; & il falloit que tout ce qui s'y pouvoit opposer succombast enfin par son malheur inevitable sous la force invincible de ce Decret, auquel il n'y avoit ni conspiration, ni ligue, ni fortune, ni aucune puissance sur la terre qui pust résister.

Cependant la mort violente de ces Princes, bien loin d'apporter au Roy l'avantage qu'il s'en estoit promis, & que sa passion luy avoit faussement representé comme tres-grand & tres-assuré, le mit bien-tost dans un estat plus déplorable encore que celuy dont il pensoit estre sorti. Il connut bien, après avoir examiné de sang froid ce qu'il avoit fait, que le meurtre du Cardinal de Guise offenseroit extrêmement le Pape, & qu'il falloit tascher de l'appaiser, pour empêcher que ce Pontife, qui le portoit fort haut, & n'estoit pas d'hu-

1588. meur à rien souffrir qui choquast son autorité, ne se déclarast pour la Ligue contre luy, ce qu'il n'avoit pas encore voulu faire. A cét effet, il écrivit le jour de Noël au Legat le billet dont voicy les propres termes.

*Mem. del. vit.  
del Card. Mo-  
ros. l. 3. c. 18.*

*Je suis maintenant Roy, & je suis résolu à ne plus souffrir desormais qu'on m'offense. Je feray sentir à qui que ce soit qui ose m'attaquer, que je continueray toujours dans cette gènèreuse résolution, à l'exemple de Nostre Saint Pere le Pape, qui a coustume de dire qu'il se faut faire obéir, & punir ceux qui nous offensent. Puis que j'ay fait ce que je prétendois selon cette maxime, je vous verray demain. Adieu.*

Ainsi le vingt-fixième de Décembre le Legat eût une longue audience, où le Roy luy fit entendre le sujet qu'il avoit eû de faire ruer le Duc & le Cardinal, prenant Dieu à témoin qu'il avoit combattu luy-mesme ses propres raisons six jours

entiers, fort résolu de n'en point venir à cette extrémité, crainte d'offenser Dieu. Mais qu'enfin considerant que Dieu qui l'avoit fait Roy l'obligeoit à se maintenir dans sa dignité, & que le Pape luy avoit fait dire par M. de Luxembourg ce que Sa Sainteté avoit dit elle-mesme plusieurs fois au Cardinal de Joyeuse, qu'il devoit se faire obéir, & punir ceux qui l'offensoient, il avoit résolu de les prévenir, en leur ostant la vie, sans attendre qu'ils le fissent perir comme ils en avoient formé le dessein. Que s'il n'avoit pas pris les voyes ordinaires de la Justice, c'est que dans l'estat où estoient les choses, il luy auroit esté absolument impossible de s'en servir.

*Lettres du Cardinal de Joyeuse au Roy, dans la vie des Card. par Aubery, part. 5.*

A cela le Legat, qui avoit eû le loisir de penser à ce qu'il devoit dire, répondit, sans parler du Duc de Guise, Qu'il estoit obligé de l'avertir, que quand mesme le Cardinal auroit esté coupable, Sa Majesté, en le faisant mourir, comme elle avoit fait, avoit encouru les Censures contenues dans la Bulle In Cœna Do-

*Mem. del. vit. del Card. Moros. ibid.*

1588.

mini, aussi-bien que ceux qui avoient exécuté ses ordres, & conseillé ou approuvé son action. Qu'il devoit donc demander l'absolution de son peché au Pape, qui seul la luy pouvoit donner, & cependant s'abstenir d'entrer dans l'Eglise.

Le Roy fort surpris d'une déclaration si forte, replique, Qu'il n'y a point de Souverain qui n'ait le pouvoir de punir ses Sujets Ecclesiastiques pour un crime de leze-Majesté, sur tout quand il y va de sa propre vie. Qu'ainsi il ne croit pas avoir encouru aucune Censure, veü principalement que les Rois de France ont ce privilege de ne pouvoir estre excommuniéz. En effet, il ne manqua pas le premier jour de l'an de faire, selon la coustume, ses dévotions en cérémonie avec les Chevaliers de l'Ordre, & de communier publiquement dans l'Eglise de Saint Sauveur. Et comme le Legat s'en fut plaint, il luy envoya le sieur de Révol Secretaire d'Etat, qui luy fit voir un Bref du

vingtième de Juillet de l'année précédente, par lequel le Pape luy permettoit de choisir tel Confesseur qu'il luy plairoit, & qui en vertu de ce Bref auroit le pouvoir de l'absoudre de toutes sortes de crimes les plus énormes, de tous les cas réservés au Pape, & de toutes les Censures & peines Ecclesiastiques, de celles mesmes qui sont contenuës dans la Bulle *In Coena Domini*. Et le Secretaire ajouta, qu'encore que le Roy en vertu de ses Privileges n'eust pas besoin de ce Bref pour frequenter les Sacremens, on ne pouvoit nullement douter que l'ayant, il n'ait pû communier sans aucun scrupule & sans scandale, après avoir receû l'absolution de son Confesseur. Le Legat n'ayant rien à repliquer à cela, ne dit plus rien, & se contenta de la remontrance qu'il avoit faite.

Mais le Pape Sixte n'en demeurera pas là. Car il s'emporta d'une étrange maniere contre son Legat

1588.

Bref. du Pape Sixte V. dans les Mem. de la vie du Card. Moros. l. 3. c. 20.

Ed essendo ammazato un Cardinale in faccia di

1588.

*lui Legato à Latere, come non hà pubblicato l'interdetto anchorche gliene fossero andate cento vite ?*

*Lettre du Card. Montalt. Mem. del. vit. di Moros. l. 3. c. 19.*

*Discours en forme d'avis envoyé au Roy par M. le Cardinal de Joyeuse, sur la mort de Mef. de Guise, au t. 5. de l'Hist. des Card. pag. 615.*

*Autre Lettre du meisme ib. p. 627. & suiv.*

qu'il accusoit de lascheté ; parce qu'ayant veû massacrer un Cardinal il n'avoit pas publié les Censures contre le Roy avec l'interdit, quand mesme en le faisant il en eust deû perdre cent fois la vie. Il en témoigna son ressentiment avec beaucoup d'aigreur au Marquis de Pisany Ambassadeur du Roy, au Cardinal de Joyeuse Protecteur de France, & plus fortement encore à tout le Sacré College en plein Consistoire, quoy-que le Cardinal de Sainte Croix luy parlant immédiatement auparavant, luy eust dit, qu'ayant consulté sur cela les livres des Docteurs, il y avoit veû, *Qu'un Roy qui auroit trouvé un Cardinal machinant contre son Estat, le peut faire mourir sans autre forme ni figure de procès, & qu'il n'a pas besoin d'absolution pour un pareil cas.* Il s'offensa de cette liberté, & protesta hautement qu'il n'accorderoit jamais aucune grace, & ne permettroit pas qu'on fist aucune expedition Consistoriale que le Roy

n'envoyast solennellement demander l'absolution, qui ne seroit donnée qu'après qu'on auroit examiné l'affaire dans une Congrégation de Cardinaux qu'il établit pour ce sujet.

Le Roy vouloit bien que le Pape, s'il en avoit envie, luy donnast encore une absolution qui ne luy pouvoit nuire, quoy-qu'il ne crust pas en avoir besoin. Mais il ne vouloit nullement souffrir qu'on examinast juridiquement s'il avoit eû droit de punir ses Sujets comme il avoit fait. Sur quoy le Cardinal de Joyeuse ne feignit point de remonter au Pape avec tout le respect qui estoit deû à Sa Sainteté, *Que les meilleurs & plus dévots Catholiques de France, ce sont icy ses propres termes, ne tenoient pas bonnes les opinions qu'on a à Rome en ce qui n'est point de la Doctrine & de la Tradition de l'Eglise, en quoy il n'y avoit aucune difference entre Rome & France; mais qu'en France on tenoit les Droits du Roy beau-*

1583.

Pag. 630.631.

Pag. 637.638.  
& suiv.

Pag. 635.640.

*Ibid. & Lettre du Roy au Card.*

*Ibid. p. 639.*

1588. coup plus grands qu'on ne les faisoit à Rome, & qu'on s'y estimoit si bien fondé, qu'on ne s'en départiroit pour rien du monde. Qu'en ce fait particulier le Roy trouveroit des plus fervens Catholiques qui soustiendroient que non seulement Sa Majesté, qui a un Privilege special de ne pouvoir estre excommuniée, mais le moindre homme du monde n'encourt point de Censures, pour faire chose necessaire à la conservation de sa liberté & de sa personne; & en tout événement que Sa Majesté estoit absente par autorité de Sa Sainteté mesme, suivant le Bref qu'elle avoit octroyé.

P. 640.

A cela le Pape ne répondit autre chose, sinon que c'estoit à luy d'interpreter son Bref, & qu'il ne se devoit entendre que des crimes commis avant qu'on l'eust receû, & non pas de ceux qu'on feroit après. Mais un des plus sçavans Prélats de la Cour de Rome eût l'asseûrance de montrer par un écrit qui fut envoyé au Roy, que ce Bref estant conceû comme il l'estoit

en termes généraux, sans aucune restriction, s'étendoit aussi-bien sur l'avenir que sur le passé. Cependant le Pape, comme par une soudaine inspiration, changeant tout-à-coup contre son humeur, se mit à dire au Cardinal, *Qu'il reconnoissoit que le Roy avoit eû de grandes occasions de faire ce qu'il avoit fait. Que Dieu avoit permis que* ibid. *le Cardinal de Guise & le Duc son frere mourussent ainsi pour leurs pechez. Que la Ligue avoit ruiné les affaires de France, & mesme de la Religion Catholique. Qu'il ne falloit jamais prendre les armes contre la volonté de son Prince : qu'il n'en avoit jamais bien. Qu'il l'appelloit à témoin luy Cardinal, de ce qu'il luy en avoit dit autrefois, & qu'aussi il avoit prédit ce qui leur estoit venu.*

Le Cardinal ravi de joye de l'entendre parler de la sorte, luy en rendit tres-humbles graces, & le supplia tres-instamment de persister touÿours en de si justes sentimens, sans se laisser surprendre aux

1588. artifices des Espagnols & des Ligueurs. Mais comme il vit qu'après tout ce beau discours, ce Pape, qui de l'humeur dont il estoit, ne pouvoit se résoudre à reculer après s'estre engagé si avant, vouloit toujours que toutes les expéditions fussent suspenduës, jusqu'à ce que le Roy luy eust envoyé demander son absolution : il eût le courage de luy dire fort nettement, *Que cette suspension, qui estoit préjudiciable au service de Dieu, au salut des ames, & mesme à l'autorité du Saint Siege, ne chargeoit que la conscience de Sa Sainteté; & que tous les maux qui arrivent de la longue vacance des Eglises luy seroient imputez, & nullement au Roy, qui avoit fait de son costé ce qu'il devoit, en nommant aux Evêchez & aux Abbayes selon le Concordat. Et que cependant les nommez aux Prélatures se consoleroient aisément de leur disgrâce, en jouïssant plus longtemps de leurs Oeconomats, sans se mettre en peine de trouver, & d'en-*

*Ibid.* p. 638.  
632.

voyer à Rome bien de l'argent pour avoir des Provisions Apostoliques. Et qu'après tout, il pourroit bien arriver que le Roy touché des remontrances du Clergé de France, & mesme des Estats qui estoient encore assemblez à Blois, & de ce qu'on refuse à Rome ses nominations, remist les choses sur le pied du droit ancien, auquel cas on n'iroit plus de France à Rome, que pour la confirmation de trois ou quatre Primaties qu'il faudroit encore expedier gratis.

Enfin ce sage & généreux Cardinal conclut sa longue dépesche par l'avis qu'il donna au Roy, que selon le sentiment des plus éclairés & des mieux affectionnez, plus il differera d'envoyer ou d'écrire au Pape, au cas qu'il ait résolu de le faire, plus il aura de satisfaction, pourveû que les affaires aillent bien en France. Car, ajouste-t-il, vostre Majesté n'a à esperer ni à craindre de rien, sinon autant qu'elle aura du bien ou du mal chez soy dans son propre Royaume. Et pour

Ibid. 648

1588. *ſçavoir en quel prédicament voſtre Maieſté ſera à Rome, elle n'aura beſoin d'attendre à l'apprendre par la dépeſche de ſon Ambaſſadeur ou par la mienne; elle le trouvera & lira chez ſoy de jour en jour, à meſure qu'elle avancera & fera progrès en ſesdites affaires.*

L'événement verifia cette prédiction. Car quelque temps après Sixte voyant la Ligue tres-puiſſante, & le Roy tres-foible par la révolte de la plus grande partie de la France, fit afficher à Rome contre luy le foudroyant Monitoire que nous verrons, & dans lequel il déclare d'abord que ce Prince a encouru l'excommunication portée par les Canons, pour le meurtre commis en la perſonne d'un Cardinal.

La mort du Duc de Guiſe luy fut encore plus funeſte, & produiſit un effet tout contraire à ce luy qu'il en attendoit. Il crut qu'ayant coupé la teſte à la Ligue, elle ne ſeroit plus qu'un corps

Sans ame & sans mouvement, & qu'il feroit alors maistre absolu & vrayment Roy, comme il le disoit tres-souvent. Mais il vit bien-tost qu'il s'estoit trompé. Ce qu'il croyoit peut arriver, quand une faction est foible en ses commencemens, & que les peuples qui y sont entrez sont irrésolus, & balancent entre cette premiere fureur qui les a d'abord emportez dans la rebellion, & la crainte qu'ils ont d'un Maistre justement irrité contre eux, & qu'ils voyent puissamment armé pour les punir aussi-bien que leur Chef, s'ils ont l'audace de vouloir continuer dans leur révolte. Mais on voyoit icy tout le contraire. La Ligue estoit enracinée si avant dans les cœurs des peuples, qu'il n'y avoit nulle apparence qu'on la pust arracher d'un seul coup, & ce parti avoit de trop puissans appuis dedans & dehors le Royaume, pour esperer qu'on le pust abbatre sitost. D'ailleurs, l'amour & le respect que

1588.

les François ont naturellement pour leur Roy estoit presque entièrement éteint dans la pluspart, à l'égard de Henry III. également haï des Huguenots & des Ligueurs, & si fort méprisé, principalement de ceux-cy, qu'il n'estoit plus craint de personne.

Aussi, au lieu de monter à cheval comme il le devoit faire après un si terrible coup, & de s'avancer avec tout ce qu'il avoit alors de gens de guerre vers Paris, sans donner aux Ligueurs le loisir de se reconnoistre & de se faire un nouveau Chef, il s'amusa, selon sa coustume, à faire de grandes Déclarations, & de fort belles Lettres qu'il envoyoit par tout, & où entre autres choses il disoit pour sa justification ce qu'on ne croyoit gueres, & ce que le Duc de Mayenne nia fortement au Cardinal Legat, sçavoir qu'il avoit receû de ce Duc mesme & de la Duchesse d'Aumale un avis tres-certain de la conspiration des deux freres

Che farebbe  
anche ito  
contra il suo  
medesimo  
sangue, se  
i suoi havef-  
sero havuta  
mira di fare  
alcuna cosa  
contra di lui.  
E che questo  
era quello  
ch'egli have-  
va mandato  
à dire à sua  
Maestà per  
Alphonso  
Corso, è non  
quello che il

contre la personne. Il ne sçavoit pas sans doute, qu'après avoir fait une action de cette nature, un Roy ne la peut jamais mieux justifier que quand il s'est mis par les armes en estat de faire trouver aux vaincus ses raisons bonnes.

Et certes, en faisant ainsi son Apologie d'une autre maniere qu'un Souverain ne la doit faire, il ne persuada gueres ni ses Sujets ni les Estrangers; & il eût le malheur que non seulement les Ligueurs, & beaucoup d'autres qui ne l'estoient pas entre les Catholiques, mais les Huguenots mesme, & sur tout les Gentilshommes, condamnerent en des termes tres-fascheux son action, qu'ils ne croyoient pas estre du genie de la nation Françoise. Cependant il fut bien surpris, lors que tandis qu'il perdoit le temps à écrire & à continuer les Estats, comme il fit encore pendant trois semaines, il apprit qu'Orleans s'estoit soulevé contre luy; que le Duc

1588. de Mayenne, qui fut averti à Lyon de la mort de ses freres, avant qu'Alphonse d'Ornano qu'on y envoyoit ou pour l'arrester ou pour le tuer y fust arrivé, s'estoit sauvé dans son Gouvernement de Bourgogne, où il estoit maistre de la pluspart des villes; & sur tout que Paris avoit fait renaistre la Ligue avec plus d'ardeur que jamais, pour venger la mort des deux freres.

Il n'y a rien dans toute l'Histoire de plus étrange que ce qui se fit en cette grande ville, quand on y apprit une si surprenante nouvelle. Les Seize qui l'eurent les premiers, & avant que le Parlement en fust averti, tant il y avoit de negligence à la Cour, firent aussitost, & le soir mesme du jour de Noël, prendre les armes dans tous les quartiers, s'assêurerent de tous les lieux forts, mirent de bons corps de garde sur les ponts & dans les places, & garnison dans les maisons des Politiques; c'est

*Davila.*

*Cayet, t. 1.*

*Journal M S.*

*d'Ant. Loysel.*

*Journal de*

*Henry III.*

ainsi qu'ils appelloient ceux qui leur estoient suspects, & ne se laissoient pas entraîner au torrent d'une si furieuse faction. En suite, se voyant maîtres de Paris, où le peuple emporté jusqu'à la rage pour la mort du Duc de Guise, estoit tout disposé à la révolte, ils tiennent l'Assemblée générale à l'Hostel de Ville, où malgré toute la résistance du Premier Président Achille de Harlay, qui pensa périr en cette occasion, ils élisent pour Gouverneur le Duc d'Aumale, & font entre eux une plus étroite union que jamais pour la défense, à ce qu'ils disoient, de leur vie, de leur liberté, & de la Religion Catholique. C'est ainsi qu'ils couvroient d'un specieux nom leur révolte, que les Prédicateurs & les Docteurs de la Ligue firent éclater tout ouvertement d'une furieuse maniere.

Car les Prédicateurs, dont les plus signalez estoient les Curez Pelletier, Boucher, Guincestre, Pige-

1588.

nar, & Aubry, le Pere Bernard de Montgaillard, surnommé le Petit-Feuillant, & le fameux Cordelier Feu-ardent, preschant dans les Paroisses de Paris durant les Festes de Noël, changerent leurs sermons en invectives contre la personne sacrée du Roy, & décrivirent si pathetiquement la mort tragique des deux freres, lesquels ils élevoient jusqu'au Ciel comme des Martyrs, qu'ils faisoient fondre en larmes & éclater en soupirs tout leur Auditoire, auquel, au lieu de luy proposer l'exemple de Saint Estienne, ils inspiroient un ardent desir de vengeance. De sorte que ceux mesme qui n'avoient pas envie de pleurer ni de soupirer, & qui estoient scandalisez de ces manieres tout-à-fait indignes d'un aussi saint ministere que celuy de la parole de Dieu, estoient contraints de contrefaire les pleureurs, de peur d'estre assommez.

*Cayet, Chron. Nov. Lettre di Moros. Mem. del. vit. del detto l. 3. c. 16.*

*Journal de Henry III. Cayet, t. 1.*

En effet, comme Guincestre qui avoit presché l'Avent à Saint Bar-

thelemy eût dit en l'un de ses sermons, après avoir bien déclamé contre le Roy, & déploré la mort du Duc de Guise, qu'il falloit que ses Auditeurs levassent tous la main, pour montrer qu'ils juroient de venger cette mort, & de vivre & mourir dans la sainte Union qu'on venoit de renouveler : tous les assistans ne manquerent pas de luy obéir aussitost, excepté le premier Président, qui ce jour-là premier de l'an mil cinq cens quatre-vingts-neuf estoit au sermon de la Paroisse, dans l'Oeuvre, vis-à-vis du Prédicateur. Alors ce furieux homme eût l'audace de luy dire, *Levez la main vous aussi, comme tous les autres, Monsieur le Premier Président.* Les Ligueurs avoient fait courir le bruit que cet illustre Magistrat, qu'on sçavoit estre grand serviteur du Roy, estoit un de ceux qui avoient conseillé la mort du Duc de Guise : de sorte qu'il fallut necessairement obéir, pour ne pas s'exposer imprudemment à la

1588.

---

Ann.

1589.

1589.

furie du peuple, qui, sur le refus qu'il en eust fait, eust cru cette imposture, & n'eust pas manqué de le mettre en pieces. Il leva donc la main, mais fort peu, comme il n'agissoit que par un mouvement forcé; & alors cét effronté Prédicateur eût l'insolence de luy dire qu'il la levast plus haut, afin que luy & toute l'assistance vissent qu'il s'obligeoit comme les autres.

*Memor. di  
Moros. l. 3.  
c. 21.  
Journal de  
Henry III.*

*Journal. M S  
d'Ant. Loysel.  
Idem.*

Le Curé de Saint Nicolas des Champs François Pigenat fut encore plus impudent & plus impie que son confrere. Car en faisant l'Oraison Funébre du Duc de Guise dans la Paroisse de Saint Jean en Gréve, comme on en fit dans toutes les Eglises de Paris, & mesme à Nostre-Dame, avec une pompe plus que Royale, il en vint jusqu'à cét excés de fureur, que de demander à ses Auditeurs, s'il ne se trouveroit pas quelqu'un qui entreprist de venger le meurtre du Duc en donnant la mort au Ty

ran. Et pour émouvoir le peuple, il fit parler en sa place la Duchesse, veuve du défunt, qui estoit presté d'accoucher, & luy fit dire ces terribles paroles imitées de Virgile :

*Exoriare aliquis nostris ex ossibus  
ultor*

*Qui face Valesios ferroque sequare  
Tyrannos.*

Ces Prédications seditieuses causerent de tres-grands desordres : mais ce qui acheva de tout perdre fut le scandaleux Decret des Docteurs, qui s'estant laissé aveugler à cette furieuse passion qui animoit la Ligue, & conduisant en suite les peuples aveugles, les firent tomber avec eux dans le plus effroyable abisme de crimes & de malheurs qui fut jamais. Ceux qui composoient le Corps de Ville, qui estoient alors tous Ligueurs, pour autoriser l'horrible révolte qu'ils méditoient, s'aviserent de propo-

1589.

*Mem. de la  
Ligue, t. 3.  
M. de Nevers,  
Traité de la  
prise des Ar.*

fer à Messieurs de Sorbonne non seulement de vive voix, mais aussi par un Acte authentique signé du Magistrat & scellé du Sceau de la Ville, ces deux grands cas de conscience : l'un, *Si les François estoient effectivement déliez du serment de fidelité & d'obéissance que l'on avoit presté au Roy; l'autre, s'ils se pouvoient armer & unir, & s'ils pouvoient lever de l'argent & contribuer pour la défense & conservation de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine en France, pour s'opposer aux détestables desseins & aux efforts du Roy & de tous ses adberans, depuis qu'il avoit violé la Foy publique à Blois, au préjudice de la Religion Catholique, de l'Edit de la Sainte Union, & de la liberté naturelle des Estats.*

*Mem. del. vit.  
di Moros. l. 3.  
c. 23.*

Sur quoy la Faculté s'estant assemblée le septième de Janvier au nombre de soixante-dix Docteurs, après une Procession solennelle & la Messe du Saint Esprit, *conclut pour l'affirmative sur ces deux points,*

d'un commun consentement, & sans que personne s'y opposast, ce sont les propres termes du Decret; & qu'on envoyeroit au Pape cette résolution, afin qu'il l'approuvast & confirmast de son autorité, & qu'il eust la bonté de secourir l'Eglise Gallicane qui souffroit beaucoup, & se trouvoit fort opprimée.

A la verité ce Decret fit un grand scandale, & les Huguenots qui ne manquerent pas de le rapporter mot pour mot, & de l'examiner dans leurs écrits, en tirerent grand avantage pour insulter à nos Theologiens, dont ils avoient raison de dire que la Doctrine & la Morale, à cet égard, est directement opposée à la parole de Dieu qui enseigne tout le contraire. Mais il est aisé de les satisfaire, en leur disant ce qui est tres-veritable, que ce Decret se fit par la faction des Docteurs seditieux, Boucher, Prevost, Aubry, Bourgoïn, Pelletier,

1589.

*Mem. de la  
Lig. t. 3.  
p. 192. & suiv.*

*Cayet, t. 1.*

1589.

guez, & mesme du conseil des Seize, & qui entraînerent par leur cabale & par leur violence ces cinquante ou soixante Docteurs, dont la pluspart estoient de ces jeunes emportez & turbulens dont nous avons déjà parlé; & les autres craignant pour leur vie s'ils leur résistoient, ne consentirent que par force à ce Decret, que la Sorbonne mesme, quand elle a esté libre, a toujours tenu pour abominable, & auquel le Docteur Jean le Févre, qui estoit alors Doyen de la Faculté, s'opposa de toute sa force, sans qu'il püst jamais rien gagner sur cette malheureuse faction, qui le contraignit, malgré qu'il en eust, de conclure comme elle. Aussi le Roy, qui s'en plaignit extrêmement à Blois, ayant fait assembler vingt Evesques & douze Docteurs de Sorbonne qui se trouvoient parmi les Députez, comme on eût fait la lecture de ce Decret, tous conclurent sans balancer, qu'il estoit exécration, & ne pouvoit avoir esté fait

*Thuan. l. 94.*

Conclusum  
est à D. Decano  
eiusdem  
Facultatis, ne  
mine refragante.

*Decr. Sorb.*

*Mem. del. vit.  
di Moros. l. 3.  
s. 23.*

fait que par force, & pour se garantir de la fureur & de la rage des Ligueurs de Paris.

Cependant il faut avouër que ce Décret, de quelque maniere qu'il ait esté fait, estant de la Sorbonne, dont le nom & l'autorité estoient en singuliere veneration dans toute l'Europe, & principalement en France, fut comme le signal de la révolte générale qui se fit dans Paris, & qui de là, en tres-peu de temps, s'étendit dans la pluspart des villes du Royaume. Car aussitost qu'il fut publié dans cette grande ville, sur tout par les plus emportez des Prédicateurs fortenez de la Ligue, qui l'exposèrent au peuple dans leurs furieuses déclamations, l'on passa tout-à-coup à de si horribles extrémités, & à de si exécrables excès de fureur contre ce que des Sujets doivent à leur Prince legitime, qu'encore que nos Ecrivains les ayent rendus publics, je crois pourtant qu'il vaut mieux les supprimer que

1589.

de profaner mon Histoire par un recit qui la rendroit defagréable & odieuse.

Je diray seulement, qu'au mefme temps qu'en vertu de ce malheureux Decret on luy ofta le nom de Roy, pour ne luy donner que celui de Henry de Valois, il n'y a forte d'outrages qu'on ne luy fist en toutes les manieres que la rage impuiffante d'un peuple furieux put inventer, pour se répandre en fatyres, en invectives, en libelles, en calomnies, en toutes fortes d'injures atroces, dont la moindre estoit celle de Tyran & d'Apostat; & pour se décharger, par le plus brutal de tous les emportemens, sur ses Armes, sur ses Statuës, sur ses Portraits, sur ses Tableaux qui furent rompus, déchirez, foulez aux pieds, traifnez par les bouës, bruslez, jettez dans la riviere, en le chargeant de mille maledictions, tandis qu'on reveroit le Duc de Guife & son frere comme des Martyrs, jusques à

mettre leurs images sur les Autels. Enfin cette aveugle fureur alla si loin, que depuis ce Decret les Curés & les Confesseurs de la faction des Seize, abusant sacrilegement du pouvoir que leur sacré Ministère leur donne de lier & de délier, refusoient l'absolution à ceux qui leur avoient en Confession qu'ils ne pouvoient se résoudre à ne plus reconnoistre Henry III. pour leur Roy.

Voilà l'effet que produisit d'abord ce Decret de la Faculté, que le Roy receût avec ces tristes nouvelles, en mesme temps qu'il estoit occupé à rendre les derniers devoirs à la Reine sa mere, qui mourut au Chasteau de Blois le cinquième de Janvier, à la soixante & douzième année de son âge, soit du chagrin qu'elle eût de la mort des Guises, & du reproche que luy en fit le vieux Cardinal de Bourbon, soit d'une fièvre lente, ou d'une fausse pleuresie. Il est certain qu'on a gardé tres-peu de mesures, soit

*M. de Nevers,  
Traité de la  
prise des Armes.  
p. 467.*

*Brantôme.  
Memorie de  
Moros.*

*Mem. du  
Chanc. de  
Clugny.*

1589.

*Brantôme ,  
on son éloge.  
Henry Estienne,  
discours  
merveil. de la  
vie de Cath.  
de Med.*

en louant, soit en blasmant cette Princesse, qui certainement a fourni aux Historiens de quoy en dire & beaucoup de bien & beaucoup de mal. On peut assez connoistre l'un & l'autre par les choses que j'en ay dites jusques icy dans cette Histoire & dans celle du Calvinisme. J'ajousteray seulement, pour achever son portrait, qu'on ne peut nier qu'elle n'ait eû de grandes perfections de corps & d'esprit, un port extrêmement majestueux, un certain air de grandeur & d'autorité digne de l'Empire, des manieres nobles & engageantes, un esprit poli, délicat & pénétrant, un talent merueilleux pour la négociation, & une singuliere adresse pour tourner les esprits où elle vouloit, une magnificence Royale, une constance & une fermeté extraordinaire dans une femme, un courage viril, & une grandeur d'ame qui la portoit naturellement à tout ce qu'il y a de plus éclatant & de plus relevé dans le monde.

En un mot, elle eust pû passer pour une Héroïne, si tant de belles qualitez n'eussent esté flétries par de grands vices, qui ont trop paru dans toute sa conduite, pour croire que l'Histoire les doive ou les puisse dissimuler.

Car on n'y voit que trop, pour son honneur, la prodigalité, le luxe, la dissolution honteuse qu'elle souffroit dans sa Cour, & de laquelle mesme elle se servoit pour gagner ceux qu'elle avoit envie d'engager dans ses interests, le peu de sincerité & de foy qu'il y avoit dans ses paroles, le trop de créance qu'elle donnoit aux astrologues & aux devins qu'elle consultoit sur l'avenir, & sur tout cette ambition demesurée, à laquelle, pour regner touÿours absolument, elle ne fit point de difficulté de sacrifier les interests de l'Estat & de la Religion, qu'elle pensa ruiner, en penchant tantost du costé des Huguenots, & tantost de celuy des Catholiques, selon que l'une ou

1589.

l'autre Religion luy sembloit plus propre pour venir à bout de ses desseins. Enfin, pour conclure par le point essentiel de cette Histoire, la haine qu'elle portoit au Roy de Navarre son gendre, & l'amour qu'elle avoit pour son petit-fils de Lorraine, luy firent sous main favoriser la Ligue, dont pourtant elle estoit la dupe. Car elle eût ce malheur, qui arrive ordinairement à ceux qui veulent trop ménager les uns & les autres, qu'elle fut presque également en aversion aux Huguenots & aux Catholiques des deux partis.

Voilà quelle fut cette Princesse, qui n'eût rien de médiocre ni dans le bien ni dans le mal : heureuse néanmoins selon Dieu & selon les hommes, en ce qu'elle mourut en un temps où l'on crut dans le monde que sa vie estoit nécessaire au Roy pour le tirer par son adresse de l'horrible embarras où il estoit, & qu'elle expira doucement & chrestienement, après avoir re-

ceû ses Sacremens avec beaucoup de pieté, quoy-que les Historiens Huguenots qui la haïssent mortellement, ayent écrit le contraire. Et parce qu'elle n'estoit gueres moins haïe des Ligueurs de Paris, qui s'imaginoient qu'elle avoit eû part à la mort des Guises, comme d'autres aussi l'ont cru, après ce que le Medecin Miron en a écrit dans sa Relation, ils disoient haü-  
Journal de  
Henry III.

Cependant le Roy qui croyoit encore qu'il les pourroit faire rentrer dans leur devoir par les voyes de la douceur, leur avoit envoyé la Duchesse de Nemours mere des Guises & du jeune Duc de Nemours leur frere uterin, qui s'estoit sauvé peu après que le Roy l'eût fait arrester. Cette Princesse,

1589.

*Memor. di  
Moref. l. 3.  
s. 23.*

*Gayot, t. 3.*

qui estoit fort sage, préférant le bien de la paix à une vengeance inutile de la mort de ses enfans, avoit commencé de traiter par Lettres avec les Ducs de Nemours & de Mayenne ses deux autres fils, pour les ramener doucement, en leur offrant tous les avantages & toutes les seûretez qu'ils pourroient raisonnablement souhaiter : ce qui fit croire au Roy qu'elle pourroit adoucir les esprits, & appaiser les troubles de Paris. Il voulut mesme qu'elle fust accompagnée des Eschevins Compan & Cotte-Blanche, qui promirent d'agir de leur mieux pour cét effet, ou de retourner à Blois dans leur prison s'ils ne pouvoient rien obtenir, & fit porter en mesme temps au Parlement un ordre exprés d'enregistrer la Déclaration qu'il avoit envoyée par tout, aussitost après l'exécution de Blois.

On receût à Paris la Duchesse avec toute sorte d'honneur, & une joye incroyable du peuple, qui la

réveroit comme la mere de deux saints Martyrs; & le petit-Feuil-  
lant preschant un jour en sa pre-  
sence, s'emporta jusqu'à faire, en  
se tournant vers elle, une apostro-  
phe au feu Duc de Guise en ces  
termes : *O saint & glorieux Mar-  
tyr de Dieu, benit est le ventre qui  
t'a porté, & les mammelles qui t'ont  
allaité !* Mais après tout, elle ne  
réussit pas en sa negotiation. Les  
deux Eschevins, faussant leur ser-  
ment, se joignirent, comme au-  
paravant, avec les Factieux; & sur  
la Requête, dont on garde l'ori-  
ginal dans la Bibliotheque de M.  
Colbert, & que j'ay veüe signée  
de quarante-huit d'entre les prin-  
cipaux Bourgeois, on leur fit dé-  
fense de retourner à Blois, & leur  
serment qu'ils en avoient fait fut  
déclaré nul par Arrest du nouveau  
Parlement que les Ligueurs se fi-  
rent après avoir cassé l'ancien par  
un des plus horribles attentats  
qu'on ait jamais commis contre  
l'autorité Royale.

*Journal de  
M. Loyseau.*

1589.

*Journal de  
Henry III.*

Car le Duc d'Aumale & le Conseil des Seize se défiant de cette auguste Compagnie, dont les principaux membres estoient grands serviteurs du Roy, résolurent de s'en saisir & de tous les autres Officiers qui leur estoient suspects. Jean le Clerc dit Bussy, autrefois Procureur en Parlement, l'un des plus téméraires & des plus impudens hommes qui fut jamais, & que le Duc de Guise, le connoissant déterminé Ligueur, avoit fait Gouverneur de la Bastille, demanda & obtint cette Commission, qu'il exécuta le seizième de Janvier. Car s'estant faisi le matin des portes du Palais, il entre tout armé sur les huit heures dans la Grand<sup>e</sup> Chambre où Messieurs estoient assemblez, & leur dit, que les bons Catholiques de Paris luy avoient donné charge de leur presenter une Requête; puis l'ayant mise entre les mains d'un des Messieurs, il se retire au Parquet des Huiffiers où ses gens l'attendoient. Cette Re-

*Fonten. MS. de  
M. Loyvel.*

queste portoit, Qu'il plust à la Cour s'unir avec les Prevost des Marchands, Eschevins & bons Bourgeois de Paris pour la défense de la Religion & de la Ville. Que conformément au Decret de la Sorbonne, elle déclarast que les François estoient delivrez du serment de fidelité & d'obéissance envers le Roy, & qu'on ne mist plus son nom dans les Arrests.

Voilà la voye que prit ce sceleat, pour avoir lieu, sous un prétexte specieux devant le peuple, de traiter, comme il fit, le Parlement, qu'il sçavoit fort bien qui ne confirmeroit jamais un Decret semblable à celuy de la Sorbonne. C'est ce que nostre Histoire n'avoit pas encore remarqué, & que j'ay appris du Journal manuscrit que le célèbre M. Antoine Loyfel Avocat au Parlement, qui estoit alors à Paris, a laissé à ses enfans pour leur instruction. Il m'a esté

*Journal M S.  
de M. Loyfel.*

1589. mendable pour son insigne probité & pour sa profonde doctrine, & à qui le Chapitre de la Métropolitaine de Paris est redevable de sa rare Bibliothèque qu'il luy a donnée. Ce fut donc là le piège que Bussy le Clerc tendit au Parlement, pour avoir occasion de le traiter le plus indignement qu'il le pouvoit estre.

Car sans mesme attendre la réponse à son insolente Requête, voyant qu'on déliberoit là-dessus plus long-temps qu'il ne l'eust voulu, il rentre comme un furieux dans la Grand' Chambre, l'épée à la main, suivi de vingt-cinq ou trente hommes armez de cuirasses & de pistolets; & après avoir dit d'abord que c'estoit trop differer, & qu'on voyoit bien qu'il y en avoit dans la Compagnie qui trahissoient la Ville & s'entendoient avec Henry de Valois, il ajouta, qu'il avoit ordre de s'en asseûrer, & commanda, parlant en Maistre, que ceux qu'il nommeroit eussent

*Cayr.  
Journal de  
Henry III.  
Journal de  
Leyel.*

à le suivre sur le champ s'ils ne vou-  
loient estre maltraitez. Sur quoy, Journal de  
Henry III. comme en lisant son rôle, il eût  
nommé le Premier Président Achil-  
le de Harlay, les Présidens de Blanc-  
Mesnil Potier, & de Thou, & les  
plus anciens Conseillers, tous les  
autres se levent comme de con-  
cert, protestant qu'ils ne vouloient  
point abandonner leur Chef, qu'ils  
suivirent en effet au nombre d'en-  
viron soixante de toutes les Cham-  
bres, marchant deux à deux après  
Bussy le Clerc, qui les mena com-  
me en triomphe au travers d'une  
multitude innombrable de peuple  
jusqu'à la Bastille, où il ne fit en-  
trer que ceux dont on connoissoit  
la fidelité inviolable au service du  
Roy.

Le plus considerable, comme le  
premier de tous sans contredit en  
merite aussi-bien qu'en dignité, fut  
le grand Achille de Harlay, dont  
le seul nom peut tenir lieu d'un  
grand éloge, par la haute idée qu'il  
nous forme d'un Magistrat tres-

1589.

accompli en toutes sortes de perfections. C'estoit le digne Chef de cette auguste Compagnie, que la fureur de la Ligue traita si indignement, & de cette illustre Maison, qui après s'estre signalée plus de quatre cens ans par les armes, a joint à cette gloire toute celle qu'on peut aquerir dans les plus beaux emplois, & les plus grandes dignitez de la Robe & de l'Eglise.

Je serois fort injuste si je ne rendois justice au merite de ces illustres Senateurs qui suivirent leur Chef, & si je ne faisois connoistre à la posterité leurs noms qu'on ne lit point dans nostre Histoire, & que j'ay eû le bonheur de trouver dans le Manuscrit de M. Antoine Loyfel, ce fameux Avocat de ce temps-là qui les connoissoit tous. Outre les Présidens que j'ay nommez, les Conseillers qu'on arresta prisonniers avec eux dans la Bastille, furent Messieurs Chartier, Spifame, Malvault, Perrot, Fleury,

le Viry, Molé, Scarron, Gayant Amelot, Jourdain, Forget, Herivaux, Tournebu, du Puy, Gillot, de Mouffy, Pinney, Godard, Fortin, le Meneur, & le sieur Denis de Here.

C'estoit un homme d'esprit & de qualité, & l'un des plus forts de la Compagnie, qui de grand Ligueur qu'il estoit auparavant par le seul zele de la Religion, devint grand serviteur du Roy, quand il eût decouvert les pernicious desseins de la Ligue, sur tout après la Conversion de Henry IV. qui ayant reconnu son rare merite, en fit beaucoup d'estat. De sorte qu'il eût le credit de se faire oster du Catholicon, où l'Auteur de cette agreable satyre ne l'avoit pas trop bien placé. Car au lieu que dans la premiere édition de l'an mil cinq cens quatre-vingts-quatorze, page sixième, on fait promoteurs de la Ligue *Machant & de Here*, on a mis dans toutes les autres *Machant & Baston*; ce furieux Baston, qui

*Notes sur la  
Cathol.*

1589.  
Notes sur le  
Cathol.

fut si passionné Ligueur, qu'il signa la Ligue de son propre sang tiré de sa main, laquelle en fut estropiée, & qu'il aima mieux se retirer avec les Espagnols, après la réduction de Paris, & mourir de misere en Flandre, que de vivre à son aise en France sous l'obéissance du Roy. Voilà les noms des principaux d'entre Messieurs du Parlement qui furent mis dans la Bastille avec le Premier Président.

Il y en eût encore quelques-uns dont je n'ay pû sçavoir les noms, qui meritoient d'estre connus & révérez de tout le monde. Les autres, soit qu'ils fussent tout-à-fait Ligueurs, soit qu'ils craignissent pour leur vie, ou qu'ils crussent qu'il falloit dissimuler pour avoir lieu de rendre quelque bon service au Roy, ayant promis d'estre fidelles au parti de l'Union, furent renvoyez libres pour rendre la Justice avec le Président Brisson, qui dès le lendemain tint l'Au-

diance comme Chef de ce nouveau Parlement de la Ligue, avec laquelle on crut qu'il s'estoit entendu, afin de pouvoir occuper cette place. Cela fut tout-à-fait indigne d'un homme de si haute réputation pour sa rare doctrine, & qui devoit plutôt perdre mille vies que d'abandonner lâchement son Roy, & de se faire honteusement esclave de la passion de ses plus mortels ennemis, sous prétexte que tout ce qu'il faisoit n'estoit que pour se mettre à couvert de la violence des Factieux, comme il le protesta secretement devant Notaire. Mais c'est que les plus grands Docteurs ne sont pas toujours les plus grands hommes; & que le bon sens accompagné d'une grande fermeté d'ame, & d'un attachement inviolable à son devoir, vaut incomparablement mieux, pour le service de Dieu & de l'Estat, que toute la science des livres & des Colleges ramassée dans un esprit sans honneur, sans courage, & sans probité.

*Journal de  
Henry III.*

1589.

*Coyt.*

Et certes il parut bien que toutes ces belles qualitez manquerent alors à ce prétendu Parlement, lors que neuf ou dix jours après cette action tous les membres au nombre de six-vingt-six, y compris les Princes & les Prélats, jurèrent sur le Crucifix qu'ils ne se départiroient jamais de leur Ligue, & qu'ils poursuivroient par toutes sortes de voyes la juste vengeance de la mort des deux Guises, contre tous ceux qui en estoient ou les auteurs ou les complices. Cét Acte qui fut envoyé à toutes les villes qui tenoient pour la Ligue, augmenta la fureur des peuples, qui firent encore pis qu'auparavant : jusques-là mesme qu'il y en eût qui par un abominable mélange du parricide, du sacrilege & des enchantemens de la magie, mettoient des images de cire à la ressemblance du Roy sur les autels, & les piquoient en divers endroits, en prononçant certaines paroles diaboliques à chacune des quaran-

*Journal M S.  
de Loyvel.**Journal de  
Henry III.*

te Messes qu'ils faisoient dire en plusieurs Eglises, pour donner plus de force à leur charme, & à la quarantième ils les perçoient à l'endroit du cœur comme pour luy donner le coup de la mort.

Et cependant le furieux Guineestre, montrant en plein sermon certains petits chandeliers d'argent travaillez délicatement, il y avoit plus de cent ans, en forme de Satyres portant des flambeaux, & qu'on avoit trouvez parmi les riches ornemens de ses oratoires des Capucins, & des Minimes du Bois-de-Vincennes qui furent pilléz par la populace, l'accusoit luy-mesme d'estre forcier, disant que c'estoient-là les idoles, & les figures des démons auxquels Henry de Valois avoit coustume de sacrifier dans ses retraites de Vincennes, & qui luy avoient ordonné le massacre du Duc de Guise défenseur de la Foy. Mais enfin ce qui acheva d'abatre entierement l'autorité Royale, & d'établir puissamment la ré-

1589. volte, en luy donnant quelque forme réglée de gouvernement populaire, ou plutôt Aristocratique, contre la Loy fondamentale de la Monarchie Françoise, fut l'arrivée du Duc de Mayenne.

Ce Prince n'avoit pas à la vérité toutes ces grandes & héroïques qualitez qui firent admirer de tout le monde le Duc de Guise son aîné. Mais si l'on s'arreste à le regarder luy seul, & sans le comparer avec son frere, dont le merite incomparablement plus éclatant que le sien ne manqueroit jamais de l'effacer, on sera obligé de dire, pour luy rendre justice, qu'il avoit autant d'esprit, de cœur, de sagesse, de moderation, de franchise & de probité qu'il en faut pour meriter de tenir un rang honorable parmi les grands hommes; mais non pas autant de résolution, de fermeté, de grandeur d'ame, de vigueur & d'activité, & de bonheur qu'il en faudroit pour soustenir un aussi puissant parti que

celuy dont il se fit chef contre  
deux grands Rois. 1589.

D'une part il estoit fortement sollicité par le Conseil des Seize, & par la Duchesse de Montpensier sa sœur de venir prendre la place de son frere, & se mettre à la teste de ceux qui estoient tout prests de suivre ses ordres, & de s'abandonner à sa conduite: & de l'autre, il avoit receû des Lettres du Roy, qui l'asseûroit en des termes tres-obligeans, qu'estant persuadé de son innocence, comme il l'estoit du crime de ses freres, il estoit prest à luy donner toute la part qu'il pourroit souhaiter dans ses bonnes graces & dans ses bienfaits, pourveû qu'il persistast dans la fidelité qu'il luy devoit.

*Cayot.  
Memor. de  
Moros. l. 3.*

Mais l'extrême douleur qu'il avoit de la maniere dont on avoit traité ses freres, après tant de promesses & tant de protestations si solennelles d'avoir oublié le passé; l'obligation qu'il s'imagina que son honneur luy imposoit de venger

1589.

cette mort; & sur tout cette insurmontable défiance qu'il eût du Roy, aux promesses duquel il ne voulut plus se fier après un pareil coup, le firent résoudre à prendre les armes, quoy-qu'il fust naturellement peu disposé à se précipiter aveuglément, comme il fit, dans cet horrible abyfme d'une infinité de perils & de desordres qui sont inféparables des guerres civiles. Il crut qu'il y avoit beaucoup moins de seûreté pour luy à se fier au Roy qu'à la fortune, toute infidelle & toute inconstante qu'elle est, & qu'il ne courroit pas tant de risque en se déclarant hautement son ennemi, qu'en s'asseûrant sur ses promesses & sur ses sermens. Ainsi ce ne fut d'abord ni la haine, ni l'ambition, mais la défiance qui l'entraîna comme par force dans la guerre civile; & il ne s'exposa à un danger si manifeste de se perdre, que parce qu'il s'imagina qu'autrement il estoit perdu.

Cependant le commencement

de sa malheureuse entreprise fut fort heureux. Il partit de Dijon avec un bon nombre de troupes qu'il avoit amassées de son Gouvernement de Bourgogne, & de la Champagne qui s'estoit toute déclarée pour la Ligue, à la réserve de Chaalons, dont les Magistrats ayant appris la mort du Duc de Guise avant le sieur de Rosne que ce Duc y avoit établi Gouverneur, le contraignirent sur le champ d'en sortir. Et comme une riviere s'enfle & se grossit toujours davantage à mesure qu'elle s'éloigne de sa source & qu'elle s'avance vers la mer : ainsi les forces de ce nouveau Chef des Ligueurs croissent sur sa marche par le concours de ceux que sa réputation, la memoire du feu Duc son frere, la haine qu'on portoit au Roy, l'exemple de Paris, le faux zele de la Religion, & sur tout l'interest & le desir de s'avancer pendant les troubles luy attirent dans les pais par où il passe, & où toutes

1589.

*Davila.*

*Cayet, &c.*

1589.

les villes à l'envi luy ouvrent les portes.

Il est receû à Troyes avec les mesmes honneurs que l'on rend aux Rois. Il y agit en Souverain, envoyant de là des Commissions aux créatures du Duc de Guise, & sur tout à Rosne & à Saint Paul, ausquels il fait expedier des ordres pour commander en Champagne & en Brie. Il s'assêure de Sens, où ses partisans l'avoient appellé : tout plie sous son autorité par tout où il passe. Il entre en victorieux dans Orleans, où le seul bruit de sa venuë obligea les Royalistes à rendre la Citadelle aux Bourgeois qui l'assiegeoient. Il se rend maître de Chartres par l'intelligence qu'il y avoit, & où le peuple changé tout-à-coup, comme par une espece d'enchantement, & devenu tout autre qu'il n'estoit lors que le Roy s'y retira après les Barricades, le receût avec de grandes acclamations.

Enfin tout glorieux, & beaucoup plus

plus fier que ne portoit son naturel pour tant d'heureux succès qui sembloient luy répondre de l'avenir, il entra le douzième de Février à Paris, où comme si l'on eust veû le Duc de Guise resuscité en sa personne, on fit éclater la joye publique avec tant de transport & d'excès, qu'on en vint mesme jusqu'à exposer son Tableau avec la couronne fermée, & à luy dresser un Trône Royal; & s'il eust eû assez d'ambition & d'audace pour s'y placer, il eust trouvé peut-estre assez de gens qui l'eussent reconnu, pour tenir sous luy des Gouvernemens qu'il leur eust donnez en titre de Duchez & de Comtez avec hommage, comme fit Hugues Capet. Mais soit qu'il n'osast par timidité, ou que par prudence il ne voulust pas entreprendre une chose où il prévoyoit des difficultez insurmontables, qui pour avoir voulu monter trop haut l'eussent fait tomber dans le précipice: il est certain qu'en refusant d'ac-

*Journal MS.  
de M. Loyse!*

*Journal de  
Henry III.*

1589.

cepter cét honneur qu'il ne voulut pas dans la suite qu'un autre possédast, il sauva l'Estat, & que, sans qu'il en eust alors l'intention, il conserva la Couronne au Roy de Navarre qui en estoit le legitime héritier présomptif.

Il se contenta donc d'établir d'abord son autorité, & de se rendre plus puissant que le Conseil de la Ligue composé de ces fameux quarante, entre lesquels estoient les plus seditieux & les plus mutins du parti, qui quelque protestation qu'ils eussent faite de luy obéir, l'eussent emporté dans les délibérations par dessus luy, & n'eussent pas manqué, quand il leur eust plu, de luy faire la Loy. Pour cét effet, il affoiblit ce Conseil, en l'augmentant d'un plus grand nombre des plus qualifiez du parti, sur lesquels il pouvoit s'asseûrer, y estant tous mis de sa main. Car sous prétexte qu'il falloit que cette Assemblée, qui devoit estre le Conseil général de l'Union, fust plus gran-

de & autorisée de tout le parti, il fit arrester que tous les Princes y pourroient assister quand ils voudroient, & que tous les Evesques, les Prédidens, les Procureurs, & les Avocats Généraux des Parlemens, quinze Conseillers qu'il nomma, le Prevost des Marchands, les Eschevins, & le Procureur de la Ville, & les Députez des trois Ordres de toutes les Provinces de la Ligue y auroient séance & voix délibérative.

Ainsi estant toujours le plus fort dans cette Assemblée par le plus grand nombre des voix qui estoient à luy, il y faisoit passer, malgré les Seize, tout ce qu'il vouloit, & il s'y fit donner en effet une autorité fort approchante du souverain pouvoir des Rois. Car la premiere chose qui fut arresterée dans ce nouveau Conseil, fut que pour marquer ce pouvoir presque absolu & souverain qu'on luy laissa prendre, ou qu'on luy donna, il auroit désormais, jusqu'à la tenuë des Es-

1589.

tats, la qualité toute extraordinaire, & de laquelle il n'y a nul exemple, de Lieutenant Général, non pas du Roy, car la Ligue n'en connoissoit point encore, mais de l'Estat & Couronne de France. Comme si celuy qui commande & gouverne pouvoit représenter un Royaume, & tenir en qualité de Lieutenant la place d'un Estat qui n'est pas ce qui gouverne, mais ce qui doit estre gouverné.

*Journal M. S.  
de M. Loyse.*

*Saget, t. 1.*

Il presta pourtant le serment de cette nouvelle & bizarre dignité, le treizième de Mars, au Parlement, qui en verifia les Lettres scellées des nouveaux Sceaux qu'on fit au lieu de ceux du Roy qui furent rompus; & pour commencer l'exercice de sa Charge par un acte de Souverain, il fit aussitost publier de nouvelles Loix contenuës en vingt & un articles pour unir sous une mesme forme de gouvernement toutes les villes qui estoient entrées dans la Ligue, & celles qui y entreroient encore, dont le

nombre en fort peu de temps se trouva tres-grand. Car il n'y a rien de plus surprenant que de voir avec quelle rapidité ce torrent de rebellion se répandant de la Capitale dans les Provinces, entraîna les plus grandes villes, qui sous prétexte de venger la mort des prétendus défenseurs de la Foy, & de conserver la Religion, se liguerent contre l'Oingt du Seigneur, ou pour se faire un nouveau Maître, ou pour n'en avoir point du tout.

Presque toutes les villes de Bourgogne, de Champagne, de Picardie, & de l'Isle de France, la plupart de celles de la Normandie, du Mayne, de la Bretagne, de l'Anjou, de l'Auvergne, du Dauphiné, de la Provence, du Berry, & les plus grandes villes du Royaume après Paris, Rouën, Lyon, Toulouse & Poitiers, s'estoient mises du parti de l'Union avant la fin du mois de Mars, & par tout on avoit commis à peu

1589.

prés les mesmes desordres qu'à Paris; mais sur tout à Toulouse, où les factieux s'estant jettez sur le Premier Président Duranti, & sur Daphis Avocat Général, deux hommes d'une haute capacité, d'une vertu singuliere, & d'une rare fidelité au service du Roy, les massacrerent en pleine rue. Après quoy la Faculté de Theologie confirma le Décret de la Sorbonne qu'on avoit proposé dans une Assemblée générale à l'Hostel de Ville pour autoriser la révolte.

La plus grande partie de la Provence s'estoit aussi jettée avec la mesme impetuosité dans ce parti, sous la conduite du fameux Hubert de Garde Seigneur de Vins, qui par son courage & par sa valeur extraordinaire, soustenuë de beaucoup d'esprit & de prudence, & d'une merveilleuse adresse à gagner le cœur & l'affection des peuples, s'estoit aquis plus de credit & de pouvoir qu'aucun Gentilhomme, sans estre appuyé de l'au-

torité Royale, n'en eût jamais dans la Province. Il avoit autrefois sauvé la vie à Henry III. au siege de la Rochelle, lors que ce Prince, qui n'estoit encore que Duc d'Anjou, s'estant approché trop près d'un retranchement, d'où un soldat qui le choisit entre tous les autres l'avoit couché en joue, de Vins qui s'en apperceût se jetta promptement au-devant de luy, & le couvrit de son corps, où il receût la mousquetade dont il pensa perdre la vie. Il attendoit toutes choses du Duc, quand il fut Roy, pour récompense d'un si grand service : mais comme il vit que tout estoit pour les *Mignons*, sans qu'il parust qu'on songeast seulement à luy, le dépit qu'il en eût fit qu'il se donna tout au Duc de Guise, & qu'il engagea dans la Ligue, dont il fut le Chef en Provence, le Comte de Carces son oncle, son beaufrere le Comte de Sault, une grande partie de la Noblesse, & le Parlement d'Aix, & qu'il exposa la

1589.

*Hist. d'Aix,*  
fol. 304.

*Louvet, Hist.*  
*des troubles*  
*de Prov. 1.*  
part. p. 354.

1589. Province à un danger évident de se perdre en y appelant le Duc de Savoye, qui fut pourtant enfin contraint de se retirer chez luy avec honte.

Cependant le Roy, qui sur les fascheuses nouvelles qu'il recevoit coup sur coup de la rebellion des peuples, avoit esté contraint de renvoyer les Députez des Estats dans leurs Provinces, où, comme ils estoient la pluspart grands Ligueurs, ils augmentèrent encore un si grand mal, se vit obligé de quitter les voyes de la douceur pour prendre enfin, mais un peu trop tard, celles de la rigueur & de la force. Il commence par envoyer à Paris un Heraut, portant injonction au Duc d'Aumale, prétendu Gouverneur, de sortir de la Ville, interdiction au Parlement, à la Chambre des Comptes, & à la Cour des Aydes, avec défenses à tous autres Officiers de plus exercer leurs Charges : mais il fut renvoyé, sans estre ouï, chargé

*Journal de  
Henry III.*

*Journal de  
M. Loyse,*

d'injures, & menacé de la corde s'il oſoit encore retourner.

Il déclare les Ducs de Mayenne & d'Aumale, les Bourgeois de Paris, d'Orléans, d'Amiens, d'Abbeville, & des autres villes liguées, criminels de leze-Majeſté, ſi dans un certain temps ils ne rentrent dans leur devoir. Il transporte le Parlement de Paris à Tours, & toutes les Chambres & les Juſtices des villes de la Ligue en d'autres qui luy eſtoient fidelles. Mais ſans ſe ſoucier de ces transports ni de ces déclarations, on s'en venge par le mauvais traitement qu'on fait par tout à ceux qu'on croyoit encore eſtre à luy. Il fait au mois de Mars ce qu'il devoit avoir fait au mois de Décembre. Il mande ſa Gendarmerie, & aſſemble le plus qu'il peut de troupes aux environs de Tours, où, ne ſe trouvant pas en ſeûreté dans une ville auſſi foible que Blois, il ſ'eſtoit retiré, après ſ'eſtre aſſeûré de ſes prifonniers qu'il fit transporter du Chaſ-

*Mem. de la  
Lig. t. 3.*

*Déclaration  
du Roy contre  
les Ducs de  
Mayenne,  
d'Aumale,  
&c.*

*Déclaration  
du Roy contre  
les villes de  
Paris, d'Orléans,  
&c.  
au mois de  
Février.*

1589.

teau d'Amboise en diverses prisons) Mais le Duc de Mayenne qui avoit plus de forces que luy, estoit déjà sur le point de sortir de Paris avec une bonne armée, résolu de le prévenir, & de l'aller attaquer jusques dans Tours.

Or ce fut cela mesme qui le fit enfin résoudre à prendre l'unique voye qui luy restoit de se mettre à couvert de la dernière violence, & de conserver sa Couronne & sa personne. La France estoit alors dans le plus déplorable estat qu'elle fut jamais, se trouvant divisée entre trois partis qui la desoloient; celui de la Ligue, qui estoit très-puissant, par le soulèvement de tant de villes; celui du Roy de Navarre, qui s'estoit extrêmement fortifié durant ces premiers troubles; & celui du Roy, qui n'avoit presque encore alors que sa Maison, & tres-peu de villes sur lesquelles il pust s'asseûrer. Il estoit impossible que se trouvant en cet estat il continuast la guerre qu'il avoit en-

reprise contre les Huguenots, & qu'il soustint en mesme temps celle que les Ligueurs luy alloient faire. Il falloit donc necessairement qu'il se réunist avec l'un de ces deux partis pour ranger l'autre à son devoir, ou du moins pour ne pas perir s'il demeueroit seul exposé aux insultes de tous les deux. Or les Ligueurs ne vouloient point du tout de paix ni de trêve avec luy, ayant juré dans le serment que le Duc de Mayenne fit faire à toutes les villes de l'Union, de poursuivre jusqu'au bout la vengeance de la mort des Guises. Il est en suite manifeste qu'il estoit indispensablement obligé de se joindre au Roy de Navarre, & d'accepter le secours qu'il luy offroit de la maniere du monde la plus noble & la plus généreuse.

Depuis la mort des Guises, ce Prince profitant de l'occasion qui luy estoit si favorable, lors que tout estoit en desordre parmi les Catholiques, avoit fort avancé les

1589.

*Cayet, t. 25  
Memor. de  
Moros, l. 32*

1589.

*Mem. de la  
Lig. t. 3.  
D<sup>s</sup> Aubigné.  
Davila.  
Cayet, &c.*

affaires de son parti par la prise de Niort, de Saint Maixent, de Maillezais, & de quelques autres places dans le Poitou; puis estant relevé en peu de temps d'une dangereuse maladie dont il pensa mourir, il avoit poussé ses conquestes jusques sur les frontieres de la Touraine, s'estant rendu maistre de Loudun, de Thoûars, de Montreuil-Bellay, de Mirebeau, de l'Isle-Bouchard, de Chastelleraud, d'Argenton, & de Blanc en Berry: lors que voyant le pitoyable estat où le Royaume estoit réduit par ces trois partis qui le divisoient, il fit publier une Déclaration du quatriéme de Mars adressée aux trois Estats de France, pour les exhorter à la paix, l'unique remede à tant de maux dont elle est affligée.

Là, après avoir remontré qu'il est impossible que le Roy réussisse dans la guerre civile que quelques-uns luy conseillent de faire en mesme temps aux Huguenots & aux Ligueurs, il luy offre son service

*Déclarat. du  
Roy de Nav.  
aux trois  
Estats.  
Mem. de la  
Ligue, t. 3.*

& toutes les forces de son parti, non pas pour punir les Ligueurs & tant de villes qui se sont révoltées contre luy, mais pour les réduire aux termes de demander la paix, laquelle il le supplie tres-humblement de leur vouloir donner, en leur pardonnant toutes les injures qu'il en a receûës, lors qu'ils seront domptéz par les forces unies de tous les bons François de l'une & de l'autre Religion, marchant sous la conduite de Sa Majesté contre les Rebelles. Après quoy il proteste devant Dieu, & y engage sa foy & son honneur, que cette Union des fidelles serviteurs du Roy, Catholiques & Protestans, ne se faisant que pour rétablir en France l'autorité Royale avec la paix, il ne souffrira jamais que la Religion Catholique & Romaine en reçoive aucun préjudice, & qu'elle sera conservée dans toutes les villes que l'on prendra en l'estat où elle s'y trouve sans y apporter aucun changement.

1589.

Cette Déclaration donna lieu à la négociation qui se fit fort secrettement bientoſt après pour cette Union des deux Rois. Il y avoit des gens dans le Conſeil qui s'y oppoſoient fort, craignant qu'elle ne fortiſiaſt extrêmement le parti de la Ligue, par la créance qu'on auroit que le Roy avoit toujours eû une ſecrete intelligence avec les Huguenots, comme les Ligueurs l'avoient ſi ſouvent publié : outre que le Pape, dont on avoit beſoin, en ſeroit tres-ſcandalisé. Luy-meſme avoit bien de la peine à s'y réſoudre, & euſt ſans doute mieux aimé, s'accorder, ſ'il l'eût pû, avec les Princes de la Ligue, & remettre en vigueur ſon Edit de réitinion, ce qui n'eſtoit pas inconnu au Roy de Navarre, qui voyoit bien que l'on ne viendroit à luy qu'au défaut des autres.

En effet, le Roy en avoit écrit dès le commencement du mois de Mars au Duc de Lorraine, & luy avoit envoyé des conditions tres-

*Lettre du Roy de Navar. au ſieur du Pleſſis, dans ſes Mem. t. 1. p. 652.*

*Cayet. t. 1. Memor. de Merof.*

avantageuses pour les Princes de sa Maison, avec toute sorte de sûreté, s'il leur pouvoit persuader de recevoir la paix & le traité qu'il leur offroit. Mais comme il ne put rien obtenir de ce costé-là, ceux de son Conseil qui estoient d'avis qu'on receust les offres du Roy de Navarre firent si bien valoir la plus forte de toutes les raisons qui est la nécessité absoluë, outre les exemples qu'ils alleguoient de tant de Rois & d'Empereurs tres-Catholiques, qui, comme le Grand Theodose, se sont servis des Infidelles & des Héretiques contre leurs ennemis, que le Roy se résolut enfin à faire ce Traité.

Il fut conclu à Tours le troisiéme du mois d'Avril par le sieur du Plessis-Mornay, traitant pour le Roy de Navarre à ces conditions :

*Que ce Prince, pendant la treve, qui seroit d'un an, serviroit le Roy avec toutes ses forces. Qu'il auroit un passage sur Loire, qui fut enfin la ville de Saumur, après quelques difficult-*

*Mem. de ds  
Plessis, t. 2.  
p. 656.  
D'Aubigné ;  
t. 3. c. 19.*

1589.

tez qu'il fallut surmonter pour la luy mettre entre les mains. Qu'il y auroit l'exercice libre de sa Religion, & dans quelques petites villes qu'on luy laisseroit pour la seûreté du remboursement de ce qu'il auroit dépensé durant cette guerre.

Cette négociation de du Pleffis ne se put faire si secretement, que le Legat Morosini n'en eust avis : sur quoy il fit tous ses efforts, par de tres-vives remontrances, pour empescher ce coup qu'il croyoit estre fatal à la Religion, selon la fausse idée qu'il avoit conceüe du Roy de Navarre. Et comme le Roy luy eût dit, qu'après avoir tenté toutes les voyes d'accommodement avec le Duc de Mayenne, que ce Prince avoit toujours fierement refusées, la necessité l'obligeoit à prendre cét unique moyen qui luy restoit de défendre sa propre vie : ce Legat le conjura de luy donner encore dix jours, pour avoir le temps de traiter luy-mesme avec le Duc, auquel il esperoit

Mem. del. vit.  
del Card. Mo-  
ros. l. 3.

faire accepter la paix avantageuse qu'on luy presentoit. Quoy-que le Traité fust non seulement conclu, mais signé, comme on le voit dans les Memoires de du Pleffis-Mornay, le Roy néanmoins, pour montrer que ce n'estoit que par nécessité qu'il s'unissoit avec les Huguenots contre ceux de la Ligue, voulut bien qu'avant la publication de ce Traité on fist encore ce dernier effort sur l'esprit du Duc de Mayenne. Pour cét effet, il donna par écrit au Legat les mesmes articles qu'on avoit déjà fait proposer par le Duc de Lorraine, & qui estoient les plus avantageux pour sa Maison qu'on eust pû souhaiter.

Car on offroit au Duc de Mayenne son Gouvernement de Bourgogne, avec pouvoir de mettre dans les villes tels Gouverneurs qu'il luy plairoit, de donner les Charges vacantes, & de prendre sur la Province quarante mille écus tous les ans ; au jeune Duc de Guise son

*Memor. de  
Moros. lib. 82  
c. 26,*

1589.

neveu le Gouvernement de Champagne, deux villes à son choix pour y mettre telle garnison qu'il voudroit, vingt mille écus de pension, & trente mille livres de rente en Benefices pour son frere; au Duc de Nemours le Gouvernement de Lyon, avec une pension de dix mille écus; au Duc d'Aumale le Gouvernement de Picardie, & deux villes dans la Province; au Duc d'Elbeuf un Gouvernement & vingt-cinq mille livres de pension; & ce qui estoit le plus important pour la Maison, au Marquis du Pont fils aîné du Duc de Lorraine, le Gouvernement de Toul, Metz & Verdun, avec assurance que si Sa Majesté n'avoit point d'enfans mâles, les trois Eveschez pourroient demeurer au Duc de Lorraine. A tout cela le Roy fit ajouter, que pour lever les difficultez qui pourroient naistre sur l'exécution de ces articles, il s'en remettroit à l'arbitrage de Sa Sainteté, qui pourroit prendre pour

Cayet, t. 1.

adjoints le Senat de Venise, le Grand Duc de Toscane, le Duc de Ferrare, & même le Duc de Lorraine, qui avoit tant d'intérêt en ces articles.

Ce fut avec ces conditions que le Legat partit de Tours le dixième d'Avril pour aller vers le Duc de Mayenne qui s'estoit déjà avancé avec son armée jusqu'à Chateaudun. Il en fut reçu avec toute sorte d'honneur; & il n'y a point de puissante considération qu'il ne luy proposast durant deux jours de Conference qu'il eût avec luy, pour l'obliger à consentir à un accord si avantageux pour toute sa Maison, & si nécessaire au bien de la Religion & de l'Etat, ou du moins, s'il vouloit encore quelque chose de plus, à remettre ses intérêts & ceux de son parti entre les mains du Pape, comme le Roy de son costé estoit tout prest d'y remettre les siens. Mais après tout, il ne put jamais rien gagner sur son esprit. Et quoy qu'il pust dire,

*Memor. de  
Moros. l. 2.  
c. 27. 28.*

1589.

il répondoit toujourns avec beaucoup de respect pour le Pape & pour le Legat, & un extrême mépris pour le Roy, lequel il appelloit presque toujourns, *ce miserable* : *Que luy & les siens obéiroient toujourns au Pape, mais qu'il estoit fort assésuré que Sa Sainteté ne luy commanderoit jamais de s'accorder au préjudice de la Religion avec un homme qui n'en avoit point, & qui s'estoit uni avec les Huguenots contre les Catholiques. Qu'il ne vouloit point oûir parler d'accord avec un perfide, qui n'avoit ni foy ni honneur, & qu'il ne se fieroit jamais à la parole de celuy qui avoit fait si cruellement massacrer ses freres, en violant, par une horrible perfidie, non seulement la foy publique, mais aussi le serment qu'il avoit fait sur le tres-Saint Sacrement de l'Autel.*

Aprés cela, le Cardinal voyant de plus, ce qu'il n'avoit pas cru, qu'on parloit encore plus indignement du Roy dans toute l'armée & dans les villes de la Ligue, où

l'on n'eust osé luy donner le nom de Roy, luy écrivit qu'il n'y avoit plus rien à faire de ce costé-là; & n'osant se tenir auprès de sa personne tandis que le Roy de Navarre y estoit, il s'en alla en Bourbonnois, où il attendit l'ordre qu'il receût du Pape, peu de temps après, de s'en retourner à Rome pour y rendre compte de sa Legation. Ainsi, après qu'on eût perdu toute esperance de faire la paix avec les Ligueurs, le Traité du Roy de Navarre fut exécuté. Il fut mis en possession de Saumur, dont il donna le Gouvernement au sieur du Plessis-Mornay, qui avoit si-bien réüssi à faire ce Traité. Et ce fut de là mesme qu'il publia sa Déclaration sur son passage de la riviere de Loire pour le service de Sa Majesté, où il proteste entre autres choses, qu'estant premier Prince du Sang, que sa naissance oblige plus encore que tous les autres à défendre son Roy, il ne tient pour ennemis que les Rebel-

*Déclarat. du  
Roy de Nav.  
Mem. de la  
Ligue, t. 3.*

1589.

les, défendant tres-étroitement à tous les gens de guerre de rien entreprendre sur les Catholiques fidèles Sujets de Sa Majesté, & singulierement sur le Clergé, qu'il prend en sa protection.

Le Roy fit aussi la sienne tres-ample, où il expose toutes les raisons qui l'ont obligé à se joindre au Roy de Navarre, pour sauver sa personne & son Estat, sans que cette union puisse apporter aucun préjudice à la Religion Catholique qu'il maintiendra toujours dans son Royaume au peril de sa vie. Mais enfin ce qui acheva de rendre parfaite la joye qu'on eût de cette union des deux Rois, fut leur entreveüe qui se fit dans le Parc du Plessis le trentième d'Avril parmi les acclamations d'une infinité de peuple, avec toutes les marques d'une entiere confiance de part & d'autre; quoy-que les vieux Capitaines Huguenots, qui ne pouvoient perdre la memoire de la Saint Barthelemy, eussent fait tout

*Déclarat. du  
Roy, ibid.*

leur possible pour empêcher que leur Maître ne s'allast mettre entre les mains du Roy, comme il fit avec une si généreuse franchise.

Il fit encore beaucoup plus : car comme il se fut retiré sur le soir avec ses Gardes & ses Gentilshommes dans le fauxbourg de Saint Symphorien au-delà des Ponts, le lendemain premier jour de May il repassa la riviere suivi d'un seul page, rentra dans Tours, & s'en alla donner le bon jour au Roy, qui fut ravi de cette générosité, & connut clairement par là qu'il n'avoit rien à craindre, & qu'il pouvoit tout espérer d'un Prince qui se fioit si fort à sa parole, quoy-qu'il eust plus d'une fois manqué de la luy tenir, en révoquant, pour contenter ceux de la Ligue, les Edits qu'il avoit faits en sa faveur. Ils passerent ainsi deux jours ensemble à tenir Conseil, où le Roy de Navarre fit résoudre, que pour achever promptement cette guerre, ils assemble-roient au-plûtost toutes leurs for-

1589.

ces, & qu'ils iroient droit à Paris, d'où tout le reste de la Ligue dépendoit. Après quoy, laissant les quatre à cinq mille hommes qu'il avoit aux environs de Tours, il s'en alla à Chinon & dans le Loudunois faire avancer le reste de ses troupes qui se défioient encore de son union avec les Royalistes. Et ce fut cela mesme qui donna lieu au Duc de Mayenne d'entreprendre d'attaquer Tours.

*Cayet, t. 1.  
Dacila.  
D'Aubigné,  
t. 3.  
Mem. de la  
Ligue, &c.*

Ce Prince estoit sorti de Paris au commencement du mois d'Avril avec une partie de son armée; & après avoir pris Melun, & quelques autres petites places qui pouvoient empescher l'abord des vivres dans cette grande ville, il alla joindre le reste de ses troupes, qui avoient leurs quartiers dans la Beauce; puis laissant à gauche Baugency & Blois qu'on croyoit qu'il deust attaquer, il s'avança jusqu'à Chasteaudun, pour exécuter le dessein qu'il avoit sur Vendosme, & mesme sur Tours, par l'intelligence

gence que ceux de la Ligue luy avoient pratiquée dans ces deux villes. Maillé Benehard Gouverneur de Vendosme, qui avoit vendu sa place, en ouvrit les portes à Rosne Marechal de Camp qui y fit prisonnier presque tout le Grand Conseil que le Roy y avoit transporté. Le Duc de Mayenne s'y rendit aussitost après, & s'estant rejoint aux troupes de Rosne, il va fondre sur les quartiers de Charles de Luxembourg Comte de Brienne, qui estoit logé à Saint Oûin & aux environs, à une lieuë d'Amboise, luy taille en pieces plus de six cens hommes, dissipe le reste, le prend luy-mesme prisonnier, puis se va poster vis-à-vis de Saurmur pour empescher le passage au reste des troupes du Roy de Navarre.

Or, comme peu de temps après il eût appris que ce Prince s'estoit éloigné de Tours, il crut que c'estoit là le temps d'exécuter son entreprise qu'il croyoit infallible par

1589.

l'intelligence qu'il y avoit. Il rebroussa donc promptement chemin, marche avec une extrême diligence, contre sa coustume, & paroist tout-à-coup en bataille, le septième de May au matin, sur les hauteurs du fauxbourg de Saint Symphorien. Il s'en fallut peu que le Roy, qui estoit allé ce jour-là de fort bonne heure à Marmoutier, ne fust surpris par les Coureurs qui n'estoient qu'à cent pas de luy. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine & de peril qu'il put gagner les premiers Corps de garde, d'où il repassa dans la ville, & il y donna si bon ordre par tout, que ceux qui estoient d'intelligence avec l'ennemi n'oserent branler. C'est pourquoy le Duc, qui avoit entretenu assez lentement l'escarmouche jusques sur les quatre heures après midy, attendant toujours que les Ligueurs de la ville se soulevassent, voyant que tout y estoit fort paisible, donna de toutes ses forces si vivement par trois en-

droits dans les barricades qu'on avoit faites aux trois avenues du fauxbourg gardé par douze cens hommes, qu'il s'en rendit maistre dans une demi-heure, avec perte d'environ cent soldats des siens, & de trois à quatre cens de ceux du Roy.

C'est là où aboutit tout ce grand effort que la Ligue avoit fait pour mettre sur pied cette grande armée, qui après cela ne fit plus rien que des desordres effroyables par tout où elle ne trouvoit point d'ennemi qui püst l'arrester. Car comme le Duc de Mayenne vit qu'une partie des troupes du Roy de Navarre estoient arrivées sur le soir sous la conduite du brave Chastillon, qui s'estoit déjà retranché dans l'Isle vis-à-vis du fauxbourg, & que le reste arriveroit bientôt avec le Roy de Navarre, qui ne manqueroit pas de luy donner plus d'exercice qu'il n'en falloit à ces nouveaux soldats qui faisoient la plus grande partie de son armée :

1589.

il prit le parti de se retirer à la fourdine le lendemain avant le jour, après que ses troupes se furent signalées par toutes sortes de crimes les plus exécrables dans le pillage du fauxbourg. De là il fut recueillir dans l'Anjou & dans le Maine quelques Régimens que l'on y avoit levez pour la Ligue; puis s'estant emparé d'Alençon, qui se rendit sans résistance faute de garnison, il fut contraint de retourner promptement a Paris, où l'on estoit dans une grande consternation pour la perte de la bataille de Senlis, dont il faut maintenant que je parle.

*Mem. de la  
Lig. t. 3.  
Davila.  
Cayet.*

Guillaume de Montmorency, Seigneur de Thoré, avoit si bien sceu pratiquer, tandis qu'il estoit à Chantilly, les principaux de cette ville-là, qui s'estoient laissé d'abord entraîner au torrent de la Ligue, qu'il s'en estoit rendu maître sur la fin du mois d'Avril, & y avoit fait entrer après luy cent Gentilshommes de ses amis, &

quatre à cinq cens hommes de pied qu'il avoit levez dans la vallée de Montmorency. Les Parisiens étonnez de cette surprise, qui leur ostoit la communication de la Picardie, vouloient absolument qu'on reprist au plûtoſt cette place, & ils prefferent tellement le Duc d'Aumale & le ſieur de Mayneville Lieutenant du Duc de Mayenne, que dans trois jours ils y furent mettre le ſiege avec quatre à cinq mille Bourgeois de Paris & trois pieces de canon, auxquels Balagny quelque temps après ſe joignit avec trois à quatre mille hommes tant des villes des Pais-Bas, que de celles de Picardie, & ſept pieces d'artillerie qu'il avoit priſes de Peronne & d'Amiens.

*Coyet, t. 1.  
p. 209.*

Or, en meſme temps qu'on formoit ce ſiege, le ſage & vaillant Seigneur de la Nouë qui commandoit les troupes de Sedan, la treve eſtant faite avec le Duc de Lorraine, les avoit jointes à celles du Duc de Longueville à Saint

1589.

Quentin, pour aller, selon l'ordre qu'ils en avoient du Roy, au-devant des Suisses que le sieur de Sancy luy amenoit. L'occasion leur parut belle de rendre un grand service au Roy, en faisant lever le siege avant que de se mettre en marche. Pour cét effet, ils s'avancerent jusques à Compiègne où ils avoient donné le rendez-vous aux Gentilshommes Royalistes de la Picardie, qui ne manquerent pas de s'y rendre. De sorte que le jour mesme dix-septième de May, que la place presque toute ouverte à coups de canon se devoit rendre si elle n'estoit secouruë avant la nuit, ils parurent sur le midy à la veüe de la ville au nombre de mille à douze cens chevaux & de trois mille hommes de pied, tous soldats aguerris, & fort résolus de forcer le passage pour y entrer, ou de perir.

Le Duc d'Aumale trompé par ses espions qui l'avoient assèuré que l'ennemi n'avoit point de ca-

non, & se trouvant deux fois plus fort, ne douta point qu'il ne le deust défaire avec sa seule Cavalerie. Pour cét effet, après avoir rangé avec beaucoup de peine son Infanterie Parisienne, fort leste à la vérité & tres-bien armée, mais un peu étonnée de voir qu'on alloit faire autre chose que l'exercice & qu'il y alloit de la vie, il s'avança si fort avec sa Cavalerie divisée en trois gros Escadrons, ayant Mayneville à sa droite & Balagny à sa gauche, que ces deux grands corps d'Infanterie & de Cavalerie ne pouvoient plus tirer aucun service ni secours l'un de l'autre.

La Nouë, à qui pour son expérience le jeune Duc de Longueville avoit confié tout le soin de l'armée, ayant remarqué ce desordre, & la contenance mal assûrée de l'Infanterie Parisienne, ne douta point qu'il ne deust battre l'ennemi avec ce peu de troupes qu'il avoit, & qui furent rangées en cét ordre. Le Duc de Longue-

1589.

ville tenoit le milieu avec son Escadron composé d'un grand nombre des plus braves de la Noblesse, ayant à leur teste le Seigneur Charles de Humieres Marquis d'Encre, Gouverneur de Compiègne, qui avoit fourni à l'armée du canon & des munitions, ce qui fut la cause du gain de la bataille.

C'est celuy, qui après avoir bien-tost découvert les pernicious desseins des Ligueurs, servit si bien le Roy contre la Ligue, que Henry IV. à son avènement à la Couronne, le fit son Lieutenant en Picardie, en luy laissant, par une tres-rare prérogative, l'entiere disposition de toutes choses dans cette Province. Ce ne furent aussi que ses grands services, son merite extraordinaire, sa haute réputation, les belles choses qu'il fit en cette grande occasion, & celles qu'il faisoit encore tous les jours à la guerre, qui luy firent donner, sans autre recommandation, le Brevet de Général de l'Artillerie qu'il eût un

peu avant sa mort. Et il estoit en  
passé de monter encore plus haut,  
si son trop de cœur ne l'eust ex-  
posé à cette fatale mousquetade  
dont il fut tué à la prise de Han  
sur les Espagnols, qui furent tous  
sacrifiés à la juste douleur qu'on  
eût de la perte d'un si grand hom-  
me. Ceux qui se joignirent au Duc  
de Longueville avec luy furent  
Louis Dongniez Comte de Chau-  
ne son beaufrere, les sieurs de Mau-  
levrier, de Lanoy, de Longueval,  
de Cany, de Bonnivet, de Givry,  
de Fretoy, de Mesvilier, & de la  
Tour.

Cét Escadron estoit flanqué à  
droit & à gauche de deux gros Ba-  
taillons, ayant chacun deux pieces  
de campagne, qui n'estoient sor-  
ties de Compiègne qu'assez long-  
temps après l'armée pour tromper  
les Espions, qui rapportèrent en  
effet qu'il n'y en avoit point. Il  
jeta sur les ailes à droit la Cava-  
lerie de Sedan, à la teste de laquel-  
le il voulut combattre, & à gauche

les Cavaliers que l'on avoit tirez des places qui tenoient pour le Roy en Picardie. Le Duc d'Aumale, qui pour courir plus viste à la victoire qu'il croyoit luy estre assésurée, n'avoit point mené de canon, fit sonner le premier la charge; & Balagny avec son Escadron de Cambresiens & de Walons s'avança fierement pour donner dans celuy de la droite des Royalistes, qui estoit incomparablement plus foible que le sien: mais comme il en approchoit, le gros Bataillon qui couvroit la gauche de cét Escadron s'estant ouvert, il fut bien surpris de se voir salüé d'une volée de canon, qui luy emporta des rangs entiers de son Escadron, & le contraignit de reculer tout en desordre.

Alors le Duc d'Aumale qui vit fort bien qu'il n'y avoit point d'autre remede à ce mal qu'il n'avoit pas préveü, que de gagner promptement le canon, se mit au galop suivi de Mayneville & de Balagny

mesme qui s'estoit remis en ordre, & vont tous trois ensemble attaquer cette Infanterie. Mais ils n'en estoient pas encore à cent pas, que l'autre Bataillon s'estant ouvert, une seconde volée qui donna au travers de leurs troupes éclaircit encore plus les rangs que la premiere. Une troisieme qui suivit bientost la seconde, les ébranla fort; & comme ils furent un peu plus avancez, les Mousquetaires qu'on avoit rangez aux flancs des Cavaliers firent leur décharge si à propos sur les hommes & sur les chevaux, qu'ils en renverserent un tres-grand nombre. Et en mesme temps toute la Cavalerie Royale donnant sur des gens ébranlez & déjà demi-défaitz; & les assiegez, qui sur ces entre-faites firent une sortie, chargeant en queuë l'Infanterie Parisienne abandonnée de la Cavalerie: ce ne fut plus un combat, mais une tuerie & une déroute générale.

Il n'y eût jamais de victoire plus complete avec si peu de perte du

1589.

costé du victorieux. Le Champ de Bataille luy demeura couvert de plus de deux mille morts, sans compter ceux qui furent tuez par les païsans, ou qui ne se purent tirer des marescages qui sont auprès de l'Abbaye de la Victoire. Le Camp des vaincus, les denrées & les marchandises qu'on y avoit apportées de Paris, le canon, les munitions, les drapeaux, le bagage, & douze cens prisonniers furent la

*Journal M S.  
de M. Loyvel.*

récompense des vainqueurs, qui peu de jours après, comme ils marchoient vers la Bourgogne, pour y joindre les Suisses, saluerent de dessus la hauteur de Montfaucon les Parisiens de quelques volées de canon, pour leur apprendre leur défaite d'une autre maniere que n'avoient fait le Duc d'Aumale & Balagny, dont l'un s'estoit sauvé à Saint Denis, & l'autre à Paris.

Et comme il arrive ordinairement qu'un malheur en attire un autre à ceux qui sont abandonnez de la fortune, celuy-cy dès le len-

demain dix-huitième de May fut suivi de la perte que la Ligue fit de trois cens braves Cavaliers Picards que le Gouverneur de Dourlens Charles Tiercelin de Saveuse menoit au Duc de Mayenne, & qui estant rencontréz dans la Beauce, vers Bonneval, par le Comte de Chastillon beaucoup plus fort qu'eux, perirent presque tous, après avoir combatu comme des lions sans vouloir demander quartier, ni mesme promettre, pour avoir la vie sauve, qu'ils ne porteroient plus les armes contre le service du Roy. Tant ils estoient passionnez Ligueurs, & sur tout Saveuse leur Capitaine, qui estant porté tout couvert de playes à Baugency, où le Roy de Navarre, grand amateur des vaillans hommes, fit tout ce qu'il put pour le consoler, refusa toutes sortes de remedes, pour avoir le funeste plaisir de mourir en exaltant le Duc de Guise, & en chargeant de maledictions ceux qui l'avoient assassiné.

*Idem.  
Cayet.  
Mem. de la  
Ligue.*

1589.

Ces heureux succès joints à ceux que le Duc de Montpensier avoit eûs dans la Normandie contre les Ligueurs, obligerent le Roy de Navarre, qui s'estoit avancé jusqu'à Baugency avec une partie de ses troupes, de retourner à Tours, pour faire entendre au Roy qu'il ne falloit plus s'amuser à ces inutiles negotiations. que quelques-uns luy conseilloient encore d'entreprendre, conformément à son genie ennemi du travail, & qu'il estoit temps d'exécuter la généreuse résolution qu'on avoit prise d'attaquer l'ennemi par la teste, en assiegeant Paris. Il s'y résolut donc enfin, mais il voulut encore auparavant tenter s'il y avoit moyen de se rendre maistre d'Orleans, pour oster à la Ligue cette ville d'où les Parisiens pouvoient tirer de grands secours.

*Davila.  
D'Aubigné.  
Cayet.*

Pour cét effet, ayant fait passer au commencement du mois de Juin son armée sur le Pont de Baugency dans la Sologne, il fit attaquer

Gergeau, où le Gouverneur qui eût la temerité d'attendre que le canon eust fait une bresche qu'il ne pouvoit défendre, fut pendu. Ceux de Gien épouvantez par cet exemple d'une juste severité, n'attendirent pas le canon pour se rendre; & les habitans de la Charité se remirent en suite de bonne grace sous l'obéissance du Roy, qui, à la réserve de Nantes, fut maistre de tous les passages de Loire, au dessus & au dessous d'Orleans qu'il enferma de tous costez.

Le sieur de la Chastre, qui après la mort des Guises avoit promis fidelité au Roy, & s'estoit peu après de nouveau déclaré pour la Ligue en son Gouvernement de Berry, s'estoit jetté dans cette ville avec ce qu'il avoit de forces; & les habitans animez par sa présence, rejetterent bien loin les propositions avantageuses que le Roy leur fit faire, & se moquerent de toutes ses menaces, fort résolus de se défendre jusqu'à l'extrémité. De sor-

1589.

te que comme on vit que l'on perdroit trop de temps à faire ce siege, on reprit le premier dessein d'aller droit à Paris. On repassa Loire, & l'on prit sans beaucoup de peine sur le chemin les villes de Pluviers, de Dourdan & d'Estampes, où le Roy receût la fascheuse nouvelle du Monitoire que le Pape Sixte avoit publié contre luy. Voicy comment.

Un peu après la mort des Guises, le Roy, qui vit fort bien par les remontrances que le Legat Morosini luy avoit faites, que l'absolution qu'il avoit receüe en vertu de son Bref ne seroit pas admise à Rome, y avoit envoyé Claude d'Angennes Evesque du Mans, pour en obtenir une autre, nonobstant tout ce qu'on luy avoit écrit de Rome pour l'en détourner, ou du moins pour l'obliger à differer encore à faire une démarche de cette nature qui luy pouvoit nuire. En suite le Marquis de Pisany son Ambassadeur & le Cardinal de Joyeu-

*Lettre du Car.  
de Joyeuse.*

se s'estant joints par son ordre à cet Evesque, avoient representé à Sixte V. toutes les raisons les plus fortes qui le pouvoient porter à luy accorder cette grace. A quoy ce Pape devenu inflexible sur ce point-là, leur avoit répondu d'un air qui les surprit extrêmement, qu'il vouloit bien ne prendre pas connoissance de la mort du Duc de Guise qui estoit sujet du Roy; mais que le Cardinal de Guise, qu'il avoit fait tuer, & le Cardinal de Bourbon & l'Archevesque de Lyon qu'il tenoit prisonniers n'estant plus ses Sujets, puis qu'il n'y avoit que les Papes qui eussent la puissance souveraine sur les Cardinaux & sur les Evesques, il ne luy donneroit jamais l'absolution, qu'avant toutes choses il ne les remist en liberté, ou qu'il ne les mist entre les mains de son Legat pour les luy envoyer à Rome, afin qu'il en fist bonne justice s'il trouvoit qu'ils fussent coupables.

*Cayet.  
Mem. de la  
Ligue.*

D'autre part, le Commandeur

1589.

*Instruction des  
Députez.  
Mem. de la  
Lig. t. 3.*

de Diou, le sieur Coquelay Conseiller au Parlement, Nicolas de Piles Abbé d'Orbais, & le sieur Frison Doyen de l'Eglise de Reims, Députez de la Ligue à Rome, pour empescher que le Pape ne donnast cette absolution, non seulement s'y opposerent de toute leur force, mais aussi firent tout ce qu'ils purent pour obliger le Pape à publier l'excommunication que luy-mesme disoit que le Roy avoit encouruë pour le meurtre du Cardinal de Guise; & entre autres raisons qu'ils produisoient pour le porter à cette extrême rigueur contre un Roy Tres-Chrestien, ils ne manquoient pas de faire valoir les Decrets de la Sorbonne, & sur tout celuy du cinquième Avril. Dans ce Decret la Faculté déclare qu'on ne peut prier pour Henry de Valois en aucune Oraison Ecclesiastique, beaucoup moins au Canon de la Messe, à cause de l'excommunication qu'il a encouruë; & qu'on doit oster du Canon ces

paroles, *Pro Rege nostro*, de peur qu'on ne croye que l'on prie pour luy, quoy-que le Prestre, dirigeant ailleurs son intention, la fasse tomber sur ceux qui gouvernent, ou sur celuy à qui Dieu réserve le Royaume. Elle veut qu'au lieu de cela on dise à la Messe, hors du Canon, trois Oraisons, *Pro Christianis Principibus nostris*, qui furent imprimées, & qu'on voit encore aujourd'huy. Elle ajouste enfin que ceux qui ne voudront pas se conformer à ce sentiment, seront privez des prieres & des droits de la Faculté, de laquelle ils seront chassés comme des excommuniez: ce qui fut approuvé d'un commun accord de tous les Docteurs.

Mem. de la  
Ligue, t. 2.

A la verité ces Decrets joints à ce qu'on disoit continuellement au Pape, que le parti du Roy estoit absolument ruiné, ne contribuèrent pas peu à luy faire prendre sans crainte les voyes de la rigueur. Mais ce qui acheva enfin de le déterminer, fut la Déclaration des

1589.

deux Rois qui s'estoient unis contre la Ligue. Car ne pouvant souffrir, de l'humeur dont il estoit, qu'on se fust joint avec celuy qu'il avoit excommunié comme Hérétique relaps par une foudroyante Bulle qu'il avoit fait inserer dans le Bullaire réimprimé tout exprés pour cela, il crut aisément la plus grande partie de ce que les Ligueurs publoient au desavantage du Roy, & fit en suite afficher dans Rome son Monitoire contre luy.

Là il luy commande de mettre en pleine liberté le Cardinal de Bourbon & l'Archevesque de Lyon dans dix jours après la publication de ce Monitoire aux portes de deux ou trois des six Eglises Cathedrales qu'on désigne, & qui sont celles de Poitiers, d'Orleans, de Chartres, de Meaux, d'Agen, & du Mans, & de l'en affermer dans trente jours par un Acte authentique. A faute de quoy il prononce dès à present, comme pour lors, que luy & tous les complices du mas-

saire du Cardinal de Guise, & de l'emprisonnement des autres Prélats, ont damnablement encouru l'excommunication majeure & autres Censures Ecclesiastiques portées par la Bulle In Cœna Domini, dont ils ne pourront jamais estre absous que par le Pape, si ce n'est à l'article de la mort, en donnant caution qu'ils obéiront aux Mandemens de l'Eglise. De plus, il les cite à comparoir dans soixante jours devant son Tribunal, luy Roy en personne ou par Procureur, & les autres personnellement, pour dire pourquoy ils croyent n'avoir pas encouru les Censures, & les Sujets n'estre pas absous du serment de fidelité; & déroge enfin à tous les privileges contraires que le Roy ou ses Prédecesseurs pourroient avoir obtenus du Saint Siege.

Ce Monitoire fut affiché dans Rome le vingt-quatrième de May, & les Ligueurs le firent imprimer à Paris, & publier avec toutes les formalitez accoustumées à Paris, à Chartres, & à Meaux le vingt-

1589.

troisième de Juin; & j'en ay veu les Actes imprimez aussitost après à Paris, avec le Monitoire, chez Nicolas Nivelles & Rolin Thierry, Libraires & Imprimeurs de la Sainte Union, avec privilege de Messieurs du Conseil général de la mesme Sainte Union, signé, Senault, leur Secretaire.

*Journal de  
Henry III.*

Ce fut donc à Estampes que le Roy apprit qu'on l'attaquoit de la sorte à Rome & en France avec les armes de l'Eglise, en mesme temps que les Rebelles se servoient des leurs pour le renverser de son Trône. On luy dit bien qu'il y avoit dans ce Monitoire plusieurs chefs de nullitez qui luy ostoient toute sa force, quand mesme il ne seroit que contre un simple particulier. Mais comme nonobstant toutes ces raisons il témoignoit que cela l'inquiétoit fort, le Roy de Navarre, qui ne demandoit qu'à exécuter promptement la résolution qu'on avoit prise d'assiéger Paris, luy dit d'une maniere aussi agréa-

ble que forte, qu'il y avoit à cela un fort bon remede. *Et c'est, Sire, ajouta-t-il avec sa promptitude ordinaire, que nous vainquions, & au plûtost; car si cela est, vous aurez assésûrement vostre absolution: mais si nous sommes battus, nous serons toujous excommuniéz, aggravéz, & réaggravéz.*

Cela ne s'accordoit pas mal avec ce que l'Evesque du Mans avoit écrit de Rome au Roy; que s'il vouloit avoir l'absolution qu'on refusoit de luy donner, il n'avoit qu'à se rendre le plus fort. Ainsi le Roy prenant le parti de dissimuler, & de prétendre toujous cause d'ignorance de ce Monitoire qu'on ne luy avoit pas signifié, alla passer la Seine sur le Pont de Poissy qu'il força; puis ayant pris Pontoise, qui se rendit le vingt-cinquième de Juillet, après un siège de quatorze jours vigoureusement soustenu par les sieurs d'Alincour qui y fut grièvement blessé, & de Hautefort qui y perdit

1589.

la vie, il alla recevoir vers Conflans l'armée des Suisses que luy amena Nicolas de Harlay Baron de Sancy, qui pour rendre en cette occasion cét important service au Roy son Maistre, fit une action digne d'une gloire immortelle.

*Addit. aux  
Mem. de Cast.  
t. 2. p. 892.*

Comme au commencement de cette guerre on déliberoit dans le Conseil sur les moyens les plus prompts & les plus efficaces qu'on pourroit trouver de la soutenir, dans le déplorable estat où estoient alors les affaires du Roy : Sancy qui avoit esté Ambassadeur en Suisse soustint qu'il n'y en avoit point de meilleur que de traiter avec les Cantons ; & que pour se mettre à couvert des insultes du Duc de Savoie qui menaçoit Geneve, & prétendoit les enfermer du costé de la France, ils permettroient volontiers qu'on fist une grande levée de leurs Sujets pour aller au secours du Roy, qui seroit en suite en estat de les secourir eux-mesmes au besoin. Mais parce qu'il n'y avoit point

point d'argent à l'Épargne, & que point d'argent point de Suisses, tout le monde se prit à rire de cette proposition, en luy demandant qui seroit celuy qui voudroit entreprendre de faire une armée sans avoir autre chose que du parchemin. Alors Sancy, qui avoit un cœur de lion sous l'habit d'un homme de Robe, car il n'estoit encore en ce temps-là que Maître des Requestes : *Puis donc, dît-il, que pas un de ceux qui sont si riches des bienfaits du Roy ne se presente pour cela, je vous déclare que ce sera moy.* Et là-dessus il accepte la Commission tres-ample que le Roy luy donna sans un seul quart d'écu, de traiter avec les Suisses & les Allemands pour luy faire une armée.

Il engagea pour cela tout son bien, & employa tout son credit; & il agit en suite avec tant de bonheur & de conduite avec Messieurs de Berne, de Basle, de Soleure & de Geneve, qu'après avoir enlevé au Duc de Savoye les Bailliages

1589.

de Gex & de Thonon, le Fort de Ripaille, & quelques autres places pour luy donner long-temps de l'exercice, & l'empescher de troubler ses voisins, il se mit à la teste de l'armée Royale, composée de dix à douze mille hommes de pied, Suisses, Grisons & Genevois, avec près de deux mille Reitres & douze pieces de canon. Ce fut avec ces forces qu'il traversa tout le pais, depuis Geneve, par les Suisses, jusques au Comté de Montbeliard, d'où ayant traversé la Franche Comté, & passé la Saône vers Jonvelle, il fut à Langres qui tenoit pour le Roy, & alla joindre à Chastillon sur Seine le Duc de Longueville & la Nouë. De là traversant tous ensemble la Champagne avec environ vingt mille hommes, ils passerent la Seine à Poissy, & arriverent enfin heureusement à l'armée du Roy. Il receût Sancy en pleurant, & il protesta en presence de tous les Officiers de son armée, que c'estoit de joye,

*Mem. de la  
Ligue, t. 3.  
p. 527.  
Audit aux  
Mémoires.*

& tout ensemble de regret de n'avoir pas presentement de quoy le récompenser du plus signalé service qu'un Sujet pouvoit rendre à son Roy, & que les provisions qu'il luy avoit données de la Charge de Colonel des Suisses n'estoient rien en comparaison de ce qu'il vouloit faire en sa faveur, estant résolu de le rendre un jour si grand, qu'il n'y eust rien de grand en son Royaume qui ne luy pust porter envie.

Mais la fortune qui se plaist assez souvent à persecuter la vertu, en disposa tout autrement, par le déplorable accident qui arriva trois jours après, & par une disgrâce que sa trop grande franchise luy attira. Car au lieu de ces grandes récompenses qu'il devoit attendre après avoir fait une action si héroïque, il fallut enfin qu'on en vint jusques à vendre tous ses biens, afin de payer les dettes qu'il avoit faites pour lever à ses dépens cette belle armée qui acheva

1589.

de mettre le Roy en estat de dompter les Rebelles, & de triompher bientost de la Ligue. En effet, ayant fait après la jonction de cette armée la reveüe générale de toutes ses troupes, il se vit à la teste de plus de quatante-cinq mille hommes tous soldats aguerris, avec lesquels, après s'estre emparé le trentième de Juillet du Pont de Saint Clou, d'où il chassa les Ligueurs à coups de canon, il résolut d'attaquer dans deux jours les fauxbourgs de Paris des deux costez de la riviere.

Il y a tres-grande apparence qu'il les eust d'abord emportez, & mesme en suite la ville, où l'on estoit déjà dans une extrême consternation, tous les passages des vivres estant fermez, & le Duc de Mayenne n'ayant plus que cinq ou six mille soldats, qui n'estoient pas le tiers de ce qu'il falloit pour défendre des retranchemens d'une aussi grande étendue que ceux qu'il avoit fait faire à tous les faux-

bourgs ; outre que le grand nombre de serviteurs que le Roy avoit dans Paris, le voyant si proche, avoient repris cœur, & gagné une grande partie des bons Bourgeois qui estoient asseûrez que la punition ne tomberoit que sur les Chefs de la Ligue, si le Roy victorieux se vouloit ressentir de la Journée des Barricades. De sorte que le Duc de Mayenne avoit sujet d'appréhender qu'en mesme temps qu'on attaqueroit les fauxbourgs, il ne se fist tout-à-coup quelque grand soulèvement dans la ville en faveur du Roy, & que les soulevez s'estant rendus maistres de quelque une des portes qu'on luy ouvreroit, ne s'allassent joindre à ses troupes.

Aussi, dit-on, que ce Duc, qui avec toute sa moderation & sa lenteur ne laissoit pas d'estre fort brave, voyant bien l'extrême danger où il estoit, quoy-qu'il parust fort asseûré, & qu'il fist prescher mille agréables faussetez au peuple pour

1589.

l'encourager, avoit résolu, avec une troupe choisie des plus vaillans hommes de son armée qui vouloient suivre sa fortune, de se jeter l'épée à la main au milieu des troupes Royales, ou pour vaincre contre toute esperance, par un généreux desespoir que le sort des armes a rendu quelquefois heureux, ou pour mourir en prenant l'unique moyen qui luy restoit de venger la mort de ses freres.

Voilà le florissant estat où se trouvoient les affaires du Roy, & l'extrémité où celles de la Ligue estoient réduites, lors que la fortune, qui se jouë de la vie des hommes, dont elle fait tantost une ridicule comedie, & tantost une sanglante tragédie, changea de scene en un instant, comme sur un theatre, par le coup le plus détestable qui pust partir, je ne diray pas d'un homme, mais d'un démon. Il n'est pas nécessaire que je raconte icy toutes les circonstances d'une si exécrationnable action qui

font connuës de tout le monde. Il suffit que je dise, pour satisfaire à mon devoir, qu'un jeune Jacobin nommé Jacques Clement, homme d'esprit foible, superstitieux dévot & visionnaire, s'estant persuadé par les furieuses déclamations des Prédicateurs sanguinaires de la Ligue, & par certaine vision qu'il croyoit avoir eüe, qu'il seroit Martyr s'il perdoit la vie pour avoir tué Henry de Valois, avoit tellement pris cette damnable résolution, qu'il ne feignoit point de dire hautement qu'il ne falloit pas qu'on se mist en peine, & qu'il sçauroit bien delivrer Paris quand il en seroit temps. Et comme on sceût que le Roy estoit à Saint Clou, où il avoit pris son quartier & son logis dans la belle maison du sieur Jerôme de Gondy, il sortit de Paris dès le lendemain, qui estoit le dernier de Juillet, avec une lettre de créance adressante au Roy de la part du Premier Président de Harlay detenu prisonnier en la Bastille, soit

1589.

*Mem. de la**Ligue, t. 4.**Davila.**Cazet, &c.**Journal de**Henry III.**Journ. MS. de**M. Loyse.**Mem. de**Chiverny.**Thuan.**Mathieu, &c.*

1589.

que cette lettre fust en effet de cét illustre Président trompé par ce Religieux qu'il crut estre fort propre pour porter au Roy les avis qu'on avoit à luy donner, soit qu'on l'eust contrefaite pour donner moyen à ce malheureux de faire son coup de la maniere qu'il le fit.

Car estant introduit le jour suivant, sur les sept à huit heures du matin, dans la chambre du Roy, comme ce bon Prince, qui recevoit touûjours favorablement les Religieux, lisoit attentivement cette Lettre, & se baissoit pour entendre ce qu'il avoit à luy dire en secret, ainsi que portoit sa créance; ce parricide qui s'estoit mis à genoux devant luy, tirant de sa manche un couteau, le luy plonge dans le petit ventre, & le laisse dans la playe, d'où le Roy se levant de dessus sa chaise, & jettant un grand cry, le retire, & luy en donne dans le front. Il n'y avoit

*Lettre du Roy  
après sa blef-  
süre.*

encore dans la chambre que Bellegarde premier Gentilhomme, &

la Guesle Procureur Général, qui après avoir fort interrogé cet homme exécration le jour précédent, sans rien trouver qui luy pust donner le moindre soupçon, l'avoit amené par ordre du Roy. Mais aussitost plusieurs des Quarante-cinq estant entrez à ce grand cry que le Roy fit, se précipitent aveuglément, & tout en furie, sur ce détestable assassin, le percent en un moment de plusieurs coups, & sans écouter la Guesle, qui après l'avoir frapé de la garde de son épée, crioit de toute sa force qu'on ne le tuast pas, l'achevent & jettent par les fenestres son corps tout sanglant, que le Grand Prevost de l'Hostel fit tirer à quatre chevaux.

Il y en eût qui ne pouvant croire qu'un Religieux pust estre capable d'une si détestable action, douterent si ce monstre n'estoit pas ou quelque Ligneur, ou mesme quelque Huguenot travesti en Jacobin; & un Ecrivain moderne, pour sauver l'honneur des Jaco-

1589.

*Lettre de la Guesle.*

*Lettre de la Guesle dans le Journal.*

*Masbian.*

*La Fatalité de Saint Clon. 1672.*

1589.

*Mathieu.**Lettre de la  
Guesle.*

bins, a rasché depuis peu de renouveller & de fortifier ce doute le mieux qu'il a pû. Mais outre que le parricide fut reconnu par des gens qui le connoissoient : il est certain que le mesme Jacques Clement, qui fut examiné le soir précédent par la Guesle, comme on en convient, fut introduit par luy-mesme le lendemain dans la chambre du Roy, puis qu'on ne peut pas dire que cét Officier, homme d'esprit, se soit trompé en prenant un autre pour celuy qu'il avoit tant interrogé. D'ailleurs, comme le Roy, dans la Lettre qui fut envoyée aux Gouverneurs de Provinces & à ses Alliez aussitost après sa blesseûre, dit positivement, que quand il fut frappé par le Jacobin, il n'y avoit dans sa chambre que Bellegarde & la Guesle, qu'il avoit fait retirer assez loin de luy, pour entendre ce que ce traistre avoit à luy dire en secret : il faudroit necessairement que l'un ou l'autre eust fait un coup si

*Lettre du Roy  
rappartée par  
L'ajet, t. 1.  
du Novem.  
p. 221.*

détestable, si ce n'avoit esté Jacques Clement. Et c'est ce qui ne peut jamais entrer dans l'esprit de qui que ce soit, s'il n'a perdu le sens & la raison.

C'est pourquoy, sans s'obstiner à vouloir inutilement ou détruire, ou rendre douteux un fait rapporté constamment par tous les Ecrivains de ce temps-là, & confirmé par une infinité de témoignages authentiques : je crois qu'il vaut mieux en tomber d'accord de bonne foy, avec la voix publique, de quelque profession que l'on soit, veü principalement que l'honneur des Jacobins n'en souffre nullement. Car enfin les fautes sont personnelles; & il n'y a point d'homme de bon sens qui s'avise jamais de reprocher le crime d'un particulier à un Ordre aussi saint & aussi rempli d'excellens hommes en doctrine & en vertu que celui de Saint Dominique.

Or quoy-que le coup fust grand, & qu'il eust penetré bien avant, les

1589.

*Lettre du Roy  
du 1. Aoust.*

Chirurgiens pourtant crurent d'abord que le couteau ayant glissé entre les intestins sans les offenser, la playe du Roy n'estoit pas dangereuse, & mesme l'asséürerent, comme il le fit sçavoir aux Princes ses alliez, que dans dix jours il pourroit monter à cheval. Mais soit qu'on eust mal reconnu la playe, ou que le couteau dont il fut frapé fust empoisonné, on s'aperceût bientôt après que sa blessure estoit mortelle.

Jamais Prince ne parut moins surpris que luy à la veüe de la mort, ni ne la receût d'une maniere plus tranquille, plus chrestienne, & plus sainte. Il se confessa jusques à trois fois au sieur de Boulogne Chapelain du Cabinet; & comme celuy-cy l'eût averti qu'il y avoit un Monitoire contre luy, & qu'il l'eût exhorté à satisfaire à ce que l'Eglise demandoit de luy pour se mettre en estat de recevoir son absolution, *Je suis*, répondit-il sans hésiter, *le premier Fils de l'Eglise*

*Davila  
Cayet.  
Attestat. des  
Seigneurs,  
etc.*

*Catholique, Apostolique & Romaine,*  
& veux mourir tel. Je promets de-  
vant Dieu & devant tous, que mon  
desir n'est autre que de contenter Sa  
Sainteté en tout ce qu'elle peut desi-  
rer de moy. Sur quoy le Confesseur  
estant pleinement satisfait, luy don-  
na l'absolution. Tout le reste du  
jour il ne s'entretint que de Dieu,  
& ne s'occupa que des pensées du  
Ciel, jusques à ce que le Roy de  
Navarre estant arrivé de son quar-  
tier de Meudon bien avant dans  
la nuit, & s'estant jetté à genoux  
devant luy tout couvert de larmes,  
& sans pouvoir proferer un seul  
mot, il se courba doucement sur  
sa teste, le déclarant son legiti-  
me Successeur, ordonnant à tous  
les Seigneurs qui remplissoient la  
chambre de luy obéir comme à  
leur Roy, & luy disant en mesme  
temps, que s'il vouloit regner pai-  
siblement, il falloit qu'il rentrast  
dans l'Eglise, & qu'il professast la  
Religion de tous les Rois Tres-  
Chrestiens ses Prédecesseurs.

1589.

Comme il crut sentir les approches de la mort sur les deux heures après minuit, il réitéra sa Confession, après laquelle il se fit apporter le tres-Saint Sacrement qu'il receût pour Viatique avec une dévotion incroyable. Il fit en suite tous les actes les plus fervens de foy, d'esperance & de charité, mettant toute sa confiance aux merites infinis de la Passion de Jesus-Christ, pardonnant de tout son cœur à tous ses ennemis, particulièrement à ceux qui avoient procuré sa mort; & là-dessus il voulut encore recevoir l'absolution, priant Dieu de luy pardonner ses pechez, comme il leur pardonnoit tout le mal qu'ils luy avoient fait. Puis il se mit à dire le *Miserere*, qu'il ne put achever, ayant perdu la parole à ce verset, *Redde mihi letitiam salutaris tui*; & après avoir fait encore deux fois le signe de la Croix, il expira fort doucement sur les quatre heures du matin, le second jour du mois d'Aoust, en

la trente-neuvième année de son âge.

1589

Ainsi mourut Henry III. Roy de France & de Pologne, le dernier de la race des Valois, faisant voir à sa mort qu'il avoit eû durant sa vie dans l'ame un véritable fonds de pieté, & que les actions extraordinaires qu'il en faisoit de temps en temps, quoy-qu'elles ne fussent pas dans la dernière régularité, ni conformes à son estat, ne partoient point pourtant de cette basse hypocrisie que ceux de la Ligue luy ont faussement reprochée. Prince au reste qui possédant toutes les belles qualitez que l'on a veûës dans le portrait que j'en ay fait au commencement de cette Histoire, eust esté l'un des plus parfaits Monarques qui fut jamais, s'il eust pû les faire valoir quand il fut Roy, comme il avoit fait avant que de l'estre.

Les Huguenots & les Ligueurs qui ont presque touûjours également haï ce Prince, se réjouïrent de sa

*Addit. à l'Invent. de l'Hist. de France par Montliard.*

1589.

*Recueil des  
cinq Rois.**Estat de l'E-  
glise par l'af-  
fin Ministre.**Exet.*

mort, & en parlerent comme d'un  
ne espece de miracle, & d'un coup  
de la main de Dieu. Les premiers  
ont écrit qu'il fut blessé, & qu'il  
mourut dans la chambre mesme où  
il avoit fait conclure le massacre  
de la Saint Barthelemy; & cepen-  
dant il est certain que la maison  
où le Roy fut blessé à mort, ne fut  
bastie par le sieur Jerôme de Gon-  
dy qu'en l'année mil cinq cens soi-  
xante & dix sept, cinq ans après  
la Saint Barthelemy. C'est pour-  
quoy, comme l'imposture estoit  
manifeste, le Parlement, sur la  
plainte qu'en fit le Procureur Gé-  
néral, ordonna qu'elle fust rayée  
de l'Addition faite par Monliard  
à l'Inventaire de l'Histoire de Fran-  
ce. Mais ceux de Geneve n'ont pas  
manqué de la rétablir toute entie-  
re dans l'impression qu'ils ont fai-  
té de ce Livre.

*Ibid.*

Pour les Ligueurs, ils firent éclai-  
rer leur joye par des marques si  
scandaleuses, qu'on ne les peut  
lire sans en concevoir une extrême

horreur. Ils publierent mesme dans leurs écrits imprimez à Paris & à Lyon, qu'un Ange avoit déclaré à Jacques Clement que la Couronne de Martyr luy estoit préparée quand il auroit delivré la France de Henry de Valois; & qu'ayant communiqué sa vision à un sçavant Religieux, celuy-cy l'avoit approuvée, l'assëurant qu'en faisant ce coup, il seroit aussi agréable à Dieu que le fut Judith en tuant Holopherne. Et parce que son Prieur, nommé le Pere Edme Bourgoing, fut accusé d'estre celuy de tous les Prédicateurs de la Ligue qui s'emporta le plus à louer cet abominable parricide son sujet, l'apostrophant en pleine chaire, & l'appellant bienheureux enfant de son Patriarche & Saint Martyr de Jesus-Christ, & le comparant à Judith: on ne douta point que ce ne fust luy auquel ce jeune homme qui estoit sous sa conduite s'estoit conseillé, & qu'il ne l'eust en suite confirmé.

1589. dans son exécration delfein. C'eft pourquoy ayant eflé pris les armes à la main, trois mois après, à l'attaque des fauxbourgs de Paris, on luy fit fon procès. Et quoy-qu'il eult toujournié jufques à la mort, laquelle il fouffrit avec une merveilleufe conftance, ce dont on l'accufoit, comme toutefois il ne put récuser les témoins qui le luy fouftinrent, il fut jugé felon les formes, à ce qu'il reconnut luy-mefme, & tiré à quatre chevaux par Arrest du Parlement féant à Tours.

*Journal de Loyfel.*

Quoy qu'il en foit, il efl certain que la pluspart de ces Prédicateurs forcenez de la Ligue en dirent pour le moins autant que ce qu'on reprochoit à ce Prieur. Car le fleur Antoine Loyfel a laiffé par écrit dans fon Journal, que le jour mefme que le Roy fut bleffé, & avant que l'on eult reccû la nouvelle de fa bleffeûre, il ouït à Saint Merry le ferman du Docteur Boucher, qui dît, pour confoler fes

Auditeurs , que comme ce jour-là premier du mois d'Aouſt qu'on célèbre la feſte de Saint Pierre aux Liens , Dieu avoit delivré cét Apôſtre des mains d'Herode, on devoit eſperer qu'il leur feroit une pareille grace. Sur quoy il ne feignit point d'avancer cette damnable propoſition , que c'eſtoit un acte de grand merite de tuer un Roy Héretique, ou fauteur d'Héretiques.

Les autres Prédicateurs agiſſant de concert avec luy preſchoient en meſme temps avec plus d'emportement & de fureur qu'ils n'avoient jamais fait contre Henry de Valois, & donnoient au peuple, dit le meſme témoin irréprochable, une eſperance comme certaine que Dieu les en delivreroit bientôt : ce qui fit croire à bien des gens qu'ils avoient eû communication de l'abominable deſſein du parricide. Et quand on ſceût que le coup eſtoit fait, on ordonna des prieres publiques par

1589.

toutes les Eglises de Paris, pour en rendre à Dieu de solennelles actions de graces. On fit durant toute une semaine des Processions qui alloient de toutes les Parroisses à l'Eglise des Jacobins. On exhorta les peuples à y faire de grandes aumosnes en consideration de Frere Jacques Clement, & à étendre leurs charitables liberalitez sur ses pauvres parens.

Enfin le Docteur Roze ancien Evêque de Senlis, & Ligueur à toute outrance, y prescha conformément au billet qui fut envoyé, par ordre exprés des Seize, le Dimanche sixième jour d'Aoust, à tous les Prédicateurs auxquels on marquoit les trois points qu'ils devoient prescher, & que je veux rapporter icy comme ils sont exprimez dans ce billet, afin qu'on voye de quel horrible aveuglement cette furieuse cabale de Ligueurs fut frappée. Voicy les propres termes du Billet. 1°. *Justifier le fait du Jacobin, pource que c'est un pareil*

*Journal de  
M. Loyel.*

*fait que celui de Judith tant recommandé dans la Sainte Ecriture : Qui enim Ecclesiam non audit, debet esse tanquam Ethnicus & Holophernes. 2°. Crier contre ceux qui disent qu'il faut recevoir le Roy de Navarre s'il va à la Messe, pource qu'il ne peut usurper le Royaume estant excommunié, & mesme estant exclus de celui de Navarre. 3°. Exhorter le Magistrat de faire publier contre tous ceux qui soustiendront le Roy de Navarre, qu'ils sont atteints du crime d'Hérésie, & comme tels proceder contre eux.*

Mais après tout, cette brutale joye que les Ligueurs firent paroistre pour la mort de Henry III. fut bientost après changée en tristesse, & puis en desespoir, par la sage conduite, & par la valeur incomparable de son Successeur Henry de Bourbon, à qui Dieu avoit destiné la gloire qu'il a eüe de rétablir le bonheur de la France, en détruisant entie-

1589.

rement la Ligue qui la desoloit.  
C'est ce qu'il faut maintenant que  
je fasse voir en cette dernière par-  
tie de mon Histoire.





# HISTOIRE

DE

# LA LIGUE.

---

LIVRE QUATRIÈME.

**E**N CORE QUE Henry Roy de Navarre, que le Roy défunt avoit déclaré en mourant son legitime Successeur, eust pris d'abord l'auguste qualité de Roy de France, il ne fut pas néanmoins sur le champ reconnu de toute l'armée. Les Huguenots qu'il avoit amenez au secours de son Prédecesseur furent les premiers à luy rendre hommage, ne doutant point qu'ils ne deussent estre les Maistres, & que le Cal-

---

*Ann.*  
1589.

1589.

vinisme ne devinst bientôt en France la Religion dominante sous un Roy Protestant. Mais cela mesme donnoit beaucoup d'inquietude à ce sage Prince, qui voyoit bien que les Catholiques prévoyant ce malheur qu'ils craignoient extrêmement, se pourroient tous réunir contre luy, & que les Huguenots incomparablement plus foibles qu'eux, ne seroient jamais capables de le maintenir sur le Trône.

En effet, il y eût tout ce jour-là, & toute la nuit suivante une grande diversité d'avis parmi les Seigneurs Catholiques de l'armée. Plusieurs d'entre eux, qui songeoient beaucoup plus à leur interest qu'au bien public, vouloient tirer avantage d'une conjoncture si favorable pour l'établissement de leur fortune, & vendre leur obéissance au plus haut prix qu'ils pourroient, en faisant ériger leurs Gouvernemens en Principautez; ce qui eust esté démembrer la Monarchie. Il y en avoit un grand nombre, qui

qui par de differens motifs, les uns par un vray zele de Religion, les autres par l'averfion qu'ils avoient pour ce nouveau Roy, & qu'ils couvroient de ce prétexte fpecieux de zele, vouloient absolument qu'il fe déclarast à l'instant mefme Catholique; ce qui ne fe pouvoit faire ni avec honneur pour le Roy, ni avec feûreté pour les Catholiques, parce qu'il eust paru trop de contrainte dans cette action. Quelques-uns foustenoient que puis que la naiffance, & la Loy fondamentale du Royaume le portoient sur le Trône, dont ses qualitez héroïques le rendoient tres-digne, il falloit le reconnoiftre, & luy obéir de bonne grace, fans aucune condition. Et c'est ce que la pluspart croyoient estre trop dangereux pour la Religion qu'ils ne vouloient pas hazarder de la sorte.

Enfin, après que cette grande affaire eût esté bien examinée dans le Conseil du Roy, & dans l'Assemblée générale des Princes &

*Cayer.  
D'Aubignè.  
Mem. de la  
Lig. t. 4.*

1589.

des Seigneurs Catholiques qui se tint chez François de Luxembourg Duc de Piney, on tomba d'accord dès le lendemain d'un fort juste temperament qu'on prit entre les deux extrémitéz. Car sans plus parler d'intérêt particulier pour agir généreusement, il fut arresté que le Roy seroit reconnu, mais à condition qu'il se feroit instruire dans six mois par les plus habiles Prélats de son Royaume; qu'il rétablirait l'exercice de la Religion Catholique dans tous les lieux d'où elle avoit esté bannie, & remettrait les Ecclesiastiques dans la pleine & entiere jouissance de tous leurs biens; qu'il ne donneroit aucun Gouvernement aux Huguenots, & que l'Assemblée pourroit députer vers le Pape pour luy rendre compte de sa conduite.

Cét accommodement fut signé de tous les Seigneurs, excepté du Duc d'Espéron & du sieur de Vitry, qui refuserent absolument d'y consentir. Vitry se jetta mesme

dans Paris pour y servir la Ligue, qu'il croyoit estre alors le parti de la Religion. Pour le Duc d'Espernon, il n'avoit garde de se mettre du costé de la Ligue qui avoit tant de fois demandé son éloignement de la Cour. Mais soit que n'ayant plus la protection de son défunt Maistre, il craignist l'indignation & le ressentiment des plus grands de la Cour, & du Roy mesme, qu'il avoit fort offensez pendant sa faveur qu'il n'avoit ménagée que pour s'enrichir; soit qu'il eust peur qu'on ne luy demandast par emprunt une partie de ces grands tresors qu'il avoit amassez : il fit à contre-temps, & d'assez mauvaise grace, le scrupuleux; & sous prétexte de mettre à couvert sa conscience, qu'on ne crut pas qui l'inquietast fort, il prit dans peu de jours congé du Roy, & se retira en son Gouvernement avec deux à trois mille hommes de pied, & quelque cinq cens chevaux qu'il avoit amenez au feu Roy.

1589.

Un si pernicieux exemple fut suivi de tant d'autres, qui sous prétexte d'aller donner ordre à leurs maisons demanderent leur congé qu'on ne leur osoit refuser, ou qui se laissoient gagner aux sollicitations de la Ligue : que le Roy n'estant plus en estat d'assieger Paris, fut contraint de diviser ce qui luy restoit de troupes, y compris les Suisses que Sancy luy conserva. Il en fit donc trois petits Corps; l'un pour la Picardie, sous la charge du Duc de Longueville; l'autre, pour la Champagne, commandé par le Marechal d'Aumont; & il mena luy-mesme le troisiéme en Normandie, où il devoit recevoir le secours d'Angleterre, & où avec le peu de forces qu'il avoit il donna le premier échec à la Ligue, qui estoit alors plus puissante qu'elle n'avoit encore esté, & qu'elle ne fut jamais depuis.

En effet, ceux qui après les Baticades avoient ouvert les yeux pour reconnoistre que la Ligue où

ils se trouvoient engagez, n'estoit qu'une manifeste rebellion contre leur Roy, le voyant mort, crurent qu'il ne s'agissoit plus que de la Religion, & se réunirent avec tous les autres pour empescher qu'un Héretique ne fust Roy de France. Et certes ce prétexte devint alors si plausible, qu'une infinité de Catholiques de toutes les conditions, ébloûis par une si belle apparence, ne doutoient point qu'il ne fallust plutôt perir que de souffrir que celuy qu'ils croyoient estre obstiné dans l'Hérésie montast sur le Trône de Saint Loûis, & vouloient qu'on choisist un autre Roy. Il y en eût mesme qui prirent cette occasion de solliciter encore un coup le Duc de Mayenne de prendre cette auguste qualité, qu'il luy seroit aisé de maintenir avec toutes les forces de l'Union des Catholiques dont il estoit déjà le Chef. Mais ce Prince, qui estoit sage, craignant les dangereuses suites d'une si hardie entreprise, aima

*Memoir. de Vill.-Roy.*

1589.

mieux d'abord retenir pour soy tout le solide de la Royauté, & en laisser le titre au vieux Cardinal de Bourbon qui estoit prisonnier, & qu'il fit déclarer Roy sous le nom de Charles X. par le Conseil de l'Union.

Ce fut pour lors qu'on fit courir par tout le Royaume autant qu'on put cette multitude d'écrits scandaleux, dans lesquels on prétend prouver que Henry de Bourbon est légitimement exclus de la Couronne, & sur tout ceux des deux Avocats Généraux de la Ligue au Parlement de Paris, Louïs d'Orleans & Antoine Hotman. Le premier est l'auteur du Libelle extrêmement seditieux, intitulé, *le Catholique Anglois*; & le second écrivit le *Traité du droit de l'oncle contre le neveu pour succeder à la Couronne*. Mais il arriva, par une heureuse & assez plaisante rencontre, que le Jurisconsulte François Hotman frere de l'Avocat, voyant ce Livre qu'on débitoit en Alle-

*Notes sur le  
Cathol.*

magne où il estoit en ce temps-là, soustint avec beaucoup de force & de doctrine le droit du neveu contre l'oncle, & fit voir manifestement dans un sçavant écrit qu'il publia sur ce sujet, le foible & tous les faux raisonnemens du Traité de son adversaire, sans sçavoir que ce fust son frere, qui n'y avoit pas mis son nom.

La Ligue ayant un Roy à qui la Couronne devoit appartenir après Henry IV. son neveu, s'il luy eust survécu, en devint beaucoup plus puissante, parce que le Roy d'Espagne, & les Ducs de Lorraine & de Savoye, qui durant la vie du feu Roy leur allié n'osoient se déclarer ouvertement contre luy pour ses Sujets rebelles, reconnoissant alors ce Charles X. pour Roy, ne firent nulle difficulté d'envoyer du secours au Duc de Mayenne. De sorte qu'après avoir fait publier dans toute la France au mois d'Aoust une Déclaration, par laquelle il exhortoit tous les Catho-

*M. de Nevers,  
Traité de la  
prise des Arm.  
Journal M S.  
de M. Loyvel.  
Mem. de la  
Ligue, t. 4*

1589.

*Déclaration  
du Duc de  
Mayenne, &c.**Memoires de  
Sully, c. 28.**Cayet.**Mem. de la  
Ligue, t. 4.**Memoires de  
Sully.**D'Aubigné,  
t. 3. l. 3.**Cayet, t. 1.*

liques François à se réunir avec ceux qui ne vouloient point de Roy Héretique, il eût au commencement de Septembre une armée de vingt-cinq mille hommes de pied & huit mille chevaux.

Ce fut avec ces forces qu'il passa la Seine à Vernon pour aller tout droit au Roy de Navarre, qui après avoir esté receû dans le Pont-de-l'Arche & dans Dieppe, que le Capitaine Rolet & le Commandeur de Chates luy rendirent, faisoit mine de vouloir assieger Rouen, n'ayant pas plus de sept à huit mille hommes. Une si puissante armée de Ligueurs, composée de François, d'Allemands, de Lothains & de Walons, qu'il n'avoit pas cru que l'on pust assembler si-tost, & qui luy alloit tomber sur les bras, l'obligea de se retirer bien viste vers Diepe, où il couroit risque d'estre envelopé, sans pouvoir échapper qu'en se sauvant par mer en Angleterre, si le Duc de Mayenne eust eû la résolution qu'il de-

voit avoir prise du moment qu'il se mit en campagne, de le poursuivre sans relâche. Mais comme selon sa lenteur naturelle, qui luy tenoit lieu de prudence, il s'amusa long-temps à délibérer lors qu'il falloit agir, il donna le loisir au Roy de fortifier son Camp d'Arques à une lieuë & demie de Dieppe, enfermant par de bons retranchemens le Chasteau & le Bourg situé sur le penchant d'un costau qui aboutit à la petite riviere de Bethune, dont l'emboucheüre fait le port de Dieppe.

À peine avoit-on achevé ce grand travail, où toute l'armée s'estoit occupée, à l'exemple du Roy, pendant trois jours avec une incroyable diligence, que le Duc de Mayenne, qui avoit encore perdu beaucoup de temps à reprendre les petites places d'alentour dont le Roy s'estoit emparé, s'approcha d'Arques pour l'en déloger. Mais comme il vit qu'on estoit trop fort de ce costé-là, il tourna sur la droite,

1589.

passa la Bethune plus haut, & s'alla poster sur l'autre costau, qui est vis-à-vis d'Arques, la riviere entre d'eux, d'où il pouvoit plus aisément attaquer le Bourg par le bas, & s'aller saisir du Polet fauxbourg de Dieppe de ce costé-là.

Mais la prévoyance du Roy avoit pourveu à tout, ayant poussé ses retranchemens jusqu'à une Maladerie près de la riviere, & mis Chastillon Colonel de son Infanterie avec neuf cens hommes dans le Polet, qu'on avoit aussi retranché. Cependant le Duc résolu d'emporter ce fauxbourg, & de forcer le logement d'Arques, parut en bataille le seizième de Septembre sur sa hauteur, fit marcher dès la pointe du jour la moitié de ses troupes vers le Polet, & logea l'autre au village de Martinglise, dans le vallon, pour attaquer la Maladerie retranchée.

Ces deux tentatives qu'il fit ce jour-là réussirent tres-mal. Le Roy, qui courut au Polet, s'estant mis

à la teste de ses troupes hors des retranchemens, foustint bravement l'escarmouche durant tout le jour, sans que les ennemis osassent jamais l'enfoncer, ni pussent le faire reculer d'un seul pas; & il les contraignit enfin de se retirer honteusement pendant la nuit dans les ruines d'un village bruslé, après en avoir tué & fait prisonnier aux escarmouches un grand nombre des plus échauffez. Et dès le lendemain ses gens encouragez par sa presence, & par le mépris qu'ils faisoient de leurs lasches ennemis, les allerent attaquer jusques dans leur village barricadé, où ils en tuerent encore plus de cent, sans avoir perdu qu'un seul homme.

Ceux qu'on avoit logez à Mar-tinglise firent beaucoup mieux, & il leur en consta aussi plus qu'aux autres pour avoir esté plus vaillans. Car ayant fait durer quelque temps l'escarmouche pour déloger ceux qui estoient dans les hayes les plus proches de la rivie-

1589.

re, ils firent sortir en bataille une grande partie de leurs gens, qui donnerent teste baiffée dans le Corps de garde de la Maladerie, pour emporter ce logement. Mais le Marechal de Biron qui commandoit dans Arques, & qui s'estoit avancé jusqu'à la Maladerie, pour soutenir ceux qui la défendoient, fit donner avec l'élite de ses braves sur ces hardis Ligueurs par le Grand-Prieur de France & par Damville, qui leur firent une si furieuse charge, qu'ils les contrainquirent de repasser tout en desordre à Martinglise, après leur avoir tué cent cinquante de leurs meilleurs hommes. Il y en eût encore un plus grand nombre de bleffez. La Cornete du Duc de Nemours fut prise en ce combat, & vingt Gentilshommes de marque y furent faits prisonniers.

Ce mauvais succès ayant rebuté les soldats de la Ligue, le Duc de Mayenne demeura quatre ou cinq jours dans ses quartiers, pour

leur donner loisir de se remettre de l'étonnement où ils estoient : après quoy ayant rassemblé toutes ses forces, il les fit passer la riviere un peu après minuit, pour attaquer au point du jour avec toute l'armée trois fois plus forte que celle du Roy, les retranchemens, dont une partie de ses gens avoient esté vigoureusement repoussez, & qu'il croyoit alors surprendre. Mais le Roy, qui avoit esté bien averti de son dessein, s'estant rendu dans les tranchées deux ou trois heures avant le jour, avoit disposé toutes choses pour les bien recevoir, ayant garni de son Infanterie tout le dedans, & jetté hors des lignes sa Cavalerie pour rompre les premiers efforts de l'ennemi.

Cela n'empescha pas le Duc de Mayenne de poursuivre son entreprise, & d'aller au combat, qui fut & tres-long & tres-aspre. La Cavalerie Royale eût d'abord de l'avantage sur celle de la Ligue.

1589.

Le Grand-Prieur, qui fut depuis Comte d'Auvergne & Duc d'Angoulesme, ayant tué d'un coup de pistolet le sieur de Sagonne Colonel de la Cavalerie Legere de la Ligue, poussa cét Escadron de quatre à cinq cens chevaux jusqu'à la Cornette blanche de l'Union; & le Duc d'Aumale, qui avec un gros de six cens chevaux l'avoit remené battant luy & trois Compagnies d'Ordonnances qui le soustenoient jusqu'au pied des retranchemens, se vit aussi contraint de reculer un peu en desordre, pour se mettre à couvert du canon qui donnoit dans son Escadron. Mais la seconde attaque que fit faire le Duc de Mayenne par les Lansquenets de Colalte & de Tremblecour, ayant à leur teste le Comte de Belin, soustenu à droit par le Duc de Nemours, qui avoit amené de son Gouvernement de Lyon trois mille hommes de pied & une Cavalerie fort leste, & à gauche par le Duc d'Aumale avec

douze cens chevaux, fut beaucoup plus heureuse.

Car tandis que l'on combattoit furieusement à droit & à gauche contre les François & contre les Suisses de Galati & de Meru Montmorency Damville leur Colonel, les Lansquenets de la Ligue, soit par stratagême, soit par lâcheté, se mirent à crier à ceux du Roy qui défendoient ce quartier-là, qu'ils vouloient passer de leur costé, & furent receûs dans les lignes. Leurs Capitaines mesme promirent solennellement au Roy de le servir fidèlement, pourveu qu'on leur assêurast le payement de leurs montres, ce qu'on fit. Mais pendant que ce brave Prince courtoit par tout, donnant ses ordres pour repousser les ennemis, ces perfides voyant que le Duc de Nemours avoit rompu le bataillon des Suisses, tournerent tout-à-coup leurs armes contre ceux-là mesmes qui les avoient receûs, & s'emparerent de cette partie des lignes qu'ils li-

1589.

vrerent aux Ligueurs, qui se rendirent ensuite maistres de la Maladerie. De forte que comme on avoit à combattre l'ennemi & au dedans & au dehors, si le Duc de Mayenne, qui devoit soustenir avec tout le gros de l'armée ceux qui faisoient l'attaque, eust pris cét heureux moment pour donner après eux avec toutes ses forces dans les lignes, il y a bien de l'apparence qu'il eust accablé le petit nombre par la multitude, & qu'il eust remporté ce jour-là une entière victoire.

Mais comme il ne se hastoit jamais que quand il estoit contraint de fuir, sa marche trop lente dans une si belle occasion où tout dépendoit de la promptitude, luy fit bientost perdre son avantage. Car le Comte de Chastillon estant accouru d'une part au secours du Roy avec les deux Régimens qui estoient dans Arques, & de l'autre le Duc de Montpensier & le brave la Nouë s'estant rangez avec

leurs Gendarmes à ses costez, ce vaillant Prince, qui avoit déjà rallié la pluspart de ses gens que cette surprise avoit effrayez & mis en desordre, chargea si furieusement les Régimens de Colalte & de Tremblecour, qu'ils furent contrains de sortir des retranchemens & de la Maladerie plus viste qu'ils n'y estoient entrez, & de se retirer vers le Duc de Mayenne, qui sembloit ne s'estre avancé au petit pas, que pour les recevoir, & non pas pour les soustenir, & pour les seconder. Et en mesme temps le canon du Chasteau qui l'avoit en but, donnant dans son armée, l'obligea de reprendre le chemin de ses quartiers, en laissant la victoire au Roy, qui garda son logement d'Arques qu'on prétendoit luy enlever.

Ce qu'il y eût encore de plus honteux pour le Duc de Mayenne, fut que quatre ou cinq jours après s'estant allé poster par un long détour devant Dieppe pour

1589.

l'assiéger, il se trouva luy-mesme assiégé par la petite armée du Roy, qui s'estant logé hors de la ville vis-à-vis de son camp, luy donnoit nuit & jour de continuelles alarmes, sans qu'il en osast sortir une seule fois pour faire ses approches. De sorte que dix jours après, sans avoir rien fait, il leva ce prétendu siege, repassa la riviere, & se retira dans la Picardie, sous prétexte que sa presence y estoit necessaire, pour empescher que les villes ligueuses de cette Province ne se missent sous la protection des Espagnols, qui taschoient sous main de surprendre la simplicité de ces peuples.

Voilà quel fut le succès de cette entreprise de la Ligue, qui avec ses trente mille hommes se vantoit de prendre le Roy de Navarre, ou le *Biarnois*, comme le peuple Ligueur parloit insolemment, & de l'amener à Paris, où la Duchesse de Montpensier & les autres Dames avoient déjà loué des

fenestres à la ruë Saint Denis, pour avoir le plaisir de le voir honorer par sa captivité le triomphe du Duc de Mayenne. Mais Dieu en avoit disposé tout autrement; & ce célèbre combat d'Arques, où selon toutes les apparences le Roy avec une poignée de gens devoit succomber sous l'effort d'une si formidable puissance, fut le point fatal de la décadence de la Ligue. Car encore que son Chef n'y eust pas perdu plus de sept à huit cens hommes, il y perdit l'honneur & la réputation du parti, qui depuis ce temps-là ne fit plus rien qui ne servist à la gloire de son vainqueur, en luy donnant lieu de faire éclater en toutes les occasions sa clemence en luy pardonnant, ou sa valeur en le domtant, comme on le vit bientôt après.

Car aussitost qu'il eût receû le secours qu'il attendoit de quatre mille Anglois, & que le Duc de Longueville & le Mareschal d'Aumont l'eurent joint avec leurs trou-

*Mem. de la  
Ligue, t. 4.  
Cayet, t. 1.*

1589.

pes qu'ils luy amenerent de la Champagne & de la Picardie, il remonta le long de la Seine jusqu'à Meulan, où voyant que le Duc de Mayenne, qui pouvoit venir droit à luy pour le combattre si le cœur luy en eust dit, ne paroissoit point, il passa la riviere, & s'alla loger le trente & unième d'Octobre à la veüe de Paris, dans les villages d'Issy, de Vaugirard, de Monrouge & de Gentilly, résolu d'attaquer dès le lendemain les fauxbourgs, que les Parisiens avoient retranchez.

A cét effet, il distribua toute son Infanterie en trois Corps, pour donner en mesme temps par trois divers endroits; l'un, sous le Marechal de Biron, du costé des fauxbourgs Saint Marceau & Saint Victor; l'autre, sous la conduite du Marechal d'Aumont, assisté de Damville Colonel des Suisses, & de Bellegarde Grand Escuyer, à la teste du fauxbourg Saint Jacques & de celuy de Saint Michel;

& le troisieme, commandé par les sieurs de la Nouë & de Chastillon, vis-à-vis des Portes de Saint Germain, de Buffy, & de Nesle. Ils estoient soustenus d'autant de gros Escadrons de Cavalerie, à la teste desquels estoient le Comte de Soissons à droit, le Duc de Longueville à gauche, & le Roy mesme au milieu, du costé du fauxbourg Saint Jacques : & quatre pieces de canon suivoient chacun de ces trois grands Corps, pour donner dans les portes de la ville, après qu'on auroit gagné les fauxbourgs.

Il n'y avoit rien de mieux concerté que cette entreprise, dont l'heureux succès sembloit estre infaillible. Car outre la force, on avoit dans la ville une secreete intelligence adroitement conduite par le Président Nicolas Potier de Blanc-Mesnil, qui s'estant tiré des mains de Buffy à force d'argent, avoit gagné un bon nombre de ceux que les Ligueurs soupçon-

1589.

noient d'estre Royalistes, & qu'ils appelloient Politiques, avec lesquels il se devoit rendre maistre d'une des portes, & la livrer au Roy.

Le courage invincible de ce Président, & sa fidelité inviolable au service des Rois ses Maistres en ces temps de troubles & de révolte, rendront éternellement sa memoire & son nom venerables à toute la France, & singulierement à Paris sa Patrie, qu'il honora du moins autant par sa vertu, qu'il en fut honoré par sa naissance, estant sorti d'une des plus illustres maisons de cette grande ville. Il eût la générosité, pour servir son Prince, & sauver l'Estat, de s'exposer au danger évident de perir par la fureur des Seize. Car ces brutaux craignant l'esprit, le cœur & la vertu de ce grand homme, qu'ils connoissoient estre incapable de se détourner d'un seul pas du droit chemin que doit tenir un honneste homme, qui ne manque jamais à

son devoir pour tout ce qu'il pourroit esperer ou craindre; ils le mirent deux fois en prison, dans la Bastille, & dans la Tour du Louvre où il couroit fortune de perdre la vie, s'il n'eust esté delivré par les bons offices que luy rendirent ceux qui eurent la force de s'opposer à la rage de ces Tyrans. Et comme il vit en suite qu'il ne pouvoit plus servir à Paris, il se retira vers le Roy son Maistre, qui le fit Chef de cette partie de son Parlement qui fut établie à Chaulons. Il avoit le bonheur d'estre fils d'un Conseiller, qui aquit tant de gloire dans l'exercice de sa Charge, que le Chancelier de l'Hospital a dit de luy, dans un de ses Poëmes, qu'il avoit merité que la Cour luy fist ériger une statuë au milieu du Temple de la Justice; & il a maintenant encore après sa mort l'honneur d'estre l'ayeul d'un autre Nicolas Potier, que le plus sage comme le plus grand des Rois, qui sçait également connoistre &

*Jacques Potier*  
Conseiller  
au Parlement.

*dignumque*  
*videri*  
*In medio sta-*  
*tuam cui*  
*ponat Cu-*  
*ria Templo.*

1589.

récompenser le mérite, a mis à la teste de son auguste Parlement des Pairs.

Tout estant donc bien disposé, par l'intelligence que l'on avoit avec le Président de Blanc-Mesnil, pour faire réussir l'entreprise du Roy, le jour de la Toussaint, de grand matin, durant un brouillard fort épais, les retranchemens & la teste des fauxbourgs furent attaquez tout à la fois de ces trois costez, avec tant de vigueur & de furie, qu'ils furent tous emportez de vive force en moins d'une heure. Sept à huit cens hommes de ceux qui les défendoient y furent tuez. On y prit treize pieces de canon; & si celuy du Roy fust arrivé au temps qu'il avoit ordonné, il est certain que ce grand Prince, qui entra sur les sept à huit heures dans le fauxbourg Saint Jacques où il fut receû avec de grands cris de *Vive le Roy*, se fust rendu maistre sans beaucoup de peine de tout le quartier de l'Université.

Mais

Mais le sieur de Rosne, qui commandoit alors dans Paris, ayant eû par ce retardement le loisir de remparer les portes, & le Duc de Mayenne, auquel il avoit donné promptement avis des approches de l'armée Royale, y estant entré le lendemain avec toutes ses troupes, le Roy se contenta d'avoir appris aux Parisiens que les nouvelles qu'on leur débitoit tous les jours de sa défaite près de Dieppe, pour les amuser, estoient fausses. Et après avoir demeuré plus de trois heures en bataille à la veüe de la ville, pour leur faire connoistre ou la foiblesse ou la lâcheté de leurs Chefs qui n'oserent jamais paroistre, il alla reprendre pendant l'hiver dans la Beauce, dans le Vendosmois, dans la Touraine, dans l'Anjou, dans le Maine, dans le Perche, & dans la Basse-Normandie, la pluspart des villes & des places fortes qui tenoient pour la Ligue, laquelle commençoit à se détruire encore par

1589.

les mesmes voyes dont elle prétendoit se servir pour se conserver. Voicy comment.

*Cayet, t. 1.  
Mem. de la  
Ligue.  
Davila, &c.*

Elle fit tous ses efforts pour obliger le Saint Pere & le Roy d'Espagne à s'engager ouvertement dans son parti; & elle y réussit enfin par les protestations que les Agens firent à Rome & à Madrit, que si l'on n'estoit promptement & puissamment secouru de l'un & de l'autre, on seroit contraint de s'accommoder avec le Roy de Navarre; ce que le Saint Pere & le Roy Philippe ne vouloient nullement souffrir; l'un, de peur que la France ne tombast sous la domination d'un Prince Héretique; & l'autre, parce qu'il vouloit entretenir cette grande division dans le Royaume, esperant bien en profiter, pour s'en rendre le maistre, ou du moins pour en occuper une bonne partie. Ainsi le Pape Sixte trompé d'ailleurs, tout habile homme qu'il estoit, par le Commandeur de Diou, & par ses Collegues, qui luy firent

accroire que le Navarrois ne pouvoit échaper des mains du Duc de Mayenne qui le tenoit investi, & envelopé dans un coin de la Normandie, envoya Legat en France le Cardinal Caietan Sujet du Roy d'Espagne, & grand Espagnol d'inclination & d'engagement, qui se rendit à Paris au commencement de Janvier, avec des remises pour trois cens mille écus, & ordre exprés de travailler à faire élire un Roy bon Catholique.

D'autre part, Bernardin de Mendoza Ambassadeur du Roy Philippe, soustenu de la faction des Seize, des Prédicateurs de la Ligue, & des Moines, dont la pluspart estoient alors tout dévouéz à l'Espagnol, fit dans le Conseil général de l'Union, de la part de son Maistre, des propositions tres-plausibles & tres-avantageuses pour le soulagement des peuples, avec promesse de les secourir de toutes les forces de la Monarchie, protestant au reste que son Roy qui

---

1589.

---

*Ann.*

1590.

1590,

possédoit tant de Royaumes, dont il fit un superbe dénombrement, ne prétendoit point du tout à celui de France ni pour luy, ni pour son fils, & que pour récompense de ces grands secours qu'il vouloit donner aux Catholiques, il ne demandoit autre chose que l'honneur d'estre déclaré solennellement Protecteur du Royaume de France. Or c'est-là justement une des choses qui contribua le plus à ruiner la Ligue, & à sauver l'Estat, parce que cette proposition artificieuse, jointe à l'instruction du Legat, fit ouvrir les yeux au Duc de Mayenne, pour découvrir l'intention des Espagnols, qui ne songeoient qu'à s'établir sur les ruines de son autorité; & en suite il prit une forte résolution de s'opposer à leur dessein, comme il fit toujours depuis ce temps-là, par le conseil des plus gens de bien d'entre ses confidens, & singulierement de M. de Ville-Roy.

Ce sage & habile Ministre, qui a servi avec tant de fidelité & de gloire cinq de nos Rois, voyant que par les mauvais offices qu'on luy avoit rendus auprès du feu Roy son Maistre, il ne pouvoit demeurer avec scûreté dans les villes de son obéissance, ni dans sa maison durant la guerre, & qu'il n'avoit pas mesme pû obtenir un passeport pour sortir du Royaume, fut contraint de se retirer à Paris avec son pere, & d'entrer dans le parti de l'Union. Mais on peut dire fort veritablement, qu'il y entra comme fit l'adroit & le sage Chusai dans celuy d'Absalon à Jerusalem, pour y détruire tous les artifices & les pernicieux conseils du méchant Achitophel, qui ne tendoient qu'à la ruine entiere du Roy legitime David, contre lequel la Capitale de son Royaume s'estoit révoltée. Ainsi le sieur de Ville - Roy n'embrassa par pure necessité le parti de la Ligue, & ne se mit auprès du Duc de Mayenne dans Paris qui

*Memoires de  
Ville-Roy.*

1590.

faisoit la guerre à son Roy, que pour empescher par ses bons conseils qu'on ne suivist ceux des Espagnols, qui sous prétexte de vouloir conserver en France la Religion, ne songeoient qu'à ruiner l'Estat.

Aussi comme David trouva bon que le fidelle Chusai demeurast toujours à Jerusalem sans quitter Absalon, parce qu'il sçavoit bien qu'il luy seroit là beaucoup plus utile que s'il estoit auprès de sa personne : de mesme, Henry IV. qui connoissoit l'adresse & la fidelité de Ville-Roy, ne voulut point qu'il sortist de Paris, après la mort de son Prédecesseur, pour se rendre auprès de luy, parce qu'il estoit asseuré que ce grand homme luy rendroit bien plus de service en demeurant avec le Duc de Mayenne, pour rompre, par ses sages remontrances, & par le credit qu'il s'estoit aquis auprès de ce Prince, toutes les mesures des Espagnols & de leurs partisans.

C'est ce qu'il fit adroitement jusqu'à la fin, & principalement en cette occasion d'où dépendoit ou le bonheur ou le malheur de ce Royaume, selon le parti qu'on prendroit. Car le Duc de Mayenne luy ayant demandé son avis sur ce que le Legat & Mendoza avoient proposé, il luy fit fort bien comprendre que toutes ces belles propositions ne se faisoient par le Legat, par Mendoza, & par les Seize, que pour le dépouiller de son autorité, & pour le soumettre luy & tout le parti de l'Union aux Espagnols, qui ne manqueroient jamais d'usurper la domination sur les François, & de rendre la guerre immortelle pour s'y maintenir : qu'en l'estat où il se trouvoit, & sans souffrir un Chef au dessus de luy, il pouvoit faire la guerre & la paix quand il le faudroit, avec la gloire d'avoir soustenu luy seul la Religion & l'Estat; mais qu'en reconnoissant pour protecteur du Royaume le Roy d'Espagne, il se sou-

*Suite du Dial.  
du Manant &  
du Mabeutre.  
Cayes.*

1590. mettoit sous ce superbe titre à un puissant Maistre, qui sçauroit bien luy oster les moyens de faire ni l'une ni l'autre à l'avantage de la France.

Il n'en fallut pas davantage pour persuader un homme aussi éclairé & aussi prudent que le Duc de Mayenne. Il s'aimoit à la vérité, ce qui est naturel à tous les hommes; mais il aimoit aussi l'Estat, ce qui est propre d'un homme de bien. S'il ne pouvoit prétendre à la Couronne, comme il le voyoit parfaitement bien par plus d'une raison, il ne vouloit pas aussi qu'elle fust à un Estranger, non pas mesme à un autre qu'à celuy à qui elle devoit estre de droit, la Religion sauve. Il résolut donc fortement dès ce temps-là, pour son interest particulier joint à celuy de l'Estat, de s'opposer à tous les efforts que feroient les Espagnols, & ses parens mesmes les plus proches, pour usurper la Couronne, sous quelque pré-

texte que ce püst estre : ce qui af-  
 feûrément fut en partie cause du  
 salut de l'Estat.

C'est pourquoy, pour oster aux  
 Espagnols toute esperance de pou-  
 voir jamais faire déclarer leur Roy  
 Protecteur du Royaume de Fran-  
 ce, & de le rendre Maistre du Gou-  
 vernement, & des affaires de  
 la Ligue, sous ce nouveau Titre,  
 comme les Seize, qui estoient dé-  
 ja tout à luy, le prétendoient : il  
 dît fort adroitement en pleine Af-  
 semblée, que comme il ne s'agis-  
 soit que de la Religion dans cette  
 guerre que la Sainte Union avoit  
 entreprise, ce seroit faire injure au  
 Pape, que de se mettre sous une  
 autre protection que la sienne. Ce  
 qui fut si agréablement receû de  
 tout le monde, excepté de la fa-  
 ction des Seize, qu'il fallut enfin  
 que les Espagnols désistassent de  
 leur poursuite.

Et pour empescher qu'on ne par-  
 last plus d'élire un autre Roy que  
 le vieux Cardinal de Bourbon, sous

*Mem. de la  
 Ligue.*

1590.

le nom duquel il estoit le maistre, il fit verifier au Parlement l'Ordonnance du Conseil Général de l'Union, par laquelle ce Cardinal estoit déclaré Roy, & il le fit proclamer dans toutes les villes du parti, en retenant touûjours, par cet Arrest du Parlement, la qualité & le pouvoir de Lieutenant Général de la Couronne, jusqu'à ce que ce Roy fust delivré de sa prison. Et en mesme temps pourruiner la faction des Seize qui estoit toute Espagnole, il cassa le Conseil de l'Union, disant que puis qu'il y avoit un Roy proclamé, duquel il estoit aussi Lieutenant, il ne devoit plus y avoir d'autre Conseil que le sien, qui le devoit suivre par tout.

Ainsi le Duc de Mayenne ayant pris, sous le nom d'un Roy chimerique, toute l'autorité Royale, & renversé tous les desseins des Espagnols, se remit en campagne; & après avoir enfin receû à composition le Chasteau du Bois-de-

Vincennes qu'on avoit investi depuis plus d'un an, il reprit Pontoise & quelques autres places qui empeschoient la liberté du commerce. En suite voulant regagner tous les passages de la Seine, pour avoir par eau la communication de Rouën & de la mer, il alla mettre le siege devant le Fort de Meulan, où il perdit inutilement bien du temps, tandis que le Legat, contre lequel le Parlement séant à Tours fit un sanglant Arrest, travailloit à Paris de toute sa force, pour empescher qu'on ne s'accommodast avec le Roy, quand mesme il se convertiroit.

Pour cét effet, comme il vit que la faction des Seize & des Espagnols estant fort affoiblie depuis ce que le Duc de Mayenne avoit fait contre eux, les Royalistes, que l'on appelloit les Politiques, avoient repris cœur, & commençoient à dire hautement qu'on estoit obligé de se réunir avec les Catholiques qui suivoient le Roy : il leur

1590.

opposa ce que les Docteurs factieux venoient de déclarer contre eux dans la Sorbonne le dixième de Février de cette année mil cinq cens quatre-vingt-dix. Car par ce Decret on ordonne aux Docteurs & aux Bacheliers, d'avoir en horreur, & de combattre fortement les opinions pestilentes, & les damnables sentimens que les ouvriers d'iniquité s'efforçoient tous les jours de faire glisser dans les ames simples, principalement ces propositions : Que Henry de Bourbon pouvoit & devoit estre honoré du titre de Roy : Qu'il est permis en conscience de tenir son parti, & de luy payer les Tailles ; & qu'on le pouvoit reconnoistre pour Roy, à condition qu'il se fist Catholique, &c. Et l'on ajouste, Que si quelqu'un refuse d'obéir à ce Decret, la Faculté le déclare pernicious à l'Eglise de Dieu, parjure & desobéissant à sa Mere, & enfin le retranche de son corps comme un membre pourri qui gaste les autres.

Un Decret de cette force fut

d'un grand secours aux zelez de la Ligue, pour oster aux plus sages la liberté qu'ils avoient prise de porter le peuple à faire la paix. Et le Legat, pour empescher qu'on n'osast plus la prendre, s'avisâ de faire jurer de nouveau sur les Saints Evangiles, entre ses mains, dans l'Eglise des Augustins, aux Officiers de la Ville & aux Capitaines des quartiers, *Qu'ils persevereroient toujours dans la Sainte Union; qu'ils ne feroient jamais ni paix ni trêve avec le Roy de Navarre, & qu'ils employeroient leurs biens & leur vie pour la delivrance de leur Roy Charles X.* ce que l'on fit pareillement jurer à tous les Officiers du Parlement & des autres Compagnies, sans que personne osast s'y opposer. Tant la crainte avoit prévalu en ce temps-là sur le courage & la vertu de ceux qui connoissant & détestant en leur ame l'injustice de ce serment, devoient plutôt mourir que de le faire laschement contre leur conscience.

Mais la prospérité des armes du Roy préparoit cependant les voyes de les mettre un jour en estat d'estre heureusement dispensez par luy-mesme du malheureux serment auquel il est tout évident qu'ils ne pouvoient estre obligez. Car après s'estre rendu maistre de toute la Basse - Normandie, il accourut au secours du Fort de Meulan, où il jetta plus de troupes qu'il n'en falloit pour le défendre, & contraindit par là le Duc de Mayenne d'en lever le siege. Puis ayant pris de vive force, à sa veüe, le Pont de Poissy, il mena son armée victorieuse devant Dreux; ce qui donna lieu à la fameuse Bataille d'Ivry.

*Discours verit. de la Bataille d'Ivry. Mem. de la Ligue, t. 4. Lettre du Roy au Maire de Langr. ibid. Memoires de Sully. D'Aubigné. Cayet, &c.*

Comme la prise de cette ville eust extrêmement incommodé Paris, en luy fermant par là l'entrée & le commerce de la Normandie, de la Beauce, & du País Chartrain, le Duc de Mayenne résolut de la secourir de toutes ses forces. Pour cét effet, ayant receû le se-

cours de quinze cens Lances & de cinq cens Carabins, que le Roy Philippe, qui publia en mesme temps son manifeste pour justifier ses armes, fit donner à la Ligue par le Duc de Parme, sous la conduite du Comte d'Egmont, il passa la Seine sur le Pont de Mante, & s'avança vers Dreux, en résolution pourtant d'y jeter seulement du secours, & de se tenir toujours au-deçà de la riviere d'Eure, pour ne pas s'exposer au hazard d'une bataille. Mais sur le faux avis qu'il receût de ses Coureurs, que le Roy, qui avoit effectivement quitté le siege pour le combattre, estoit parti de Nonancour, en prenant à gauche la route de Verneuil, comme s'il eust voulu retourner dans la Basse-Normandie, il fut obligé, malgré qu'il en eust, par les clameurs des hauts Officiers, & sur tout du jeune Comte Philippe d'Egmont, de passer sur le Pont d'Ivry, pour le poursuivre, & pour le combattre en cette prétenduë retraite.

1590.

Mais si le Roy, qui ne souhaitoit rien tant que de le pouvoir joindre en rase campagne, & ne le croyoit pas si pressé, fut agréablement surpris d'apprendre qu'il avoit déjà passé la riviere : ce Duc le fut aussi bien fort, & d'une autre maniere, voyant que bien loin de tourner le dos, il venoit droit à luy en bon ordre pour donner bataille, & qu'il n'y avoit plus moyen de s'en dédire. Mais comme il estoit déjà tard ; que de moment en moment il venoit au Roy de la Noblesse & des soldats qui accouroient des garnisons voisines, pour ne pas manquer à un jour de Bataille ; & que le Duc de Mayenne faisoit ferme de son costé pour remarquer tous les avantages qu'il pourroit prendre : les deux armées qui n'estoient éloignées que d'une lieuë l'une de l'autre, après quelques legeres escarmouches, se retirerent dans leurs logemens, résolus d'en venir aux mains le jour suivant, qui fut un Me-

credy quatorzième du mois de Mars. 1590.

Entre la riviere d'Eure & celle d'Itton qui passe par Evreux, il y a vis-à-vis d'Ivry une belle plaine d'environ une lieuë de largeur, sans hayes, sans fossez, sans huissons qui puissent empescher qu'on ne la traverse aisément de tous costez, estant bornée à l'Orient d'un petit bois & de la riviere d'Eure, sur laquelle est le bourg d'Ivry, & à l'Occident des villages de Saint André & de Fourcanville où le Roy s'estoit logé cette nuit-là. Ce fut en cette plaine que l'armée Royale & celle de la Ligue se rangerent presque en mesme temps sur les huit à neuf heures en cét ordre. Le Roy s'estant avancé cinq à six cens pas devant les villages de Fourcanville & de Saint André qu'il avoit à dos, forma son gros Escadron de six cens chevaux en cinq rangs chacun de six-vingts, au premier desquels, où luy-mesme voulut combattre, il n'y avoit que

*Mem. de la Ligue, t. 4. Lettre du Roy au Maire de Langr. ibid. Memoires de Sully. D' Aubigné. Cayet, &c.*

1590. Princes, Ducs, Comtes, Marquis, Cordons bleus & Grands Seigneurs, la pluspart Catholiques, comme l'estoit aussi la plus grande partie de son armée.

Car depuis qu'on eût veû que la Ligue, pour se maintenir, vouloit qu'on se fist Espagnol, la Noblesse Françoisse qui avoit le cœur trop généreux pour souffrir qu'on luy pust jamais faire ce reproche, abandonnant ce parti, se jettoit tous les jours dans celuy du Roy. Il se vit ainsi bientôt en estat de triompher avec ces forces de celles de la Ligue & de l'Espagne, quand mesme il n'eust point eû de Huguenots, qui n'estoient qu'en fort petit nombre dans son armée, en comparaison de cette grande multitude de soldats, & sur tout de Gentilshommes Catholiques, qui accouroient à luy de toutes parts, & en faisoient presque toute la force. Et ce qui attira sur elle la protection du grand Dieu des Armées, fut que le jour précédent,

comme on vit que l'ennemi, qui avoit passé la riviere, ne pouvoit plus éviter la bataille, ces Princes, ces Seigneurs, ces Gentilshommes Catholiques, & les soldats à leur exemple, assisterent tous à la Messe à Nonancour, & y communierent, pour se préparer au combat, en se munissant du Pain des forts & des heros, comme ce divin Sacrement est appelé dans l'Écriture. Le Roy de son costé, qui avoit déjà dans l'ame de grandes dispositions à se convertir, protesta ce jour-là mesme à ces Princes & à ces Seigneurs, qu'il prioit ce grand Dieu, qui seul penetre dans le fond des cœurs pour en découvrir les intentions, de disposer de luy en cette fatale journée comme il jugeroit estre necessaire pour le bien de toute la Chrestienté, & en particulier pour le salut & pour le repos de la France.

*Ibid.**Ibid.*

Ce fut avec ces beaux sentimens qu'il se mit le lendemain à la teste de son gros Escadron de six cens

1590. chevaux. Il étoit flanqué à droit d'un gros Bataillon de deux Régimens Suisses du Canton de Soleure, & du Colonel Baltazard, & à gauche d'un autre Bataillon de deux Régimens du Canton de Glaris & des Grisons; ces Bataillons ayant pour les soutenir, l'un à la main droite les Régimens des Gardes & de Brigneux, & l'autre à la gauche ceux de Vignolles & de Saint Jean. Le Duc de Montpensier les suivoit en tirant sur la gauche, avec son Escadron de cinq à six cens chevaux entre deux Régimens, l'un de Lansquenets, & l'autre de Suisses, couverts de deux troupes choisies entre l'Infanterie Françoisse. Le Marechal d'Aumont fermoit cette gauche, ayant dans son Escadron trois cens bons chevaux, deux Régimens François à ses costez, & devant luy les Chevaux-Legers en deux troupes de deux cens chevaux chacune, commandées par le Grand-Prieur leur Colonel, & par Givry leur Maref-

chal de Camp. Et ceux-cy avoient à leur droite, sur la mesme ligne, le Baron de Biron, qui avec son Escadron de deux cens cinquante chevaux couvroit celuy du Duc de Montpensier; & l'Artillerie de quatre canons & deux coulevrines estoit placée sur leur gauche.

De l'autre costé, le Mareschal de Biron, avec deux cens cinquante chevaux & deux Régimens François à ses costez, estoit à la droite du gros Escadron du Roy, après les Régimens des Gardes & de Brigneux, mais un peu en arriere, pour servir de Corps de réserve; & le Comte Theodoric de Schomberg, qui commandoit l'Escadron des Reitres, flanqué pareillement de deux petits Corps d'Infanterie Françoise, faisoit la pointe droite un peu courbée en forme de croissant comme la gauche. Ainsi fut disposée l'armée Royale qui estoit de neuf à dix mille hommes de pied, & de deux mille sept ou huit cens chevaux divisez en sept Esca-

drons, ayant chacun à leur teste un peloton d'enfans perdus.

Celle de la Ligue parut en mesme temps, mais en des postes un peu plus relevez & plus reculez vers la riviere que ceux où elle estoit le jour précédent, & fut rangée à peu près en mesme ordre que l'armée Royale, excepté que comme elle estoit plus nombreuse, estant de quatre à cinq mille chevaux, & de douze mille hommes de pied, ses pointes beaucoup plus épaisses s'avanzoient & se courboient un peu plus, en faisant un plus grand croissant. Le Duc de Mayenne avec sa Cornette d'environ trois cens chevaux, auquel le Duc de Nemours son frere uterin se joignit avec un pareil nombre de Gendarmes, se mit vis-à-vis de celle du Roy, au milieu de son croissant, entre deux gros Escadrons, chacun de six à sept cens lances de Flamands & de Walons commandez par le Comte d'Egmont. Ils estoient flanquez à droit

& à gauche de deux gros Bataillons de Suisses des Cantons Catholiques couverts d'Infanterie Francoise, & ayant à leurs flancs deux Escadrons de Carabins walons.

Ceux-cy estoient suivis de deux autres Escadrons, l'un de cinq cens chevaux à la main droite, & l'autre de trois à quatre cens à la gauche, où estoit leur Artillerie, consistant en deux coulevrines & deux bastardes. La Cavalerie Legere commandée par le Baron de Rose, s'étendoit sur la mesme main, devant un gros Escadron de Gendarmes qui la soustenoit; & deux Escadrons de Reitres conduits par le Duc de Brunsvic & par Bassompierre, estoient à la pointe droite avec le Régiment de Cavalerie du Chevalier d'Aumale, qui se laissa commander à son Lieutenant, pour se ranger auprès du Duc de Mayenne, dans ce formidable gros de plus de dix-huit cens Lances qui devoit affronter l'Escadron Royal plus foible d'hommes de plus des

1590.

deux tiers, & qui n'avoit que le pistolet & l'épée, n'y ayant pas en toute l'armée du Roy une seule lance. Les Lansquenets de la Ligue, & le reste de son Infanterie Françoisé, furent partagez en plusieurs Bataillons, qui comme ceux du Roy furent mis aux flancs de leurs escadrons, entre lesquels & ces Bataillons on ne laissa pas assez d'intervalle pour donner lieu aux Reitres de faire librement leur caracol : ce qui leur causa du desordre.

Les deux armées rangées de la sorte sur les dix heures, se mesurerent quelque temps, se considérant l'une l'autre en deux estats bien differens. On ne voyoit en celle de la Ligue qu'or & argent en broderie sur de magnifiques casques d'écarlate & de velours de toutes sortes de couleurs, & qu'une infinité de banderolles attachées à cette épaisse forest de lances qui menaçoient de renverser du premier choc ceux qui en feroient rudement

rudement atteints, avant qu'ils pussent s'approcher chacun de son homme, pour luy décharger, à coup sûr, ou pour luy appuyer le pistolet. Celle du Roy tout au contraire n'avoit pour tout ornement que le fer, la joye qui brilloit dans les yeux de tous les soldats allans au combat commé à une victoire certaine, & sur tout cette troupe invincible de deux à trois mille Gentilshommes qu'il y avoit en cette armée, & à qui le Roy, armé comme eux de simples armes, inspiroit par sa seule presence & par ses regards autant d'ardeur & de courage qu'il en falloit pour marcher sur le ventre à tout le reste de la terre.

Cependant, comme il vit que s'il ne s'approchoit plus près des ennemis, il n'y auroit point de Bataille, parce qu'ils estoient résolus de ne pas quitter l'avantage de leur poste, il s'avança vers eux de plus de cent cinquante pas, ne laissant entre les deux armées qu'au-

1590.

tant d'espace qu'il en faut pour aller à la charge; & par ce mouvement qu'il fit avec beaucoup de jugement & d'adresse, en tirant un peu sur la gauche afin de prendre le dessus du vent, qui eust pû rejeter toute la fumée des arquebusades sur son armée, il engagea tellement la partie, qu'il falloit nécessairement en suite qu'elle se jouast.

Ce fut pour lors qu'ayant pris son casque, sur le cimier duquel il y avoit trois grandes plumes blanches, qu'on pouvoit aisément remarquer de loin, estant monté sur un grand & tres-beau cheval de Naples bay-brun paré d'un superbe panache qui le distinguoit de tous les autres, il fit une courte priere à Dieu, laquelle fut suivie de grands cris de *Vive le Roy*. Car pour ces belles & longues harangues que nos Historiens font faire en ce moment à ce grand Prince & au Duc de Mayenne à la teste de leurs armées, elles ne

se firent assésûrement jamais que dans les cabinets de ces Auteurs. Car un de ceux qui combattirent à cette Bataille nous assésûre qu'il ne parla que du geste & des yeux à ceux qui estoient trop éloignez de luy pour le pouvoir entendre, & ne dît aux Seigneurs du premier rang de son Escadron que ce peu de mots. *Mes Compagnons, voilà nos ennemis que nous cherchions, allons à eux, Dieu est pour nous. Si vous perdez la veüe de vos Cornettes, ralliez-vous à mon panache blanc; vous le trouverez au chemin de l'honneur & de la victoire.*

Pour le Duc de Mayenne, qui estoit & grand Capitaine, & malgré toute sa lenteur naturelle brave soldat, quand il avoit une fois pris le parti de combattre, il ne fit que montrer aux premiers rangs de son armée le Crucifix qu'un bon Cordelier, qui fit la priere, portoit devant luy. Il voulut faire entendre par ce geste, sans perdre des paroles qu'on n'eust point du

1590.

tout entenduës, que c'estoit pour la Religion qu'ils alloient combattre contre les Héretiques, & leurs fauteurs ennemis déclarez de Jesus-Christ & de son Eglise.

Il n'estoit pas loin de midy, lors qu'on vint dire au Roy que Charles de Humieres Marquis d'Encre, celuy qui fut en partie cause de la victoire de Senlis, n'estoit qu'à un bon quart de lieuë du Champ de bataille avec deux à trois cens Gentilshommes qu'il amenoit de Picardie, où presque toute la Noblesse qui avoit esté la premiere à signer la Ligue, l'avoit abandonnée. Mais pour ne pas laisser ralentir l'ardeur des soldats, qui ne demandoient qu'à joindre au plutôt l'ennemi, il se contenta de marquer l'endroit où le sieur de Vic Sergent de bataille posteroit ce nouvel Escadron, qui arriva encore assez tost pour se signaler en cette journée. Cela fait, sans plus differer il donne le signal, & le jeu commence par le canon, qui

fut si promptement & si bien exécuté par l'ordre du Grand Maistre Philibert de la Guiche, qu'avant que celuy de la Ligue jouast on tira neuf canonades qui firent grand fracas, principalement dans les Escadrons des Reitres.

Ainsi, après qu'on eût encore tiré trois ou quatre volées de part & d'autre, deux gros Escadrons de François & d'Italiens, ayant les Lansquenets à leurs flancs, s'avancent, & vont à la charge contre la pointe gauche de l'armée Royale, pour se mettre à couvert de cette tempeste. Mais le Marechal d'Aumont qui estoit à cette pointe, ayant fait plus de la moitié du chemin pour les rencontrer, les repoussé, leur fait montrer la croupe, & les mene toujours battant jusqu'à l'entrée de ce petit bois qui bornoit la plaine, puis se va remettre à son poste comme il en voit ordre du Roy.

Tandis que ceux-cy sont si mal menez, les Reitres de leur droite

1590.

voulant gagner le canon, duquel ils avoient esté les plus maltraitez, vont charger les Chevaux-Legers du Roy avec tant de furie, qu'ils les font d'abord reculer; & au mesme temps deux autres escadrons de Flamans & de Walons les voyant ébranlez s'avancent pour les enfoncer. Mais le Baron de Biron d'un costé, & de l'autre le Duc de Montpensier les ayant pris par les flancs, les arrestent, les enfoncent, les percent; & les Chevaux-Legers, auxquels ils avoient donné le temps de se rallier, estant retournez à la charge, les Reitres reculent, abandonnant laschement les Walons; & n'ayant pû se retirer, ou plûtoft se sauver par les intervalles qui estoient trop étroits, ils se renversent sur leurs gens, & mettent tout en desordre, malgré tous les soins du Duc de Brunsvik leur Colonel, qui ne put jamais les rallier, & s'alla jeter en fuite dans cét Escadron de Walons, aimant mieux perir glorieusement

avec ces vaillans hommes qui furent envelopez & taillez en pieces, que de fuir avec les siens.

On combatit ainsi avec assez d'opiniastreté de part & d'autre durant quelque temps, & tous les Escadrons des deux ailes furent à la charge, & se meslerent, excepté celui du Mareschal de Biron, qui avec son Corps de réserve se tenoit toujours prest pour empescher, comme il fit, que l'ennemi ne pust faire aucun rallîment. Mais ce qui acheva de décider de la fortune de cette grande journée, & d'asseûrer une pleine victoire au Roy, fut cette valeur héroïque qu'il fit paroître en combattant ce formidable Escadron de dix-huit cens Lances, que le Duc de Mayenne n'avoit rendu si fort que pour donner avec un si grand avantage sur celui du Roy, ne doutant point que s'il le pouvoit rompre, la victoire ne fust à luy.

Comme il vit donc ses Reitres en déroute, pour empescher qu'ils

1590.

ne le missent luy-mesme en desordre en tombant sur ses gens, il entraîna tout ce grand corps après luy, & fit avancer quatre cens Carabins choisis armez de plastrons & de morions, auxquels le Comte de Tavannes qui les conduisoit fit faire une décharge de vingt-cinq pas sur le premier rang de l'Escadron Royal pour l'éclaircir; & en mesme temps le Duc, qui paroissoit à la teste du sien sur un cheval Turc, le plus beau qu'on vit jamais, donne de furie, la lance baissée, suivi de toute cette grosse troupe, sur ceux qu'il croyoit déjà bien fort ébranlez par une si soudaine & si furieuse décharge. Ils soustinrent pourtant ce rude choc, demeurant toujours fermes sur la selle; & il s'en trouva tel sur qui trois lances rompirent, sans qu'il en quittast pour cela les estriers.

Mais ce qu'il y eût de plus admirable, fut que le Roy qui partit du front de son Escadron deux fois la longueur de son cheval avant

tout autre, s'alla jeter teste baiffée, le pistolet au poing, dans cette épaisse & horrible forest de lances, & se mesla parmi les ennemis avec tant de courage, qu'il leur fit bien sentir que s'il sçavoit donner ses ordres en grand Capitaine, il les sçavoit exécuter en combattant comme un des plus vaillans hommes du monde.

Aussi fut-il si bien suivi de tous les braves qu'un exemple si merveilleux rendoit plus forts que des lions, qu'après un bon quart d'heure de combat à grands coups d'épée & de pistolet, dans cette sanglante meslée où les lances estoient inutiles, tout ce gros fut percé, rompu, dissipé, taillé en pieces, ou mis en fuite, sans que le Duc de Mayenne, qui fit ce jour-là, au jugement mesme du Roy, tout ce que l'on pouvoit attendre d'un grand Général & d'un brave soldat, les pust jamais rallier, quelque effort qu'il fist pour les arrester. De sorte que se voyant sur le point

1590.

d'estre envelopé, il se retira des derniers vers le Pont d'Ivry, qu'il fit rompre, après l'avoir passé avec la plus grande partie des fuyards pour se sauver à Mante; les autres, avec le Duc de Nemours, le Chevalier d'Aumale, Rosne, Tavanès & Bassompierre, ayant pris le chemin de la plaine pour gagner Chartres.

Cependant les victorieux estoient fort en peine du Roy, qui avoit disparu dans ce gros de dix-huit cens lances qu'il avoit enfoncé le premier, lors que l'ayant apperceu revenant l'épée haute toute sanglante, après avoir encore défait, au sortir d'une si furieuse meslée, trois Cornetes de Walons qui estoient restez entre les deux Bataillons de Suisses, & s'en venoient droit à luy en desesperez, tout le Champ de Bataille retentit aussitost d'une infinité de cris de *Vive le Roy*. Alors, comme la victoire estoit assurée & complete, n'y ayant plus sur le champ que ces Suisses en

estat de combatre, car tout le reste des gens de pied, & sur tout les Lansquenets, abandonnez de la Cavalerie, avoient esté hachez en pieces, excepté ceux qui s'estoient sauvez de bonne heure, le Roy, pour gratifier les Cantons, leur fit grace, à condition qu'ils garderoient desormais plus fidellement le Traité d'alliance qu'ils avoient fait avec la Couronne de France, & ne serviroient plus contre luy. Après quoy il se mit avec le Prince de Conty, le Duc de Montpensier, le Comte de Saint Paul, le Mareschal d'Aumont, tous les autres Seigneurs & Gentilshommes, à la poursuite des fuyards jusqu'à Rosny, laissant le reste de l'armée, qui suivoit au petit pas, sous la conduite du Mareschal de Biron.

Telle fut l'issuë de la fameuse Bataille d'Ivry, où la Ligue perdit & sa réputation & ses forces. Presque toute l'Infanterie de ce parti y fut taillée en pieces, ou se rendit.

1590.

De la Cavalerie il y en eût plus de quinze cens de tuez sur la place, ou de noyez au gué d'Ivry, qui est tres-dangereux. Le Comte d'Egmont Général des troupes Espagnoles, & Guillaume de Brunsvik Colonel des Reitres, fils naturel du Duc Henry, furent reconnus entre les morts, & peu après honorablement enterrez par l'ordre du Roy dans l'Eglise d'Evreux. Outre les soldats François que le Roy voulut qu'on épargnast, & qui prirent quartier parmi les troupes, on fit plus de quatre cens prisonniers de marque, entre lesquels estoient un Comte d'Oost-Frise qui combatit parmi les Reitres, le Baron d'Huren, les sieurs de Médavid, de Bois-Dauphin, de Casteliere, de Fontaine Martel, de Sigogne, qui se rendit avec la Cornete Blanche à Rosny, qui fut depuis Duc de Sully, & plusieurs autres Seigneurs & Gentilshommes Estrangers & François.

Le canon, les munitions, le ba-

gage, le grand Etendard des Flamands, vingt Cornetes, la Colonnelle des Reitres, & plus de soixante Enseignes de gens de pied, sans compter les vingt-quatre Drapeaux des Suisses que le Roy fit rapporter à leurs Superieurs, furent les illustres marques d'une si glorieuse victoire, qui ne cousta que tres-peu de sang au vainqueur. Car il ne demeura de personnes considerables du costé du Roy, que Clermont d'Entragues Capitaine des Gardes, qui fut tué près de Sa Majesté, le Comte de Schomberg, les sieurs de Feuquieres, de Crenay Cornete de Montpensier, & de Longaunay vieux Gentilhomme Normand de soixante & douze ans, qui fut l'unique que le canon de la Ligue emporta, & vingt-cinq à trente autres Gentilshommes qui furent la plupart tuez dans l'Escadron du Roy. Il n'y en eût de blesez que François de Daillon Comte du Lude, fils de ce sage & vaillant Guy de

1590.

Daillon Gouverneur de Poitou, qui défendit avec tant de gloire Poitiers contre l'Admiral de Coligny, & conserva la Province au Roy avec tant de fidelité & de valeur contre les Huguenots & les Ligueurs dont il fut toujourns le grand ennemi; Henry de Laval Marquis de Nesle, le Comte de Choisy, les sieurs d'O, de Rosny, Lauvergne, Monlouët, & une vingtaine d'autres Gentilshommes qui échaperent tous de leurs blessures.

Ce qu'il y eût encore de plus merveilleux, & qui marque le soin tout particulier que le Ciel prenoit de favoriser le bon droit de Sa Majesté, c'est que le mesme jour Jean Louïs de la Rochefoucaut Comte de Randan, Général des troupes de la Ligue en Auvergne, qui assiégeoit la ville d'Issoire, perdit la vie & sa petite armée, laquelle fut entierement défaite par le Marquis de Curton Chef des Royalistes, & que le sieur de Lansfac, qui vouloit surprendre le

Mais pour la Ligue, au parti de laquelle, après l'avoir abandonné, il s'estoit de nouveau rangé, en fut bravement repoussé. Enfin depuis ce temps-là le parti Royal remporta toujours de grands avantages dans toutes les Provinces en une infinité d'occasions que je ne dois pas décrire en particulier, puis que mon dessein n'a esté que de m'attacher seulement aux parties les plus essentielles de la Ligue, pour ne me pas engager trop avant dans l'Histoire de France, qui embrasse bien plus de choses que celle que j'écris.

Suivant donc toujours ce dessein, ce que je dois maintenant remarquer, c'est que cette grande victoire eust attiré deslors la ruine entiere de la Ligue, si après que Vernon & Mante se furent rendus le lendemain de la bataille au Roy, qui estoit Maître de tous les passages de la Seine jusqu'à Paris, il se fust présenté avec son armée victorieuse devant cette Capitale de

1590.

son Royaume, où il n'y avoit alors ni vivres, ni munitions, ni Gouverneur, ni gens de guerre, & où le peuple se voyant dénué de toutes choses, estoit fort ébranlé. Car il y a grande apparence que les Politiques encouragez & par sa victoire & par sa presence l'eussent emporté sur les Seize, & qu'on luy eust ouvert les portes. Aussi c'estoit-là le conseil que le sage la Nouë luy donnoit: mais soit que le Mareschal de Biron, qui n'avoit pas envie d'aller si tost planter des choux dans son jardin, voulant tirer la guerre en longueur, luy eust fait prendre une autre résolution, ou qu'il l'eust prise de luy-même, ne se croyant pas encore assez fort, il demeura quinze jours à Mante, sans rien entreprendre contre les Ligueurs, auxquels il donna le loisir de se reconnoistre, & de se mettre en estat de luy résister.

En effet, les fausses nouvelles qu'on semoit parmi le peuple, pour

luy faire accroire que la perte qu'on avoit faite n'estoit pas si grande qu'on l'avoit cruë ; les Sermons des Prédicateurs, les promesses des Espagnols, la presence du Legat & de l'Archevesque de Lyon qui s'estoit depuis peu racheté de sa prison, & qui fut fait Chancelier de la Ligue ; & le bon ordre que le Duc de Mayenne fit mettre à Paris, où il jetta des troupes avant que de sortir de Saint Denis, pour s'approcher des Pais - Bas d'où il attendoit du secours : toutes ces choses, dis-je, firent si bien revenir les esprits de la frayeur où ils estoient auparavant, qu'il ne parut plus d'émotion dans la ville, que tout y fut tranquille, & qu'on s'y résolut à se défendre jusques à la dernière extrémité.

C'est ce que l'on fit peu de temps après durant le siege de Paris de la maniere du monde la plus étonnante, & qu'on peut mettre au nombre de ces événemens extraordinaires & merveilleux, qu'on doit

1590.

appeller les miracles de l'Histoire, & que l'on ne croiroit jamais, s'ils n'estoient appuyez d'une infinité de témoignages irreprochables. Car enfin, le Roy connoissant fort bien que la fin de la guerre & de la Ligue dépendoit de la prise de Paris, résolut de ne plus differer à prendre cette occasion qu'il croyoit avoir encore entre ses mains, ne voyant pas qu'il l'avoit déjà laissé échaper par un trop long retardement. Il sortit donc de Mante le dernier jour du mois de Mars avec son armée qui estoit alors de douze mille hommes de pied & de trois à quatre mille chevaux, & dans le mois d'Avril il se rendit maistre de Corbeil, de Melun, de Bray, de Montereau-faut-Yonne, de Lagny, de Beaumont sur Oise, de Provins, & des Ponts de Saint Maur & de Charenton.

Une intelligence qu'il avoit dans Sens n'ayant pas réüissi, il y fit donner assez brusquement deux assauts, où ses gens furent vigoureusement

repouffez par le Seigneur de Chavallon Jacques de Harlay qui y commandoit pour la Ligue. Cela pourtant n'empescha pas que ce grand Prince, qui aimoit tous les grands hommes, ayant depuis reconnu la force de son esprit, & sa fidelité inviolable à son service, ne prist une tres-grande confiance en luy; de sorte mesme qu'il le mit auprès du Duc de Lorraine, pour le maintenir toujors, comme il fit par ses sages conseils, dans les interets de la France. Or le Roy ne voulant pas perdre plus de temps devant une ville si bien défenduë, & dont la prise ne servoit de rien pour l'exécution de son dessein, voyant d'ailleurs, qu'avec les places & les ponts dont il venoit de s'emparer, il tenoit fermées les quatre rivieres qui sont les nourrices de Paris, il y vint mettre le siege sur la fin du mois, sans plus s'arrester à certaines Conferences dont il crut que la Ligue l'amusoit. Et pour avoir la liberté de courir

*De Ville-Roy  
avec du Plessis  
sur-Mornay.  
Du Legat avec  
le Cardinal de  
Gondy & le  
Mar. de Biran  
à Noisy.*

1590.

la campagne des deux costez de la Seine, afin d'empescher le passage des vivres par terre, il jetta un pont de batteaux un peu au dessous de Conflans. Ainsi Paris fut bientost investi de tous costez.

Quelques-uns, & entre autres la Nouë & la pluspart des Huguenots qui n'aimoient point du tout les Parisiens, vouloient qu'on l'attaquast de vive force, s'imaginant qu'on l'emporteroit aisément au premier assaut, que le Bourgeois, qui n'estoit bon que derriere des barricades, ne pourroit jamais soutenir. Mais il parut assez aux escarmouches qui se firent au commencement du siege, & à certaines tentatives qu'on voulut faire après en plus d'un endroit, & qui ne réussirent pas, que ces Messieurs prenoient mal leurs mesures. La Nouë luy-mesme, qui voulut d'abord insulter le fauxbourg Saint Martin, en fut rudement repoussé; & il apprit par une bonne mousquetade qu'il receût à la cuisse, &

*Relation de  
Pierre Cor-  
neio.*

*Mem. de la  
Ligue, t. 4.*

*Relatione di  
Filippo Piga-  
fert.*

*Traité des mi-  
seres de Paris.*

*Mem. de la  
Lig. t. 4.*

qui le mit hors de combat, qu'on avoit affaire à de braves gens, qu'on n'eust pas emportez par assaut à la bresche, ni par escalade aussi facilement qu'il le croyoit. Il n'y avoit alors dans Paris qu'environ deux cens trente mille personnes, parce que presque la moitié des habitans, sur l'apprehension du siege, en estoient sortis, & que les plus riches Bourgeois, qui avoient eû le courage d'y demeurer, avoient envoyé leurs femmes & leurs enfans ailleurs. Mais une garnison que les Parisiens y avoient receüe de cinq à six mille vieux soldats Espagnols, Lansquenets, Suisses & François, & cinquante mille Bourgeois bien armez, & fort résolus de perir pour la défense de leur Ville & de la Religion, pour laquelle ils estoient persuadez qu'ils combattoient, n'eussent pas esté aisément forcez par cette petite armée qui les bloquoit plutôt qu'elle ne les assiegeoit.

Et puis le jeune & vaillant Duc

1590.

de Nemours leur Gouverneur avoit admirablement bien pourveû à tout durant plus d'un mois qu'il avoit eû pour se préparer à soustenir ce célèbre siege, où il aquit par son courage & par sa bonne conduite toute la gloire d'un vieux Général. Car il avoit fortifié les endroits les plus foibles, réparé les bresches des murailles, relevé les remparts & les terrasses, tiré de grands retranchemens & dedans & dehors à la teste des fauxbourgs, préparé des chaisnes & des tonneaux remplis de terre, pour faire des barricades à toutes les ruës, afin de pouvoir arrester par tout les ennemis qu'on assommeroit cependant à coups de mousquet & de pierre par les fenestres, après qu'ils seroient entrez dans la ville. Il avoit fait terrasser la pluspart des portes, abbatre les maisons qui eussent pû servir à l'ennemi, fondre & monter plus de soixante pieces de canon, qui furent disposées sur les remparts, & fermé la riviere

au dessus & au dessous, par de grosses chaines soustenuës de fortes estacades, & défenduës par de bons corps de garde, pour empêcher qu'on ne püst surprendre la ville, & y entrer par là quand l'eau seroit basse. Enfin, il n'avoit rien oublié de tout ce qui pourroit estre necessaire pour se bien défendre, & pour repousser la force par la force.

C'est pourquoy le Roy qui l'entendoit mieux que ceux qui écoutoient plus en cette rencontre leur passion que la raison, ne jugeant pas que cette entreprise püst réüssir dans l'estat où estoient les choses, rejeta toûjours leur conseil: outre qu'aimant en pere ses Sujets comme ses enfans, & singulièrement Paris, comme il a toûjours fait, il ne put jamais se résoudre à vouloir perdre le plus riche fleuron de sa Couronne, & la plus belle ville du monde, en la prenant par cette voye, qui l'eust exposée à la fureur des gens de guer-

1590.

re, & sur tout des Huguenots, qui pour se venger de la Saint Barthelemy l'eussent desolée par le fer & par le feu.

Il résolut donc de la prendre par famine, ne doutant point que tous les passages des vivres estant fermez, elle ne fust bientôt contrainte de se rendre faute de pain. A la verité sa pensée estoit fort raisonnable, & ce qu'il imaginoit devoit estre selon toutes les apparences, si son attente n'eust esté trompée par un des plus admirables prodiges de constance & de fermeté, & d'invincible patience dans des excés inconcevables de miseres, que l'Histoire nous ait jamais representez.

Je n'en feray pas icy une fort exacte description. C'est assez que je dise ce que toute la terre a scû, que les vivres ordinaires qu'on avoit ménagés & distribués avec grande œconomie, furent consumés dans le mois de Juin; que les fauxbourgs ayant esté pris au  
mois

mois de Juillet, on fut resserré dans la ville sans en pouvoir plus sortir pour chercher des herbes, des feuilles & des racines à la campagne & dans les fossés; qu'après qu'on eût mangé les chevaux, les ânes, les chiens & les chats, on fut réduit dans le mois d'Aoust aux rats, aux souris, aux peaux & aux cuirs, à une espèce même abominable de pain, qui au lieu de farine estoit fait de la poudre des ossemens du Cimetière Saint Innocent; qu'il y en eût enfin que cette horrible famine, qui fit mourir plus de vingt mille personnes, porta jusqu'à renouveler les horreurs des sièges de Samarie & de Jérusalem. Et néanmoins, ce que l'on ne peut assez admirer, ces Parisiens accoustumés à vivre dans l'abondance, & même dans la délicatesse, aimèrent mieux souffrir jusqu'à la fin une si cruelle famine, & s'exposer à une mort funeste, dont ils avoient à tout moment devant les yeux les images affreux-

1590.

les dans ceux qu'ils voyoient étendus dans les rues ou morts ou mourans, que d'oûir parler de se rendre.

Il y a sans doute beaucoup de choses qui contribuèrent à leur faire prendre une si forte résolution, & à souffrir avec tant de courage & si long-temps ces extrêmes miseres. L'exemple des Princesses & des plus grandes Dames, qui se contentant d'un peu de pain d'avoine, les exhortoient à supporter généreusement un mal qu'elles souffroient elles-mesmes si constamment & si gayment. Le grand soin que prenoient les Chefs d'empescher les seditions & les tumultes, qui estoient punis sur le champ par l'exécution des plus mutins. La crainte qu'on avoit des Seize, qui avoient repris dans la ville leur premiere autorité, & ne manquoient pas de faire jeter aussitost dans la Seine, sans autre forme de procès, ceux qui estoient suspects d'intelligence avec le Roy,

ou qui osoient parler d'accord. Les grandes aumosnes qu'on distribuoit tous les jours au pauvre peuple, par l'ordre & aux dépens du Legat Caietan, de l'Archevesque de Lyon, de l'Ambassadeur d'Espagne, des plus riches Communautéz, & du Cardinal de Gondy Evesque de Paris, qui s'estoit volontairement enfermé dans la ville pour soulager son pauvre troupeau. Les fausses nouvelles que la Duchesse de Montpensier, tres-sçavante en cét art, faisoit adroitement courir tous les jours dans Paris; & les asseûrances que les lettres veritables ou supposées de son frere le Duc de Mayenne donnoient de temps en temps d'un prompt secours. Tout cela, dis-je, ne servit pas peu à faire résoudre le peuple à une si merveilleuse patience.

Mais après tout, il faut avouër franchement que ce qui produisit plus que toute autre chose ce grand effet, fut le zele de la Religion

1590.

qu'on inspira facilement aux Parisiens, & le grand soin qu'on prit de leur persuader, comme on fit, que c'estoit la trahir & s'exposer à un danger inévitable de la perdre, comme on avoit fait en Angleterre, que de se soumettre à un Roy qui faisoit encore hautement profession du Calvinisme. Car enfin que ne fit-on pas pour les faire entrer dans ce sentiment, & pour les animer en suite à périr plutôt mille fois que de se rendre à un Roy Héretique? D'abord on se servit de la Sorbonne, dont les principaux membres estoient les plus passionnez Ligueurs, qui, comme ils avoient opprimé sa liberté, firent faire un nouveau Decret du septième de May, par lequel on déclare : *Que comme Henry de Bourbon estant Héretique, relaps, & nommément excommunié par nostre Saint Pere, il y auroit danger évident qu'il ne trompast l'Eglise, & ne ruinast la Religion Catholique, s'il impetroit exterieurement son absolu-*

*Ad Civium  
Paris. postul.  
Facultat.  
Theol. Res-  
pons.  
Mem. de La  
Ligue, t. 4.  
p. 287.*

tion, les François sont obligez en conscience d'empescher de toute leur force, qu'il ne parviene à la Couronne, au cas que le Roy Charles X. vienne à mourir, ou mesme qu'il luy cede son droit; & que comme tous ceux qui favorisent son parti sont deserteurs de la Religion, & continuellement en peché portel qui les rend dignes des feux éternels, aussi ceux qui persevereront jusques à la mort à luy résister, comme défenseurs de la Foy, emporteront la palme du Martyre.

Sur ce nouveau Decret on tint une Assemblée générale à l'Hostel de Ville, où tous ceux qui en furent jurerent qu'ils mourroient plutôt de mille morts que de consentir jamais à recevoir un Roy Héretique. On renouvella ce serment beaucoup plus solennellement encore sur les Saints Evangelies entre les mains du Legat, au pied du grand Autel de l'Eglise de Nostre-Dame, après une Procension générale, à laquelle, outre

*Relatione di  
Piet. &c. ut  
supr.*

1590.

tous les Ecclesiastiques, assisterent tous les Princes & toutes les Princesses, toutes les Compagnies, les Evesques & les Abbez, les Colonels, les Officiers, & toutes les personnes de qualité, suivies d'une infinité de peuple, & où l'on porta les Châsses de toutes les Eglises de Paris. Ce serment rédigé par écrit fut porté dans toutes les maisons par les Dixeniers qui obligerent tous les particuliers à le prester. Le Parlement fit ensuite un Arrest portant défense, sur peine de la vie, de parler d'aucune composition avec le Roy de Navarre. Et sur tout les Prédicateurs de la Ligue, auxquels se joignirent le célèbre Panigarole Cordelier Evesque d'Ast, & le scavant Jesuite Bellarmin, Theologiens du Legat Caïetan, qui ne manquerent pas de prescher comme les autres tous les jours durant le siege, encourageoient leurs Auditeurs à tout souffrir plutôt que de se soumettre à un Heterique, les assurant,

conformément au Decret de Sorbonne, que s'ils mourroient en cette occasion, ils mourroient pour la Foy, & auroient la couronne du martyre.

Il arriva mesme une chose, qui toute ridicule & bizarre qu'elle paroist, ne laissa pas pourtant d'animer le peuple, & de le fortifier dans la créance où il estoit qu'on devoit combattre jusqu'à la mort, pour empescher qu'un Héretique ne fust Roy de France. Car plus de douze cens tant Ecclesiastiques seculiers que Religieux, entre lesquels estoient les plus austeres & les plus réformez, comme les Chartreux, les Minimes, les Capucins, & les Feuillans, firent une espece de montre, marchant en ordre par les ruës, portant sur leurs habits ordinaires les armes dont se servent les fantassins, ayant à leur teste Guillaume Rose Evêque de Senlis, & dans un grand Etendard les images du Crucifix & de la Sainte Vierge, pour montrer que

*Caveat.  
Relat. di  
Filippo Pi-  
gasers.*

comme il s'agissoit de la Religion en cette guerre, leur profession toute pacifique ne les dispensoit pas de l'obligation qu'ils avoient de combattre en ce cas comme les autres, & qu'ils estoient fort résolus de mourir avec eux pour la défense de la Foy.

Tout Paris accourut à ce spectacle, qui faillit à estre funeste à M. le Legat. Car s'estant arresté dans son carrosse au bout du Pont Notre-Dame, pour voir passer cette espece d'Eglise Militante, comme on luy voulut faire une salve pour l'honorer, un de ces bons Peres, qui ne sçavoit pas sans doute que le mousquet qu'il avoit emprunté de quelque Bourgeois estoit chargé à balle, tua bonnement & sans y penser un de ses hommes qui estoit à la portiere; ce qui obligea ce Prélat à se retirer bien viste. Cela n'empescha pas néanmoins que les Parisiens voyant que leurs Confesseurs & leurs Directeurs avoient pris les armes, ne crussent

qu'ils ne le faisoient que parce qu'ils estoient persuadez qu'il s'agissoit de la Religion pour laquelle il falloit mourir.

Mais ce qui les confirma encore plus dans cette créance, fut que le Roy, dont l'heure n'estoit pas encore venuë, ne voulut jamais qu'on parlast de sa conversion dans quelques pourparlers qu'on fit inutilement pour la paix. Et quoyque le Duc de Nemours, qu'il avoit invité par une lettre fort obligeante à se soumettre, puis qu'il avoit pleinement satisfait à son honneur, eust protesté qu'il seroit le premier à luy embrasser les genoux, & qu'il seroit en sorte que tout Paris le reconnuist, pourveu qu'il se fist Catholique, il rejetta toujourns une proposition si raisonnable. C'est pourquoy, quelque promesse solennelle qu'il fist de maintenir la Religion Catholique, les Parisiens à qui les Prédicateurs qui avoient tout pouvoir sur leurs esprits, representoient sans cesse l'exemple

1590.

d'Angleterre, ne purent jamais se résoudre à s'y fier.

Ainsi, estant persuadez qu'ils ne se pouvoient rendre sans perdre la Religion, ils eurent le courage d'attendre, en souffrant les dernieres extrémitez, le grand secours que le Duc de Parme leur amena sur la fin du mois d'Aoust. Et cét habile Prince, sans donner bataille, à laquelle le Roy, qui fut contraint de retirer toutes ses troupes de devant Paris, ne le put jamais obliger, tant il s'estoit bien retranché à Claye, eût la gloire d'avoir exécuté en grand Capitaine, de la maniere qu'il luy plut, en prenant Lagny à la veüe du Roy, & delivrant Paris, ce pour quoy il estoit venu. C'est à l'Histoire générale de France de décrire tout le détail de cette fameuse expedition : je diray seulement, pour ne rien omettre de ce qui appartient précisément à celle que j'écris, qu'avant que le Roy congédiast la Noblesse & partageast ses

troupes, comme il fit, en plusieurs petits Corps, il voulut faire encore une dernière tentative sur Paris.

Pour cet effet, la nuit du Samedi au Dimanche neuvième de Septembre, il fit couler trois à quatre mille soldats choisis, avec une bonne troupe de Cavalerie dans les fauxbourgs Saint Jacques & Saint Marceau, sous la conduite du Comte de Chastillon, pour donner l'escalade entre ces deux portes après minuit, tandis que tout le monde dormiroit. Car il ne croyoit pas que les Parisiens, qui sçavoient que l'armée avoit esté tout le Samedi en bataille dans la plaine de Bondy, deussent se tenir sur leur garde de ce costé-là. Mais comme on avoit eû quelque avis de ce dessein, & que d'ailleurs les troupes ne purent entrer dans ces fauxbourgs sans faire bien du bruit, on en prit aussitost l'alarme, on sonna le tocsin par tout, & le Bourgeois accourut en foule

1590.

sur les remparts, principalement en cét endroit-là. Mais enfin, comme après avoir attendu long-témps rien ne parut, & qu'on n'entendoit plus aucun bruit, parce que les ennemis couverts des faux-bourgs gardoient un profond silence sans remuer; on prit cela pour une fausse alarme. On cessa de sonner, & chacun se retira dans sa maison, excepté dix Jesuites, qui plus vigilans que les autres demurerent fermes tout le reste de la nuit dans ce poste, qui n'est pas loin de leur College.

*Relat. de Corneio & de Pigafert. Cayet.*

Cependant les soldats de Chastillon s'estant fort doucement coulez dans le fossé, commencerent sur les quatre heures du matin à planter leurs échelles, à la faveur d'un grand brouillard qui les couvroit, de sorte qu'il estoit impossible qu'on les découvrist. La partie estoit fort bien faite; car on n'avoit besoin que de dix ou douze soldats, qui s'estant jettez dans la ville eussent ouvert la Porte Saint

Marceau à leurs troupes, par l'intelligence que l'on avoit avec un Capitaine de ce quartier-là. Après quoy l'on se fust aisément rendu maistre de l'Université; & en suite la Ville & la Cité eussent mieux aimé s'accorder avec le Roy, que de voir Paris devenu la proye de deux grandes armées, en recevant, pour estre secouruës, celle du Duc de Parme par la Porte Saint Martin.

Mais la vigilance des dix Jesuites rompit de si justes mesures. Car ayant entendu le bruit que faisoient dans le fossé ceux qui appuyoient leurs échelles contre la muraille, ils se mirent à crier, *Aux armes*, de toute leur force. Les soldats néanmoins ne laisserent pas de monter; & le premier qui se fit voir tout prest à se jeter sur le rempart, parut justement à l'endroit où estoit un de ces bons Peres, qui luy donna un si grand coup d'une vieille hallebarde qu'il tenoit estant là en sentinelle, qu'il

1590.

la luy rompit en deux sur la teste, & le renversa du haut de l'échelle dans le fossé. Les Compagnons de ce vaillant Jesuite en firent autant à deux autres, & un quatriéme qui estoit déjà monté, & tenoit d'une main son échelle pour descendre dans la ville, & de l'autre un grand coutelas pour fendre la teste au premier qu'il rencontreroit, fut arrêté par deux de ces Peres, qui avec chacun une pertuisane le poufferent si vigoureulement, que malgré tous les coups qu'il leur portoit inutilement de trop loin, de peur d'estre enfermé de ces pertuisanes, ils le contraignirent enfin de quitter son échelle, & l'ayant blessé à la gorge, le firent tomber après ses compagnons dans le fossé.

Les deux premiers Bourgeois qui accoururent au secours, furent l'Avocat Guillaume Balden, & le fameux Libraire Nicolas Nivelles. Ceux - cy trouvant un de ces Jesuites aux prises avec un soldat qui

monroit malgré tous les foibles efforts que ce pauvre Pere faisoit pour l'en empescher, se joignirent à luy, & l'aiderent à le tuer; & l'Avocat se tournant presque en mesme temps vers un autre qu'il apperceût déjà monté, luy déchargea d'un revers de son coutelas un si grand coup sur la main droite, qu'il la luy coupa tout net, & luy fit sauter la muraille. Cependant comme l'alarme avoit recommencé fort chaudement, on courut de tous les quartiers en cet endroit de la muraille. On jetta force paille allumée dans le fossé, où l'on découvrit aisément les troupes du Roy, lesquelles abandonnant leurs échelles & leur entreprise qui ne pouvoit plus réussir, se retirèrent au gros de l'armée.

Ainsi peu de chose empescha qu'on ne vint à bout d'un fort grand dessein. Car il est certain que si ces dix Jesuites eussent fait comme les Bourgeois, & qu'ils s'en fussent retournez dormir dans leur

1590.

College après la premiere alarme qu'on tint pour fausse, le Roy fust entré ce jour-là dans Paris. Mais la Providence Divine avoit réservé ce bonheur pour un temps plus favorable à la Religion & à la Ville, où le Roy vainqueur de la Ligue devoit entrer paisiblement, après avoir fait solennellement profession de la Foy Catholique.

Cependant les affaires de la Ligue bien loin de s'avancer en suite de cette expedition qui fut tres-glorieuse au Duc de Parme, furent bientost après réduites en plus mauvais estat qu'auparavant, par l'horrible division qui se mit dans le parti, & par la sage conduite du Roy. Car voyant que c'estoit en vain qu'il esperoit de pouvoir attirer à la bataille l'ennemi, qui depuis la prise de Lagny s'estoit fort à son aise & en seûreté étendu dans la Brie, il renvoya une partie de ses troupes se rafraischir dans les Provinces voisines, & il mit l'autre en garnison dans les

places qui pouvoient encore empêcher le commerce avec les Parisiens, & principalement à Saint Denis, qu'il avoit pris durant le siege de Paris, & où le Chevalier d'Aumale, qui faillit à reprendre cette place peu de temps après, fut tué comme il en estoit déjà presque le maistre.

Luy cependant, avec un Camp volant, battoit la campagne pour couper les vivres aux Parisiens & à l'armée du Duc de Parme, qui après avoir perdu bien du temps à prendre Corbeil, qu'on reprit bientôt sur la Ligue, fut contraint de s'en retourner en Flandre, ayant toujours à ses trousses le Roy qui le harceloit sans cesse, & qui luy fit souffrir de grandes incommoditez jusques sur la frontiere d'Artois, où il prit la peine de le reconduire. Il fit en suite une autre tentative sur Paris, qu'il pensa surprendre par la Porte Saint Honoré avec force charettes chargées de farines, & conduites par de

1591. vaillans hommes déguisez en païs-  
sans. Le stratagême n'ayant pu  
réüssir, parce qu'on se douta de  
l'entreprise, il ramassa toutes ses  
troupes, & alla mettre le siege de-  
vant Chartres, qui après une vi-  
goureuse défense de plus de deux  
mois, n'ayant pu recevoir aucun  
secours du Duc de Mayenne, fut  
enfin contraint de se rendre.

*Mem. de la  
Ligue, t. 4.*

Ce fut particulièrement par la  
valeur, & par l'adresse & l'indus-  
trie du vaillant Comte de Chastil-  
lon Colonel de l'Infanterie Fran-  
çoise, que cette ville importante  
fut prise. Car ce jeune Seigneur,  
qui avoit autant d'esprit que de  
courage, & s'estoit rendu tres-ha-  
bile, sur tout dans les Mathemati-  
ques, trouva l'invention d'un pont  
de bois, qu'il fit jetter par une  
nouvelle sorte de machine sur le  
fossé, & par lequel on alloit à  
couvert & sans danger jusqu'au  
pied d'une grande bresche qu'il  
avoit faite du costé de Galardon.  
Après quoy le sieur de la Bourdai-

*Cayet. Nouv.  
t. 2.*

siere, qui s'estoit bravement défendu jusques alors, ne voyant plus d'apparence de pouvoir résister sans temerité, fit sa capitulation, que le Roy toujourns généreux & toujourns grand amateur de la vertu dans ses ennemis mesmes, luy accorda tres-honorable.

Ainsi Chastillon, qui avoit toujourns si-bien servi, fournit glorieusement sa carriere dans la fleur de son âge. Car enfin ce fut-là la dernière des belles actions de ce brave Colonel de l'Infanterie Francoise, qui mourut peu de temps après dans sa maison de Chastillon sur Loin, de la maladie que luy avoient causé les fatigues d'un siege où il avoit aquis tant de gloire. Il fut extrêmement regretté, mesme des Catholiques, qui luy trouvoient de grandes dispositions à renoncer bientost au Calvinisme dont il commençoit à se desabufer, quoy-que l'Admiral de Coligny son pere, tres-grand Huguenot, l'y eust soigneusement inf-

1591.

truit. Mais ce bonheur, dont il ne jouït pas, fut pour son cadet le Seigneur d'Andelot, à qui Dieu l'avoit réservé, & qui comme un autre Jacob receût la benediction qui ne fut pas pour son aîné.

Aussi a-t-il esté heureux dans sa posterité, qui en servant avec beaucoup de zele le Roy & la Religion, a réparé le mal que l'Admiral avoit fait par sa révolte contre l'un & l'autre. Et c'est assésûrément une grande marque de ce bonheur, que nous ayions veû de nos jours les troupes du Roy commandées par le Comte de Coligny pour le secours de l'Empereur contre les Turcs, remporter sur eux, à la memorable journée de Saint Godard, cette glorieuse victoire qui delivra l'Empire du danger évident où il se trouvoit de tomber enfin sous la domination de ces Infidelles.

Au reste, ce dernier service que Chastillon rendit au Roy fut tres-important pour l'heureux succès

des affaires de ce grand Prince. Car comme il tenoit déjà les passages de toutes les rivieres qui se déchargent dans la Seine pour amener des vivres à Paris, s'estant de plus rendu maistre absolu de la Beauce par la réduction de Chartres & des autres petites places de la mesme Province, cette grande ville se trouva tout-à-coup comme investie de tous costez en mesme temps qu'il recevoit de toutes parts les nouvelles des grands avantages qu'avoient eû sur les Ligueurs, Lesdiguières en Dauphiné, où il fut receû dans Grenoble; la Valette en Provence; le Marechal de Matignon en Guyenne, où Bordeaux qui s'estoit maintenu jusqu'alors dans une certaine espece de neutralité, rendit obéissance au Roy; & les Ducs de Montpensier & de Nevers en Normandie & en Champagne.

Mais enfin ce qui acheva de ruiner entièrement la Ligue, que les *Cayre* armes du Roy avoient déjà si fort

1591.

affoiblie, fut la furieuse division qui se mit parmi les Chefs à cette occasion que je vais dire. Le Duc de Parme avoit fort bien reconnu que le Duc de Mayenne, dont il n'estoit pas déjà trop satisfait, vouloit bien se servir des Espagnols pour se maintenir luy-même & son parti contre le Roy, mais non pas les servir pour les rendre maîtres du moins d'une partie de la France, comme ils le prétendoient, ou pour faire élire un nouveau Roy qui dépendist d'eux, parce que le vieux Cardinal de Bourbon estoit mort depuis peu dans sa prison de Fontenay le Comte. C'est pourquoy il ne manqua pas de faire entendre au Roy Philippe qu'il ne falloit plus compter sur ce Prince, qui d'ailleurs avoit perdu beaucoup de son credit pour le mauvais succès de ses affaires, & qu'il estoit bien plus expedient de gagner les Communantez des grandes villes, & sur tout les Seize de Paris, qui pour se remettre & se

maintenir dans l'autorité que le Duc de Mayenne leur avoit ostée de nouveau, feroient aisément tout ce qu'on voudroit.

Philippe suivit ce conseil, & les Seize, qui haïssoient mortellement le Duc de Mayenne, se voyant appuyez des Espagnols, avec lesquels ils prirent de tres-fortes & de tres-particulieres liaisons, entreprirent tout ouvertement, quelque mépris qu'il fist de ces gens-là, de se rétablir, malgré qu'il en eust, dans leur premiere autorité. Et ce qui leur haussa le courage, & les rendit encore plus hardis à exécuter les résolutions violentes qu'ils prirent, fut que Grégoire XIV. qu'on venoit d'élever au Souverain Pontificat, se déclara pour eux, imitant en cela les Espagnols, & prenant tout le contre-pied de Sixte V.

Ce Pape Sixte, qui avoit si mal- *Cayet, t. 1.*  
traité le Roy de Navarre par cette Bulle foudroyante qu'il fit publier contre luy, & qui ne vouloit pas

1591.

ensuite qu'il fust Roy de France, avoit bien changé de sentiment après qu'il eût esté bien informé des affaires de ce Royaume. Car ayant fait de solides réflexions sur le passé, sans se laisser préoccuper, il avoit clairement connu le grand mérite du Roy, qu'il taschoit alors de regagner à l'Eglise par la douceur; l'ambition des Chefs de la Ligue; les fourberies de leurs Agens, qui l'avoient si souvent trompé par leurs fausses relations; & sur tout les pernicieux desseins des Espagnols, qui pour l'engager tellement avec eux qu'il ne s'en pust dédire, vouloient à toute force qu'il excommuniast tous les Catholiques qui suivoient le Roy, & qu'il s'obligeast par serment à ne le recevoir jamais dans le sein de l'Eglise, quelque soumission qu'il luy pust faire.

Ils en vinrent mesme jusqu'à le menacer, s'il ne le faisoit, de protester en pleine Assemblée contre luy, & de pourvoir par d'autres voyes

voyes à la conservation de l'Eglise puis qu'il l'abandonnoit. Cela le mit si fort en colere, comme c'est celuy de tous les Papes qui a esté le moins capable de souffrir de pareilles insultes, qu'opposant menace à menace, il dît nettement à l'Ambassadeur Olivares, qu'il luy feroit trancher la teste, s'il avoit l'audace de passer outre : ce qu'il se garda bien de faire, sçachant que de l'humeur dont estoit Sixte, il ne l'eust pas manqué.

*Annot. sur  
le Catholique.*

Il y en a mesme qui croient que bien loin de se vouloir joindre à la Ligue contre le Roy, comme les Espagnols l'en sollicitoient sans cesse, pour leur interest, il avoit résolu d'employer les cinq millions d'or qu'il avoit amassez durant son Pontificat dans le Chasteau Saint Ange, à leur faire la guerre, pour les chasser du Royaume de Naples. Mais la mort qui l'enleva soudainement le vingt-septième d'Aoust de l'année précédente, luy rompit toutes ses mesures.

1591.

Les Ligueurs, qui ne gardoient aucune bienséance, dissimulerent si peu la joye qu'ils en eurent, que la nouvelle en estant arrivée à Paris le cinquième de Septembre, Aubry Curé de Saint André des Arcs, homme également foible & étourdi, l'annonçant au peuple dans son sermon, osa dire que certe mort estoit arrivée par miracle entre les deux Festes de Nostre-Dame, & ajouta ces propres mots : *Dieu nous a delivrez d'un méchant Pape, & Politique ; s'il eust vescu plus long-temps, on eust esté bien étonné d'oïr prescher dans Paris contre le Pape, & il l'eust fallu faire.* Voilà comment ces Prédicateurs de la Ligue avoient l'esprit gasté par leur passion qu'ils communiquoient aisément au peuple, qui suivoit bonnement en aveugle ces malins aveugles auxquels il se laissoit conduire, & qui le faisoient miserablement tomber avec eux dans le précipice.

*Cayet.* Grégoire XIV. Milanois, qui

*Thuan. l. 100.  
p. 121.*

*Annot. sur  
le Catholic.*

fut élevé au Souverain Pontificat après Urbain VII. lequel ne tint le Siege que treize jours, prit une conduite toute contraire à celle de Sixte V. Il se joignit aux Espagnols, & se déclara hautement en faveur de la Ligue de la maniere qu'ils voulurent. Car laissant là le Duc de Mayenne & les autres Princes de sa maison dont les Espagnols se soucioient peu, il écrivit d'abord aux Seize pour les encourager à perseverer constamment dans la résolution qu'ils avoient toujours témoignée de ne vouloir jamais se soumettre à Henry de Bourbon. Il leur promit quinze mille écus par mois, pour tout autant de temps qu'il jugeroit qu'ils en auroient besoin, & une armée de douze mille hommes entretenüe à ses dépens, qu'il leur envoya peu de temps après sous la conduite d'Hercule Sfondrate son neveu, qu'il fit Duc de Montemar-  
ciano.

Et pour joindre les armes spiri-

1591.

tuelles aux temporelles, il fit porter en France par le Réferendaire Marcelin Landriano son Nonce, un Monitoire, par lequel il excommunioit tous les Prélats & tous les autres Ecclesiastiques du parti du Roy, & les privoit de leurs Benefices, si dans un certain temps fort court ils ne l'abandonnoient, se retirant mesme des terres de son obéissance; il obligeoit la Noblesse, les gens de Robe & le peuple à faire le mesme; & enfin déclaroit Henry de Bourbon relaps, excommunié, & décheû du Royaume & de toutes ses Seigneuries.

Il y a quelquefois des tonnerres qui font grand bruit & ne font point du tout de mal, parce que l'exhalaison enflammée qui sort de la nuë s'évapore, soit par son peu de consistance, soit par une violente agitation de l'air qui la dissipe avant qu'elle arrive jusques à nous, De tous les foudres qui ont esté lancez du Vatican contre les Princes, il s'en trouvera peu qui ayent

fait autant de bruit que celuy-cy, qui fut accompagné d'une armée qui se devoit joindre aux forces de la Ligue & de l'Espagne. Et néanmoins il ne fit presque nul effet, par le soin qu'on prit de faire voir, en plusieurs écrits qu'on fit courir par tout, les nullitez de cette Bulle, & par les vigoureuses résolutions du Conseil du Roy, du Parlement séant à Tours & à Chaulons, & du Clergé de France assemblé à Mante, qui la condamnerent comme abusive chacun en sa maniere. De sorte que pas un des Catholiques n'abandonna pour cela le parti du Roy, dont on esperoit toujors la conversion aussitost qu'il auroit la commodité de se faire instruire. Tant nos Ancestres estoient persuadés que la puissance des Papes comme Chefs de l'Eglise ne s'étend point du tout sur le temporel, & beaucoup moins sur les droits des Couronnes, & qu'elle ne peut rien ordonner au préjudice de l'obéissance & de la

*Arrest de la  
Cour de Par-  
lement séant  
à Tours.*

*Arrest de la  
Cour de Par-  
lement à Chaa-  
lons, en Juin  
1591.*

1591.

fidelité qu'on doit aux Rois en toutes les choses qui ne sont point manifestement contre Dieu.

Il est vray que ce Parlement, qui estoit à Paris pour la Ligue, receût cette Bulle, & qu'il cassa les Arrests de Tours & de Chaalons. Mais il est évident qu'il n'estoit pas libre, se trouvant opprimé par la tyrannie des Seize, qui l'avoient comme enchainé par la crainte d'estre mené encore un coup captif & en triomphe à la Bastille. Ainsi ces esprits turbulens qu'on peut justement appeller les Seize Tyrans de Paris, se voyant appuyez de la protection du Pape d'une maniere si éclatante, en devinrent beaucoup plus fiers & plus hardis à entreprendre contre l'autorité du Duc de Mayenne, & leur fierté s'accrut encore par une réponse fort surprenante que le Roy d'Espagne fit aux Députez des Princes Lorrains.

Ces Princes s'estant assemblez à Reims, où se trouva le Cardinal de Pellevé, que le Duc de Mayen-

ne avoit fait pourvoir de l'Archevesché de cette ville, ne trouverent point, dans l'impuissance où ils estoient de résister tout seuls au Roy, d'autre moyen de se sauver, que d'obtenir du Roy Philippe, qu'il les assistast de toutes ses forces, afin qu'ils fussent en estat de maintenir le Roy qu'on avoit résolu d'élire dans les Estats Généraux: qu'ils devoient faire assembler pour cét effet, chacun d'eux prétendant en son particulier à cét honneur, sans toutefois que pas un d'eux osast se déclarer ouvertement, de peur de s'attirer l'inimicé de ses rivaux, qui ne manqueroient pas de s'unir tous ensemble contre luy pour luy donner l'exclusion.

Celuy que l'on choisit pour negotier en Espagne, fut le célèbre Pierre Jannin Président au Parlement de Bourgogne, homme d'une grande probité, d'un sens exquis, d'une rare prudence, & d'une fidélité inviolable, qui luy avoit

*Memoires de  
Vlle-Roy.*

1591.

aquis toute la confiance du Duc de Mayenne, auquel, & en suite au parti de la Ligue, il s'estoit attaché de bonne foy pour le bien de la Religion & de l'Estat. Car d'une part ne croyant pas qu'on püst conserver en France la Religion si le Roy n'estoit Catholique, il prétendoit donc qu'il le fust; & de l'autre estant bon François, il vouloit bien comme son Maistre se servir des Espagnols pour venir à ses fins, mais non pas les servir pour favoriser dans la moindre chose leurs injustes prétentions au préjudice de l'Estat.

Estant tel que je viens de dire, il ne luy fut pas difficile de découvrir les intentions de Philippe, qui se tenant assure des Seize, dont il croyoit la faction bien plus puissante qu'elle ne l'estoit en effet, s'avança jusqu'à faire entendre fort clairement ce que cette prudence exquisite dont il se piquoit le devoit obliger en bonne politique de tenir encore caché, en attendant

l'occasion de le faire connoître, quand il auroit disposé toutes choses pour exécuter ce qu'il prétendoit. Après que le Président luy eût représenté dans les audiences qu'il eût, les necessitez & la foiblesse de la Ligue, les forces & les progrès du Roy, l'extrême danger où estoit la Religion, & la gloire immortelle qu'il auroit de l'avoir conservée dans le Royaume Tres - Chrestien, par les secours qu'on attendoit de son zele & de sa puissance : ce Prince qui vouloit vendre son secours à un plus haut prix que celuy de la gloire sans profit, s'ouvrit là-dessus sans façon d'une maniere assez surprenante. Car il luy fit dire par le Secrétaire Dom Jean d'Ydiaquez, qu'il avoit résolu de marier l'Infante Isabelle sa fille unique à l'Archiduc Ernest, & de luy donner en dot les Pais-Bas; & puisque pour conserver en France la Religion il falloit avoir un Roy Catholique, qu'on ne pouvoit mieux choisir

1591.

que cette Princesse , qui commenee des trois derniers Rois , & petite fille de Henry I I. estoit sans contredit plus proche d'eux que les Bourbons; qu'avec elle on réunissoit tous les Pais-Bas à la Couronne; & qu'ayant outre cela toutes les forces de la Maison d'Autriche pour la secourir, on auroit bientôt exterminé les Héretiques, & chassé du Royaume le Prince de Bearn.

Le Président ravi d'avoir dans cette étrange proposition de quoy desabuser entièrement le Duc de Mayenne, & le confirmer dans les bons sentimens que le sieur de Ville-Roy luy avoit inspirez, répondit avec tant d'adresse au Roy Philippe, qu'en luy opposant assez doucement la Loy Salique, il ne luy osta pas pourtant l'esperance de réussir en son dessein. De sorte qu'il tira de luy la promesse d'un grand secours d'hommes & d'argent, qu'il ne manqua pas de fournir peu de temps après. Et le Duc

apprenant que selon cét ambitieux dessein des Espagnols, il ne pourroit jamais prétendre à la Royauté, fit en suite tout ce qu'il put pour rompre toutes leurs mesures, & pour empescher qu'on n'éleust pour Roy, non pas mesme un Prince de sa Maison qui pust épouser cette Infante. Au contraire, les Seize qui s'estoient tout dévouëz aux Espagnols pour en estre puissamment protégés contre luy, écrivirent au Roy Philippe, par un certain Pere Mathieu, autre que le Jesuite, une grande Lettre, dont l'original intercepté près de Lyon fut apporté au Roy, & dans laquelle, après avoir rendu tres-humbles graces à Sa Majesté Catholique pour tant de bienfaits qu'ils en ont receûs, ils la supplient, si elle refuse d'accepter la Couronne de France, de leur donner un Roy de sa Maison, ou quelque autre Prince qu'il luy plaira de choisir pour son gendre.

De plus, la division qui se mit entre le Duc de Mayenne & ses

*Mém. de la Ligue, t. 5. p. 654. Défense des Jesuites contre le Plaidoyé d'Arnaud. Cayez, Nouv. t. 2.*

1591.

plus proches parens accrut de beaucoup la puissance, & en suite la hardiesse & l'insolence de ces factieux. Car d'une part le Duc de Nemours extrêmement irrité de ce qu'après avoir si bien défendu Paris, il luy avoit refusé le Gouvernement de Normandie, où il prétendoit s'ériger en Souverain, comme le Duc de Mercœur en Bretagne, s'en estoit retourné avec une bonne partie des troupes dans le Lyonnois; & par l'intelligence qu'il entretenoit avec les Seize, il faisoit tout son possible pour le supplanter, & occuper sa place en se faisant Chef du parti. De l'autre, le jeune Duc de Guise, qui s'estoit sauvé du Chasteau de Tours où il estoit detenu prisonnier, ayant esté receû avec de grandes acclamations des Ligueurs, qui crurent avoir retrouvé dans luy son défunt pere leur grand Protecteur, luy donna beaucoup d'inquiétude & de jalousie, principalement quand il vit que ce grand

nom de Guise, si réveré des Parisiens, luy attiroit en foule non seulement le peuple, mais aussi la Noblesse de la Ligue, & sur tout qu'il s'estoit lié tres-étroitement avec la faction des Seize, qui furent ravis de l'avoir à leur teste, pour l'opposer à son oncle leur ennemi. Tout cela mis ensemble leur enfla tellement le cœur, & les rendit si excessivement audacieux, qu'ils résolurent de se défaire de tous ceux qui pouvoient empescher qu'ils ne fussent absolument les Maistres dans Paris.

Pour cet effet, ils s'aviserent de dresser une nouvelle forme de jurement qui excluoit de la Couronne tous les Princes du Sang, & le presentant à ceux qu'ils sçavoient estre trop gens de bien pour le signer, ils s'emparoiert de leurs biens, & les bannissoient. Enfin, après avoir chassé par cette détestable voye tous ceux qui leur estoient suspects, & mesme le Cardinal de Gondy leur Evesque, qui

1591.  
Cayet.  
Mem. de la  
Ligue. t. 5.  
Hist. de Fran.

avec les Curez de Saint Merry & de Saint Eustache, taschoit de disposer doucement le peuple à rentrer dans son devoir: ils firent l'action du monde la plus inhumaine & la plus barbare, & qui par un juste jugement de Dieu & des hommes, fit enfin perir une si malheureuse faction.

Car pour intimider le Parlement qui s'opposoit à leurs injustes & violentes entreprises, & qui venoit d'absoudre un de ceux qu'ils avoient accusé d'intelligence avec les Royalistes, & pour se venger du Président Brisson qui avoit averti le Duc de Mayenne que ces scelerats avoient écrit au Roy d'Espagne pour luy déferer la Couronne: ils se firent le quinzième de Novembre de grand matin de cet illustre Président, & des sieurs Larcher Conseiller au Parlement, & Tardif Conseiller au Chastelet ses confidens, les menerent l'un après l'autre au petit Chastelet; & là, les ayant déclarez de leur autorité privée,

sans autre forme de procès, atteints & convaincus de trahison, pour avoir favorisé le parti du Roy de Navarre, ils les firent pendre à une poutre de la chambre du Conseil, & les firent attacher le lendemain à trois potences en la place de Greve, ayant chacun un écriteau portant qu'ils estoient traistres à la patrie & fauteurs d'Héretiques.

Ils crurent par là faire en sorte que le peuple s'imaginant qu'on l'auroit voulu vendre aux ennemis, approuvast leur action. Mais au contraire, il frémit d'horreur à la veüe d'un si pitoyable spectacle. Ceux mesme de leur faction detesterent une si horrible cruauté, & il n'y eût personne qui ne crust avoir lieu de craindre pour sa propre vie, qui seroit exposée à tous momens à la fureur de ces Tyrans, si l'on n'arrestoit promptement le cours, ou plustost le débordement d'une si effroyable violence. C'est pourquoy, comme le Duc de Mayenne, qui estoit à Laon, eût

1591.

appris qu'on estoit si fort irrité contre ces furieux, qui disoient mesme hautement qu'il luy en falloit faire autant qu'aux autres: il crut enfin qu'il pourroit les punir, sans crainte que le peuple se soulevast en leur faveur. Sur quoy il entre dans Paris avec ce qu'il avoit de troupes, contraint Buffy le Clerc de luy remettre la Bastille entre les mains, & après avoir endormi durant quelques jours ces factieux, qui crurent qu'il se contenteroit d'une réprimande qu'il leur fit dans l'Hostel de ville, leur ordonnant d'estre plus moderez à l'avenir, il en condamna neuf à la mort sans garder les formalitez.

Quatre de ceux-cy, sçavoir Ame-  
line, Émonot, Anroux, & le Com-  
missaire Louchard qu'on alla pren-  
dre le quatriéme de Décembre de  
grand matin dans leur maison, fu-  
rent menez au Louvre, où le Duc  
de Mayenne, à ce qu'on leur dit,  
leur vouloit parler: mais en y en-  
trant ils trouverent le sieur de Vi-

try qui leur fit lire leur Sentence ; & en mesme temps le Bourreau qui estoit là tout prest avec ses valets, ses cordes & son échelle, les pendit tous quatre à une des poutres de la salle des Suisses. Les autres cinq, entre lesquels estoit Buffyle Clerc, ayant eû le vent qu'on les vouloit prendre, se sauverent en Flandres, où ils perirent de miseres, abandonnez de tout le monde.

On se contenta de punir les autres par la bourse, & l'on tira d'eux l'argent qu'ils avoient volé en exerçant leur tyrannie avec autant de brigandage que de cruauté. Et pour couper la racine du mal qui provenoit de la liberté que les Seize prenoient de s'assembler comme ils faisoient, particulièrement chez les Curez Boucher & Pelletier, & de faire prendre les armes aux Bourgeois qui n'osoient leur contredire : il fit verifier au Parlement & publier une Ordonnance, par laquelle il estoit défendu, sur peine de la vie, à toutes sortes

de personnes, & sur tout à ceux qui s'estoient appellez le Conseil des Seize, de tenir aucune Assemblée. Et tous les Officiers, Colonels, Capitaines, Lieutenans, Enseignes de la Ville, & les plus notables Bourgeois s'estant joints à luy, pour oster à cette maudite race de Factieux tout pouvoir de nuire au public & aux particuliers, ils jurèrent tous, & promirent à Dieu sur les Saints Evangiles, de ne prendre, ni souffrir qu'on prenne les armes, ou qu'on s'assemble, sinon de l'autorité du Duc de Mayenne, du Gouverneur de Paris, ou des Prevost des Marchands & Eschevins qui estoient tout à luy; de courir sus à ceux qui oseroient s'armer ou s'assembler, & de les traiter comme des traistres, des seditieux & des criminels de leze-Majesté divine & humaine; & s'ils découvrent quelque entreprise & conjuration secreete, d'en avertir les Magistrats, afin qu'on en punisse les auteurs & les com-

plices, & qu'on puisse vivre en repos & en seûreté sous la crainte de Dieu & des Loix.

J'ay veû dans la Bibliotheque de M. Colbert, remplie d'une infinité d'excellens manuscrits & de pieces tres-authentiques, l'Original de ce ferment en parchemin, signé de cinq cens cinquante-huit personnes, dont deux cens foixante-quatre signerent le cinquième de Décembre, le lendemain de l'exécution des quatre qu'on pendit au Louvre, & le reste signa le vingt-troisième de Décembre & le dixième de Janvier de l'année suivante. Ce fut-là le coup fâtal qui abbatit la faction des Seize, laquelle depuis ce temps-là fut si bien desarmée & affoiblie, qu'elle ne put ou n'osa plus rien entreprendre; ce qui fut une des principales causes de la liberté, & en suite de la réduction paisible de Paris, à l'obéissance du Roy.

C'est pourquoy je croy qu'on sera bien-aïse de sçavoir les noms

1591.

de quelques-uns de ceux qui par le grand zele qu'ils témoignèrent en cette occasion, pour asséûrer le repos & la liberté de Paris, eurent le bonheur & la gloire d'avoir beaucoup contribué à l'accomplissement d'un si grand bien. Je ne pourrois mettre icy plus de cinq cens noms, sans ennuyer mon lecteur, qui se contentera de ce peu que j'ay choisis parmi un si grand nombre, parce qu'ils m'ont semblé les plus connus & les plus distinguez. Nicolaï, Thiersault, le Févre, Lhuillier, Parfait, Rouillard, Pasquier, Boulanger, Blondel, Roland, Hébert, de Cominges, Amelot, d'Aubray, & P. le Tellier.

*Noven. de  
Cayet, t. 2.*

Le Duc de Mayenne ayant ainsi rétabli son autorité & la seûreté dans Paris, par l'abbaissement, ou plûtoft par la ruine entiere des Seize, voulut aussi réparer la perte que le Parlement, qui n'avoit plus de Chef, avoit faite de son unique Président; & agissant en Maître absolu & en Souverain, il en

créa quatre nouveaux entre ceux qu'il croyoit estre entierement à luy, ne doutant point qu'ils ne deussent s'employer en toutes les occasions pour maintenir toujours cette Compagnie dans ses interests. Après quoy il fut obligé de se mettre en campagne, & de mendier comme auparavant du secours des Espagnols contre le Roy, qui après avoir fait de grands progrès pendant les troubles & les divisions qui penserent deslors ruiner le parti de la Ligue, avoit mis le siege devant Rouën.

Il avoit déjà pris Noyon à la veüe de l'armée ennemie qui estoit alors plus forte que la sienne. Et comme il eût receû le secours d'argent & de trois mille Anglois que le Comte d'Essex, favori de la Reine d'Angleterre, luy avoit amenez, il alla joindre avec douze cens chevaux, sur la frontiere, dans les plaines de Vandy, cinq à six mille Reitres & plus de dix mille Lansquenets que le Vicomte de

1591.

Turenne luy avoit amenez d'Allemagne, où il negotia si bien avec les trois Electeurs Protestans, & Guillaume Lantgrave de Hesse, qu'il en obtint un secours si considerable, malgré tous les efforts que l'Empereur Rodolphe fit inutilement pour l'empescher. Aussi cét important service, joint à ceux qu'il avoit toujours rendus en mille autres occasions depuis plus de dix-huit ans qu'il servoit le Roy, fut récompensé sur le champ par ce grand Prince, qui, après luy avoir donné le baston de Marechal de France, le fit Duc de Bouillon & Prince Souverain de Sedan, en luy faisant épouser la Princesse Charlotte de la Mark, sœur & héritiere du défunt Duc. Et pour faire connoistre au Roy qu'il vouloit meriter l'honneur que Sa Majesté luy faisoit, & ce qu'on devoit attendre de luy dans sa nouvelle dignité, il fit comme David, qui n'épousa la fille de Saül qu'après avoir tué cent Philistins. Car

pour se préparer à son mariage d'une manière à peu près semblable à celle de ce Heros sacré, il alla prendre la ville de Stenay par escalade la veille de ses nopces.

Le Roy donc se trouvant fortifié d'un secours si considerable, s'alla rejoindre au gros de son armée devant Rouën que le Marechal de Biron avoit investi. Si cette ville fut bien attaquée, elle fut encore mieux défenduë durant près de six mois par André Brancas de Villars, qui fut depuis Admiral de France, & estoit alors Lieutenant Général en Normandie, & Gouverneur de Rouën & du Havre pour la Ligue. Il fit en cette occasion tout ce qu'on peut souhaiter d'un grand Capitaine pour la défense d'une place; & par une si longue & si vigoureuse résistance, il donna deux fois le loisir au Duc de Mayenne de luy amener le secours qu'il avoit obtenu des Espagnols. Ce fut avec bien de la peine qu'il l'obtint: mais enfin

*Relation  
du siege  
de Rouën.  
Mem. de la  
Ligue, t. 5.  
Cayet, &c.*

*Ann.*

1592.

comme il eût adroitement donné aux Ministres du Roy d'Espagne une fausse esperance de faire tomber l'élection qu'on prétendoit faire d'un Roy sur leur Infante, ce qu'ils souhaitoient passionnément, le Duc de Parme receût des ordres si précis d'entrer une seconde fois en France pour secourir Rouën, qu'il luy fut impossible de s'en dispenser, comme il l'eust bien voulu.

Il marcha donc, mais lentement, avec une fort belle armée de treize à quatorze mille hommes tous vieux soldats Espagnols & Walons, & sept à huit mille François, Lorrains, & Italiens, de ce qui restoit de troupes aux Ducs de Mayenne & de Montmarcien. Le Roy voulut aller au-devant d'eux avec une partie de sa Cavalerie pour les harceler sur leur marche, & s'avança jusqu'à Aumale pour leur disputer ce passage. Mais comme il vit qu'il n'avoit pas assez de gens pour le défendre, & que toute  
l'armée

l'armée qu'il estoit allé reconnoître luy-mesme, & qui s'en venoit fondre sur luy le pouvoit aisément enveloper en passant le ruisseau au dessus & au dessous de ce Bourg, il fallut se retirer bien viste. Il est vray que cette retraite qu'il fit à la veüe d'une grande armée fut fort belle, & qu'il ne montra jamais mieux la grandeur de son courage intrépide qu'en cette occasion la plus dangereuse où il se fust encore trouvé; mais les gens du mestier convinrent tous en ce temps-là qu'il la fit bien plutôt en vaillant homme, dont la valeur fut secondée de la fortune, qu'en grand Capitaine, qui doit prendre par sa prudence & son habileté de si justes mesures, qu'il ne dépende pas absolument de cette inconstante, qui par un seul coup de hazard pourroit ruiner en un moment le parti le mieux établi.

Car pour donner à ses gens le loisir de se retirer avec le bagage, il plaça cent Arquebusiers à l'en-

1592.

trée du Bourg ; & s'estant mis à la teste de deux cens chevaux, il s'avança près de demi-lieuë vers l'ennemi jusques à la portée du pistolet, & fit plusieurs charges sur les Carabins qui marchoient à la teste de l'armée qu'il arresta d'abord. Mais le Duc de Parme ayant reconnu qu'il estoit-là avec si peu de troupes hors de la place que doit occuper un Général, poussé contre luy, après ses Chevaux-Legers, le gros de sa Gendarmerie qui le repoussé jusques dans Aumale. Ses cent Arquebusiers y furent presque tous taillez en pieces ; & il couroit risque d'y estre envelopé, & pris ou tué, si la nuit ne fust survenuë, pendant laquelle les ennemis ne voulant pas s'engager plus avant sans avoir bien reconnu le país, il acheva de faire heureusement cette dangereuse retraite, en laquelle il fut blessé d'un coup de pistolet dans les reins, qui, pour avoir esté tiré de trop loin, ne luy fit qu'effleurer la peau. Les enne-

mis meſme, & ſur tout le Duc de Parme, admirerent en ce combat ſa valeur, ſon courage & ſon bonheur, mais ils ne louèrent pas ſa conduite; & le Mareſchal de Biron, qui s'eſtoit mis en poſſeſſion de luy parler un peu bien librement, ne put s'empêcher de luy dire à ſon retour, qu'un grand Roy ne devoit pas faire le meſtier de Carabin.

Cependant Villars voulant profiter de ſon abſence, fit une des plus belles actions qui ſe ſoient faites durant cette guerre. Car s'eſtant fait informer par ſes Eſpions de la diſpoſition du Camp des aſſiegeans, il fit le vingt-fixième de Février, par toutes les portes qui ſont oppoſées à celles du quay, une furieufe ſortie, qu'on peut dire qui luy valut le gain d'une bataille. Car ayant ſurpris l'ennemi, & enlevé d'abord bruſquement & tout à la fois tous les quartiers qui regardoient ces portes, il s'empara des tranchées & de tout le

1592.

Camp de ce costé-là, où durant près de deux heures qu'il en fut maistre, son Infanterie abbatit, renversa, gasta, brûla tout, tentes, gabions, bateries, outils, munitions, poudre, bagage, combla les tranchées, éventra les mines, enclouâ le canon, & rendit inutiles presque tous les travaux, tandis que s'estant avancé avec quatre Escadrons de gens choisis contre le Marechal de Biron qui estoit accouru, mais un peu tard, de son quartier de Dernetal au secours de ses gens, il combattoit bravement en retraite, retournant souvent à la charge, pour donner à son Infanterie le temps d'achever le degast, puis de se retirer avec luy, comme il fit, rentrant dans la ville en triomphe avec plus de cent prisonniers & cinq grosses pieces de canon, après avoir tué plus de cinq cens hommes, douze Capitaines, deux Colonels, & mis en desordre & en déroute la plus grande partie du Camp, sans avoir

perdu dans ce grand combat guerres plus de trente soldats.

Après ce bon succès, Villars se tint tellement assésuré, qu'il envoya prier les Ducs de luy fournir seulement de l'argent pour payer sa garnison, s'imaginant qu'il n'auroit plus besoin de leur secours. Mais le Roy, qui à son retour remit bientoist le siege en bon estat, ayant fermé le haut & le bas de la riviere par un grand nombre de barques équipées en guerre, & par dix grands vaisseaux Hollandois que le Comte Philippe de Nassau luy amena, les vivres manquerent aux assiegez deux mois après. De sorte que Villars fut obligé de faire sçavoir aux Ducs qui rafraischissoient leur armée au-delà de la Somme, que les Bourgeois n'estant pas disposez à se laisser mourir de faim comme les Parisiens, il seroit contraint de capituler s'il n'estoit secouru dans huit jours.

À cette nouvelle les Ducs, qui

1592.

ſçavoient d'ailleurs que l'armée Royale eſtoit fort affoiblie par les grandes fatigues d'un ſi long ſiege, raffèmbent en un jour toutes leurs troupes, marchent ſans bagage, repaſſent la Somme, font trente lieües en quatre jours, & le ſixième, qui fut le vingtième d'Avril, paroiffent en bataille à une lieüe de Roüen. Les principaux Chefs y entrèrent ſur le ſoir, parce que le Roy, qui n'avoit pas alors de quoy réſiſter tout à la fois à une grande armée au dehors, & à ceux de dedans animez par la preſence d'un ſi grand ſecours, ſe crut obligé de lever le ſiege, & de ſe retirer au Pont de l'Arche, où la Nobleſſe, & les troupes qu'il avoit auparavant envoyées ſe rafraiſchir aux environs, ſe raffèmblerent dans cinq ou ſix jours au nombre de trois mille chevaux & de ſix mille fantaffins. Alors ſe trouvant plus fort que les Ducs, qui après avoir pris la petite ville de Caudebec, s'eſtoient allé loger

à Yvetot pour la couvrir, il marcha droit à eux, résolu ou de les forcer au combat, ou de les enfermer dans ce petit canton du País de Caux, en leur coupant le chemin des vivres & de la retraite.

Et certes, son dessein devoit réussir selon toutes les apparences. Car les ayant contraints, après plusieurs petits combats, où ils avoient esté fort mal menez, d'abandonner leur logement d'Yvetot, & de se retirer de nuit en un poste plus avantageux à un quart de lieuë de Caudebec : il les y enferma si bien, qu'ils ne pouvoient ni subsister, tous les passages des vivres leur estant fermez, ni se retirer, ayant à dos un bras de mer, & en teste un ennemi plus puissant qu'eux, ni le combatre sans s'exposer visiblement à estre entiere-ment défaits. Mais le bonheur, l'adresse & la force du grand genie du Duc de Parme les tirerent dans une nuit de cét extrême dan-

1592. ger où ils estoient de perir sans ressource.

Car à la faveur de deux grands forts qu'il avoit faits sur les deux bords de la riviere, avec des redoutes qui commandoient sur l'eau, & de grands dehors, qui de son costé s'avançoient vers l'armée du Roy, comme s'il eust voulu l'attendre dans ses retranchemens, il fit passer durant la nuit du vingtième de May toute son armée, son bagage & son canon sur un grand nombre de grands batteaux couverts de poutres & de planches qu'il avoit donné ordre qu'on fist descendre de Roûen. De sorte qu'à la pointe du jour tout fut en secreté de l'autre costé de la Seine, sans que le Roy, qui s'apperceût trop tard de ce merveilleux stratagème, pust empescher que le Prince Raynuce Farnese, qui avec quatorze à quinze cens hommes avoit couvert cette retraite dans le grand Fort & dans ses dehors, ne se retirast à la file, & ne fist pas-

fer tous les gens & ses quatre pieces de canon sur les batteaux & les pontons auxquels il mit le feu.

Ainsi le Duc de Parme trouva le moyen de mettre en une nuit une grande riviere, large de demilieuë en cët endroit, entre son armée & celle du Roy, qui admira cette action comme le chef-d'œuvre d'un des plus grands Capitaines du monde. Et sans donner au Roy le temps de le pouvoir suivre par le Pont de l'Arche, il le prévint tellement par sa diligence, qu'en quatre jours il se rendit dans la Brie, en repassant la Seine sur un pont de barques vis-à-vis de Charenton. Puis ayant jetté dans Paris quinze cens Walons, pour renforcer la garnison que les Espagnols y avoient, & pris la ville d'Espernay où il passa la Marne, il ramena ses troupes dans les Pais-Bas, ayant aquis une gloire immortelle pour avoir fait deux fois, contre un si grand Roy, ce qu'il prétendoit, sans rien hazarder, en

1592.

luy faisant lever le siege des deux plus grandes villes du Royaume, Paris & Rouën.

*Memoires de  
du Plessis-  
Mornay, t. 2.*

*Memoires de  
Ville-Roy.*

*Vie de du  
Plessis-Morn.*

Or, comme on voit assez souvent qu'un mal devient l'occasion qui fait naistre un bien qu'on n'attendoit pas : aussi ce siege de Rouën, qui ne réussit pas au Roy, donna lieu à une negotiation, laquelle disposa si bien les choses à sa conversion, qu'on peut dire qu'elle jetta les semences qui produisirent peu de temps après un si beau fruit. Le Duc de Mayenne haïssoit fort les Espagnols, qui luy avoient déclaré nettement qu'on ne pouvoit le secourir qu'il ne promist de faire en sorte que les Estats élussent l'Infante avec celui qu'on luy donneroit pour mari, ce qu'il avoit esté contraint de leur faire esperer, quoy - qu'il eust résolu de n'en rien faire. D'ailleurs il s'estoit joint contre quelque reste de la faction des Seize aux Politiques de Paris, qui estoient alors les plus forts, & vouloient bien

l'avoir pour Chef, mais à condition qu'on traiteroit avec le Roy, pourveu qu'il se fist Catholique: à quoy ce Duc, qui voyoit bien qu'il ne pouvoit prétendre à la Royauté, s'estoit enfin déterminé.

D'autre costé, le Roy se trouvoit fort embarrassé entre les Huguenots & les Catholiques de son parti. Car les premiers craignant toujours qu'il ne leur échapast, l'obsedoient éternellement, & songeoient mesme, se défiant de luy, à se choisir un autre Protecteur. Et la pluspart des Catholiques, les uns veritablement indignez, & les autres faisant du moins semblant de l'estre, de ce qu'il differoit trop long-temps à se faire instruire, & à se convertir, avoient fait entre eux une nouvelle Ligue, qu'on appelloit le Tiers Parti, dont le jeune Cardinal de Bourbon s'estoit déclaré Chef, esperant que si enfin le Roy continuoit à s'obstiner en son Hérésie, ceux qui ne l'avoient suivi que sur l'esperance de

1592.

sa conversion l'abandonneroit, & qu'on le mettroit en sa place sur le Trône. Et certes, il y avoit sujet de craindre que le Duc de Mayenne qu'on sollicitoit fortement de se joindre à ce parti avec le sien, pour faire un Roy de la Maison Royale, ne s'y résolust enfin, plutôt que de souffrir que les Espagnols fissent élire celuy qui épouserait leur Infante, fust-ce un Prince de sa Maison.

Les choses estant donc ainsi disposées de part & d'autre à conclure une bonne paix, les sieurs du Plessis-Mornay & de Ville-Roy furent choisis pour travailler à ce Traité qu'on vouloit qui fust fort secret. Il y eût d'abord une grande difficulté qu'il fallut surmonter avant que de rien proposer touchant les conditions & les articles du traité qu'on prétendoit faire. Car Ville-Roy n'y vouloit point entrer qu'avant toutes choses le Roy ne donnast assurance qu'il embrasserait la Foy Catholique aussi-

roft après qu'il auroit receû son instruction ; & du Plessis remon-  
troit que cela choquoit & l'hon-  
neur & la conscience, parce qu'à  
moins que de tenir toutes les Reli-  
gions pour indifferentes, & passer  
ainsi pour Athée, on ne pouvoit  
s'engager à en choisir une en par-  
ticulier, avant que de s'estre éclair-  
ci pour sçavoir si c'est la vraye Re-  
ligion. Mais enfin on trouva un  
temperament, qui fut que le Roy,  
sans blesser son honneur & sa con-  
science, se feroit instruire dans six  
mois, avec un vray desir de se con-  
vertir ; qu'il permettroit cependant  
aux Princes & aux Seigneurs Ca-  
tholiques de son parti de députer  
vers le Pape, pour le supplier de  
confirmer par son autorité une si  
sainte résolution ; & qu'en atten-  
dant qu'elle s'accomplist, on trai-  
teroit touûjours de la paix, laquel-  
le estant concluë, le Roy seroit re-  
connu par les Princes de la Ligue.  
Il consentit sans peine à ces deux  
importans articles, sans lesquels on

1592.

ne pouvoit entrer en negotiation. On tomba mesme assez facilement d'accord sur les articles qui concernoient le général du parti de la Ligue. Mais quand on vint aux interets particuliers de chacun des Seigneurs confederez, le Duc de Mayenne fit demander pour luy & pour eux des choses si avantageuses & si excessives, qui tendoient manifestement au démembrement de l'Estat, qu'on fut enfin contraint, voyant qu'on ne se vouloit pas relascher, de rompre après deux mois de négociation cette Conference.

Elle produisit toutefois un grand bien, en ce que le Roy demeura ferme dans la résolution qu'il avoit prise de se faire instruire de bonne foy, & de permettre aux Seigneurs Catholiques d'envoyer vers le Pape leurs Députez, qui furent le Cardinal de Gondy & le Marquis de Pisany. Innocent IX. qui avoit succedé l'année précédente à Grégoire XIV. s'estoit comme luy

déclaré hautement pour la Ligue. Il avoit mesme créé Cardinal & Legat en France Philippe Sega Evêque de Plaisance, que le Cardinal Caietan, retournant à Rome après la mort de Sixte V. avoit laissé à Paris en sa place pour y servir la Ligue, comme il fit de toute sa force. Clement VIII. ayant succédé à ce Pape qui ne jouït du Pontificat que deux mois, suivit d'abord les traces de ses deux derniers Prédecesseurs; & s'estant laissé prévenir par les Espagnols, ne voulut pas seulement écouter ces Députez. Mais cette députation ne laissa pas, comme on le verra en son temps, de produire l'heureux effet qu'on s'en estoit promis, & qui fut fatal à la Ligue.

Cependant le Roy poursuivant Novem. 2. 2. toujours sa pointe alla reprendre la ville d'Espernay, après que le Marechal de Biron qui avoit commencé d'en former le siege, eût esté emporté d'un coup de fauconneau qui luy enleva la reste com-

1592.

me il reconnoissoit la place. En suite, pour se rendre Maistre de la Brie, il assiegea & prit en trois jours Provins qui en est la capitale; puis il bastit dans l'isle de Gournay, entre Meaux & Paris, à quatre lieuës de cette grande ville, un Fort, pour empescher qu'elle ne pust rien recevoir par la Marne, qui luy apporte une grande partie des biens de la Champagne & de la Brie.

D'autre costé le Duc de Mayenne, qui n'ayant pas assez de forces pour s'opposer à ces progrès du Roy, n'avoit pû faire autre chose pour soulager Paris, que de prendre Crespy en Valois, résolut enfin d'employer contre le Roy la grande machine dont il estoit menacé depuis si long - temps, je veux dire l'Assemblée générale des Estats, pour y proceder à l'élection d'un nouveau Roy qui fust de la Religion Catholique Romaine, dont tous les Rois de France, comme Fils aînez de l'Eglise,

avoient toujours fait constamment profession depuis le Grand Clovis, qui après son Baptesme merita le glorieux surnom de Tres-Chrestien, qu'il a transmis sans aucune interruption à tous ses Successeurs dans l'espace de près de douze cens ans jusques au défunt Roy Henri III.

Le Duc s'estoit solennellement engagé plus d'une fois à convoquer cette Assemblée; mais il avoit toujours adroitement differé de le faire & pour l'interest de l'Etat & pour le sien particulier. Car d'une part il craignoit toujours que les Espagnols qui n'épargneroient rien pour gagner malgré luy les Députez, partie par argent, & partie par la presence d'une grande armée qu'ils vouloient encore envoyer en France sous le Duc de Parme, pour favoriser les Estats, à ce qu'ils disoient, ne vinssent enfin à bout du dessein qu'ils avoient de faire élire leur Infante: & de l'autre voyant fort bien qu'il ne pourroit estre élu, parce qu'il

1592.

ne pourroit épouser l'Infante, il ne vouloit point qu'on en choisist un autre, pour ne pas perdre cette autorité souveraine, qu'il ne pouvoit retenir que jusques à ce que les Estats eussent fait l'élection d'un nouveau Roy.

Mais après tout, il ne pouvoit plus résister aux pressantes sollicitations que les grandes villes de son parti, les Espagnols, le Pape mesme & son Legat, faisoient continuellement pour l'obliger à tenir la parole qu'il avoit si souvent donnée de convoquer cette Assemblée. Et ce qui enfin acheva de l'y déterminer, fut que le Duc de Parme, qui assembloit ses forces pour entrer en France une troisiéme fois, mourut sur ces entrefaites le cinquiéme de Décembre. Car il crut que les Espagnols n'ayant point de Général qui fust à beaucoup près de la force de ce grand homme, ou luy laisseroient le commandement de leurs armées, ou que ne faisant pas de grands progrès, ils

ne luy seroient pas extrêmement redoutables comme il arriva. Sur quoy il ne fit plus nulle difficulté de faire assembler les Députez que l'on avoit déjà choisis dans les Provinces & dans les villes, ne doutant point que comme il avoit pour soy, outre une grande partie de ces Députez, le Parlement, l'Hostel de Ville, la pluspart des Colonels & le parti des Politiques, il ne deust rompre aisément toutes les mesures & les brigues des Espagnols & de ce peu de mutins qui restoient de la faction des Seize, qu'il ne regardoit que comme des canailles dont il méprisoit la fureur impuissante. Et c'est pour cela même qu'il fit enfin résoudre que l'Assemblée se tiendroit à Paris, malgré tous les artifices des Espagnols, qui vouloient qu'elle se tint à Reims ou à Soissons, où le Duc ne pourroit avoir tous ces grands avantages qu'il auroit à Paris.

L'Assemblée fut donc intimée

1592.

pour le mois de Janvier. Et tandis que les Députez se rendoient à Paris les uns après les autres, le

*Déclarat. de  
M. le Duc de  
Mayenne, t. 5.  
des Mem.  
Cayet, t. 1.*

Duc de Mayenne fit publier une ample Déclaration du cinquième de Janvier, par laquelle, après avoir justifié les armes de la Ligue

*Ann.*

1593.

par toutes les raisons les plus plausibles qu'il put employer, & sur tout par le grand motif de la Religion qui cederait enfin à l'Hérésie si on recevoit un Roy Hérétique, il invite tous les Princes, Prélats, Seigneurs & Officiers Catholiques du parti contraire à se trouver avec eux dans leur Assemblée, pour travailler tous ensemble, sans autre veüe que de la gloire de Dieu & du bien public, à choisir les moyens qu'on trouveroit les plus utiles pour conserver la Religion & l'Etat; protestant contre ceux qui refuseroient une voye si raisonnable, qu'ils seroient la cause de tous les malheurs qui pourroient en suite arriver.

Le Legat en fit une aussi, mais d'une maniere bien plus odieuse, en ce qu'au lieu de se tenir dans les termes généraux du bien de la Religion & de l'Estat, comme le Duc de Mayenne 'avoit fait, il invitoit les Catholiques à se rendre aux Estats pour y élire un Roy qui fust de nom & d'effet Catholique, & qui pust maintenir par sa puissance la Religion & l'Estat, en quoy il sembloit assez clairement désigner le Roy d'Espagne.

Il ne fut pas difficile au Roy de répondre solidement à ces deux Déclarations, & de faire une semblable protestation contre leurs Auteurs par un Edit du mesme mois. Et cependant les Députez estant presque tous arrivez, ils allerent en Procession à Nostre-Dame, où après avoir receû la sainte Communion ils entendirent le Sermon que le célèbre Genebrard leur fit, avec un tres-grand scandale de tout ce qu'il y avoit encore de ve-

*Déclarat. du  
Roy sur les  
impostures,  
&c.*

*Mem. de la  
Ligue, t. 5.  
Cayet, t. 1.*

1593.

ritables François dans cette Compagnie.

Ce Docteur estoit à la verité l'un des plus habiles hommes de son siecle, sur tout dans la connoissance des saintes Lettres, & de la Langue Hebraïque, dont il fut Professeur Royal à Paris. Mais par cette malheureuse fatalité, ou plutôt par cet excès d'un zele immodéré qui entraîna la plupart des Docteurs de Paris dans la Ligue, il s'y attacha avec tant de passion, qu'il en fut toujours un des plus ardens & plus opiniâtres défenseurs : ce qui joint à sa profonde doctrine, fut cause que le Pape Grégoire XIV. grand Protecteur de la Ligue luy donna l'Archevesché d'Aix après la mort d'Alexandre Canigrany qui mourut à Rome.

Or comme il estoit un des principaux Députés pour l'ordre du Clergé, & qu'il avoit aquis beaucoup de credit & d'autorité pour son rare sçavoir, on le pria de faire ce Sermon, dans lequel, au lieu

d'exhorter par la parole de Dieu les Députez à n'avoir dans leurs délibérations devant les yeux que la conservation de l'Estat & de la Religion qui en est le plus ferme appuy, il s'efforça de prouver par de tres-méchantes raisons, que leur Assemblée pouvoit changer & abolir la Loy Salique, qui est la Loy fondamentale de l'Estat, qu'on a toujours inviolablement observée depuis l'établissement de la Monarchie Françoisise jusqu'à maintenant : comme si les Estats, qui n'ont point d'autre pouvoir que de représenter dans leurs Cahiers ce qu'ils croyent estre nécessaire pour le bien & la conservation de l'Estat, le pouvoient détruire, en ruinant & en s'appant le fondement qui le soustient, & qui empesche qu'il ne tombe entre les mains des Estrangers. Mais c'est que ce Docteur, qui estoit bon Ligueur & mauvais François, estant tout dévoué aux interests du Roy Philippe comme les Seize, dans la faction

1593.

desquels il s'estoit engagé, vouloit disposer les esprits des Députez à déferer la Couronne de France à l'Infante d'Espagne, selon l'intention des Espagnols, qui au lieu des veritez de l'Evangile luy faisoient prescher une si fausse & méchante maxime.

Le Duc de Mayenne, qui tout Chef de la Ligue qu'il estoit, avoit pourtant l'ame Françoisse, & aimoit sa Patrie, comme le Roy mesme l'avoûa, avoit des veûës bien différentes; & sans s'étonner de ce vain discours, parce qu'il sçavoit les moyens d'en détourner l'effet, il fit l'ouverture de l'Assemblée des Estats Généraux le vingt-sixième de Janvier dans la Salle haute du Louvre. On y observa toutes les cérémonies que l'on garde toujors dans les Estats legitimement convoquez; & tout ce que dit d'agréablement burlesque sur ce sujet l'Auteur de l'ingenieuse Satyre, intitulée *le Catholicon d'Espagne*, n'est qu'une invention d'un bel esprit,

*Le Roy Au-  
mosn. du Card.  
de Bourbon.*

*Thuan. l. 105.*

*Notes sur le  
Catholic.*

esprit, qui sous d'assez plaisantes fictions ne laisse pas d'envelopper beaucoup de veritez qui décrient très-justement le parti de la Ligue.

Il n'y eût point d'autre Procession que celle que firent tous les Députez, quand ils allerent faire leurs dévotions à Nostre-Dame; & cette autre des Moines armez sur les differens habits de leurs Ordres, laquelle est décrite si plaisamment au commencement du Catholicon, & qu'on voit encore aujourd'huy dans plusieurs estampes, n'est autre chose que la montre des Ecclesiastiques & des Religieux, que l'Auteur de cette Satyre a transportée du siege de Paris à ces Esrats, en la déguisant en Procession pour rendre son Ouvrage plus divertissant.

Tout s'y fit selon la coustume, excepté que le Duc de Mayenne, comme Lieutenant Général de l'Estat & de la Couronne de France, ce qui ne s'estoit jamais veû, estoit assis sous un dais de drap d'or. Les

1593.

trois Ordres y prirent leur séance à l'ordinaire. Celuy du Clergé y fut fort nombreux. Il y eût fort peu de Seigneurs & de Gentils-hommes dans celuy de la Noblesse : mais pour luy donner plus d'éclat, M. de Mayenne, comme s'il eust eû la puissance & l'autorité souveraine, prit la liberté, ce qui n'appartient qu'au Roy seul, de créer un Admiral, qui fut le Marquis de Villars, & quatre Mareschaux de France, les sieurs de la Chastre & de Bois-Dauphin, dont l'ancienne Noblesse est assez connuë, Rosne Gentilhomme Lorrain, cadet de la Maison de Savigny Seigneur de Rosne au Duché de Bar, & Saint Paul soldat de fortune, qui par sa valeur & par sa conduite au mestier des armes avoit aquis son titre de Noblesse.

M. de Mayenne, après la mort du Duc de Guise, dont ce Capitaine estoit la créature, l'avoit commis au Gouvernement de Cham-

pagne, où après s'estre rendu maistre de Reims, de Mezieres & de Vitry, il eût l'audace de s'emparrer par force du Duché de Retelois, & d'en prendre possession en qualité de Duc, en vertu du don qu'il disoit en avoir eû du Pape, comme le Roy l'écrivit du Camp devant Chartres au Duc de Nevers. Et enfin son orgueil insupportable, joint à la tyrannie qu'il exerçoit dans la Province, luy fit perdre la vie par la main du jeune Duc de Guise qui le fit tomber mort à ses pieds d'un coup d'épée qu'il luy donna droit dans le cœur, parce que ce Prince l'ayant prié fort civilement de retirer de Reims les gens de guerre qu'il y avoit mis pour s'en asseûrer, ce prétendu Marechal, qui vouloit, malgré qu'il en eust, y estre le maistre absolu, luy avoit dit fierement, en mettant la main sur la garde de son épée, qu'il n'en feroit rien.

Au reste le Duc en créant comme Lieutenant Général de l'Estat

*Lettre du Roy au Duc de Nevers au Camp devant Chartres, le 24.*

*Mars 1591.*

*M de Nevers, Traité de la prise des Arms.*

*Notes sur le Cathol.*

1593.

un Admiral & quatre Mareschaux de France, eut avoir fait un coup d'importance pour faire valoir ses prétendus Estats de Paris, & pour affermir son autorité & fortifier son parti. Mais le Seigneur de Charvallon, qui avoit autant d'esprit que de cœur, & qui prévit les suites de cette action, luy dit librement & fort galamment : *Prenez bien garde à vous, Monsieur; car en cette nouvelle création vous avez fait aujourd'huy des bastards qui se feront un jour legitimer à vos dépens.* C'est ce qui se verifia bien-tost après en la personne de Villars, de la Chastre, & de Bois-Dauphin qui l'abandonnerent, & firent leur Traité avec le Roy, pour estre maintenus par une autorité legitime dans ces hautes dignitez que le Roy seul, à l'exclusion de tout autre, peut donner. Et si le Baron de Rosne, qui avoit assez de naissance & de mérite, eust encore eû comme les autres quelques places à rendre au Roy pour se fai-

re legitimer aussi-bien qu'eux, on n'eust pas perdu celles que les Espagnols, ausquels se voyant rebute, il se donna, prirent sous sa conduite & par sa valeur en Picardie.

Voilà donc quel fut l'ordre de la Noblesse. Pour le tiers Estat, il estoit composé de peu de personnes considerables, & de beaucoup de gens ramassez, qui ne servoient qu'à grossir l'Assemblée. Les Harangues qu'on voit dans le Catholicon, presque toutes de la façon de Rapin, de M. Gillot Conseiller de la Cour, de Florent Chrestien, & de M. Pierre Pithou, sont faites à plaisir pour réjouir le Lecteur. Il ne s'en fit que quatre à l'ordinaire des autres Estats. M. de Mayenne fit l'ouverture de ceux-cy par la sienne, où pour satisfaire à l'attente des Députez, il déclara qu'on n'estoit assemblé que pour proceder à l'élection d'un Roy qui fust Catholique; ce que pourtant il n'avoit nullement enyie qui se

*Notes sur le Catholicon.*

1593.

fist, comme effectivement il l'empescha. Le Cardinal de Pellevé qui commençoit fort à baisser, ne fit rien qui vaille en parlant pour le Clergé : le Baron de Senecey pour la Noblesse, & le sieur de Laurens Avocat Général au Parlement de Provence, pour le tiers Estat, firent incomparablement mieux chacun en sa maniere, celuy-cy de grand Orateur, & celuy-là de sage Cavalier.

*Coyet, t. 2.*

Cependant le Roy qui ne sçavoit pas tout le secret du Duc de Mayenne, appréhendoit bien fort qu'on n'eüst dans cette Assemblée un Roy, qui estant reconnu du Pape, du Roy d'Espagne, de la pluspart des Potentats de la Chrestienté, de tous les Catholiques de la Ligue, & peut-estre aussi de tous ceux du Tiers parti dont il se déffoit toujourns, eüst du moins rendu la guerre éternelle, s'il ne fust enfin demeuré le maistre. Pour prévenir un si grand mal, il trouva bon que les Catholiques de son

parti envoyassent par un Trompette à l'Assemblée un Acte authentique, par lequel ils luy signefioient, que puis que le Duc de Mayenne leur avoit fait entendre par sa Déclaration, qu'il avoit convoqué cette Assemblée pour chercher les moyens d'asséürer la Religion & l'Estat, ils estoient tout prests d'envoyer leurs Députez pour conférer avec les leuts en quelque lieu prés de Paris duquel on conviendroit, afin de pouvoir parvenir à un si grand bien qui estoit le comble de leurs desirs, protestant que s'ils rejettoient une proposition si raisonnable, ils feroient coupables de tous les maux que la continuation d'une si funeste guerre produiroit.

*Proposition des Princes, Prélats, Officiers de la Couronne, & principaux Seigneurs Catholiques estant prés de Sa M.*

*Mem. t. 5.*

C'est un étrange aveuglement que celuy que cause une forte passion dans un esprit qui s'en est tellement laissé préoccuper, que quelque lumiere qu'il ait d'ailleurs, il ne voit pas ce que les moins éclairés découvrent d'abord, sans

1593,

se donner la peine d'en faire une exacte recherche. On propose icy nettement, en termes tres-clairs, sans aucune ambiguité, une Conference entre les Catholiques des deux partis, pour chercher tous ensemble les voyes les plus seûres de sauver la Religion & l'Estat. Et néanmoins le Cardinal Legat, ne consultant que cette ardente passion qu'il a de maintenir la faction des Seize contre le Roy, pour l'exclure de la Couronne, s'écrie que cette proposition des Catholiques Royalistes est contre la Loy de Dieu, qui défend d'avoir commerce avec les Héretiques; & ces Docteurs dévouëz à la Ligue, auxquels il l'envoie pour l'examiner, la déclarent schismatique & hérétique. Mais le Duc de Mayenne qui avoit des veûës bien différentes de celles du Legat & des Espagnols, & qui vouloit empescher qu'on n'éleust un Roy, fit si bien que l'on conclut dans les Estats qu'on accepteroit la Conference

Nov. 1. 2.

Réponse du  
Duc de Mayee.Lieutenant  
Général, &c.

Mem. t. 5.

entre les seuls Catholiques des deux partis, de la maniere qu'on la proposoit. Elle ne se tint toutefois que plus de deux mois après, à la fin d'Avril, au bourg de Surefne, parce que le Duc de Mayenne, qui ne vouloit que gagner du temps pour venir à ses fins, estoit allé, avant que de faire réponse, au-devant de l'armée Espagnole conduite par le Comte Charles de Mansfeld. Ce Duc croyoit pouvoir prendre avec elle toutes les places au dessous & au dessus de la Seine qui incommodoient Paris. Mais comme elle estoit si foible, qu'avec les troupes qu'il y avoit jointes elle ne faisoit pas dix mille hommes, tout ce qu'elle put faire fut de prendre Noyon qui l'arresta; après quoy, comme elle estoit extrêmement diminuée par la longueur d'un siege où il y eût bien du sang répandu, le Comte fut contraint de s'en retourner en Flandre.

Pour la Conference, quoy-qu'el-

1593.  
*Actes de la  
Conference de  
Suresne.*

*Cayet, t. 2.*

le se fist avec beaucoup plus d'appareil & d'éclat que toutes les autres, elle eût pourtant la mesme destinée, parce que les deux Chefs de la Députation de part & d'autre, Renaud de Beaune Archevesque de Bourges pour les Royalistes, & Pierre d'Éspinac Archevesque de Lyon pour la Ligue, deux des plus adroits & des plus éloquens hommes de leur siecle, estoient un peu trop habiles, & soustenoient avec trop d'esprit & de force leur sentiment, pour pouvoir s'accorder, en disputant l'un contre l'autre. L'Archevesque de Bourges, dans les trois harangues qu'il fit pour établir sa proposition, & pour la confirmer en réfutant ce qu'on luy avoit répondu, n'omit rien de tout ce qu'on pouvoit dire de plus fort pour persuader à ceux de la Ligue ces trois points qu'il soustint toujourns constamment jusqu'à la fin, comme autant de veritez incontestables.

Le premier, que l'on est obligé

de reconnoistre & d'honorer comme son Roy celuy auquel le Royaume appartient par le droit inviolable d'une succession legitime, sans avoir égard ni à la Religion qu'il professe, ni à ses mœurs. C'est ce qu'il prouva, premierement par les témoignages de Jesus-Christ & de ses Apostres, qui nous ordonnent d'honorer les Rois & les autres Souverains, & de leur rendre l'obéissance qui leur est deüe, quoy qu'ils soient infidelles & méchans, déclarant que tout homme doit estre soumis aux puissances ordonnées de Dieu, & que d'en user autrement c'est résister à sa volonté, & troubler l'ordre & la tranquillité publique. Secondement, par les exemples de l'Ancien Testament, où l'on voit que Sedecias avoit esté tres-aigrement repris, & puni de Dieu pour s'estre révolté contre le Roy des Caldéens; que le peuple d'Israël luy avoit obéi dans la captivité de Babylone par l'ordre de Dieu; & que les Prophetes,

*Q. vj*

1593.

comme Ahias & Elie, s'estoient contentez de reprendre les Rois infidelles à Dieu comme Jero-boam & Achab, sans se révolter contre eux. Troisièmement, par l'exemple des Chrestiens de tous les siècles, des Evesques, & des Papes mesmes, qui avoient souffert paisiblement la domination des Empereurs Idolâtres, Tyrans & persecuteurs de l'Eglise, & qui n'avoient pas refusé de reconnoître pour leurs Souverains les Empereurs qui s'estoient faits Héretiques, comme Constantius, Valens, Zenon, Anastase, Heraclius, Constantin IV. & V. Leon III. & IV. Theophile, & les Rois Gots en Italie, les Vandales en Affrique, & les Visigots en Espagne & dans les Gaules, quoy-qu'ils fussent tous Ariens.

Il ajouta, passant au second point, qu'à plus forte raison l'on estoit obligé d'obéir au Roy, qui n'estoit, par la grace de Dieu, ni Payen, ni Arien, ni persecuteur

de l'Eglise & des Catholiques qu'il protegeoit & maintenoit dans tous leurs droits; qui croyoit avec eux un mesme Dieu, un mesme Jesus-Christ, un mesme Symbole. Et quoy - qu'il fust separé d'eux par quelques erreurs qu'il avoit succées, pour ainsi dire, avec le lait, & auxquelles il n'avoit renoncé que par une conversion forcée, le poignard sur la gorge, qu'on ne pouvoit pas dire néanmoins qu'il y fust attaché avec l'opiniastreté qui est propre de l'Héresie, puis qu'il estoit tout résolu de les abandonner aussitost qu'on l'auroit instruit de la verité, ce qui luy faisoit soustenir modestement qu'on ne devoit pas le faire passer pour Héretique. Qu'au reste il y avoit grand sujet d'esperer qu'il se convertiroit bientost; qu'il y estoit déjà tout disposé, comme il paroissoit par la permission qu'il avoit donnée aux Princes & aux Seigneurs Catholiques d'envoyer à ses dépens le Marquis de Pisany

1593.

à Nostre Saint Pere, & de faire avec eux cette Conference; qu'il s'estoit mesme tenu decouvert avec grand respect, en voyant passer une Procession à Mante devant ses fenestres: qu'il avoit renouvelle solennellement depuis peu de jours la promesse qu'il avoit faite de se faire instruire, & qu'il l'accompliroit infailliblement au plustost.

Et sur cela, pour s'aquiter de ce qu'il s'estoit propose en troisieme lieu, il se mit à les conjurer avec les paroles du monde les plus fortes & les plus tendres, de se joindre avec eux pour accomplir une si bonne œuvre, & pour avoir part à l'instruction, & en suite à la conversion d'un si grand Roy, qui recevant d'eux le devoir auquel ils estoient obligez, leur donneroit assûrément la satisfaction qu'ils souhaitoient, & qu'il n'avoit pû donner en un temps où, comme on la luy demandoit les armes à la main, il eust semblé qu'il n'agissoit encore que par force.

D'autre part l'Archevesque de Lyon qui n'avoit pas moins d'éloquence, d'esprit & de sçavoir que l'Archevesque de Bourges, en répondant par ordre aux trois points proposez par ce Prélat, dît au nom de tous ses Collegues, qu'ils avoüoient qu'on doit reconnoistre pour Roy, pour Maistre Souverain, & pour Chef de la Monarchie Françoisé celui auquel le Royaume appartient par une legitime succession. Mais comme la Religion doit l'emporter pardessus la chair & le sang, qu'il falloit nécessairement que ce Monarque fust un Roy Tres-Chrestien de nom & d'effet; & que selon toutes les Loix divines & humaines il ne leur estoit pas permis d'obéir à un Roy Héretique, dans un Royaume qui s'estoit soumis à Jesus-Christ, en recevant & professant la Religion Catholique. Que Dieu dans l'ancien Testament avoit défendu d'établir un Roy qui ne fust pas du nombre des freres, c'est - à - dire,

1593.

de la mesme Religion qui fait la  
vraye fraternité; que suivant cet  
ordre les Prestres & les Sacrifica-  
teurs d'Israël s'estoient soustraits  
de l'obéissance du Roy Jeroboam,  
aussitost qu'il eût renoncé au culte  
du vray Dieu; que les villes d'E-  
don & de Labna, qui estoient du  
domaine des Levites les mieux  
instruits en la Loy de Dieu, avoient  
abandonné Joram Roy de Juda  
pour la mesme raison; qu'Amazias  
& la Reine Athalia ayant quitté la  
Religion de leurs peres, avoient  
esté renversez de leur Trône du  
consentement général de tous les  
Ordres du Royaume; & que les Ma-  
chabées estoient estimez & louéz  
de toute la terre, comme les der-  
niers heros de l'ancienne Loy, par-  
ce qu'ils avoient pris les armes  
contre Antiochus leur Prince Sou-  
verain, pour la défense de leur Re-  
ligion.

Que si le peuple Juif avoit obéi  
au Roy des Caldéens, c'est qu'il s'y  
estoit obligé par serment, selon

l'exprés commandement que Dieu luy en avoit fait par ses Prophetes, pour le punir de ses abominations, en le soumettant à la domination d'un Prince infidelle. Mais que pour eux, bien loin d'avoir fait un pareil serment, ils en avoient fait, par l'autorité des Souverains Pontifes, un tout contraire de ne reconnoistre jamais un Héretique pour leur Roy. Et quant aux Catholiques, qui ne laissoient pas de rendre obéissance aux Empereurs & aux Rois Héretiques, il est certain que ce n'estoit que par pure contrainte pour leur impuissance, & que leur cœur n'y avoit nulle part, témoin l'étrange maniere dont les Saints Peres les ont traitez dans leurs écrits, où ils les appellent loups, chiens, serpens, tygres, dragons, lions & Antechrists, conformément à l'Evangile, qui veut que celuy qui s'est révolté contre l'Eglise soit tenu & traité comme un Payen, bien loin qu'on le reconnoisse pour Roy, &

1593.

pour Roy Tres-Chrestien. Qu'au reste, outre les Conciles receûs en France, & les Loix Imperiales qui déclarent les Héretiques indignes de toute sorte d'honneurs, de dignitez & de charges publiques, beaucoup plus de la Royauté, la Loy fondamentale de la Monarchie Françoisise y est toute expresse, par le serment que les Rois Tres-Chrestiens font à leur Sacre de maintenir la Religion Catholique, & d'exterminer toutes les Hérésies; que c'est pour cela qu'ils reçoivent le serment de fidelité de leurs Sujets, & que les derniers Estats avoient arresté, avec l'applaudissement général de tous les bons François, qu'on ne se départiroit jamais de cette Loy, qui fut receüe, & solennellement jurée comme fondamentale de l'Estat.

Enfin, pour achever ce qu'il avoit à dire sur ce premier point, il ajouta que sans cela on ne conserveroit jamais en France la Religion, parce qu'un Prince Héreti-

que ne manqueroit pas d'établir l'Hérésie dans les Estats, tant par son exemple que ses Sujets suivroient aisément, que par son autorité à laquelle on ne résiste pas long-temps : comme il n'avoit que trop paru dans le Royaume d'Israël que Jeroboam rendit idolâtre ; & comme il paroissoit encore en Danemark, en Suede, dans les Estats Protestans d'Allemagne, & dans l'Angleterre, où les peuples, suivant l'exemple de leur Prince, & pliant sous leur autorité, se sont laissé malheureusement entraîner dans cet horrible abîme d'Hérésies où ils sont encore aujourd huy plongez.

Et là - dessus passant aux autres points de la harangue de M. de Bourges, il dît en peu de mots, qu'on ne pouvoit douter que le Roy de Navarre ne fust Héretique obstiné, & nullement disposé à se convertir, puis qu'il soustenoit depuis si long-temps des erreurs condamnées d'Hérésies par

1593.

des Conciles Oecuméniques, & qu'il favorisoit plus que jamais les Huguenots, & sur tout ses Ministres; qu'on l'avoit invité cent fois, mais en vain, à se convertir; qu'en suite il seroit inutile qu'ils entreprissent de l'y exhorter; qu'ils ne le feroient jamais, particulièrement après qu'on l'auroit reconnu comme il le prétendoit; & qu'ils avoient tous fait serment non seulement de ne le pas reconnoistre, mais mesme de n'avoir nul commerce avec luy tandis qu'il seroit Héretique.

Or comme l'Archevesque de Bourges, qui sçavoit le secret du Roy, vit qu'après la forte replique qu'il fit à tout ce grand discours, ils estoient arrestez sur ce point duquel ils estoient résolus de ne rien relascher, il crut qu'en le leur accordant, l'affaire seroit bientôt terminée. C'est pourquoy ayant demandé du temps pour consulter là-dessus les Princes & les Seigneurs desquels ils estoient dé-

putez, aussitost qu'il en eût receü la réponse, qu'il sçavoit bien qu'on luy feroit, il dît en la septième séance le dix-septième de May aux Députez de l'Union, *Que Dieu avoit enfin exaucé leurs vœux, & qu'ils auroient tout ce qu'ils avoient demandé pour sauver la Religion & l'Etat par la conversion du Roy qu'on leur avoit fait esperer, & de laquelle on pouvoit maintenant les asséurer, puis que le Roy, résolu d'abjurer son Hérésie, avoit déjà convoqué les Prélats & les Docteurs desquels il vouloit recevoir l'instruction, qui devoit précéder cette grande action que tous les bons Catholiques des deux partis souhaitoient avec tant d'ardeur, pour se réunir tous ensemble par une bonne paix. Et afin qu'elle se fist à la satisfaction d'un chacun, qu'ils pouvoient traiter avec eux des sûretés & des autres conditions qu'ils pouvoient demander pour leurs interets: les asséurant, afin de leur oster tout sujet de se défier, que rien ne s'exécuteroit de leur costé que le Roy ne*

1593. se fust déclaré effectivement Catholique.

Cette proposition que Messieurs les Députés de l'Union n'attendoient pas, & qui ruinoit toutes les prétentions de leurs Chefs, les déconcerta tellement, qu'après avoir délibéré entre eux pour y répondre, n'ayant pû rien conclure, ils se crurent obligés de la porter à l'Assemblée des Estats à Paris. Et ce fut alors qu'on vit clairement que les Chefs du parti, qui ne songeoient qu'à satisfaire leur ambition, sous le beau prétexte d'un fort grand zele de la Foy Catholique, craignoient bien plus la conversion du Roy, qu'ils ne la souhaitoient. Quoy-qu'on leur eust fait voir par de tres-puissantes raisons, appuyées de l'autorité des plus sçavans Docteurs, qu'on pouvoit donner en France l'absolution au Roy, sans recourir à Rome, veû principalement qu'on ne la donneroit que *ad cautelam*, & que l'on envoyeroit après en deman-

der la confirmation au Pape : ils firent répondre par l'Archevesque de Lyon, qu'on souhaitoit ardemment la conversion du Roy de Navarre, mais qu'on ne la pouvoit tenir pour veritable, que le Saint Pere, au jugement duquel ils la soumettoient, & qui a seul le pouvoir & l'autorité de l'absoudre, ne l'eust reconcilié à l'Eglise; & qu'avant cela il ne leur estoit pas permis d'entrer en aucun Traité de paix & de seûreté, puis que ce seroit prévenir le jugement du Pape, & traiter du moins indirectement avec celuy qui estoit encore hors de l'Eglise, ce qui seroit directement contre le serment qu'ils avoient fait. Et sur cela le Duc de Mayenne, qui ne cherchoit que les moyens de retenir le plus longtemps qu'il luy seroit possible cette autorité presque souveraine qu'il avoit usurpée, & la pluspart des Princes & des Seigneurs de son parti firent un nouveau serment, entre les mains du Legat, de ne

1593.

reconnoître jamais le Roy de Navarre, quand mesme il se feroit Catholique, si ce n'estoit par le commandement du Pape. Ainsi demeurant toujours fermes dans cette résolution, qui empeschoit absolument qu'on ne passast plus outre dans la Conference, après sept ou huit séances tenuës à Suresne, & deux autres à la Roquette, maison du Chancelier de Chiverny hors de la porte Saint Antoine, & à la Villette entre Paris & Saint Denis, on ne put jamais s'accorder, & l'on ne conclut rien du tout qui tendist à la paix, pendant que les Espagnols employoient tous leurs artifices & tous leurs partisans dans les Estats, pour rendre la guerre éternelle par l'élection d'un Roy.

*Mém. de la Ligue.*

*Gayet. Noven.*

Car avant mesme que l'on commençast la Conference de Suresne, le Duc de Feria Ambassadeur extraordinaire du Roy d'Espagne vers les Estats Généraux de Paris, accompagné de Dom Bernardin de Mendoze

Mendoze Ambassadeur ordinaire, de Dom Diego d'Ibarra, & de Jean Baptiste Tassis, presenta en pleine Assemblée, où il fut receû avec de grands honneurs, les Lettres de son Maistre, par lesquelles il l'exhortoit à proceder au plûtost à l'élection d'un Roy Catholique. C'estoit ce que ce Prince souhaitoit passionnément, tant pour rendre les deux partis irréconciliables, comme ils l'eussent esté sans doute, si l'on eust fait un nouveau Roy, que pour faire tomber la Couronne à l'Infante sa fille, comme il s'en estoit déjà expliqué plus d'une fois. En effet, ces Espagnols ne manquerent pas quelque temps après de proposer son droit prétendu de proximité, estant sortie de la fille du Roy Henry II. Puis voyant qu'on vouloit absolument un Roy, ils proposerent de nouveau de la marier avec l'Archiduc Ernest frere de l'Empereur Rodolphe. Mais comme ils virent que ces deux propositions estoient tres-

1593.

*Lettre du Roy Catholique aux Reverendiss.**Illustres, Magnifiques, & ses bien-aimés Députés des Estats Généraux de France.**Mem. t. 5.*

1593.

mal receûs de leurs partisans mesme les plus zelez, qui vouloient, comme tous les autres, qu'on éleust un François auquel le Roy d'Espagne pourroit donner sa fille en mariage: ils firent enfin une nouvelle ouverture, après avoir pris du temps pour déliberer sur une affaire de cette importance, & dirent que le Roy leur maistre, pour les satisfaire, estoit prest d'accorder le mariage de l'Infante avec un Prince François qu'il nommeroit, y compris ceux de la Maison de Lorraine, puis qu'il estoit juste que ce fust luy qui se choisist un genre; mais qu'il falloit aussi que les Estats les éleussent, & les déclarassent tous deux Roy & Reine de France *solidairement*, & qu'il employeroit pour les maintenir toutes les forces de ses Royaumes.

Comme presque tous les Députez ne vouloient autre chose qu'un nouveau Roy qui fust François, cette proposition qui leur paroissoit extrêmement avantageuse fut re-

ceüe avec tant d'applaudissement, que le Duc de Mayenne, qui estoit retourné depuis peu aux États pour rompre les desseins des Espagnols, n'osa s'y opposer directement, quoy - qu'il eust fortement résolu d'empescher par toutes les voyes qui luy seroient possibles, qu'on ne fist cette éléction qui ne pouvoit tomber sur luy. Or comme il en cherchoit les moyens, cette partie du Parlement des Pairs qui estoit à Paris pour la Ligue, ayant conservé, nonobstant cette division des membres de cét auguste Corps, les généreux sentimens, & les maximes inviolables qu'il a touïjours fait valoir en toutes les occasions, & en quelque estat qu'il se soit trouvé, pour maintenir les Loix fondamentales & les Libertez de la Monarchie Françoisse, luy en fournit un excellent. Car la Cour ayant appris qu'on sembloit approuver dans les États la proposition des Espagnols, rendit le vingt-huitième de Juin ce

1593.  
 Arrest donné  
 en la Cour de  
 Parlement de  
 Paris le 28.  
 Juin 1593.  
*ibid.*

célebre Arrest, qui porte : *Que*  
*n'ayant, comme elle n'a jamais eü,*  
*autre intention que de maintenir la*  
*Religion Catholique, Apostolique &*  
*Romaine en France, sous la prote-*  
*ction d'un Roy Tres-Chrèstien, Ca-*  
*tholique & François, elle a ordonné &*  
*ordonne qu'on fera des remontrances*  
*ce jour-là mesme à M. de Mayen-*  
*ne, Lieutenant Général de l'Estat &*  
*Couronne de France, en la presence*  
*des Princes & Officiers de la Cou-*  
*ronne estant de present à Paris, à ce*  
*qu'aucun Traité ne se fasse pour trans-*  
*ferer la Couronne en la main des Prin-*  
*ces ou Princesses Estrangers . . . . .*  
*& qu'il ait à employer l'autorité qui*  
*luy est commise pour empescher que*  
*sous le prétexte de la Religion la*  
*Couronne ne soit transferée en main*  
*estrangere contre les Loix du Royau-*  
*me . . . . . & que dès à present elle a*  
*déclaré & declare tous les Traitez*  
*faits, & qui se feront cy-aprés pour*  
*l'établissement d'un Prince ou Prin-*  
*cesse estrangere, nuls & de nul effet*  
*& valeur, comme faits au préjudice*

de la Loy Salique, & autres Loix fondamentales du Royaume de France. Le Duc de Mayenne fit semblant d'estre fort irrité de ce qu'on avoit rendu cét Arrest sans luy, & en fit de grands reproches au Premier Président Jean le Maistre, qu'il avoit établi dans cette Charge, & qui ne sçachant pas son secret luy répondit avec toute la force que doit avoir le Chef d'une si célèbre Compagnie quand il fait son devoir. Mais dans la verité ce Prince adroit en fut fort aise, parce qu'il espera que cét Arrest affoibliroit du moins les poursuites des Espagnols. Il trouva néanmoins tout le contraire. Car comme ils virent par cét Arrest, & par la prise de Dreux que le Roy avoit assiégré & emporté de vive force sur ces entrefaites, que pour peu qu'on retardast l'élection d'un Roy, il y avoit grande apparence qu'elle ne se feroit jamais : ils se mirent à la presser plus fortement qu'auparavant de la maniere qu'ils l'avoient

1593.

proposée. Pour détourner ce coup, M. de Mayenne qui crut qu'ils n'avoient qu'un pouvoir général de nommer celuy qu'ils jugeroient le plus à propos pour leur interest, leur dît qu'il falloit necessairement attendre qu'ils en eussent receû un particulier, où le Roy leur maistre nommast celuy qu'il voudroit choisir pour son gendre.

Mais il fut bien surpris, lorsque, comme ils avoient apparemment plusieurs blancs-signeux pour s'en servir dans les occasions, ils luy montrèrent, en presence du Cardinal Legat & des principaux membres des Estats assemblez chez luy, le pouvoir qu'ils avoient en bonne forme de nommer le Duc de Guise. Il cacha néanmoins le mieux qu'il put l'extrême chagrin qu'il avoit de cette nomination que la Duchesse sa femme ne pouvoit souffrir, luy conseillant de faire plûtoist la paix avec le Roy, que d'estre si lasche que de reconnoistre pour son Maistre & pour

son Roy ce petit garçon; c'est ainsi qu'elle appelloit par mépris son neveu. Mais le Duc de Mayenne, qui ne vouloit point encore alors avoir de Maistre, prit un autre biais, & demanda huit jours de temps pour donner par écrit ce qu'il demanderoit pour son dédommagement que les Espagnols luy accordoient tel qu'il le pourroit souhaiter. Et cependant il sceût si bien ménager les esprits, & faire comprendre à la plupart des Députés, aux Seigneurs & aux Princes, & au Duc de Guise mesme, que c'estoit un horrible contretemps que de créer un Roy avant qu'on eust des forces suffisantes pour le maintenir contre un Roy tres-puissant & victorieux: que malgré tous les partisans d'Espagne on répondit aux Ministres Espagnols, qu'on estoit résolu d'attendre à proceder à cette élection qu'on eust receû le grand secours que le Roy d'Espagne promettoit. Ainsi l'élection fut differée par l'a-

1593.

dressé du Duc de Mayenne; ce que le Docteur Mauclerc, grand Ligueur, déplore amèrement dans une Lettre qu'il écrivit de Paris au Docteur de Creil, autre bon Ligueur qui estoit à Rome pour les interests du Parti, & auquel il découvre tout ce mystere, qui en effet renversa toutes les machines des Espagnols & de la Ligue, & détruisit tout leur ouvrage. Car en suite il arriva bien des choses qui firent qu'on ne parla plus de faire cette élection, & dont la premiere & la principale fut la conversion du Roy, de laquelle il faut maintenant que je parle.

*Coyot, Novem.*  
t. 2.

Il y avoit déjà plus de neuf ans, qu'encore qu'il fust Chef & Protecteur des Huguenots, il avoit cherché les voyes de se réunir avec tout son parti à l'Eglise Catholique. Car en l'année mil cinq cens quatre-vingts-quatre, un peu avant que les Princes liguez eussent pris les armes, le feu Roy luy ayant envoyé M. de Bellièvre à Pamiers,

pour luy déclarer qu'il vouloit que la Messe fust rétablie dans le Comté de Foix & dans tous les autres païs qu'il tenoit sous la Souveraineté de la Couronne de France : il fit sonder par un des Ministres de sa Maison, qui estoit d'assez bonne composition, la volonté des autres Ministres de ces païs-là, pour sçavoir s'il y auroit lieu d'esperer qu'ils voulussent s'employer de bonne foy à chercher les moyens de faire une réünion générale avec l'Eglise Catholique. Ils se relaschèrent sans beaucoup de peine sur tous les points de Controverse, excepté sur un seul qui leur tenoit le plus au cœur ; sçavoir, leur interest, en demandant de grands appointemens que l'on n'estoit pas en estat de leur donner, & disant fort naïvement, voicy leurs propres termes, *Qu'ils ne vouloient pas estre assignez sur la rente des Ecoliers ; qui n'est autre que le Peto.*

Plusieurs de son Conseil, & entre autres le sieur de Segur, l'un de

1593.

ceux auxquels il se fioit le plus, estoient néanmoins d'avis qu'il n'abandonnast pas cette entreprise, & qu'il taschast d'en venir à bout doucement & sans bruit, en gagnant les principaux de son parti. Et il y estoit tellement porté, qu'il ne put s'empescher de protester assez souvent, lors qu'il fut parvenu à la Couronne, & singulièrement après la bataille d'Ivry, qu'il souhaitoit de tout son cœur qu'on se réunist à l'Eglise, de laquelle on s'estoit separé, & qu'il croiroit avoir fait plus que pas un de ses Prédecesseurs, si Dieu luy faisoit la grace de pouvoir faire un jour cette réunion si necessaire, & de voir que tous les François, qui ne peuvent avoir qu'un Roy, n'ayent aussi qu'une mesme Foy. Mais il y a grande apparence que Dieu avoit réservé cette gloire au Roy Louïs le Grand son petit-fils, dont les victoires non sanglantes, qu'il remporte tous les jours en pleine paix sur l'Hérésie par la sage conduite

*Cajet, Novem.**t. 3. p. 546.*

& par son zele, qui ont trouvé l'art de ramener les Protestans en foule, & sans violence à l'Eglise, nous font esperer que c'est sous son regne qu'on verra l'accomplissement du souhait de son ayeul.

On a mesme sceû que ce Prince, lors qu'il n'estoit encore que Roy de Navarre, en ce temps dont je parle, dit un jour en confidence à l'un de ses Ministres, qu'il ne voyoit nulle dévotion dans sa Religion; que tout consistoit à oûir un Presche en beau François, & qu'il avoit toujourns dans l'esprit qu'on doit croire que le Corps de Nostre Seigneur est au Saint Sacrement, car autrement la Cene ne seroit qu'une simple cérémonie extérieure, sans avoir rien de solide & d'essentiel. C'est icy qu'il me semble que je ne puis me dispenser de rendre la justice qu'on doit au merite d'un des plus grands hommes que nos Rois ayent jamais employez dans les plus importantes negotiations, & qui con-

*Id. Nouen.  
t. 2. p. 143.*

1593.

*Flor. Re-  
mond.**L. de Antich.  
c. 34.**Baudier, Hist.  
des Turcs, l. 12.**Franc. Lur-  
beus de illust.  
Aquit. viris.**Lettr. de M.  
frere du Roy à  
M. l'Évesque  
d'Acqs, du 13.  
Février. 1570.**Roberti Gall.  
Christ.**Général. de  
Noailles.**Franc. Lurb.**Lettr. de M.  
d'Acqs à M.  
le Cardinal  
d'Est, du 5.  
Mars 1579.**Lettr. de M.  
d'Acqs à M.  
de l'Isle, de  
Venise le 4.  
Février 1575.*

tribua le plus à mettre ces bonnes dispositions dans l'ame du Roy de Navarre. C'est le célèbre François de Noailles Evêque d'Acqs, qui s'est aquis une gloire immortelle par les grands services qu'il a rendus plus de trente-cinq ans à la France, sous quatre de nos Rois, en quinze voyages hors du Royaume, & en quatre Ambassades solennelles, en Angleterre, à Venise, à Rome, & sur tout à Constantinople. Car il fit de si belles choses en cét employ, pour l'intérêt de la Religion auprès du Grand Seigneur Selim II. & en visitant luy-mesme la Syrie, la Palestine, & l'Egypte, pour y procurer le soulagement & l'avantage des Chrestiens, que les plus grands Princes de la Chrestienté se crurent obligez d'en faire des remerciemens au Roy. Le Pape Grégoire XIIII. voulut mesme que son Nonce en témoignast de sa part sa reconnoissance à l'Ambassadeur, lors qu'il passeroit par Venise pour s'en re-

tourner en France, & qu'il le suppliaſt de faire en ſorte que ſon frere l'Abbé de l'Iſle, qui luy avoit ſuccédé en pluſieurs de ſes Negotiations & en cette Ambaſſade, comme il luy ſucceda depuis en l'Eveſché d'Acqs, ſuiviſt de ſi beaux exemples qu'il luy avoit donnez.

Il eſt vray que le Pape Pie V. Prédeceſſeur de Grégoire avoit d'abord trouvé fort étrange qu'un Eveſque fuſt Ambaſſadeur du Roy Tres-Chreſtien à la Porte Ottomane. Mais outre que l'Eveſque d'Agria, tres-ſage & tres-vertueux Prélat, le fut bien cinq ans pour l'Empereur Maximilien I. I. ſans qu'on y trouvaſt à redire : il changea bien de ſentiment, quand après que l'Eveſque d'Acqs eût obtenu par ſon credit que le Grand Seigneur fiſt défenſe à Piali Baſſa Général de ſon armée navale de faire deſcente ſur les Terres de l'Egliſe, ce ſaint Pontife luy promit, en reconnoiſſance d'un ſi grand bien-

*Lettr. de M.  
d'Acqs au  
Protonotaire  
de Murat, des  
20. Feuilles  
1571.*

1593

fait, de l'élever au comble des plus grands honneurs dont les Papes puissent récompenser un grand service rendu à l'Eglise.

C'estoient-là les emplois de cet Evesque, dont le merite ne fut pas moins éclatant que celui de son Aîné Antoine de Noailles Chef de cette illustre Maison, l'une des plus anciennes & des plus distinguées du Limosin, qui fut Ambassadeur en Angleterre, Gouverneur de Bordeaux, & Lieutenant de Roy en Guyenne, où il servit l'Etat & la Religion avec ce mesme zele qu'on voit éclater aujourd'huy avec tant de succès & de gloire dans sa posterité.

*Lettr. de M.  
d'Acqs à M.  
de Chiverny,  
de Bordeaux  
le 30. May  
1581.*

Or ce fut par ce mesme zele de la Religion que François de Noailles, après avoir réduit au nombre de douze les cent familles de Huguenots qu'il avoit trouvées dans Acqs, quand on luy eût donné cet Evesché, ne manqua pas de se prévaloir d'une belle occasion qu'il eût de faire au Roy de Navarre une

forte remontrance, qui produisit en son temps l'effet qu'il en esperoit. Car ayant conferé par ordre du Roy à Nerac deux ou trois fois avec ce Prince, pour le presser de rétablir l'exercice de la Religion Catholique en Bearn; comme il vit qu'on luy opposoit toujours de nouvelles difficultez, il ne s'arresta plus à ce point particulier, & venant au principe dont tout le reste dépendoit, il luy dit en presence de Segur, avec toute la force & la sincerité que doit avoir un fidele Ministre, *Qu'il ne falloir pas que Sa Majesté prétendist s'appuyer sur un parti, qui, quelque puissant qu'il parust, seroit toujours trop foible, pour le porter, malgré les Catholiques infiniment plus forts, jusques où sa naissance & la fortune le pourroient un jour élever. Que quelque miracle qu'il fist, il n'avanceroit jamais rien qu'il ne se fust reconcilié de bonne foy avec l'Eglise Catholique; & qu'il seroit impossible, ce furent là ses propres termes, qu'il pust ja-*

1593.

*Lettre de M. d'Acqs à M. de l'Isle son frere, d'Agen le 17. Octobre 1582.*

*Lettre du mesme à M. de Segur Surintend. du Roy de Navarre, d'Agen le 29. May 1583.*

1593.

mais rien édifier de solide pour l'avancement de sa fortune dedans & dehors ce Royaume, s'il ne bastissoit sur ce fondement.

*Ibid.*

C'est ce qu'il dît en prenant congé du Roy de Navarre; & peu de jours après écrivant d'Agen au sieur de Segur Surintendant de ce Prince, il luy proteste que son Maistre ne parviendra jamais à ce qu'il peut prétendre legitivement, s'il n'entre par cette porte, & le prie de se souvenir, que si l'on ne suit son conseil, il luy dira quelque jour ce que dit Petrarque :

*Error d'avanti, e penitenza adietro.*

Ce discours ébranla Segur qui avoit beaucoup de pouvoir sur l'esprit de son Maistre; & ce fut principalement ce qui l'obligea de luy donner le conseil que nous avons dit, & qui en suite fit songer serieusement le Roy de Navarre à se réunir avec les Catholiques.

Mais comme sur ces entrefaites la Ligue commença tout ouverte-

ment sa révolte, & obtint en suite les armes à la main un Edit, par lequel on s'obligeoit à faire puissamment la guerre aux Huguenots; Segur qu'il avoit envoyé depuis peu demander du secours en Allemagne, luy écrivit après qu'il l'eût obtenu, qu'il n'estoit plus temps de parler de se faire Catholique; quoy - que luy - mesme le luy eust conseillé auparavant; & que puisque ses ennemis le vouloient contraindre par force à changer de Religion, à peu près comme on avoit fait à la Saint Barthelemy, qu'il devoit se roidir contre eux, & défendre sa liberté par les armes, afin qu'on ne pust pas dire qu'il plioit laschement sous leur volonté, & qu'il pust faire en un autre temps librement & avec honneur ce qu'il ne feroit maintenant qu'avec honte & par contrainte.

Il suivit cét avis, qui fut aussi celui de son Conseil. Il fit la guerre, & parut toujours à la teste des

1593

Huguenots avec le succès que nous avons veü: mais il ne laissoit pas cependant, comme il avoit l'esprit vif & fort penetrant, de s'instruire d'une maniere assez adroite, tantost en proposant à ses Ministres ses difficultez, ou plustost ses doutes sur les points de sa Religion, pour sçavoir d'eux sur quoy ils se fondaient, tantost en conferant avec de sçavans Catholiques, & soustenant le plus fortement qu'il pouvoit contre eux ce qu'il avoit appris des Ministres, afin de pouvoir découvrir par leur réponse, en la conferant avec celle de ces Ministres, de quel costé estoit le solide & la verité. Et il continua toujours cette forme d'instruction en s'éclaircissant ainsi des principaux points de controverse, & se faisant mesme donner par écrit ce qu'on avoit à dire pour ou contre: ce qui fit que les Huguenots ne le crurent jamais trop ferme en sa Religion, & qu'ils se fioient bien plus au feu Prince de Condé, qui estoit

en effet bien meilleur Protestant que luy.

Et certes il y a grande apparence que quand à son avènement à la Couronne il promit aux Princes & aux Seigneurs Catholiques de se faire instruire dans six mois, il avoit déjà résolu de se convertir, ne luy restant que fort peu de choses sur lesquelles il vouloit encore demander quelque éclaircissement. Mais, comme il l'avoüa depuis, il crut estre obligé de différer cette bonne action jusqu'à un autre temps, parce que les Huguenots n'eussent pas manqué de se cantonner, & de se choisir quelque puissant Protecteur chez les Estrangers; ce qui eust causé de nouveaux troubles en France. Outre que les Chefs de la Ligue avoient alors trop de forces pour se soumettre à luy, quand mesme il se fust déclaré Catholique, & que les peuples n'ayant pas encore senti les maux extrêmes de la guerre, la vouloient à toute force contre

1593.

luy ; & qu'en suite il n'eust pu encore parvenir à la chose du monde qu'il souhaitoit le plus ardemment, sçavoir de rétablir la paix dans son Royaume en embrassant la Religion de ses Peres.

Mais un peu avant que l'on commençast la Conference de Suresne, il vit, après avoir fait une solide réflexion sur l'estat present de ses affaires, que toutes choses concouroient alors à l'obliger de ne differer pas plus long-temps sa conversion. Car d'une part il estoit asseûré des principaux Chefs Huguenots qui pourroient remuer, & dont mesme plusieurs des plus puissans ne firent nulle difficulté de luy dire qu'en bonne politique il devoit aller à la Messe, & que la paisible possession d'un grand Royaume en valoit bien la peine. De plus, les Chefs de l'union estoient si foibles & si peu unis entre eux, qu'ils n'estoient plus du tout en estat de luy résister long-temps, quand ils ne voudroient pas le re-

connoître. Et pour les peuples de la Ligue, ils estoient si las de la guerre qui les consumoit, qu'ils ne demandoient que la paix.

D'autre part, il voyoit que les Espagnols faisoient tous les efforts imaginables pour obliger les Estats à créer un Roy Catholique; qu'il y avoit grand danger que le Tiers parti, qui peu auparavant avoit fait complot de l'enlever dans Mante, se joignant à ces Catholiques Ligueurs qui ne vouloient point des Espagnols, ne fist aussi un Roy de son costé, ce qui seroit jeter la France dans une effroyable confusion; & qu'enfin ceux mesmes qui n'estoient pas de ce parti, & qui l'avoient toujours servi avec une inviolable fidelité, le conjuroient de ne plus differer à se convertir, & le faisoient d'une maniere à luy faire entendre sans déguisement, qu'ils estoient résolus de l'abandonner, s'il n'abandonnoit sa fausse Religion.

Tout cela mis ensemble acheva

1593.

par la grace de Dieu qui se fera des causes secondes, de le déterminer à accomplir enfin ce qu'il avoit projeté depuis si long temps, & à faire publiquement profession de la Foy Catholique. De sorte que quand le sieur François d'O, celuy de tous les Seigneurs de la Cour qui parloit le plus librement, le vint presser d'une maniere assez forte de la part de tous les Catholiques de son parti, d'accomplir la promesse qu'il leur avoit faite, il luy fit entendre fort paisiblement les trois raisons que je viens de dire qu'il avoit eûes de differer sa conversion jusqu'alors; & puis il luy donna positivement sa parole, que dans trois mois pour le plus tard, après avoir veû ce que produiroit la Conference de Surene, il feroit abjuration de l'Héresie, après avoir receû l'instruction des Evêques & des Docteurs, laquelle devoit précéder selon les formes de l'Eglise, une si célèbre action, luy ordonnant au reste d'en assê-

rer l'Archevesque de Bourges qui alloit partir pour la Conference. Et c'est sur cela mesme que ce Prélat, après avoir receû la réponse qu'il sçavoit bien qu'on luy feroit de Mante où la Cour estoit, parla comme il fit à Suresne; & croyant avoir terminé l'affaire, donna en la septième séance, le dix-septième de May, aux Députez de la Ligue pleine assurance de la conversion du Roy.

Aussi ce Prince, qui estoit fortement résolu à une si sainte action, ne manqua pas d'écrire le seizième du mesme mois à plusieurs Prélats & aux Docteurs tant de son parti que de celui de la Ligue, une fort belle lettre, par laquelle il les invite à se rendre auprès de luy dans le quinzième de Juillet, afin qu'il puisse recevoir les bons enseignemens qu'il attend d'eux, les assurant, voicy les termes de sa lettre, *Qu'ils le trouveront tres-disposé & docile à tout ce que doit un Roy Tres-Chrestien, qui n'a rien*

1593. *plus vivement gravé dans le cœur que le Zele du service de Dieu, & la manutention de sa vraie Eglise.*

Cependant les Ministres & les vieux Huguenots rigides & fausement zelez pour leur Secte, craignant ce coup fatal à leur prétendue Religion, faisoient souvent des Assemblées secretes, pour chercher les voyes de le détourner d'une si sainte résolution. Il y en eût mesme qui oserent prendre la liberté d'en parler dans leurs Presches, & de le menacer publiquement des jugemens de Dieu s'il abandonnoit l'Évangile, car c'est de ce beau nom qu'il leur a plu d'honorer leurs erreurs. Cela l'obligea d'assembler avec les principaux Seigneurs de cette nouvelle Religion, tous ces Prédicans, qui estoient alors en grand nombre à la Cour, & qui au grand regret des Catholiques l'obsedoient éternellement, & de leur dire nettement, pour se delivrer une bonne fois de la fascheuse persécution qu'il

qu'il en souffroit, qu'après avoir fait devant Dieu toutes les réflexions nécessaires sur une affaire de cette importance, il avoit enfin résolu de rentrer dans l'Eglise Catholique, dont on n'avoit pas deû se séparer. Et comme le Ministre la Faye l'eût conjuré au nom de ses Confreres de ne pas permettre, ce sont-là ses paroles, *Qu'un si grand scandale leur avint. Si je suivois vostre avis, leur dît-il, il n'y auroit ni Roy, ni Royaume dans peu de temps en France. Je desire donner la paix à tous mes Sujets, & le repos à mon ame, & vous aurez aussi de moy toutes les seûretez que vous pouvez raisonnablement souhaiter.* Ainsi, comme il estoit sans comparaison le plus fort, & au meilleur estat où il se fust encore trouvé, immédiatement après qu'il eût emporté la ville de Dreux, que la Ligue, à laquelle cette place importoit extrêmement, n'osa jamais entreprendre de secourir, il assigna le lieu où il vouloit recevoir l'instruction qui de-

1593.

voit précéder l'acte de l'abjuration, à Saint Denis pour le vingt-deuxième de Juillet.

Le Cardinal de Plaisance fit publier une Déclaration, par laquelle, assurant comme Legat du Saint Siege que tout ce qui se feroit au sujet de cette conversion seroit nul, il exhorte les Catholiques de l'un & de l'autre parti à ne se pas laisser tromper en une chose de cette importance: défendant à tous, & sur tout aux Ecclesiastiques, sur peine d'excommunication & de privation de leurs Benefices, de se trouver à Saint Denis pour y assister à cette action. Mais nonobstant toutes ces défenses, qu'on crut estre faites à la sollicitation des Espagnols, les Princes, les Officiers de la Couronne, les principaux Membres des Parlemens, les Seigneurs de la Cour, les Evesques, & plusieurs Docteurs, non seulement du parti Royal, mais aussi de celuy de la Ligue, s'y rendirent, & entre autres trois célèbres Curez de Pa-

ris, René Benoist de Saint Eustache, Chavignac de Saint Sulpice, & Morennes de Saint Merry, qui bien éloignez de l'esprit seditieux de leurs confreres les Curez de Saint Benoist, de Saint Severin, de Saint Cosme, de Saint Jacques, de Saint Gervais, de Saint Nicolas des Champs & de Saint André qui s'estoient le plus furieusement déchaisnez dans leurs scandaleuses satyres plustost que predications contre le Roy, eurent la gloire d'avoir eû part à la conversion de ce grand Prince.

Or estant arrivé de Mante à Saint Denis le Jeudy vingt-deuxième de Juillet, il entra dès le lendemain en Conference, & y fut depuis les six heures du matin jusqu'à une heure après midy avec l'Archevesque de Bourges & sept ou huit Evesques, entre lesquels estoit M. du Perron nommé à l'Evesché d'Evreux. Plusieurs Docteurs celebres se trouverent à cette Assemblée avec ces trois Curez de Paris, &

1593. le Pere Olivier Beranger, sçavant Jacobin, Prédicateur ordinaire du feu Roy. L'instruction se fit particulièrement touchant ces trois points sur lesquels le Roy proposa quelques difficultez.

Le premier, sur l'invocation des Saints, pour sçavoir s'il estoit absolument nécessaire qu'on les priaist, Sur quoy on le satisfit aisément, en luy faisant entendre ce que l'Eglise enseigne là-dessus : sçavoir, que comme il est utile de se recommander aux prieres de nos freres vivans, sans que cela fasse aucun tort à la qualité de Jesus-Christ nostre médiateur ; il est aussi tres-profitable de recourir aux Saints pour les prier d'interceder pour nous, afin de nous obtenir de Dieu des bienfaits & des graces par Jesus-Christ, Dieu leur faisant connoistre & nos besoins & nos prieres de la maniere qu'il luy plaist, comme il apprend aux Anges, selon l'Ecriture, ce qui se passe parmi nous, & aux Prophetes les

choses futures, quoy-qu'elles soient plus particulièrement réservées à la connoissance de Dieu.

Le second, fut sur la Confession auriculaire ; & on luy fit voir clairement que Jesus-Christ ayant donné commission à ses Ministres, en termes généraux, de remettre ou de retenir les pechez par son autorité, on ne pouvoit restreindre ce pouvoir aux seuls pechez publics, & qu'il falloit en suite nécessairement que les penitens donnassent aux Prestres une connoissance parfaite de tous les crimes qu'ils auroient commis, afin qu'on pust faire un juste discernement de ceux qu'il faut remettre, & de ceux qu'on doit retenir.

Le troisiéme, sur lequel il voulut estre bien instruit, fut sur l'autorité du Pape, à laquelle il se soumit sans peine, quand on l'assêura, que selon l'Evangile, les Conciles, & les Saints Peres, elle ne s'éten-  
doit que sur les choses purement spirituelles & entierement deta-

1593.

chées du temporel, & nullement sur les Droits & les Libertez des Rois & des Royaumes. Comme en suite on voulut venir au point de la presence réelle du Corps de Jesus-Christ au Saint Sacrement de l'Autel, celui de tous les Articles contestez entre les Catholiques & les Huguenots en quoy ils peuvent le moins s'accorder, il arresta les Evesques, en leur disant qu'il estoit tout persuadé de cette verité, qu'il n'en doutoit point du tout, & l'avoit toujours cruë.

On dit aussi qu'ayant fait faire une Conference entre les Docteurs & les Ministres, comme un de ceux cy fut tombé d'accord qu'on se pouvoit sauver dans l'Eglise Romaine, car ils en convenoient alors, il dît de fort bon sens : *Il n'y a donc plus à déliberer ; il faut que je sois Catholique, pour prendre le plus seür, en homme sage, dans une affaire aussi importante que celle du salut, puis que selon les Catholiques & les Huguenots je puis me sauver es-*

*tant Catholique, & que si je demeu-  
rois Huguenot, je serois damné au  
sentiment des Catholiques.* Quoy qu'il  
en soit, estant parfaitement instruit  
& bien persuadé de tous les points  
de la créance de l'Eglise Romaine  
dont on dressa une formule de Pro-  
fession de Foy qu'il signa, il ne  
restoit plus qu'à faire solennelle-  
ment cette Profession selon l'usage  
de l'Eglise, & à recevoir l'absolu-  
tion de son Hérésie, & de la Sen-  
tence d'excommunication qu'on  
avoit portée contre luy.

Mais il falloit auparavant exa-  
miner de nouveau dans une Con-  
ference réglée, pour rendre la  
décision plus authentique, si les  
Evesques le pouvoient absoudre  
en France de l'excommunication  
qu'il avoit encouruë pour un cas  
réservé par les Papes au Saint  
Siege. Car non-seulement le Le-  
gat & les Docteurs dévoûez à la  
Ligue, & sur tout l'Archevesque  
de Lyon, comme il le fit bien  
voir en la Conference de Suresne,

1591.

mais aussi le Cardinal de Bourbon, qui avoit peine à se défaire de son entêtement du Tiers-parti, soustenoient hautement qu'il n'y avoit que le Pape seul qui eust le pouvoir de l'absoudre, & que toute autre absolution seroit nulle, parce que le Pape avoit uniquement & positivement réservé ce pouvoir au Saint Siege. Toutefois, dans une grande Assemblée d'Evesques & de célèbres Docteurs qui se tint pour résoudre ce cas, l'opinion contraire passa tout d'une voix, malgré toutes les remontrances de ce Cardinal qui n'estoit pas fort habile homme. Le Curé mesme de Saint Eustache René Benoist, qui fut depuis Evesque de Troyes, le sieur de Morennes Curé de Saint Merry, qui est mort Evesque de Seez; eux, dis-je qui avoient esté de la Ligue jusques alors, & quelques autres sçavans Docteurs rendirent compte au public par des écrits imprimez, des raisons sur lesquelles ils appuyoient leur senti-

*De justa Absolut. Henr. 1<sup>re</sup>.*

ment, & qui se réduisent à ce raisonnement, qu'on sera peut-estre bien-aise que je rapporte icy en peu de mots comme je l'ay tiré de leurs écrits, sans interposer là-dessus mon jugement, puis que je n'écris pas en Theologien qui expose & soustient une Doctrine, mais en Historien qui raconte fidèlement les faits comme il les trouve dans de bons memoires.

Il est indubitable, disent ces Docteurs, selon les plus célèbres Canonistes, que celuy qui est excommunié pour un cas réservé au Saint Siege, s'il a quelque empeschement canonique, c'est à dire, exprimé & approuvé par les Canons, qui ne permettent pas de s'aller presenter au Pape, peut estre absous par un autre, sans qu'il soit obligé d'envoyer à Rome demander son absolution: à condition toutefois que quand l'empeschement, s'il ne dure pas toujours, cessera, il s'ira presenter au Saint Pere, pour se soumettre en toute humilité à ce

*C. Quamvis,  
C. de cetero.  
C. Noscitur,  
C. Quod de  
his, ac sent.  
excomm.*

*Pan. in D.C.  
De cetero.*

*Syl.*

*Tr. Absol. 4.  
n. 7. Navar.  
in Man. c. 27.  
nu. 9. & 89.*

*Philic. de  
Offic. Sacer.  
l. 3. c. 23. &  
27 ver. non  
obstat & l. 23.  
Covarr. in  
Const. Bonif. 8.  
Alma. Mat.*

1593.

*De justa & canonica Absol. Henr. IV. ex exemplari in Italia excuso. Lutet. ap. Mamert. Patisson Typog. Reg. 1594.*

qui luy sera raisonnablement ordonné. Or il est tout clair, ajoutent-ils, qu'il y a trois sortes d'empeschemens canoniques qui dispensent le Roy d'aller, & en suite d'envoyer à Rome demander l'absolution au Pape.

Le premier est le danger évident où il est continuellement de perdre la vie en tant de combats, de batailles & de sieges où il est contraint de s'exposer tous les jours pour conserver la Couronne qui luy est aquise par le droit inviolable de succession, selon la Loy fondamentale du Royaume, & qu'une partie de ses Sujets révoltez contre luy ont entrepris de luy ravir. Un danger de cette nature, & mesme beaucoup d'autres moindres, comme celuy des conspirations, des inimitiez, des voleurs, d'une longue navigation, sont ceñsez par le droit & par les Docteurs estre de ceux qui sont compris dans ce qu'on appelle l'article de la mort, qui ne s'entend pas seulement du

moment fatal auquel on est prest de rendre l'esprit, mais aussi de tout autre temps auquel on est visiblement exposé à la mort. Et c'est en ces occasions, comme en l'article de la mort, que non seulement les Evesques, mais aussi tous les Prestres peuvent absoudre de tous pechez & de toutes Censures Ecclesiastiques, avec obligation néanmoins de se représenter, s'il n'y a quelque autre empeschement qui s'y oppose, comme celui qui suit.

Et c'est la grandeur & la dignité des personnes excommuniées, & singulierement des Souverains, qui ne pourroient laisser les peuples qu'ils gouvernent pour aller à Rome sans un notable préjudice de leur Couronne. Car si un pere de famille, & mesme un simple serviteur seroit dispensé d'y aller, si son absence devoit apporter trop d'incommodité à la maison : que ne doit-on pas conclure d'un grand Roy, dont la presence est toujours necessaire, ou du moins tres-utile

1593

*Sylvest. v.  
Absol. §. 8.  
Philiarc. l. 3.  
c. 21. §. Sed  
dubium.*

*Summ. Ang.  
v. Excomm. 5.  
n. 50. & c.  
Sylvest. v.  
Abs. 4. n. 5.  
Navar. c. 27.  
n. 88. & 90.  
Philiar. l. 3.  
c. 22.*

1593.

à son Royaume ? Ainsi l'on doit toujours présumer que ces personnes d'une éminente dignité ont un perpetuel empeschement de s'éloigner.

*C. Sacro, §. Caveat, de sent. excomm. & glos. in C. ult. in ver. Periculum imminet, de pœn. & remiss.*

Enfin le troisiéme empeschement, qui est celuy que les Docteurs appellent *periculum in morâ*, est le grand danger qu'il y auroit, qu'en differant si long-temps cette absolution, jusqu'à ce qu'on la donnast à Rome, on ne perdist par mille fascheux accidens qui pouvoient survenir, la belle occasion que l'on avoit de conserver en France la Religion, l'Estat, & les Loix fondamentales de la Monarchie, par la conversion du Roy. Pour toutes ces raisons on conclut en cette Assemblée qu'on pouvoit, & mesme qu'on devoit l'absoudre, à la charge d'envoyer à Rome une solennelle Ambassade, pour demander au Pape sa Benediction paternelle, & l'approbation de ce qu'on avoit fait si justement en France au sujet de sa conversion.

Cela résolu de la sorte, l'Acte public & solennel d'une conversion souhaitée avec tant d'ardeur de tous les gens de bien, se fit le Dimanche suivant vingt-cinquième de Juillet, avec une magnificence digne d'une si grande action, & de l'auguste Majesté de celuy qui la faisoit. Le Roy tout vestu de blanc, excepté le manteau & le chapeau noir, sortit sur les huit à neuf heures de son logis, précédé des Gardes Suisses, Françoises & Escossoises, des Officiers de la Prevosté de l'Hostel, tambour batant, accompagné des Princes, des Officiers de la Couronne, & des Cours Souveraines, des Evesques & des Prélats, & de tous ceux qui avoient assisté à son instruction, douze trompettes marchant devant luy, & suivi de cinq à six cens Gentilshommes tous magnifiquement vestus. Les ruës estoient toutes tapissées & jonchées de verdure & de fleurs, & remplies d'une multitude infinie de peuple, & principa-

1593.

lement de Parisiens, qui, malgré toutes les défenses du Legat & du Duc de Mayenne, estoient venus fondre dans Saint Denis, & crioient de toute leur force, comme tous les autres, *Vive le Roy*. Ce fut ainsi qu'il marcha jusques à l'entrée de l'Eglise de Saint Denis.

Là il trouva assis sur un fauteuil, en habits Pontificaux, l'Archevesque de Bourges qui fit la cérémonie. Il demanda d'abord au Roy, selon la Formule marquée dans le Pontifical, qui il estoit, & ce qu'il demandoit. A quoy ce grand Prince ayant répondu, *Je suis le Roy, qui demande d'estre receû au giron de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine*, il se mit à genoux; & après avoir dit, en presentant à l'Archevesque sa Profession de Foy signée de sa main, *Je jure & proteste devant la face de Dieu tout-puissant, de vivre & mourir en l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, de la proteger & défendre au peril de mon sang & de ma vie, re-*

nonçant à toutes les Hérésies qui luy sont contraires, il receût de ce Prélat l'absolution des Censures qu'il avoit encouruës. Puis toute l'Eglise retentissant des cris redoublez de *Vive le Roy*, il fut mené par les Evesques devant le grand Autel, où il réitera son serment sur les Saints Evangiles; & après s'estre confessé derriere l'Autel à l'Archevesque, tandis que l'on chantoit en Musique le *Te Deum*, il oûit la grand' Messe, qui fut célébrée par l'Evesque de Nantes, après laquelle la Musique chanta à plusieurs reprises *Vive le Roy*, les Parisiens qui estoient accourus à cette auguste cérémonie fondant tous en larmes, & criant plus haut que les Musiciens *Vive le Roy*, ce qui fit bien voir que le peuple de Paris, excepté cette canaille de la faction des Seize, n'estoit Ligueur que par cette invincible aversion qu'il a toujours eüe du Huguenotisme. Car aussitost qu'il vit que le Roy s'estoit fait Catholique, ce ne fut

1593.

plus pour luy le *Biarnois*, ni le *Roy de Navarre*, mais simplement le *Roy*, qu'il eust déjà voulu voir dans Paris, comme il parut bientôt après par la réduction paisible de cette Capitale du Royaume.

En effet, après que ce jour-là, qu'on peut appeller, pour les suites qu'il a eûs, le dernier de la Ligue, on eût veû la pieté avec laquelle le *Roy*, dont on connoissoit la sincerité & la grandeur d'ame incapable d'hypocrisie, avoit assisté à la Messe, à Vespres, au Sermon de l'Archevesque, & visité en suite le tombeau des Martyrs à Montmartre : on se moqua de tout ce que les Espagnols, le reste des Seize, leurs Prédicateurs, & surtout le furieux Docteur Boucher publierent dans leurs Libelles & dans leurs Sermons contre cette conversion qu'ils tascherent inutilement de décrier par mille impostures tres-impudentes. On travailla deslors secretement à se rendre au *Roy*, sans tumulte, particulie-

rement depuis qu'on eût commen-  
cé à gouter les douceurs de la paix,  
par la trêve que les grandes villes  
desiroient passionnément, & qui  
fut concluë pour trois mois qua-  
tre jours après la conversion du  
Roy.

Il est vray que le Duc de Mayen-  
ne craignant qu'elle ne luy ravist  
bientost son autorité de Lieute-  
nant de la Couronne, fit renouvel-  
ler dans ses prétendus Estats le ser-  
ment de persister dans l'Union, &  
d'obéir aux Ordonnances du Saint  
Pere. Il fit plus : car pour l'obli-  
ger à soustenir toujous puissam-  
ment son parti, il fit approuver par  
les mesmes Estats la Déclaration  
qu'il avoit faite pour la publica-  
tion du Concile de Trente, quoy-  
qu'ils eussent auparavant enregistré  
les oppositions qu'on y avoit fai-  
tes sur vingt-trois Articles, qu'on  
disoit estre au préjudice de la Jus-  
tice Royale & des Libertez de l'E-  
glise Gallicane. Mais enfin, ni cet-  
te publication qu'on n'avoit nulle

*Extr. du Re-  
gist. de l'As-  
semb. tenuë à  
Paris, sous le  
nom d'Estats,  
du Vendr. 9.  
d'Avril 1593.*

1593.

envie de faire valoir n'eût aucun effet, ni ce serment n'empescha pas qu'on ne traitast toujours secrettement des moyens que l'on pouvoit prendre pour recevoir, malgré le Duc de Mayenne, le Roy dans Paris.

Et ce qui acheva de mettre tout le droit de son costé, & de luy ramener presque tous ses Sujets, fut que, comme il l'avoit promis, il envoya le Duc de Nevers à Rome, pour rendre au Pape l'obéissance filiale que les Rois Tres-Chrestiens luy doivent, & pour luy demander encore l'absolution qu'on croyoit à Rome que le Pape seul pouvoit donner. On forma sur cela de tres-grandes difficultez; & le Pape Clement, lequel estoit encore obsédé des Espagnols, qui faisoient tous leurs efforts pour empescher qu'on ne la luy donnast, la refusa long-temps d'une maniere assez rebutante pour un si grand Roy. Mais comme ce Pontife vit que l'on commençoit à ne se plus

tant empressez à la luy demander, & qu'on croyoit en France qu'après ce que l'on avoit fait, & le devoir où le Roy s'estoit mis, elle n'estoit pas nécessaire : il fit luy-mesme des avances pour renouër cette négociation, laquelle avoit esté abandonnée par le Duc de Nevers qu'il n'avoit pas voulu recevoir comme Ambassadeur du Roy, & qui estoit sorti de Rome tres-mal satisfait.

Le Roy donc qui ne voulut rien omettre en cette occasion de tout ce qu'on pouvoit attendre du plus religieux de tous les Princes, nomma de nouveaux Députez, qui furent ces deux grands hommes Jacques David du Perron & Arnaud d'Osset, ceux-là mesme dont le mérite extraordinaire fut peu de temps après récompensé de la Pourpre Romaine; & ils agirent tous deux avec tant d'adresse, qu'après de longues contestations causées par les Espagnols sur le fond de l'affaire & sur les formalitez, il ré-

1593.

*Lettre du Cardinal de Joyeuse.*

solut enfin de donner une seconde absolution, & de demeurer précisément dans les termes de son pouvoir spirituel, sans parler de réhabilitation comme il le prétendoit, car on ne voulut nullement souffrir qu'il parust par ce terme, que la Couronne de France, qui ne dépend que de Dieu seul, fust ni directement ni indirectement soumise au Pape. Ainsi cette Absolution qu'il y avoit près de deux ans qu'on avoit demandée, fut donnée à Rome le seizième de Septembre de l'année mil cinq cens quatre-vingts-quinze. En quoy il est aisé de voir que ce ne fut point là ce qui abbatit la Ligue; & qu'au contraire, ce qui fit que le Pape ne se rendit plus si difficile, fut qu'il vit que la Ligue s'en alloit tout-à-fait ruinée.

En effet, comme aussitost que les deux grandes colonnes qui soustenoient la voute du grand Palais des Philistins furent renversées par la force prodigieuse de Samson,

tout cét édifice profane s'en alla par terre : aussi, dès que ces deux beaux prétextes du bien de l'Estat & de la conservation de l'ancienne Religion, que les Chefs de la Ligue avoient pris pour la bastir & pour la maintenir, s'évanoûirent par la conversion du Roy, laquelle on crut veritable, malgré tous les artifices des Espagnols qui la vouloient rendre suspecte, tout ce malheureux bastiment, déjà plus qu'à demi-ruiné, n'ayant plus d'appuy, tomba de luy-mesme. De sorte que dans toute l'année suivante presque tous les Chefs & toutes les villes de la Ligue firent leur traité particulier avec le Roy, qui aima mieux les rappeler doucement par son admirable clemence, & par une bonté de Pere, comme ses enfans, en leur accordant des conditions avantageuses, & des graces qui luy faisoient d'autant plus d'honneur, qu'ils s'en estoient rendus moins dignes, que de les contraindre, comme il le pouvoit,

---

1593.

---

*Ann.*  
1594.

1594. par la force de ses armes victorieuses, à rentrer, malgré qu'ils en eussent, dans leur devoir.

*Manifeste de  
M. de Vitry à  
la Noblesse.*

Comme le Marquis de Vitry avoit esté le premier à quitter le parti du Roy, après la mort de Henry III. pour entrer dans celui de la Ligue, qu'il croyoit alors le plus juste, il fut aussi le premier, qui estant desabusé de cette fausse opinion se remit dans l'obéissance, avec la ville de Meaux de laquelle il estoit Gouverneur. Le sieur de la Chastre suivit bientost cet exemple, & ramena avec luy Orleans & Bourges. Les Lionnois, après avoir secoué le joug du Duc de Nemours qu'ils mirent prisonnier dans Pierre-Encise, & de son frere uterin le Duc de Mayenne, qui les avoit portez sous main à l'arrester, afin de pouvoir joindre son Gouvernement de Bourgogne au Lyonnois, & de s'y cantonner, chasserent de leur ville les Ligueurs, & crièrent *Vive le Roy.*

La Provence fut la premiere de

toutes les Provinces qui commença de se déclarer hautement contre le parti de la Ligue, en prenant les armes en mesme temps pour faire la guerre aux Savoyards, & au Duc d'Espernon qui s'estoit emparé du Gouvernement de cette Province contre la volonté du Roy. Cette réduction volontaire & si généreuse se fit par le zele, par le courage, & par l'adresse de quatre braves Gentilshommes de la Maison de Fourbin, l'une des plus illustres & des plus signalées de la Provence. Ceux-cy furent Palamedes de Fourbin Seigneur de Soliers, & ses deux fils Gaspard de Soliers & de Saint Canat, & Nicolas de Fourbin Chevalier de Malte, auxquels se joignit leur cousin Melchior de Fourbin sieur de Janson, Baron de Ville-Laure & de Mane.

Comme ils estoient parens & allies de Jean de Pontevéz Comte de Carces, Gouverneur & Grand Senéchal de Provence, dont les sieurs de Janson & de Saint Canat

*Hist. des troubles de Provence, t. 20*

1594.

avoient épousé les deux sœurs : ils agirent si fortement sur son esprit, qu'ils luy firent abandonner la Ligue, de laquelle il s'estoit déclaré Chef après la mort de son neveu le Seigneur de Vins, qui fut tué d'une mousquetade en assiegeant Grasse. Puis ayant fait entrer dans leur Confédération la meilleure partie de la Noblesse, le Comte ramena sans peine la ville d'Aix & le Parlement, qui se réunit en mesme temps, avec cette partie de ses Officiers qui tenoient leur séance à Manosque sous l'autorité du Roy. En suite la pluspart des Provençaux estant réunis, & fortifiez du secours qu'ils receurent de M. de Lesdiguières, conduisirent leur entreprise avec tant de sagesse, de courage & de bonheur, qu'ils contraignirent enfin & les Savoyards & le Duc d'Espèron de sortir de la Province, & d'en laisser le Gouvernement libre au Duc de Guise. Et ce Prince acheva heureusement, par la delivrance de Marseille, ce grand

grand ouvrage que les quatre Seigneurs de Fourbin avoient si généreusement commencé & si bien conduit aussitost après la conversion du Roy, & après qu'il eût fait son entrée dans Paris, laquelle en fort peu de temps fut suivie de la réduction de tout le reste de la France.

Il y avoit déjà plusieurs mois que le Parlement, & les Magistrats de la Ville, par les soins du Président le Maistre, des Conseillers du Vair, d'Amours, & Molé qui exerçoit la Charge de Procureur Général, du sieur Lhuillier Prevost des Marchands, des sieurs de Beaurepaire Langlois & Neret Eschevins, des Colonels & des Capitaines des quartiers, avoient disposé les esprits de tout ce qu'il y avoit de personnes de qualité, d'Officiers & de bons Bourgeois dans Paris, à renoncer hautement à la Ligue, sans se soucier ni de la garnison Espagnole, qui estoit trop foible pour leur résister, ni

*Relation de la  
Réduction de  
Paris.*

1594.

de la faction des Seize, qui ne consistoit plus qu'en trois à quatre mille seditieux de la populace, que les Colonels & les Capitaines des quartiers eussent aisément fait tailler en pieces, s'ils eussent osé prendre les armes. On avoit mesme conclu le Traité pour la seûreté des Parisiens, & pris toutes les mesures necessaires avec le Comte de Belin Gouverneur de Paris pour recevoir le Roy, particulierement depuis qu'il s'estoit fait sacrer à Chartres le dix-septième de Février; & rien n'empeschoit plus l'exécution d'un si beau dessein, que la ptesence du Duc de Mayenne, qui commençant à se défier du Comte de Belin, avoit mis en sa place le Comte de Brissac qu'il croyoit estre le plus affidé de ses partisans. Mais ce Comte, qui en l'estat où le Roy s'estoit mis après sa conversion, se crut plus obligé de luy estre fidelle qu'à tout autre sans exception, fit de bonne heure son Traité, le plus avantageux qu'il

put. Ainsi ce Duc qui avoit juré de ne point traiter avec le Roy, quelque condition qu'on luy offrist, que le Pape ne l'eust absous, voyant bien qu'il ne seroit plus le maistre dans Paris, & craignant mesme d'y estre arresté, en sortit avec la Duchesse sa femme & ses enfans qu'il mena à Soissons, & s'en alla donner en Picardie tout le meilleur ordre qu'il put, pour retenir dans son parti les villes de cette Province.

Cependant le Roy qui avoit amassé ses troupes à Saint Denis, pressa si bien l'exécution du Traité, que le jour fut pris au vingt-deuxième de Mars, auquel s'estant avancé jusques à Montmartre, & puis jusqu'à deux cens pas de la ville, vers le bas de la riviere, près des Tuilleries, avec l'élite de sa Cavalerie, on fit entrer de bon matin par les Portes Neuve & de Saint Denis l'Infanterie, qui se faist sans résistance & sans tumulte des remparts, des principales places, des

deux Chastelets, du Palais & des avenuës des Ponts, pendant que d'une part les soldats de la garnison de Melun & de Corbeil estant descendus par la riviere jusques vis-à-vis des Celestins, furent receûs par le Capitaine Grossier dans l'Arfenac; & que de l'autre les bons Bourgeois s'asseûroient de leurs quartiers par de bons Corps-de-garde, & jettant au peuple force billets imprimez contenant l'abolition générale, faisoient crier par tout, *Vive le Roy.*

Cela étonna tellement les plus passionnez Ligueurs & les Etrangers, qu'après qu'on eût taillé en pieces, ou jetté dans la riviere un Corps-de-garde de vingt-cinq ou trente Lanfquenets, qui faisoient mine de vouloir résister sur le Quay de l'Ecole, pas un d'eux n'osa plus paroistre : de-forte que tout estant paisible & asscûré pour le Roy dans toute la ville, il y entra par la Porte Neuve comme en triomphe, accompagné de toute sa Noblesse,

après qu'il eût receû du Comte de Brissac les clefs de la Ville avec une magnifique écharpe en broderie, au lieu de laquelle il luy donna la sienne, & le fit sur le champ Marechal de France. Puis estant précédé de cinq à six cens hommes armez de toutes pieces, & les piques traîsnantes, pour marquer qu'on s'estoit rendu volontairement, il marcha droit à Nostre-Dame, tout retentissant du son des trompettes, des cloches de toutes les Eglises, & des acclamations de cette multitude innombrable de peuple qui crioit sans cesse, *Vive le Roy.* De là, comme l'on eût chanté le *Te Deum* durant la Messe, qu'il ouït avec une dévotion qui ravissoit les Parisiens, il fut au Louvre; d'où quand il eût receû après son disner les soumissions de tous les Corps, il alla sur les trois heures voir sortir par la Porte Saint Denis la garnison Espagnole, qui n'estoit plus que de trois à quatre mille hommes, au milieu de laquelle estoient

1594.

le Duc de Feria, Dom Diego d'Ibarra, & le Seigneur Jean-Baptiste Taxis, qui luy firent, comme tous leurs soldats, de profondes réverences, & qu'il fit conduire en toute seûreté jusqu'auprès de Guise.

Environ trente des plus furieux Ligueurs, entre autres le Docteur Boucher, & le Petit Feuillant, croyant, comme Cain, que les horribles excès dont ils se sentoient coupables ne pourroient jamais estre pardonnez, sortirent avec cette garnison étrangere, & se retirerent en Flandres, où ils passerent le reste de leurs jours, les uns dans une extrême misere, & les autres assez bien récompensez des Espagnols, afin que cét exemple leur servist en une autre occasion à trouver parmi nous des gens qui se donnassent tout à eux, comme avoient fait ceux-cy. Ils connoissoient mal le Roy, qui estoit la clemence & la bonté mesme. Il perdit la memoire du passé aussitost qu'il fut à Paris : il envoya

mesme offrir sa protection, & toute sorte de seûreté au Cardinal de Plaisance Legat du Pape, & au Cardinal de Pellevé ses plus grands ennemis. Le premier, auquel il donna sauf-conduit, mourut sur le chemin comme il s'en retournoit à Rome. Le second, qui estoit à l'extrémité, expira, non pas au moment mesme qu'il sceût que le Roy estoit dans Paris, ainsi que la plupart des Historiens l'ont écrit, mais six jours après, comme le porte son Epitaphe qu'on peut voir dans son Eglise Metropolitaine de Reims.

Enfin toutes choses furent remises dans Paris en leur premier estat; le Parlement rétabli solennellement dans son Siege naturel; tous les Actes qu'on avoit faits pendant les troubles contre l'autorité Royale tirez des Registres; la Lieutenance générale de la Couronne & de l'Estat abolie par Arrest. Et la Faculté de Theologie assemblée en Corps, sa liberté n'es-

1594.

tant plus opprimée, comme elle l'avoit esté durant la Ligue par la tyrannie des Seize, déclara nuls tous les Decrets scandaleux qu'elle avoit faits au préjudice des Droits inviolables de nos Rois, jura fidélité au Roy Henry IV. & déclara que tous les François estoient obligez en conscience de le reconnoître pour leur Souverain legitime & ordonné de Dieu, quoy-que par les intrigues des Espagnols le Pape ne luy eust pas encore donné l'absolution.

Or comme le premier mobile entraïne après soy par la rapidité de son mouvement tous les autres Cieux : aussi l'heureuse réduction de la Capitale de cette Monarchie fut suivie de celle des Princes, des Seigneurs, & des villes de la Ligue, qui se remettoient à l'envi & en foule sous l'obéissance du Roy.

Et de fait, dans l'année suivante

*Ann.*

1595.

l'Admiral de Villars, le Duc de Guise, ses freres, ses cousins, & les sieurs de Bois-Dauphin & de

la Chastre firent leur Traité pour les villes qu'ils tenoient encore dans leur Gouvernemens. Celles de Picardie & de Bourgogne furent presque toutes réduites ou par une soumission volontaire, ou par la prise de Laon, de Noyon, & du Chasteau de Beaune; & le Duc de Lorraine se retirant sagement d'un parti qui l'eust accablé sous ses ruines, avoit enfin heureusement obtenu la paix qu'il demandoit au Roy. De sorte qu'il ne restoit plus que Soissons, Châlon sur Saône, Seurre, & les Chasteaux de Dijon & de Talant au Duc de Mayenne, qui se vit ainsi abandonné du Chef & des Princes de sa maison, & de tous ceux sur lesquels il avoit compté. Et néanmoins il esperoit de se pouvoir encore remettre par le secours d'une belle armée de dix-huit mille hommes, que Ferdinand de Velasco Connestable de Castille avoit menée du Milanois dans la Franche-Comté; ce qui néanmoins ne servit que pour accroistre la

1595. gloire du Roy, par une des plus perilleuses, mais aussi des plus glorieuses actions qu'il ait jamais faites.

*Lettre du sieur  
Balhaç, au  
Duc de Sully.  
Gayet.  
Hist. de Fran.*

Le nouveau Marechal de Biron, après avoir heureusement combatu dans Dijon contre le Vicomte de Tavannes qu'il avoit contraint d'en sortir, assiegeoit le Chasteau & tout ensemble eeluy de Talant où les ennemis s'estoient retirez. Comme on craignoit que cette grande armée du Connestable Castellan, laquelle estoit sur le point de passer la Saône, ne luy vint tomber sur les bras, on en fit avvertir le Roy qui s'estoit déjà avancé avec quinze cens chevaux jusques à Troyes. Il se rendit sur cét avis promptement à Dijon sur la fin de Juin. De là, comme il eût donné tous les ordres necessaires pour presser le siege des Chasteaux, il marcha vers la Saône avec le Marechal de Biron & sept à huit cens chevaux, dans le dessein d'arrester du moins deux ou trois jours le

Connestable au passage de la riviere, afin de donner à ses gens le loisir d'achever les retranchemens qu'il avoit ordonnez pour empescher qu'on ne secourust les Chasteaux. Mais estant arrivé près du bourg de Fontaine-Françoise, à mi-chemin de Dijon à Grey, il apprit par les Coureurs que toute l'armée Castillane, à laquelle le Duc de Mayenne avec ce qu'il avoit de troupes s'estoit joint, ayant déjà passé la riviere à Grey, venoit fondre sur luy.

C'estoit-là sans doute de quoy surprendre & étonner le plus grand Capitaine du monde, qui n'eust pû ni attendre sans temerité un si puissant ennemi vingt fois plus fort que luy, ni se retirer en plein jour devant une si grande armée, sans un danger trop manifeste d'estre défait sur sa retraite. Il prit néanmoins sur le champ son parti avec une incroyable presence d'esprit, & faisant une brave contenance, comme s'il eust esté soustenu de

1595.

toute son armée, il fait avancer avec trois cens hommes le Marechal, qui s'estant emparé d'une hauteur d'où il chassa quelque soixante Cavaliers, découvrit toute l'armée des Espagnols en bataille, qui faisoit alte au-deça du village de Saint Seyne sur la Vigennes.

Quatre cens chevaux des troupes Françoises du Duc de Mayenne commandez par les Barons de Thianges, de Thenillé, & de Villars-Houdan paroissoient à la teste, soustenus de huit cens autres détachez d'un grand Corps de l'avant-garde où le Duc s'estoit mis pour lier tellement la partie que le Connestable ne s'en pust dédire. Comme ceux-cy marchotent droit à Biron, ce Marechal ayant mis à ses deux costez le Marquis de Mirebeau & le Baron de Lux avec chacun cent chevaux pour s'étendre à droit & à gauche, afin d'empescher le plus grand nombre de l'enveloper, receût avec sa valeur ordinaire les ennemis. Mais com-

me ils estoient François, vieux soldats, & les plus forts, ils donnerent d'abord avec tant de furie sur les Escadrons du Baron de Lux & de Mirebeau, qu'ils les percerent, & les mirent en desordre. Le Marechal ne manqua pas aussi de son costé de donner d'admirables preuves de son courage & de sa conduite, en ralliant, & soustenant les siens, qui malgré toute leur vigoureuse résistance commençoient à plier. Il fit particulièrement une tres-belle charge pour dégager le Baron de Lux qui estoit le plus mal-mené, luy & plusieurs de ses plus braves ayant esté portez par terre : mais voyant de nouveaux Escadrons tout frais, dont les uns venoient droit à luy, les autres tournoient à droit & à gauche pour l'enveloper, il fut enfin contraint de reculer comme les autres, & prendre le chemin de la retraite, dans laquelle il fut si vivement poussé, qu'il s'en fallut peu qu'elle ne fust changée tout-à-fait en fui-

1595.

te. Et ceux que le Roy détacha pour arrester les fuyards, & pour soustenir Biron, qui tout blessé qu'il estoit à la teste n'ayant pû se résoudre à fuir, combattoit encore en retraite avec peu des siens, furent aussi maltraitez que les premiers, & menez battant jusqu'au Roy.

Ce fut en cette occasion que ce grand Prince fit une des plus héroïques & des plus mémorables actions qui se soient jamais faites. Car quoy-qu'il se vist dans le plus grand peril où il se fust jamais trouvé, ayant devant luy prés de douze cens chevaux en six Escadrons, soustenus de toute l'armée qu'il alloit avoir sur les bras, luy qui n'avoit pas alors prés de foy cent chevaux en bon ordre: bien loin de se retirer, comme il semble qu'il le devoit, le pouvant faire sans peril, tandis que les ennemis estoient occupez ou à combattre ceux qui résistoient encore, ou à poursuivre les fuyards, il marche droit à eux l'épée haute, & appel-

lant par leur nom les plus remarquables d'entre ceux qui l'accompagnoient, comme le Duc d'Elbœuf, les Marquis de Pisany, de Treinel, de Roquelaure, de Château-Vieux, de Liencour, de Montigny, d'Inteville, & de Mirepoix, & les invitant à faire comme luy, il fait une si furieuse charge à ceux qui se croyoient déjà victorieux, qu'il les arreste tout court, les enfonce suivi de tous ses braves qui combattoient à son exemple comme des lions, & les pousse avec tant de vigueur, que ses six Escadrons se renversent les uns sur les autres. Il tuë en mesme temps le vaillant Colonel Samson, qui faisoit inutilement tous ses efforts pour les ramener au combat, & secondé de Biron qui avoit rallié quelque six-vingts chevaux, & du Duc de la Trimouille, qui estant arrivé sur ces entrefaites avec sa Compagnie d'hommes d'armes courut à l'instant mesme à la charge, il les poursuit l'épée dans les reins jusques

1595. dans le grand Corps de Cavalerie que le Duc de Mayenne commandoit à l'avantgarde. Et certes, il n'eust pas manqué de l'attaquer, comme il en avoit grande envie, voyant que la fortune secondoit si heureusement sa valeur, si ce gros n'eust esté flanqué de deux petits bois tout remplis de Mousquetaires, & soutenu de toute l'armée Espagnole, qui l'eust accablé, si elle se fust avancée en un moment si favorable.

En effet, le Duc de Mayenne ayant veû durant ce combat l'extrême danger où le Roy se précipitoit par un excés de courage, qui selon luy se pouvoit appeller temerité, fit, à trois ou quatre reprises, les dernières instances au Connestable, afin de l'obliger à prendre ce moment pour marcher à une victoire toute assurée, luy remontrant que le Roy, qui n'ayant ni canon, ni Infanterie, s'estoit engagé trop avant, ne pouvoit échapper qu'il ne fust ou pris ou tué.

Mais soit que ce Castillan craignist la fortune du Roy, & plus encore toute son armée qu'il eût peur qui ne fust pas loin de là; soit pour la haine que les Espagnols portoient au Duc, qui les haïssoit du moins autant qu'il en estoit haï; soit par vanité, ne pouvant souffrir qu'on prist la liberté de luy apprendre ce qu'il devoit faire: il est certain qu'il ne voulut jamais branler que pour se retirer le jour mesme au logis de Saint Seyne, & le lendemain à Grey; le Roy, qui avoit cependant rallié toutes ses troupes, l'ayant toujours poursuivi jusqu'à ce qu'il eust repassé la Saône.

Ainsi l'on peut dire qu'en ce fameux combat de Fontaine-Françoise, dont l'heureux succès ne peut estre attribué qu'à l'incomparable valeur du Roy, il fit une action à peu près semblable à celle du grand Macabée, qui avec huit cens hommes osa comme luy tenir treste à une grande armée, avec cet-

1595.

te difference néanmoins, que ce Heros du peuple de Dieu y perit en poursuivant avec un peu trop d'ardeur sa victoire. Mais le nostre au contraire revint de la poursuite de la sienne tout couvert de gloire, après avoir chassé avec ses sept à huit cens hommes une puissante armée hors du Royaume.

Ce furent-là les derniers efforts de la Ligue, qui estant aux abois expira bientoist après. Car le Duc de Mayenne desesperé de se voir abandonné du Connestable, & ne voyant plus de ressource en ses affaires, estoit sur le point de s'aller jetter entre les bras du Roy Philippe, pour l'informer de la malice & de la lascheté de ceux ausquels il confioit la conduite de ses armées, lors que le Roy voulant, par un merveilleux trait de sa bonté, retirer son ennemi vaincu de la pointe du précipice où il alloit tomber, luy fit dire qu'il estoit prest de le recevoir en ses bonnes graces, en luy accordant, mesme dans

l'estat où il se trouvoit, des conditions tres-avantageuses, & qu'en attendant que l'on en convinst, il pourroit demeurer en toute seûreté sur sa parole à Châlon sur Saône, l'unique bonne ville qui luy restoit dans la Bourgogne. Et le Duc, pour répondre à cette générosité autant qu'il le pouvoit, acceptant cette offre, fit rendre les Chasteaux de Dijon & de Talant. Mais ce qu'il y eût encore de plus admirable dans ce procedé du Roy, c'est que pour sauver l'honneur de ce Prince, qui avoit fait serment de ne le point reconnoistre qu'il n'eust eû son absolution du Pape, il voulut bien attendre à conclure son Traité jusques à ce qu'il l'eust recüe, après quoy il fit au commencement de l'année suivante un Edit en sa faveur.

Il ne fut pas à la verité si avantageux qu'il l'eust esté, s'il eust pû se résoudre à accepter plutôt les offres qu'on luy fit plus d'une fois, lors qu'il pouvoit traiter non seu-

1595.

*Ann.*

1596.

*Edit du Roy  
sur les Art.  
accordez à M.  
le Duc de*

1596.

*Mayenne pour  
la paix de ce  
Royaume, à  
Folembray l'11  
Janvier.*

lement pour luy, mais aussi pour tout le puissant parti dont il estoit Chef. Il ne laissa pas néanmoins d'estre infiniment au-delà de tout ce qu'il pouvoit raisonnablement souhaiter en ce temps-là. Car en consideration de ce qu'il s'estoit toujours opposé aux pernicious des-seins des Seize & des Espagnols, & que faisant la guerre en honneste homme, il avoit toujours parlé tres-honorablement du Roy dont il respectoit extrêmement la personne, le mérite & la qualité: le Roy qui l'estimoit aussi beaucoup, fit en sa faveur, mesme contre l'avis de la plupart des gens de son Conseil, cet Edit, par lequel, en parlant de luy en termes tres-honorables, & louant le zele qu'il avoit toujours eû pour la conservation de la Foy Catholique & de la Monarchie en son entier, il luy accorde entre autres choses, outre l'oubli de tout le passé, le rétablissement pour luy & pour les siens dans tous leurs biens; les villes de

Soissons, de Seurre & de Châlon sur Saône, pour sa seûreté; une Déclaration, portant qu'il n'y avoit aucunes charges contre luy ni contre les Princes & Princesses de sa Maison touchant le parricide commis en la personne du feu Roy, & s'oblige luy & ses successeurs au payement de toutes les dettes qu'il a contractées, tant dehors que dedans le Royaume, pour luy faire la guerre.

Après cela le Duc estant allé luy rendre ses devoirs à Monceaux, il en fut receû avec beaucoup d'honneur & de témoignages d'affection; & comme après que le Roy se fut promené long-temps & à grands pas avec luy dans ses belles allées, ce pauvre Prince qui estoit assez gros & replet, & tout ésoufflé, luy eût avoué franchement qu'il n'en pouvoit plus: *Et moy, mon cousin*, luy dît-il en l'embrassant, *je vous jure que voilà tout le mal que je vous feray pour celuy que vous m'avez fait quand vous estiez Chef*

*Memoirs de  
Sully.*

1596. *de la Ligue.* Aussi ce Duc charmé d'une si généreuse bonté, qui acheva de le gagner, se devoûa tout à son service, & le servit en effect tres-utilement, sur tout contre les Espagnols dans la reprise de la Fere & d'Amiens.

Or, après cét accord il ne restoit plus pour achever d'éteindre entierement les restes de ce grand embrasement qui s'estoit étendu par toute la France, qu'à réduire les Ducs de Mercœur & de Joyeuse qui tenoient encore pour la Ligue, l'un en Bretagne, & l'autre en Languedoc. Car pour la ville de Marseille, que le Duc de Guise, à qui le Roy avoit donné le Gouvernement de Provence, reprit sur les Rebelles, comme elle estoit alors sous la domination violente de deux petits Tyrans qui ne reconnoissoient ni le Roy ni le Duc de Mayenne, & la vouloient livrer aux Espagnols, l'Histoire de sa délivrance n'appartient point à celle de la Ligue. Pour le Duc de Joyeu-

Le, il y avoit déjà trois ans qu'après la mort de son frere qui se noya dans le Tarn, après avoir esté forcé dans ses retranchemens au siege de Villemur, il estoit devenu de Pere Ange Capucin, Duc de Joyeuse, & Général de la Ligue en Languedoc. Ce changement se fit par les pressantes sollicitations de Messieurs de Toulouse, après que les Docteurs consultez sur ce cas de conscience, & sur tout son frere le Cardinal, qui après la mort du feu Roy estoit entré dans le parti de la Ligue, luy eurent déclaré qu'il estoit obligé, sur peine de peché mortel, d'accepter cet employ pour le bien de la Religion. Il ne l'accepta néanmoins qu'avec la dispense du Pape, qui le transféra de l'Ordre de Saint François à celui de Saint Jean de Jerusalem. Il avoit maintenu jusqu'alors le parti de l'Union dans la Province autant qu'il avoit pû: mais comme il vit que la pluspart des villes se réduisoient d'elles-mesmes après

*Cayet.*

*Thuan.*

*D'Obat, l. 1.*

*Lett. 17.*

*Vie du Pere*

*Ange.*

*Aubery, vie*

*du Cardinal*

*de Joyeuse.*

1596.

la conversion du Roy, & que cẽ peu d'Officiers du Parlement qui estoient restez à Toulouse, estoient résolus, s'il ne s'accommodoit, de s'aller joindre à ceux de leur Compagnie qui s'estoient retirez durant les troubles à Castel-Sarazin & à Beziers, il fit son Traité, & obtint du Roy au mois de Janvier, comme M. de Mayenne, un Edit tres-favorable pour luy qui fut fait Marechal de France & Lieutenant de Roy dans la Province, & pour Toulouse & les autres villes de la Province qui tenoient encore pour la Ligue.

Il vécut en suite trois ans dans les grandeurs, dans les plaisirs, & dans les vanitez du monde. Mais on fut fort surpris, lors qu'après qu'il eût célébré avec beaucoup de magnificence le mariage de sa fille unique Henriette Charlotte, seule heritiere de cette riche & illustre Maison de Joyeuse, avec Henry Duc de Montpensier, on apprit le second Mardy de Carefme par le  
Capucin

Capucin qui preschoit à Saint Germain de l'Auxerrois, qu'ayant pour la seconde fois renoncé au monde, il estoit rentré la nuit précédente dans le Cloistre d'où il estoit sorti huit ou neuf ans auparavant pour servir la Religion à ce qu'il croyoit. Mais enfin éclairé des vives lumieres du Saint Esprit, & fortement touché par un puissant mouvement de la grace, il se fit luy-mesme justice, & considéra devant Dieu que le motif pour lequel le Pape l'avoit dispensé de son vœu ne subsistant plus, il falloit, pour agir de bonne foy avec Dieu qu'on ne trompe pas, ne se plus desormais servir d'une dispense qui n'avoit plus aucun fondement solide qui la soustint. Sur quoy il se résolut généreusement à reprendre son ancien habit de penitence, dans lequel, après avoir édifié tout Paris par ses rares vertus & par ses ferventes prédications, il est mort de nos jours en odeur de sainteté.

1596.

Il n'y avoit plus qu'à réduire le Duc de Mercœur, pour donner enfin à la Ligue le coup fatal qui abbatist la dernière teste de l'hydre. Ce Prince, qui estoit fils du Comte de Vaudemont, & frere de la Reine Louïse, s'estant laissé emporter au furieux torrent de la Ligue, après la mort des Guises, comme les autres Princes de sa Maison, avoit fait révolter presque tout son Gouvernement de Bretagne, où il fit la guerre près de dix ans avec une fortune à peu près semblable à celle du Duc de Mayenne, & une opiniastreté plus grande encore que la sienne. Car nonobstant que sur le declin de la Ligue il eust perdu la pluspart de ses places qu'on luy prit, ou qui abandonnerent volontairement son parti, il esperoit pourtant toujours que ce beau Duché, sur lequel il avoit quelque prétention du costé de sa femme, luy pourroit enfin demeurer par quelque révolution favorable pour luy si la guerre con-

*Ann.*

1597.

tinuoit. Mais quand il vit que le Roy s'approchoit de la Bretagne avec des forces auxquelles il n'y avoit nulle apparence qu'il püst résister, il eût recours à la Duchesse de Beaufort, à laquelle il offrit la Princesse sa fille unique pour le jeune Duc de Vendosme. Et ce fut en considération de ce mariage qu'elle luy obtint du Roy un Edit plus honorable encore, & du moins aussi avantageux que celuy qu'elle-mesme avoit obtenu pour le Duc de Mayenne qu'elle vouloit s'acquérir, dans le dessein qu'elle avoit de se faire de puissans amis, pour venir à bout de ses hautes prétentions qu'une mort soudaine fit évanouïr en un instant l'année suivante.

Ainsi finit la Ligue par la réduction du Duc de Mercœur, qui eût cet avantage pardessus tous les autres Chefs de ce parti, qu'elle fut suivie d'un employ où il aquit toute la gloire que peut souhaiter un Heros Chrestien, & qui rendra

---

1597.

---

*Ann.*

1598.

1598.

son nom éternellement venerable à toute la posterité. Car l'Empereur Rodolphe, peu satisfait de ses Généraux Allemans qui l'avoient mal servi contre les Turcs, & persuadé du rare merite de ce généreux Prince, l'ayant appelé, avec la permission du Roy, pour luy confier la conduite de ses troupes en Hongrie, il se fit admirer de toute l'Europe par ses merveilleux exploits de guerre, particulièrement à la fameuse retraite de Canise, avec quinze cens hommes, devant une armée de soixante mille Turcs, à la prise d'Albe-Royale, & à la bataille où il défit l'armée des Infidelles qui vinrent au secours de leurs gens assiegez dans cette ville. Et comme il retournoit en France tout couvert de gloire après tant d'héroïques actions, Dieu le voulut récompenser d'une autre gloire infiniment plus grande dans le Ciel, par cette maladie contagieuse qui l'enleva du monde à Nuremberg.

Ce n'estoit pas assez, au gré du Roy, d'avoir entierement éteint la guerre civile que la Ligue avoit allumée dans toutes les Provinces de la France : il voulut encore, pour donner un parfait repos à son Peuple après tant de travaux, terminer la guerre estrangere, comme il fit aussitost après le Traité du Duc de Mercœur par la Paix de Vervins. Comme cette guerre qu'on fit ouvertement au Roy d'Espagne durant prés de quatre ans, n'est point du tout de la Ligue, non plus que la paix qui se conclut à Vervins, je n'en parleray point dans cette Histoire, pour ne pas sortir de mon sujet. Je diray seulement qu'après qu'on eût obligé l'Espagnol, par un des Articles de cette Paix, à rendre toutes les Places, ou qu'il avoit prises sur nous, ou qu'on luy avoit laschement livrées pendant nos troubles, on a veû depuis ce temps-là, sous les glorieux Regnes des Bourbons, leur auguste Maison croistre toujourns

1598.

avec la Monarchie Françoisé, soit par la paix, soit par la guerre, en grandeur, en puissance & en richesses, jusqu'à ce que Louïs le Grand l'a élevée par ses armes victorieuses & par ses loix au plus haut comble de la gloire, sur les ruines de ceux qui avoient entrepris de l'anéantir par la Ligue. Admirable trait de la Providence & de la Justice Divine, pour marquer à tous les Sujets l'obligation indispensable qu'ils ont de rendre à César ce qui appartient à César; & que c'est à bon droit que sur cet ordre exprés de Jesus-Christ, le quatrième Concile de Toledé, inspiré par le Saint Esprit, a fait contre les Ligueurs ce Decret, qui porte que, *Quiconque aura violé, par quelque Ligue, le serment de fidélité par lequel il s'est obligé à maintenir l'Estat de sa Patrie & de son Roy, ou qui aura attenté sur sa personne Sacrée, ou mesme entrepris de le déposer, & d'usurper tyranniquement la puissance Souveraine, soit*

*Quicumque igitur . . . qualibet con-juratione Sa-cramentum fidei suæ quod pro pa-triæ gentif-que statu vel conservatio-ne Regiæ sa-lutis pollici-tus est, teme-raverit, aut Regem necesse attrectaverit, aut potestate regni exuerit, aut præsumptione tyran-nicâ Regni*

Anathème devant Dieu le Pere & ses Anges . . . . devant Jesus-Christ & ses Apostres . . . . devant le Saint Esprit & les Martyrs : qu'il soit retranché de l'Eglise Catholique, laquelle il a profanée par un exécrationnable parjure ; & qu'il soit exclus de la compagnie des Fidèles avec tous ceux qui ont en part à son impiété. Car il est juste que ceux qui se trouvent complices & coupables d'un mesme crime, soient soumis à la mesme peine.

1598.  
fastigium u-  
surpaverit,  
anathema sit  
in conspectu  
Dei Patris &  
Angelorum,  
&c.  
Conc. Toler.  
IV. art. 75.  
ann. 633.

**A D D I T I O N.**

A la page 42. du premier Tome, après ces mots, une usurpation si criminelle de l'autorité Royale, ajoutez :

Voilà ce que contient le Formulaire de la Ligue en ces douze Articles qui furent imprimez, & envoyez par toute la Chrestienté, comme nous l'apprenons de l'Auteur contemporain qui nous les a donnez tout au long dans son Histoire de la guerre sous Henry IV.

Cages  
Chron.  
Novem.  
fol. 2.

Mais comme ils sont conçus en certains termes trop forts, & qui echoquent visiblement la Majesté Royale, le Seigneur de Humieres qui estoit un homme fort sage, les réduisit en une forme incomparablement moins odieuse, & où gardant tout l'essentiel de la Ligue, dont il fut le Chef en Picardie, il paroist pourtant ne rien faire que par l'autorité & pour le service du Roy.

Or parce qu'il importe extrêmement qu'on sçache quel fut ce fameux Traité de Peronne par où la Ligue commença; qu'on ne le trouve point dans nos Auteurs; & que j'en ay l'Original signé de près de deux cens Gentilshommes, & en suite des Magistrats & des Officiers de Peronne: j'ay cru que je ferois plaisir à mon Lecteur de luy communiquer une piece si rare & si authentique qui m'est heureusement tombée entre les mains. On fera bien-aise d'y voir quel estoit le genie, l'esprit & l'adresse de cét

habile Gouverneur & Lieutenant de Roy, qui en se déclarant Chef de la Ligue en sa Province, & la faisant signer à un si grand nombre de Gentilshommes, prit tant de soin de faire paroistre qu'il prétendoit qu'on rendist toujourns à Cesar ce qui luy appartient, & que les droits du Roy fussent inviolablement gardez dans ce Traité. Car on proteste dans tous ses Articles, en termes tres-respectueux & tres-formels, qu'on ne fera rien que sous son bon plaisir & par ses ordres, quoy-que la Ligue dans la suite fist tout le contraire. Mais il arrive assez souvent qu'on s'engage de bonne foy, & par un bon zele, dans une affaire dont on ne voit pas les dangereuses suites, qui produisent de tres-méchans effets que l'on n'avoit nullement prétendus.

Voicy donc ce Traité en dix-huit Articles avec les signatures des Gentilshommes & des Officiers, dont quelques-unes sont écrites en

des caracteres si mal formez & si peu lisibles, que je n'eusse jamais pû les démesler sans le secours d'un tres-habile homme en cét art assez difficile de déchiffrer toutes sortes d'anciennes écritures. C'est Dom Jean Hericart ancien Religieux de l'Abbaye de Saint Nicolas au Bois en Picardie, qui après avoir travaillé à mettre en ordre & à copier les titres & les pieces authentiques de plusieurs anciens Monasteres, s'applique maintenant, par la permission de Monseigneur l'Évesque de Laon son Supérieur, à un travail si necessaire dans le Tresor des Chartres & dans la fameuse Bibliotheque de la célèbre Abbaye Royale de Saint Victor de Paris, où il y a de quoy exercer le talent des plus habiles connoisseurs sur un fort grand nombre de tres-beaux Titres de prés de six cens ans, & sur plus de trois mille Manuscrits des plus rares & des plus anciens, qui font la plus précieuse partie de cette ex-

Excellente Bibliothèque si renommée par tout le monde. C'est donc de l'industrie de Dom Hericart que je me suis servi. Et pour agir de bonne foy, sans vouloir deviner, ni faire passer nos conjectures pour des veritez, nous ayons laissé en blanc deux de ces noms, parce que nous n'avons jamais bien pû distinguer les lettres qui les composent.

## ASSOCIATION

### FAICTE

ENTRE LES PRINCES,  
Seigneurs, Gentilshommes, &  
autres, tant de l'Estat Ecclesiastique que de la Noblesse &  
Tiers-Estat, Subjets & Habitans du Pais de Picardie.

*AU Nom de la Sainte Trinité, & de la Communication du précieux Corps de Jesus-Christ, Avons promis & juré sur les Saintes Evan-*

gilles & sur nos vies, honneurs & biens, d'ensuire & garder inviolablement les choses icy accordées, & par Nous soubz-signées, sur peine d'estre à jamais déclaréz parjures, infamés, & tenus pour gens indignes de toute noblesse & honneur.

Premierement, estant cogneu d'un chacun les grandes pratiques & conjurations faiçtes contre l'honneur de Dieu, la Sainte Eglise Catholique, & contre l'Estat & Monarchie de ce Royaulme de France, tant par aucuns des Subjets d'iceluy que par Estrangers, & que les longues & continuelles guerres & divisions civiles ont tant affibly nos Roys & iceulx réduits à telle necessité qu'il n'est plus possible que d'eulx-mesmes ils soustienent la despense convenable & expediente pour la conservation de nostre Religion, ne qu'ils puissent par cy-aprés nous maintenir soubs leur protection en seûreté de nos personnes, familles & biens, ausquels par cy-devant nous avons receû tant de pertes & dommaiges.

Avons estimé estre tres-necessaire  
 & à propos de rendre premierement  
 l'honneur que nous devons à Dieu,  
 à la manutention de nostre Religion  
 Catholique, & mesme nous monstrez  
 plus affectionnez à la conservation  
 d'icelle, que les desvoyez de la bonne  
 Religion ne sont à l'avancement d'u-  
 ne nouvelle & faulse opinion.

Et à cét effet jurons & promettons  
 de Nous employer de toutes nos puis-  
 sances à remettre & maintenir l'exer-  
 cice de nostredite Religion Catholique,  
 Apostolique & Romaine, en laquelle  
 Nous & nos Prédecesseurs avons esté  
 nourris, & voulons vivre & mourir.

Et jurons & promettons aussi toute  
 obéissance, honneur, & tres-humble  
 service au Roy Henry à present re-  
 gnant, que Dieu nous a donné pour  
 nostre Souverain Roy & Seigneur le-  
 gitimement appellé par la Loy des  
 Royaulme à la succession de ses  
 Prédecesseurs, & après luy à tou-  
 te la posterité de la Maison de Va-  
 lois, & autres, qui après ceulx de la-  
 dite Maison de Valois seront appel-

lez par la Loy du Royaulme à la Couronne.

Et sur l'obéissance & service que Nous sommes tenus par tous droits de rendre à nostredit Roy Henry à present regnant, promettons encore d'employer vies & moyens pour la conservation de son auctorité & exécution des commandemens qui par luy & ses Lieutenans généraux, ou autres ayans de par luy pouvoir nous seront faits, tant pour maintenir le seul exercice de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine en France, que pour renger à raison & en sa pleine obéissance ses Subjets rebelles, sans reconnoistre autre quiconque soit que luy, & ceulx-là qui de par luy nous sera commandé.

Et daultant que par la bonté & prudence de nostredit Roy & Souverain Seigneur, il luy a pleû tant faire de bien à tous ses Subjets de son Royaulme, que de les convoquer à une assemblée générale de tous ordres & estats d'iceluy, pour entendre les plaintes & doleances de sesdits Sub-

gets, & faire une bonne & sainte réformation des abus & desordres qui ont continué dès long-temps par cedie Royaulme, esperant que Dieu nous en donnera quelque bonne résolution par une si bonne & grande assemblee, promettons & jurons d'employer nos moyens & vies pour l'entiere execution de la résolution prise par lesdits Estats, en ce qui dépendera notamment de la manutention de nostre Religion Catholique, Apostolique & Romaine, conservation de la grandeur & auctorité du Roy, bien & repos de nostre patrie, le tout néaultmoings sans préjudice de nos libertez & franchises anciennes, ausquelles entendons estre tousjours plinement & entierement maintenus & conservez.

Et à l'effet encore que dessus, Nous vous soubz-signez promettons de nous tenir prests bien armez, montez & accompagnez selon nos qualitez, pour incontinent que nous serons advertis exécuter ce qui nous sera commandé par le Roy nostredit souverain Seigneur, par ses Lieutenans généraulx,

ou autres ayans de luy pouvoir & auctorité, tant pour la conseruation de nostre Province, que pour aller ailleurs s'il est besoing pour la conseruation de nostredite Religion & service de sadite Majesté.

Sans qu'il soit loisible ny permis aux Gentilshommes de prendre party ny charge sous autres Cornettes que celles du Chef ou des Bailliages ausquels ils seront resceans, si ce n'est avec permission & congé du Roy ou de son Lieutenant, ou bien du Chef esleu à ladite Association, qui est Monsieur de Humieres, auquel promettons rendre tout honneur & obéissance.

Au Conseil duquel seront appellez & employez six des principaux Gentilshommes de la Province & autres de qualité & fidelité requise, pour avec leur advis pourvoir à l'exécution des choses susdites à la despense, entretenement & autres frais conuenables & necessaires à tel effect, selon que ledit pays en pourra porter & fournir.

Pour lequel pays nous offrons à cét

eff. Et jusques au nombre de quatre Cornettes, gens de cheval bien montez & armez, & unze Enseignes de gens de pied, tant pour la conservation de ladite Province, que pour employer ailleurs où il sera besoing, sans nullement y comprendre ceux des Ordonnances, attendu qu'ils sont obligez de servir ailleurs; & si pour chacune compagnie, soit de gens de cheval ou de gens de pied, seront nommez trois Gensilshommes du pays de valeur & experience au Lieutenant du Roy, ou à celuy qui aura ce pouvoir de Sa Majesté pour faire choix & eslection de l'un d'iceulx.

Et parce que telles levées ne se peuvent faire sans grands frais & despenses, & qu'il est tres juste à tel expedient & necessité d'employer tous les moyens que chacun peut avoir, sera levé & prins sur le pays les sommes de deniers à ce convenables & necessaires par l'avis du Lieutenant du Roy ou autre ayant pouvoir de Sa Majesté, dont elle sera après suppliée de les vouloir autoriser & valider, attendu

que c'est pour occasion si sainte & si expresse, que le service mesme de Dieu & celuy de Sadite Majesté; en laquelle levée de deniers neaultmoings ne sera aucunement comprise la Noblesse, attendu qu'elle fera service personnel, ou bien fournira gens, chevaux, & armes, selon qu'il leur sera ordonné par le Chef de la Ligue, ou autres par luy députez.

Et pour tant plus facile exécution desdits frais seront en chacun Bailliage ou Sénéchaucée dudit pays députez ung ou deux Gentilshommes, ou autres de suffisance & fidélité requise, pour informer des moyens, & entendre particulièrement sur les lieux ce qui sera sur ce mestier & de besoing, pour après le rapporter, & en instruire ceulx qui en seront chargez par le Gouverneur ou Lieutenant pour le Roy audit pays, ou autre ayant de luy pouvoir.

Et si aucuns desdits Catholiques de ladite Province, après avoir esté requis d'entrer en la presente Association, faisoient difficulté, ou n'y assens

de longueur, attendu que ce n'est que pour l'honneur de Dieu, le service du Roy, bien & repos de la patrie, sera estimé en tout le pays ennemy de Dieu & deserteur de sa Religion, rebelle à son Roy, Trahistre & proditeur de sa patrie, & du commun accord & consentement de tous les gens de bien habandonné de tous, & delaisé & exposé à toutes injures & oppressions qui luy pourroient survenir, sans qu'il soit jamais receu en compagnie, amitié & alliance des sujdits associéz & confederez, qui tous ont promis amitié & intelligence entre eulx, pour la manutention de leur Religion, service du Roy, & conservation de sa patrie, de leurs personnes, biens & familles.

Promettons en oultre Nous conserver les ungs les autres sous l'obéissance & auctorité de Sa Majesté en toute seûreté & repos, & nous préserver & defendre de toute oppression d'autruy; & s'il survient quelque différend ou querelle entre nous, en sera composé par le Lieutenant général du

Roy, & ceulx qui par luy seront appellez, qui fera exécuter sous le bon plaisir & auctorité de sadite Majesté ce qui sera advisé estre juste & raisonnable pour nostre réconciliation.

Et s'il est advisé pour le service du Roy, bien & repos de ladite Province, pour parvenir à l'effect de nos intentions, qu'il soit besoin prendre correspondance avec les autres Provinces circonvoisines, Nous promettons les secourir & ayder de toutes nos puissances & moyens, ainsi qu'il sera ordonné par ledit Lieutenant du Roy, ou autre ayant pouvoir de Sa Majesté.

Et aussi promettons de nous employer de tous nos pouvoirs & moyens pour conserver & garder l'Estat Ecclesiastique de toute oppression & injure. Et si par voye de fait ou autrement, aucun entreprend leur porter dommage, soit en leurs personnes ou en leurs biens, nous y opposer, & les en deffendre, comme estans unis & associez avec eulx pour la deffense &

conservation de l'honneur de Dieu & de nostre Religion.

Aussi parce que ce n'est nostre intention de travailler aucunement ceulx de la nouvelle opinion qui voudront se contenir sans entreprendre aucune chose contre l'honneur de Dieu, service du Roy, bien & repos de ses Subjets, promettons les conserver sans qu'ils soient aucunement recherchez en leurs consciences, ny molestez en leurs personnes, biens, honneurs & familles, pourveu qu'ils ne contreviennent aucunement à ce qui sera par Sa Majesté ordonné après la conclusion des Estats généraux, ny à chose quelconque de ladite Religion Catholique.

Et daultant que cette cause doit estre commune indifferemment à toutes personnes qui font profession de vivre en la Religion Catholique, Nous soubscrivez admettons & recepvoins en la presente Union toutes personnes appelées en autorité & estat de judicature & de justice, Corps de Villes & Communaultez d'icelles, & généra-

lement tous autres du tiers Estat vivans catholiquement, comme dit est, promectant par semblable les maintenir, conserver & garder de toute violence & oppression, soit en leurs personnes, ou en leurs biens, chacun en son estat & vocation.

Nous avons promis & juré de tenir les Articles susdits, & les observer de poinct en poinct sans jamais y contrevenir, & sans avoir égard à aucune amitié, parentaige & alliance que nous pourrions avoir à quelque personne, de quelque qualité & Religion qu'il soit, qui voudroit contrevenir aux commandemens & Ordonnances du Roy, bien & repos de ce Royaulme, & semblablement de tenir secrette la presente Association, sans aucunement la communiquer ny faire entendre à quelque personne que ce soit, sinon à ceulx qui seront de la presente Association: ce que Nous jurerons & affermerons encore sur nos consciences & honneurs, & soubz les peines cy-dessus mentionnées; le tout soubz l'auctorité du Roy,

*renonceans à toutes autres Associa-  
tions, si aucunes en avoient esté cy-  
devant faictes.*

J. Humyeres.	Du Biez.
L. Chaulnes.	Lameth.
F. de Poix.	F. Ramerelle.
A. de Monchy.	Boncourt.
S. de Monchy.	De Glisy.
De Payllart.	A. du Hamel.
Mailly.	De Prouville.
Anthoine de Gouy.	L. de Valpergue.
Loys de Querec-	Raul de Poncquet.
ques.	L. de Margival.
Louis d'Estourmel.	De Lauzeray.
Adrian de Boufflers.	M. Relly.
F. de S. Blymond.	François Hanic-
De Rouveroy.	que.
Jehan de Baynast.	J. de Belloy.
L. de Warluzer.	Claude d'Ally.
C. de Trerquesmen.	Loys de Festart.
Philippes de Marle.	Du Chasteller.
Loys de Belloy.	P. de Maillefeu.
A. du Caurel.	Charles de Croy.
Pierre de Trouville.	N. le Roy.
A. Ravie.	Jehan du Bos.
J. de Baynast.	N. de la Warde.
De Calonne.	V. de Brioyoys.
De Lancry.	Claude de Bury.
F. d'Aumalle.	J. Lamire.
A. de la Riviere.	Desfosses.
A. de Humyeres.	N. d'Amerval.

Philippes de Toi-  
gny.

Guy Damiette.

Jean de Flavigny.

N. de Hangeft.

De Forceville.

P. de Canrry.

Charles d'Offay.

P. Louvel.

Anthoine d'Offay.

Anthoine le Caron.

François d'Offay.

J. de Belleval.

A. de la Chapelle.

Loys d'Anebont.

P. Truffier.

J. de Senicourt.

De Mons.

Du Plessier.

Nicolas de Lontines.

N. de Saint Blymon.

J. d'Amyens.

De Forceville.

De Monthomer.

P. S. de Bryet.

De Monthomer.

P. de Bernetz.

De Rambures.

F. d'Acheu.

Flour de Baynast.

Ogier de Mainte-  
nant.

F. de Bacouel.

De Pende.

D'Aumalle.

Montroyvry.

De Sailly.

Afeuillers.

François de Conty.

O. de Fouquesollé.

Sainte Maure.

De Rambures.

Claude de Creguy.

Jacque d'Ally.

Adrien de Grin.

Jherosme de Fer-

tin.

Le Caron.

De Montehuyot.

P. de la Roche.

R. de Mailly.

J. de Forceville.

La Gaubterye.

N. de la Vieufville.

A. de la Vieufville.

A. de Mercatel.

De Perrin.

De Milly.

Josse de Saveuses.

Jehan de Bernetz.

A. de Boves.

Jehan Destourmol.

E. de Saint Omer.

Belleforiere.

Antoine

Antoine d'Ardre.  
 De la Vieufville.  
 A. de Monchy.  
 J. de Maulde.  
 J. de la Pasture.  
 L. du Moulin.  
 A. du Quesnoy.  
 J. de Milly.  
 François de Saveu-  
 ses.  
 De Lauzeray.  
 Loys de Moy.  
 J. de Hallencourt.  
 De Sainte Anne.  
 De Villers.  
 J. de Happlaincourt.  
 A. de Broye.  
 Claude de Warlufel.  
 Jehan de Caron.  
 Charles de Caron.  
 A. de Lameth.  
 A. de Camousson.  
 M. Destourmel.  
 Antoine de Hamel.  
 Gilles de Boffes.  
 P. de Saint Deniz.  
 Heilly.  
 J. de Belloy.  
 A. de Biencourt.  
 Jehan de Biencourt.  
 Claude de Fontaine.  
 De Nointel.

Pierre de Blöletic-  
 ry.  
 Adrien Picquet.  
 Anthoine le Biond.  
 Jehan Picquet.  
 Le Grand.  
 De Basincourt.  
 Augustin d'Auxy.  
 J. d'Auxy.  
 J. de Verdellot.  
 E. Taffart.  
 J. de Montain.  
 Genvois.  
 Du Menif.  
 N. Dey.  
 J. Taffart.  
 Assevillers.  
 Charles de Fontai-  
 ne.  
 Du Breulle.  
 De Hauteville.  
 A. de Mousquet.  
 J. du Mas.  
 Sebastien de Haan-  
 gre.  
 J. de la Motte.  
 De Hacqueville.  
 A. Noyelle.  
 C. de Pas.  
 .....  
 Charles du Plessiet.  
 Saint Leu Simon.

Du Castel.	Du Caurel.
François du Castel.	De Sericourt.
A. de Brolly.	Du Mesnil.
A. d'Estourmel.	De Cambray.
A. de Lorme.	A. de Lancry.
Jehan du Bose.	Du Puids.
.....	Domons.
Jehan de Bernetz.	A. de Bethisy.
De Louchart.	De Marmicourt.
De Warmade.	Berton.
A. de Guierly.	Pierre le Cat.

*Ce jourd'huy treizième jour de Fevrier l'an mil cinq cens soixante & dix-sept, Nous soubz-signez estans congregez & assemblez en l'Hof-tel de la Ville de Peronne, suivant l'Ordonnance de haut & puissant Seigneur Messire Jacques de Humieres, Chevalier de l'Ordre du Roy nostre Sire, Conseiller en son Conseil Privé, son Chambellan ordinaire, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses Ordonnances, Gouverneur & Lieutenant Général pour Sa Majesté, de Peronne, Montdidier & Roye, & Chef de la sainte Ligue & Association Catholique en Picardie, Avons audit Seigneur presté le serment, &*

*Juré sur les Saintes Evangilles, de garder inviolablement & de poinct en poinct les Articles cy-devant escriptes de ladite Association & sainte Ligue, & ce pour le Corps & Habitans d'icelle Ville representans iceulx. Fait en la Chambre de ladite Ville le jour & an dessusdits, & si avons tous signé. Claude le Fevre, Greffier d'icelle Ville.*

L. Desmerliers.

F. de Hen.

L. le Fevre.

F. Morel.

De Flamicourt.

Le Caron.

Le Saige.

Dudel.

F. de la Motte.

Le Fevre, Greffier.

Quelque résolution qu'on eust faite de tenir ce Traité secret, il fut impossible qu'il ne parust bien-tost, estant signé de tant de gens qui en voulurent avoir des copies.

Aussi se trouva-t-il des Catholiques & des Protestans qui ne manquerent pas de publier des Ecrits, dans lesquels ils entreprirent d'en faire voir l'injustice cachée, comme ils disoient, sous les plus bel-

*Protestat. des Cathol. qui n'ont pas voulu signer la Ligue.*

*Le veritable sur la Sainte Ligue.*

*Réavis &  
Abjuration  
d'un Gentilb.  
de la Ligue.*

*Mem. de la  
Ligue, t. 3.*

les protestations du monde. Et ils la montrent particulièrement, en ce qu'à l'insceû du Roy on y fait une Confédération & une Association de plusieurs personnes de tous les Ordres de l'Estat qui se liguent pour en réformer les abus; qu'on y élit un Chef autre que le Roy; qu'on preste à ce Chef un nouveau serment; & qu'on y ordonne des levées d'hommes & d'argent. Il est indubitable, disent-ils, que cela va directement à la ruine de la Monarchie, si on le fait sans l'expresse permission du Roy, auquel seul il appartient de donner les ordres qu'il juge estre nécessaires pour la scûreté de l'Estat, & pour le bien de ses Sujets.

Or comme les grands maux, &c.





# T A B L E

## D E S M A T I E R E S.

### A

- A**BSOLUTION donnée par l'Archevesque de Bourges à Henry IV. tenuë bonne, & pourquoy, 2. t. 416. *& suiv.*
- Acarie Maître des Comptes, grand Ligueur, 1. t. 85
- François Duc d'Alençon se met à la teste de l'armée Protestante contre le Roy son frere, 1. t. 10
- Est couronné Duc de Brabant, 1. t. 65
- Sa mort, 1. t. 72
- George de Clermont d'Amboise, 1. t. 141
- Joint le Prince de Condé en Anjou avec quinze cens hommes qu'il y avoit levez, 1. t. 145
- Grand-Maistre de l'Artillerie pour le Roy de Navarre à la Bataille de Courtras, 1. t. 211
- Arques. Sa situation, & le grand combat qui s'y fit, 2. t. 225. *& suiv.*
- Jean d'Aumont Marechal de France. Son éloge, 1. t. 105. 195
- Le bon conseil qu'il donne au Roy, mais inutilement, 1. t. 106. *& suiv.*
- Commande sous le Roy dans l'armée Royale contre les Reitres, 1. t. 267
- Grand confident du Roy Henry III. 2. t. 67
- Commande en Champagne une partie de l'armée de Henry IV. 2. t. 320
- Et à l'attaque des Fauxbourgs de Paris, 2. t. 235
- A la Baraille d'Ivry, 2. t. 261. *& suiv.*
- Le Duc d'Aumale au combat de Vimory, 1. t. 278. *& s.*

## T A B L E

Est fait Gouverneur de Paris par les Ligueurs,	1. t. 163
Affiege Senlis,	2. t. 173
Perd la bataille de Senlis,	2. t. 174. & suiv.
AunEAU petite ville de la Beauce. Sa situation,	1. t. 288
Comment les Reitres y furent défaits par le Duc de Guise,	1. t. 289. & suiv.
Dom Jean d'Autriche traite secretement à Joinville avec le Duc de Guise,	1. t. 211
Aubry Curé de Saint André, grand Ligueur. Son extravagance dans un sermon,	2. t. 314. & suiv.

### B.

<b>L</b> E fleur de Balagny envoie des troupes au Duc de Guise,	1. t. 240
Affiege Senlis avec le Duc d'Aumale,	2. t. 173
Sa défaite en cette bataille de Senlis,	2. t. 175. & s.
La Journée des Barricades,	2. t. 33. & suiv.
Le Colonel Christophe de Bassompierre,	1. t. 92 256. 263
BASTON, furieux Ligueur, qui signa la Ligue de son sang,	2. t. 135. 136
Bataille de Coutras,	1. t. 202. & suiv.
Bataille de Senlis,	2. t. 174. & suiv.
Bataille ou combats d'Arques,	2. t. 225. & suiv.
Bataille d'Ivry,	2. t. 256. & suiv.
Claude de Bauffremont Baron de Senecey entre dans la Ligue,	1. t. 95
Il préside pour la Noblesse aux Etats de Paris,	2. t. 366
<b>J</b> ean de Beaumanoir Marquis de Lavardin, Marechal de Camp du Duc de Joyeuse,	1. t. 196
Batu par le Roy de Navarre,	1. t. 197
Range en bataille l'armée du Duc à la bataille de Coutras,	1. t. 212. & suiv.
Romp la Cavalerie Legere,	1. t. 217
Sa belle retraite, & son éloge. Ses services récompensez du Baston de Marechal de France,	1. t. 230. & suiv.
Renaud de Beaune Archevesque de Bourges, Chef de la députation des Royalistes à la Conference de Surresne,	2. t. 370
Le précis de sa Harangue & de ses preuves,	2. t. 371. & suiv.

## DES MATIERES.

- Il donne l'Absolution au Roy, 2. t. 423. *& suiv.*  
 Bellarmin Jesuite, Théologien du Legat Caïetan, pre-  
 che à Paris durant le siege, 2. t. 294. *& suiv.*  
 Le Président de Bellièvre envoyé au Duc de Guise, 2. t. 16  
 N'est pas d'avis que le Roy le faisse tuer dans le  
 Louvre, 2. t. 22  
 Sa contestation avec le Duc de Guise sur les or-  
 dres qu'il luy avoit portez de la part du Roy, 2. t.  
 24. 25  
 Son éloignement de la Cour, 2. t. 67  
 René Benoist Curé de Saint Eustache agit & écrit  
 pour le Roy, 2. t. 416  
 Le Marechal de Biron commande une armée en Poi-  
 tou, 1. t. 138  
 Il rompt adroitement les desseins du Duc de Mayen-  
 ne, *là-mesme.*  
 Sa vaillance au combat d'Arques, 2. t. 228. *& suiv.*  
 A l'attaque des fauxbourgs de Paris, 2. t. 236  
 A la bataille d'Ivry, 2. t. 261. *& suiv.*  
 Au siege de Roüen, 2. t. 335. *& suiv.*  
 Il est tué devant Espernay, 2. t. 358  
 Il conseille au Roy d'arrester F. Ange & ses Peni-  
 tens, 2. t. 52  
 Le Baron de Biron à la bataille d'Ivry, 2. t. 261. *& f.*  
 A la journée de Fontaine-Françoise, 2. t. 443. *& f.*  
 Le fleur de Bois-Dauphin entre dans la Ligue, 1. t. 95  
 Jean Boucher Curé de Saint Benoist, grand Ligueur,  
 & son caractère, 1. t. 83  
 Sa chambre est appelée le Berceau de la Ligue, 1. t. 87  
 Fait sonner le tocsin dans sa Paroisse sur les Ser-  
 gens & les Archers qui vouloient se saisir des se-  
 ditieux, 1. t. 315  
 Presche contre le Roy, 2. t. 114  
 Se retire en Flandre avec les Espagnols après la ré-  
 duction de Paris, 2. t. 438  
 Le Duc de Bouillon la Mark Général de l'armée Alle-  
 mande, 1. t. 235. 236  
 Charles Cardinal de Bourbon mis par le Duc de Guise  
 comme un fantosme à la teste de la Ligue, 1. t. 79  
 Sa foiblesse, & sa ridicule prétention, 1. t. 80. 91. 104  
 Son Manifeste, ou celuy de la Ligue sous son nom,  
 1. t. 104.

## T A B L E

- Le Roy le déclare son plus proche parent, & luy  
donne les prérogatives de l'heritier présomptif de  
la Couronne, 2. t. 63
- Il préside aux Estats de Blois pour le Clergé, 2. t. 72
- Il y est arresté prisonnier, 2. t. 87
- Il est déclaré Roy par le Conseil de l'Union, 2. t. 222
- Il est proclamé sous le nom de Charles X. 2. t. 249
- Sa mort en prison, 2. t. 310
- Charles de Bourbon, Comte de Soissons, se joint au  
Roy de Navarre à Monforeau, 1. t. 199
- Sa valeur à la bataille de Coutras, 1. t. 225
- A l'attaque des fauxbourgs de Paris, 2. t. 237
- Henry de Bourbon, Prince de Condé, amene une ar-  
mée d'Allemands en France, 1. t. 11
- Est excommunié par le Pape Sixte V. 1. t. 125
- Chasse du Poitou le Duc de Mercœur, 1. t. 140
- Histoire de sa malheureuse expedition sur Angers,  
1. t. 141
- Épouse Charlotte Catherine de la Trimouille, là-  
mesme.
- Quitte le siege de Broûage, où il laisse son Infan-  
terie, & va avec sa Cavalerie pour s'emparer d'An-  
gers où son armée se dissipe, & comment, 1. t. 144.
- Et suiv.*
- Sa fermeté à la Conference de Saint Brix, 1. t. 160
- Sa valeur à la bataille de Coutras, 1. t. 209. *Et suiv.*
- Sa mort, & son éloge, 2. t. 9. *Et suiv.*
- Henry II. de Bourbon, Prince de Condé, grand enne-  
mi de l'Hérésie des Calvinistes, quoy - que né d'un  
pere & d'une mere Calvinistes, 1. t. 142
- Son éloge, là-mesme, *Et suiv.*
- Louïs de Bourbon Duc de Montpensier, ménage la  
Conference de Saint Brix, 1. t. 158
- Se joint avec des troupes à l'armée du Roy à Gien,  
1. t. 267
- Sa valeur au combat d'Arques, 2. t. 232
- A la bataille d'Ivry, 2. t. 260. *Et suiv.*
- André Brancas de Villars soustient le siege de Rouën  
avec grand honneur, 2. t. 335. *Et suiv.*
- Il met tout le Camp en desordre, 2. t. 339. *Et suiv.*
- Il est fait Admiral de la Ligue, 2. t. 362
- Antoine de Brichanteau - Beauvais Nangis entre dans

## DES MATIERES.

- la Ligue, & pourquoy, 1. t. 95. *& suiv.*  
 Rentre dans les bonnes graces du Roy, qui luy donne le brevet d'Admiral de France, 2. t. 77
- Le Président Brisson à la teste du Parlement de la Ligue, 2. t. 136  
 Il proteste secretement devant Notaire de la violence qu'il souffre, 1. t. 137  
 Les Seize le font pendre, 2. t. 326. 327
- Pierre Brulart envoyé au Roy de Navarre pour la conversion, 1. t. 134  
 Son éloge & celui de sa Maison, *là-mesme.*  
 Son éloignement de la Cour, 2. t. 64
- Guillaume Duc de Brunsvik à la bataille d'Ivry où il est tué, 2. t. 276
- Bussy de Clerc furieux Ligueur, 1. t. 86  
 Prend les armes pour empêcher qu'on ne se saisisse de Prevost Curé de Saint Severin, qui avoit prêché sedicieusement contre le Roy, 1. t. 315. *& suiv.*  
 Est fait Gouverneur de la Bastille après les Barricades, 2. t. 47  
 Mene le Parlement à la Bastille, comment, & sous quel prétexte, 2. t. 130. *& suiv.*  
 Il est contraint de rendre la Bastille au Duc du Mayenne, 2. t. 328  
 Il se sauve en Flandre, où il meurt miserable, 2. t. 329

### C

- L** E Cardinal Cæteran envoyé Legat en France par Sixte V. 2. t. 243  
 Il empêche qu'on ne s'accorde avec le Roy, quand mesme il se convertirait, 2. t. 251  
 Il court risque d'estre tué à la montre des Ecclesiastiques & des Moines durant le siege de Paris, 2. t. 296
- La Reine Catherine de Medicis engage le Roy dans la guerre contre les Huguenots, 1. t. 8  
 Fait la paix aux dépens de la Religion, 1. t. 14. *& s.*  
 Elle empêche que le Roy ne s'oppose d'abord à la Ligue, 1. t. 44  
 Elle la soutient sous main, 1. t. 66  
 Elle veut exclure de la succession le Roy de Na-

# T A B L E

varre, pour faire regner le Prince de Lorraine son petit-fils,	1. t. 72
Elle s'entend avec le Duc de Guise, & empesche le Roy d'armer contre luy,	1. t. 107. & <i>suiv.</i>
Sa Conference avec le Roy de Navarre à Saint Brix,	1. t. 158. & <i>suiv.</i>
Elle mene le Duc de Guise au Louvre, & adoucit l'aigreur du Roy,	2. t. 25. & <i>suiv.</i>
Elle conseille au Roy de sortir de Paris,	2. t. 44
Elle se laisse amuser par le Duc de Guise, qui la fait entrer fort adroitement dans ses interests,	2. t. 54
Sa surprise à la mort des Guises,	2. t. 88
Sa mort,	2. t. 123
Son éloge, & son portrait,	2. t. 124. & <i>suiv.</i>
Claude de la Chastre, Bailly de Berry,	1. t. 95
Mareschal de Camp dans l'armée du Duc de Guise contre les Reitres,	1. t. 251. 256
Marche le premier à Montargis pour surprendre les Reitres à Vimory,	1. t. 274
S'avance à Dourdan pour les investir dans Auneau,	1. t. 288
La part qu'il eût à la défaite des Reitres à Au- neau,	1. t. 296. & <i>suiv.</i>
Il conserve le Berry & Orleans à la Ligue,	2. t. 183. 184
Est fait Mareschal de la Ligue,	2. t. 362
Il fait son Traité, & rentre dans l'obéissance,	2. t. 430
Le Comte de Chastillon fils de l'Admiral amene un renfort à l'armée des Reitres,	1. t. 237. 265
Sa brave retraite au milieu d'une infinité d'enne- mis,	1. t. 309
Il repousse les troupes du Duc de Mayenne devant Tours,	2. t. 171
Il défait les troupes du sieur de Savenuse,	2. t. 181
Sa vaillance au combat d'Arques,	2. t. 226. 232
Il manque de prendre Paris par escalade,	2. t. 299. & <i>s.</i>
Il est la principale cause de l'heureux succès du sie- ge de Chartres,	2. t. 306. & <i>suiv.</i>
Sa mort, & son éloge,	2. t. 307. & <i>suiv.</i>
Clement VIII. Pape ne veut pas recevoir les Dépu- tez des Catholiques du parti Royal,	2. t. 351
Ni le Duc de Nevers, qui alloit rendre l'obedience,	2. t. 427

## D E S M A T I E R E S.

- Après avoir long - temps refusé de donner au Roy  
l'absolution, il la donne enfin, 2. t. 418. & *suiv.*
- Combat & retraite du Pont Saint Vincent, 1. t. 252.  
& *suiv.*
- Combat de Vimory, 1. t. 274. & *suiv.*
- Combat d'Auneau, où les Reîtres furent défaits, 1. t.  
286. & *suiv.*
- Combat de Fontaine-Françoise, 2. t. 443. & *suiv.*
- Conference du Duc d'Espéron avec le Roy de Na-  
varre pour sa conversion, 1. t. 74
- Conference d'Espernay & de Meaux, 1. t. 112
- Conference du sieur de Lenoncour & du Président  
Brulart avec le Roy de Navarre, pour sa conve-  
sion, 1. t. 134. & *suiv.*
- Conference de Saint Brix entre la Reine Mere & le  
Roy de Navarre, le Prince de Condé, & le Vicomte  
de Turenne, 1. t. 158. & *suiv.*
- Conference de Nancy entre les Princes de la Maison  
de Lorraine, 2. t. 3. & *suiv.*
- Conference du Roy Henry III. avec le Cardinal  
Morosini Legat touchant le meurtre des Guises,  
2. t. 98. & *suiv.*
- Conference du Cardinal Morosini avec le Duc de Mayen-  
ne, 2. t. 163. & *suiv.*
- Conference des deux Rois à Tours, 2. t. 167
- Conference des Princes Lorrains à Reims, 2. t. 318
- Conference de du Plessis-Mornay & du sieur de Ville-  
Roy pour la paix, 2. t. 348. & *suiv.*
- Conference de Suresne, 2. t. 369. & *suiv.*
- Charles de Cossé Comte de Brissac, 1. t. 94  
On luy oste le Gouvernement du Chasteau d'An-  
gèrs, 1. t. 148. 189
- Il se joint avec des troupes au Duc de Guise, 1. t.  
265
- On luy refuse l'Admirauté que le Duc de Guise a-  
voit demandée pour luy, & qui fut donnée au Duc  
d'Espéron, 1. t. 324
- Son éloge, *là - mesme.*
- Il fait faire les Barricader, 2. t. 34. & *suiv.*
- Sa raillerie piquante à ce sujet, 2. t. 37. 38
- Il mene les soldats du Roy desarmez au Marché-  
neuf, 2. t. 36

## T A B L E

- Il préside aux Estats de Blois pour la Noblesse, 2. t. 72  
 Il y est arresté prisonnier, puis delivré, 2. t. 78  
 Il est fait Gouverneur de Paris par M. de Mayenne, 2. t. 454  
 Il reçoit dans Paris le Roy, qui le fait Marechal de France, 2. t. 437  
 Coutras. Sa situation, & la bataille qui s'y donna, 1. t. 202. & *suiv.*

### D

- F** R A N Ç O I S de Daillon Comte du Lude blessé à la bataille d'Ivry, 2. t. 277  
 Eloge de Guy de Daillon Comte du Lude, Gouverneur de Poitou, *là-mesme.*  
 L'Avocat David, & ses Memoires, 1. t. 47. & *suiv.*  
 Le Baron de Dona Général des Reitres, 1. t. 234  
 Sa naissance, & ses qualitez, 1. t. 235  
 Sa negligence réparée en partie par son courage & par sa valeur au combat de Vimory, 1. t. 280. & *f.*  
 Se laisse surprendre dans Auneau, où les Reitres sont défaits, 1. t. 289. & *suiv.*  
 Il se sauve de la défaite, 1. t. 303. 304  
 Son retour en Allemagne dans un estat fort pitoyable, 1. t. 311. 312

### E

- C** I N Q U I E M E Edit de Pacification extrêmement Cavantageux aux Huguenots, appelé l'Edit de May, 1. t. 15  
 Est révoqué, 1. t. 46  
 Edit de Blois contre les Huguenots, *là-mesme.*  
 Edit de Poitiers favorable aux Huguenots, 1. t. 59  
 Edit de Juillet contre les Huguenots, 1. t. 112  
 Edit de Réunion contre les Huguenots en faveur de la Ligue, 2. t. 61. 62. & *suiv.*  
 Philippe Comte d'Egmont à la bataille d'Ivry, où il est tué, 2. t. 276  
 Jean d'Escovedo Secretaire de Dom Jean d'Autriche assassiné par ordre de Philippe II. & pourquoy, 2. t. 23

## DES MATIERES:

- Le Duc d'Espéron Favori du Roy confere avec le  
 Roy de Navarre pour sa conversion, & ce qui en  
 arrive, 1. t. 75. *& suiv.*  
 La haine qu'on luy porte fait entrer plusieurs bra-  
 ves gens dans la Ligue, 1. t. 94. *& suiv.*  
 Traite avec les Reîtres, 1. t. 158. 159. 284  
 Est fait Admiral de France & Gouverneur de Nor-  
 mandie, 1. t. 325  
 Son caractere, & son portrait, 1. t. 326. *& suiv.*  
 Grand ennemi du Duc de Guise, 1. t. 327. 328  
 Son éloignement de la Cour, 2. t. 60  
 Il abandonne le Roy Henry IV. 2. t. 219. *& suiv.*  
 François d'Espinay de Saint Luc, 1. t. 95. 213  
 Défait l'arriere-garde de Sainte-Mesme, 1. t. 147. 148  
 La belle action qu'il fit à la bataille de Coutras,  
 1. t. 227  
 Pierre d'Espinac Archevesque de Lyon conseille au Duc  
 de Guise de ne pas quitter les Estats, 2. t. 80. *& s.*  
 Est arresté prisonnier à Blois avec le Cardinal de  
 Guise, 2. t. 87  
 Il se delivze par argent, & est fait Chancelier de la  
 Ligue, 2. t. 281  
 Il est Chef de la députation de la Ligue à la Con-  
 ference de Suresne, 2. t. 370  
 Le précis de sa réponse aux harangues de l'Arche-  
 vesque de Bourges, 2. t. 375. *& suiv.*  
 Les Estats en France n'ont que voix déliborative, 1. t.  
 39. 44  
 Les premiers Estats de Blois, où le Roy se déclare  
 Chef de la Ligue, *là-mesme & suiv.*  
 Les seconds Estats de Blois, 2. t. 69. *& suiv.*  
 Ils agissent ouvertement contre l'autorité du Roy.  
 2. t. 72  
 Ils déclarent le Roy de Navarre incapable de succe-  
 der à la Couronne, 2. t. 74.  
 Les Estats de la Ligue à Paris, 2. t. 355. *& suiv.*

## F

- F**AMINE horrible dans Paris durant le Siege, 2. t.  
 288. *& suiv.*  
 Jacques Faye d'Espelles Advocat Général soutient for-

# T A B L E

tement dans les Estats de Blois les Droits du Roy, & les Libertez de l'Eglise Gallicane contre les Li- gueurs,	2. t. 74
Le Président Ferrier Chancelier du Roy de Navarre se fait Huguenot sur la fin de ses jours,	1. t. 75
Formule de la Ligue,	1. t. 35
Formule de la Ligue des Seize,	1. t. 89
Formulaire qu'on faisoit signer aux Huguenots qui ren- troient dans l'Eglise,	1. t. 149
Quatre Gentilshommes de la Maison de Foutbin sont cause de la réduction de la Provence,	2. t. 431.
<i>&amp; suiv.</i>	
G	
<b>G</b> ENEBRARD fait à la Procession des Estats de la Ligue un sermon contre la Loy Salique,	2. t. 387. <i>&amp; suiv.</i>
Le Cardinal de Gondy Evêque de Paris s'y enferme durant le siege avec son troupeau pour le soulager,	2. t. 291
Il tâche de faire rentrer le peuple en son devoir,	2. t. 325
Ludovic de Gonzague Duc de Nevers renonce à la Ligue, & pourquoy,	1. t. 101
Il va Ambassadeur pour rendre l'obédience, & pour demander l'absolution du Roy,	2. t. 426
Grégoire XIII. ne voulut jamais approuver la Ligue,	1. t. 52. 102
Sa mort,	1. t. 122
Grégoire XIV. se déclare pour la Ligue contre le Roy qu'il excommunie avec tous ceux qui luy adherent,	2. t. 314. <i>&amp; suiv.</i>
Envoye une armée en France,	<i>là-mesme.</i>
Sa Bulle est condamnée, & ne fait nul effet,	2. t. 317
Philibert de la Guiche Grand-Maistre de l'Artillerie à la bataille d'Ivry,	2. t. 269
Guincestre Curé de Saint Gervais, grand Ligueurs,	1. t. 86
Fait lever la main à ses Auditeurs en plein sermon, & mesme au Premier Président, pour asseûrer qu'on vengera la mort des Guises,	2. t. 114. 115

# DES MATIÈRES.

Il accuse en plein sermon le Roy Henry III. de *fo-*  
*celerie,* 2. t. 139. & *suiv.*

## H

- A**CHILLE de Harlay premier Président du Parle-  
ment de Paris court risque de la vie, voulant  
s'opposer aux Ligueurs, 2. t. 113  
Ou le contraint en plein sermon de lever la main  
comme les autres, 2. t. 115  
Est mené prisonnier à la Bastille, 2. t. 133  
Son éloge, *là-mesme, & suiv.*
- Jacques de Harlay, sieur de Chanvallon, Gouverneur  
de Sens pour la Ligue, repoussé en deux assauts les  
gens du Roy, & conserve sa place, 2. t. 283  
Sa raillerie spirituelle sur les quatre Mareschaux de  
la Ligue, 2. t. 364. & *suiv.*
- Nicolas de Harlay, Baron de Sancy, leve à ses dé-  
pens une armée de Suisses & d'Allemands pour le Roy,  
2. t. 192. & *suiv.*  
Il la joint à celle du Roy, 2. t. 194
- Le sieur Denis de Here Conseiller au Parlement mené  
à la Bastille par les Ligueurs, 2. t. 135  
Son éloge, *là-mesme.*
- Henry III. Roy de France & de Pologne, 1. t. 5. 11  
Son portrait, 1. t. 12  
Le changement qui se fit dans sa conduite & dans  
ses mœurs quand il fut Roy de France, *là-mesme.*  
S'engage d'abord dans la guerre contre les Hugue-  
nors, contre le conseil de l'Empereur, des Veni-  
tiens, & de ses meilleurs serviteurs, 1. t. 7. & *suiv.*  
Il se déclare Chef de la Ligue, 1. t. 57  
Il n'est pas l'Instituteur, mais le Restaurateur de  
l'Ordre du Saint Esprit, 1. t. 60. & *suiv.*  
Sollicite en vain le Roy de Navarre de rentrer dans  
l'Eglise Catholique, 1. t. 74. 75  
Calomnié par les Ligueurs, 1. t. 77  
Son peu de résolution, 1. t. 73. 106. 107. 114. 115.  
132. 133  
Sa Déclaration trop foible contre les Ligueurs, 1. t.  
108  
Fait la paix tres-avantageuse aux Ligueurs, 1. t. 112. & *f.*

## T A B L E

- Fait la guerre au Roy de Navarre avec grande ré-  
pugnance, 1. t. 137. & *suiv.*
- Eleve prodigieusement le Duc de Joyeuse, 1. t. 193.  
& *suiv.*
- Sa réponse forte & majestueuse aux Ambassadeurs  
des Princes Protestans d'Allemagne, qui se pressoient  
de révoquer ses Edits contre les Huguenots, 1. t. 154.  
& *suiv.*
- Sa Confrairie & ses Processions de Penitens, 1. t. 170.  
& *suiv.*
- Son dessein caché dans la guerre qu'il est contraint  
de faire malgré luy, 1. t. 190. 191
- Il se met à la teste de son armée à Gien sur Loire,  
& s'oppose au passage de l'armée des Reitres, 1. t.  
267. & *suiv.*
- Il témoigne trop de foiblesse & trop de crainte des  
seditieux, qu'il n'ose punir, 1. t. 316.
- Il se contente de faire réprimande aux Prédicateurs  
& aux Decteurs seditieux, au lieu de les punir, 1. t.  
320. & *suiv.*
- Il acheve d'irriter le Duc de Guise, en luy refusant  
l'Admirauté qu'il avoit demandée pour Brissac, 1. t.  
314.
- Il prend enfin la résolution de punir les Ligueurs,  
2. t. 14. & *suiv.*
- Son irrésolution quand il vit le Duc de Guise au  
Louvre, 2. t. 21. & *suiv.*
- Il fait entrer les Gardes & les Suisses dans Paris,  
2. t. 31.
- Les demandes excessives qu'on luy fait aux Barrica-  
des, 2. t. 40. & *suiv.*
- Il sort de Paris en pauvre équipage, & se retire à  
Chartres, 2. t. 45.
- Il écoute favorablement ceux qui avec E. Ange de  
Joyeuse furent en Procession à Chartres pour luy  
demander misericorde, 2. t. 52. 53.
- Sa profonde dissimulation, 2. t. 7. 58. & *suiv.*
- Il fait publier l'Edit de Réunion en faveur de la  
Ligue, 2. t. 61.
- Il laisse échaper des marques de sa colere & de son  
indignation qu'il vouloit cacher, 2. t. 66. & *suiv.*
- Il ouvre les seconds Estats, où il communique avec

# DES MATIERES.

- le Duc de Guise, 2. t. 69
- Sa harangue qui choque les Ligueurs, 2. t. 70. & s.
- Son extrême indignation à cause des indignes résolutions qu'on prend contre son autorité dans les Estats, 2. t. 76. & suiv.
- Il se résout à faire tuer le Duc de Guise, 2. t. 78. & s.
- Il le fait tuer dans sa chambre, 2. t. 85. & suiv.
- Il fait tuer le Cardinal de Guise, 2. t. 94. & suiv.
- Il écrit au Legat Morosini, & luy donne audience trois jours après pour luy dire ses raisons, 2. t. 98. & suiv.
- Il luy soutient qu'il n'a encouru nulle censure, & n'a pas besoin d'absolution, 2. t. 100
- Au lieu de monter à cheval, il s'amuse à faire des Déclarations que l'on méprise, 2. t. 110
- Il fait en vain de grandes offres au Duc de Mayenne, 2. t. 141
- Il prend, mais trop tard, les voyes de la rigueur, 2. t. 152. & suiv.
- Il traite avec le Roy de Navarre, comment, & pourquoy, 2. t. 154. & suiv.
- Il offre aux Princes Lorrains des conditions tres-avantageuses, 2. t. 161. 162
- Il public, & fait exécuter son Traité avec le Roy de Navarre, 2. t. 166
- Sa Conference à Tours avec ce Roy, 2. t. 167
- Il marche en corps d'armée avec le Roy de Navarre vers Paris, 2. t. 182.
- Il reçoit & dissimule la nouvelle du Monitoire contre luy, 2. t. 184. & suiv.
- Il prend son quartier à Saint Clou, & il y est malheureusement tué, 2. t. 199. & suiv.
- Sa mort tres-chrestienne & tres-sainte, & son éloge, 2. t. 205. & suiv.
- Henry de Bourbon Roy de Navarre proteste contre les premiers Estats de Blois, 1. t. 44
- Sa Conference avec le Duc d'Espéron au sujet de sa conversion, 1. t. 75. & suiv.
- Sa fidelité envers le Roy Henry III. 1. t. 99
- Sa déclaration tres-forte contre les Ligueurs, 1. t. 108
- Il donne par écrit le démenti au Duc de Guise, & s'offre à se battre contre luy pour épargner le sang

# T A B L E

des François,	1. t. 109
Attire dans son parti contre la Ligue le Mareſchal de Damville,	1. t. 115
Il n'en veut point à la Religion, mais à la Ligue, pour conſerver la Monarchie,	1. t. 117
Il fait afficher dans Rome ſa proteſtation contre la Bulle de Sixte V.	1. t. 131
Sa Conference avec la Reine Mere à Saint Brix,	1. t.
158. & ſuiv.	
Ses exploits contre l'armée de Joyeuſe,	1. t. 196. & ſuiv.
Sa valeur & ſa bonne conduite à la bataille de Contras,	1. t. 207 & ſuiv.
Sa clemence après la victoire,	1. t. 230. 231
Il ne ſçait, ou ne veut pas uſer de ſa victoire,	1. t. 232
Il tient les Eſtats de ſon parti à la Rochelle, en meſme temps qu'on tenoit les Eſtats à Blois,	2. t. 74
Ses progrès après la mort des Guifes,	2. t. 154. & ſuiv.
Sa déclaration à tous les François,	2. t. 157
Il traite, & s'unit avec le Roy,	2. t. 160
Sa Conference à Tours avec le Roy,	2. t. 167
Sa marche vers Paris,	2. t. 182
Il ſuccede à Henry III. & eſt reconnu Roy de France par les Catholiques de l'armée à certaines conditions,	2. t. 217. & ſuiv.
Il diviſe ſes troupes en trois corps, & en mene l'un en Normandie,	2. t. 220. & ſuiv.
Sa conduite & ſa valeur au combat d'Arques,	2. t. 225. & ſuiv.
Il attaque & prend les fauxbourgs de Paris,	2. t. 236. & ſuiv.
Il met le ſiege devant Dreux,	2. t. 255
Il donne & gagne la bataille d'Ivry,	2. t. 256. & ſ.
Ses exploits après ſa victoire,	2. t. 282
Il eſt repouſſé devant Sens,	1. t. 283
Il met le ſiege devant Paris,	2. t. 284. & ſuiv.
Pourquoy il ne veut pas l'attaquer par force,	2. t. 288
Il rejette la propoſition qu'on luy fait de luy rendre Paris, pourveu qu'il ſe faiſſe Catholique,	2. t. 297. & ſuiv.

## DES MATIERES.

- Il poursuit le Duc de Parme jusqu'en Artois, 2. t. 305  
 Les deux tentatives qu'il fait inutilement pour surprendre Paris, 2. t. 299-305  
 Il reprend Noyon, 2. t. 333  
 Il assiege Rouën, 2. t. 335. & *suiv.*  
 Son combat & sa retraite d'Aumale, 2. t. 337 & *suiv.*  
 Il leve le siege de Rouën, & peu après assiege l'armée du Duc de Parme, 2. t. 342. & *suiv.*  
 Ses progrès après la retraite ds ce Duc, 2. t. 351  
 L'histoite de sa conversion, 2. t. 392. & *suiv.*  
 Les points sur lesquels il se fait instruire, 2. t. 412. & *suiv.*  
 Il fait solennellement son abjuration, & reçoit l'absolution à Saint Denis, 2. t. 412. & *suiv.*  
 Il envoie le Duc de Nevers à Rome pour l'obédience, & pour demander l'absolution au Pape, qui après l'avoir long-temps différée la donne enfin, 2. t. 426. & *suiv.*  
 Son heureuse entrée dans Paris, 2. t. 433. & *suiv.*  
 Sa valeur héroïque au combat de Fontaine Françoise, 2. t. 443. & *suiv.*  
 Il accorde au Duc de Mayenne un Traité & un Edict tres-favorable, 2. t. 451  
 Sa rare bonté en le recevant à Monceaux, 2. t. 453  
 Antoine Hotman Avocat Général de la Ligue au Parlement de Paris est Auteur du Traité du Droit de l'oncle contre le neveu, 2. t. 222  
 François Hotman Jurisconsulte, frere de l'Avocat, refuse son livre, sans sçavoir qu'il fust de son frere, 2. t. 223  
 Les Huguenots ont de l'avantage dans la premiere guerre que leur fit Henry III. 1. t. 8  
 Deviennent puissans par leur jonction avec le parti des Politiques, 1. t. 9  
 Ont esté les premiers qui se sont liguez contre les Rois, 1. t. 16  
 Jacques de Humieres, Gouverneur de Peronne. Son éloge, & ce qui lay fit commencer la Ligue en Picardie, 1. t. 24.  
 Charles de Humieres, Marquis d'Encre, Gouverneur de Compiègne pour le Roy, 2. t. 176  
 Est cause du gain de la bataille de Senlis, *La-mesme.*

# T A B L E

- Son éloge, *là-mesme.*  
 Mene un grand renfort de Noblesse de Picardie au  
 Roy à la Bataille d'Ivry, 2. t. 268.
- I
- J** A C Q U E S C l e m e n t. Histoire de son abominable  
 Parricide, 2. t. 199. & suiv.  
 Le Président Jannin envoyé par le Duc de Mayenne en  
 Espagne, 2. t. 319.  
 Son éloge, *là-mesme.*  
 Sa negociation fort adroite avec le Roy d'Espagne,  
 2. t. 322  
 Dix Jésuites sauvent Paris, qu'on eust pris par escalade  
 s'ils se fussent endormis comme tous les autres, 2. t.  
 300. & suiv.  
 Innocent IX. Pape se déclare pour la Ligue, 2. t.  
 350  
 Le Duc Anne de Joyeuse Favori du Roy, 1. t. 193.  
 Sa prodigieuse élévation, *là-mesme.*  
 Son éloge, 1. t. 194.  
 Il commande l'armée contre le Roy de Navarre, 1. t.  
 195. & suiv.  
 Ses exploits en Poitou, 1. t. 97.  
 Ses fautes & sa présomption à la bataille de Cou-  
 tras, 1. t. 203. & suiv.  
 Sa mort, 1. t. 227. 228  
 Henry de Joyeuse, Comte du Bouchage, se fait Capu-  
 cin sous le nom de Frere Ange, & pourquoy, 2. t.  
 50  
 Sa Procession fort extraordinaire depuis Paris jusques  
 à Chartres, pour demander au Roy misericorde,  
 2. t. 51. & suiv.  
 Sa sortie & sa rentrée aux Capucins, 2. t. 456. &  
 suiv.  
 François de Joyeuse Cardinal, Protecteur de France,  
 soustient généreusement les droits du Roy, 2. t.  
 103  
 Sa forte remontrance au Pape Sixte sur son procedé  
 après la mort des Guises, *là-mesme, & suiv.*  
 Ivry, sa situation, & la bataille qui s'y donna, 2. t.  
 256. & suiv.

# DES MATIERES.

## L

- F**RANÇOIS de la Noüe au secours de Senlis, 2. 8.  
173
- Range l'armée, & gagne la bataille, 2. t. 175. *Œ f.*  
Sa valeur au combat d'Arques, 2. t. 232  
Blessé & repoussé à l'attaque du Fauxbourg Saint  
Martin, 1. t. 210
- Mathieu de Launoy grand Ligueur, 1. t. 83  
Philippe de Lenoncour Cardinal, 1. t. 134
- Le sieur de l'Esdiquieres prend Montelimat & Ambrun,  
où les Huguenots pillent la grande Eglise, 1. t. 139
- La Ligue & les Ligueurs. Sa vraye origine, 1. t. 3  
En quoy elle est semblable à celle du Calvinisme, *là-  
mesme.*  
Le succès qu'elle eût tout contraire à la fin qu'elle  
s'estoit proposée, 1. t. 4  
Le premier qui en conceût le dessein fut le Cardinal  
de Lorraine au Concile de Trente, 1. t. 17  
L'occasion qui la fit naistre en France, 1. t. 24  
Son projet dans la Formule à laquelle on faisoit  
souscrire tous les Ligueurs, 1. t. 35  
Réfutation des Articles de cette Formule, 1. t. 36  
Veut usurper l'autorité Royale dans les premiers  
Estats de Blois, 1. t. 46  
Ses horribles calomnies contre Henry III. 1. t. 77.  
166. 273. 314. 315
- La Ligue des Seize de Paris, son origine, & son pro-  
grès, 1. t. 81. *Œ suiv.*  
Ses douze Fondateurs, 1. t. 82. *Œ suiv.*  
Le Traité de la Ligue avec l'Espagnol, 1. t. 91  
Elle empesche qu'on ne réunisse les Pais-Bas à la  
Couronne, 1. t. 97  
En prenant les armes à contre temps elle empesche  
la ruine du Huguenotisme qui s'alloit détruire du-  
rant la paix, 1. t. 98  
Elle envoie de nouveaux Memoires, & une nouvelle  
forme de serment dans les Provinces à la venue des  
Reitres, 1. t. 238  
L'insolence des Ligueurs après la défaite des Reitres,  
1. t. 315. *Œ suiv.*

## T A B L E

- Ils prennent les armes, & donnent sur les Archers  
 qui vouloient se saisir de Prevost Curé de Saint Seve-  
 rin, qui avoit presché seditieusement contre le Roy, 1. t. 314. & *suiv.*  
 Ils prennent l'alarme voyant le Roy disposé à les pu-  
 nir, & implorent le secours du Duc de Guise, 2. t. 15  
 Leurs transports & leurs acclamations à la venuë  
 du Duc, 2. t. 18. & *suiv.*  
 Ils s'opposent à la sortie des Estrangers que le Roy  
 vouloit qu'on mist hors de Paris, 2. t. 30  
 Ils font les Barricades, 2. t. 33. & *suiv.*  
 Ils agissent ouvertement contre l'autorité du Roy  
 dans les Estats, 2. t. 72. & *suiv.*  
 Leurs furieux emportemens à Paris après la mort  
 des Guises. 2. t. 111. & *suiv.*  
 Ils dégradent le Roy Henry III. & luy font tou-  
 tes sortes d'outrages, 2. t. 121. & *suiv.*  
 Ils employent contre luy les enchantemens & les  
 charmes de la Magie, 2. t. 138  
 Les Villes qui entrent dans la Ligue, 2. t. 149. &  
*suiv.*  
 Ils massacrent à Toulouse le Premier Président &  
 l'Avocat Général, 2. t. 150  
 Leurs Députez pressent le Pape de publier l'excom-  
 munication contre le Roy, 2. t. 186  
 Ils deviennent plus forts que jamais après la mort  
 de Henry III. 2. t. 220. & *suiv.*  
 Leur pouvoir durant le siege de Paris, 2. t. 289  
 Ils offrent la Couronne de France au Roy d'Espa-  
 gne, 2. t. 323  
 Ils font pendre le Président Brisson, 2. t. 326. & *s.*  
 On en pend au Louvre quatre des plus seditieux,  
 2. t. 328 & *suiv.*  
 Ils font paroistre dans les Estats de Paris qu'ils ne  
 desirent rien moins que la conversion du Roy, 2. t.  
 382. & *suiv.*  
 Henry d'Orleans, Duc de Longueville, au secours  
 de Sens, 2. t. 173. 174  
 Donne bataille aux Ligueurs, & la gagne, 2. t. 175.  
 & *suiv.*  
 Commande une partie de l'armée du Roy, 2. t. 220  
 Et à l'attaque des fauxbourgs de Paris, 2. t. 237

## DES MATIÈRES.

Charles Duc de Lorraine ne veut pas qu'on s'oppose  
au passage des Reîtres dans son País, & pourquoy,  
1. t. 244. & *suiv.*

Ne veut pas entrer en France après les Reîtres, 1. t. 264

Il obtient du Roy la paix, 2. t. 441

Charles Cardinal de Lorraine fut le premier qui for-  
ma le dessein d'une Ligue générales des Catholiques,  
1. t. 17. & *suiv.*

Son portrait, *là-mesme.*

Charles de Lorraine Duc de Mayenne fait la guerre  
au Roy de Navarre en Guyenne avec peu de suc-  
cès, 1. t. 137. & *suiv.*

Se joint à son frere le Duc de Guise contre l'armée  
des Reîtres, 1. t. 266

Sa belle action au combat de Vimory, 1. t. 278. &  
*suiv.*

Il se retire de Lyon en Bourgogne après la mort  
de ses deux freres, 2. t. III. & *suiv.*

Son éloge, & son portrait, 2. t. 140. & *suiv.*

Il refuse les grandes offres que le Roy luy fait, & se  
résout à la guerre, *là-mesme,* & 142

Ses heureux commencemens, 2. t. 143

Son entrée dans Paris, 2. t. 145

Il affoiblit le Conseil des Seize en l'augmentant,  
2. t. 146

Il se fait déclarer Lieutenant Général de l'État &  
Couronne de France, 2. t. 147. 148

Il agit en Souverain, & fait de nouvelles Loix, 2. t.  
148

Il marche contre le Roy, défait les troupes du Com-  
te de Brienne, & le fait prisonnier, 2. t. 168. & *suiv.*

Il attaque & emporte le faubourg de Tours, &  
s'en retourne sans faire autre chose, 2. t. 169. &  
*suiv.*

Sa généreuse résolution quand il se vit assiégré par  
l'armée Royale, 2. t. 197. 198

Il fait déclarer Roy le Cardinal de Bourbon par le  
Conseil de l'Union, 2. t. 222

Il attaque le Roy à Arques, & est repoussé & bar-  
tu, 2. t. 226. & *suiv.*

Il suit le conseil de M. de Ville-Roy, & s'oppose  
aux desseins des Espagnols, 2. t. 247. & *suiv.*

# T A B L E

Il fait proclamer Roy Charles X.	2. t. 249. & <i>suiv.</i>
Il marche au secours de Dreux,	2. t. 255
Il perd la bataille d'Ivry,	2. t. 265. & <i>suiv.</i>
Il rompt avec les Espagnols, & pourquoy,	2. t. 323.
<i>&amp; suiv.</i>	
Il se divise d'avec les Princes de sa Maison,	2. t. 325
Il prend jalousie du jeune Duc de Guise, <i>là-mesme.</i>	
Il fait pendre au Louvre quatre des principaux des Seize, & abbat leur faction,	2. t. 327. & <i>suiv.</i>
Il amene le Duc de Parme au secours de Rouen,	2. t. 336
Il assemble les Estats à Paris,	2. t. 355
Sa Déclaration, par laquelle il invite tous les Seigneurs Catholiques du parti Royal de se rendre aux Estats pour le bien de la Religion & de l'Etat,	2. t. 356
Sa harangue, & son dessein dans les Estats,	2. t. 361
Il crée un Admiral & quatre Mareschaux de France,	2. t. 362
Fait accepter par les Estats la Conference de Sureme,	2. t. 369
Prend Noyon,	<i>là-mesme.</i>
Il empesche adroitement dans les Estats l'élection d'un Roy,	2. t. 386. & <i>suiv.</i>
Il ne veut pas tenir pour bonne l'absolution du Roy,	2. t. 426
Il se retire de Paris à Soissons,	2. t. 435
Ce qu'il fit à la Journée de Fontaine-Françoise,	2. t. 443. & <i>suiv.</i>
Il obtient du Roy un Traité & un Edit tres-favorable,	2. t. 451. & <i>suiv.</i>
Il est tres bien receû du Roy à Monceaux,	2. t. 453
Henry de Lorraine Duc de Guise destiné par son oncle le Cardinal de Lorraine pour estre Chef d'une Ligue générale des Catholiques,	1. t. 19. & <i>suiv.</i>
Traite à Joinville avec Dom Jean d'Autriche,	1. t. 21
L'occasion qui luy fit commencer la Ligue,	1. t. 24. & <i>suiv.</i>
Son portrait,	1. t. 27. & <i>suiv.</i>
Prend les armes après la mort de Monsieur,	1. t. 72

## DES MATIERES.

- Se sert du vieux Cardinal de Bourbon, comme d'un fantosme qu'il met à la teste de la Ligue, 1. t. 79
- Traite à Joinville avec les Agens d'Espagne & le Cardinal de Bourbon, & les conditions de ce Traité, 1. t. 51
- Il commence la guerre en s'aparant de plusieurs places par luy-mesme & par les siens, 1. t. 93. & *suiv.*
- Il fait le Traité de Nemours tres-avantageux à la Ligue, 1. t. 112
- Il va trouver le Roy à Meaux, & se plaint injustement de plusieurs choses, 1. t. 188
- Il entreprend avec tres-peu de troupes de défaire l'armée des Reitres, 1. t. 259. & *suiv.*
- Sa belle retraite du Pont Saint Vincent, 1. t. 252. & *suiv.*
- Il harcele continuellement l'armée des Reitres, 1. t. 269. & *suiv.*
- Il les attaque, & en défait une partie à Vimory, 1. t. 274. & *suiv.*
- Il forme le dessein de les attaquer à Auneau; l'exécution de cette entreprise, 1. t. 286. & *suiv.*
- Il poursuit le reste des Reitres jusqu'en Savoye, 1. t. 312
- Il laisse saccager le Comté de Montbeliard, là-mesme, & *suiv.*
- Il reçoit du Pape l'épée benite, & du Duc de Parme ses armes, qu'il luy envoie comme au plus grand Capitaine de son temps, 1. t. 323
- Le refus qu'il reçoit de l'Admirauté pour Brissac, laquelle fut donnée à d'Espernon son ennemi, acheve de le déterminer, 1. t. 325
- Il assemble les Princes de la Maison de Lorraine à Nancy, & y fait résoudre de presenter au Roy une Requête contenant des articles contre l'autorité Royale, 2. t. 3
- Il se résout à secourir les Parisiens, 2. t. 14
- Il va à Paris nonobstant les ordres du Roy qui luy furent portez par M de Belliévre, 2. t. 17. & *suiv.*
- Description de son entrée dans Paris où il fut reçu avec des transports de joye tout extraordinaires, 2. t. 18. & *suiv.*
- Son entreveuë avec le Roy au Louvre, 2. t. 24. & *suiv.*

# T A B L E

- Au jardin de la Reine, 2. t. 26. & *suiv.*  
 Ce qu'il fit à la journée des Barricades, 2. t. 37. & *suiv.*  
 Il desarme les soldats du Roy, & les fait reconduire au Louvre, 2. t. 39  
 Son veritable dessein à la Journée des Barricades, 2. t. 40  
 Ses demandes excessives, 2. t. 41. & *suiv.*  
 Il se rend maistre de Paris, & fait son Manifeste pour justifier les Barricades, 2. t. 47. & *suiv.*  
 Il fait entrer adroitement la Reine Mere dans ses interets, 2. t. 54  
 Il fait presenter au Roy une Requete contenant des Articles tres-préjudiciables à son autorité, 2. t. 56. & *suiv.*  
 On luy donne toute l'autorité du Connestable sous un autre nom, 2. t. 61. & *suiv.*  
 Sa prosperité l'aveugle, & fait qu'il ne voit pas cent choses qui luy devoient donner de la défiance, 2. t. 68  
 Il est choqué de la harangue que le Roy fit aux seconds Estats de Blois, 2. t. 70. & *suiv.*  
 Il dispose des Estats à sa volonté, là-mesme & *suiv.*  
 Il se veut faire déclater par les Estats Lieutenant Général dans tout le Royaume indépendamment du Roy, 2. t. 75  
 Il est averti du dessein formé contre luy, & consulte là-dessus avec ses confidens, 2. t. 80. & *suiv.*  
 Il se résout à demeurer contre l'avis de la pluspart, 2. t. 83  
 L'histoire de sa mort tragique, 2. t. 85. & *suiv.*  
 Son éloge, 2. t. 96  
 Louïs de Lorraine Cardinal de Guise préside aux Estats de Blois pour le Clergé, 2. t. 72  
 L'histoire de sa mort tragique, 2. t. 94. & *suiv.*  
 N. de Lorraine, Duc de Guise, s'estant sauvé de sa prison vient à Paris, où il est receû des Ligueurs à bras ouverts, 2. t. 324. & *suiv.*  
 Il tuë le Colonel Saint Paul, 2. t. 36

# DES MATIÈRES.

## M

- L**E Marechal de Matignon, Gouverneur de Guyenne, empesche que la Ligue ne s'empare de Bordeaux, 1. t. 113  
 Rompt adroitement les mesures du Duc de Mayenne, 1. t. 138  
 Donne un bon conseil au Duc de Joyeuse, qui ne le suit pas, 1. t. 202  
 Ramene Bordeaux à l'obéissance, 2. t. 309  
**Le P. Claude Mathieu**, grand Ligueur, sollicite l'excommunication du Roy de Navarre, 1. t. 120  
**F. Bernard de Montgaillard**, dit le Petit Feuillant, Prédicateur seditieux, 2. t. 113. & *suiv.*  
 Son extravagance dans un sermon, 2. t. 129  
 Il se retire en Flandre avec les Espagnols après la réduction de Paris, 2. t. 438  
**François de Monthelon**, fameux Avocat, est fait Garde des Sceaux par Henry III. 2. t. 68  
**Henry de Montmorency**, Marechal de Damville, Chef des Politiques ou Mécontens, pour se maintenir dans son Gouvernement de Languedoc, 1. t. 10  
 Y attire ses freres & ses amis, *là-mesme.*  
 Se joint au Roy de Navarre & au Prince de Condé contre la Ligue, 1. t. 116  
 Protége la Religion, & en reçoit des remerciemens du Pape, 1. t. 127  
 Sa fidelité au service des Rois, 2. t. 118  
 Il fut fait enfin Connestable de France par Henry IV. *là-mesme.*  
**Guillaume de Montmorency**, sieur de Thoré, se joint au Parti des Politiques mécontens, 1. t. 10  
 Est défait en conduisant une partie des Reittes du Duc Casimir, 1. t. 28  
 Il reprend Senlis sur la Ligue, 2. t. 172. & *suiv.*  
**Le sieur de Montausier** combat tres-vaillamment, & insulte agréablement aux Gascons qui fuirent à la bataille de Coutras, 1. t. 223  
**Le sieur de Montigny** perce & rompt l'Escadron des

## T A B L E

- Gascons à la bataille de Coutras , 1. t. 218.  
 La Montre ridicule que les Ecclesiastiques & les Moines firent durant le siege de Paris, 2. t. 295. & *suiv.*  
 Le fleur de Moreennes Curé de Saint Merry travaille à faire rentrer le peuple dans l'obéissance du Roy, 2. t. 326  
 Le Cardinal Morosini Legat en France ne put obtenir audience le jour du massacre du Duc de Guise, 2. t. 91. & *suiv.*  
 Sa Conference avec le Roy, auquel il déclare qu'il avoit encouru les Censures à cause du meurtre du Cardinal de Guise, 2. t. 99.  
 Il encourt l'indignation du Pape pour n'avoir pas publié ces Censures, 2. t. 101.  
 Sa Conference avec le Duc de Mayenne, 2. t. 363. & *suiv.*  
 Jean de Morvillier Evêque d'Orleans. Son éloge & son portrait, 1. t. 53. & *suiv.*  
 Il conseille au Roy de se déclarer Chef de la Ligue, 1. t. 57

### N

- A** NNE d'Est, Duchesse de Nemours, mere des Guises, est arrestée prisonniere à Blois, 2. t. 87  
 Elle traite par Lettres avec les Ducs de Nemours & de Mayenne pour les ramener à leur devoir, 2. t. 127  
 Le Roy l'envoye à Paris pour y appaiser les troubles, 2. t. 128  
 Le jeune Duc de Nemours est arresté prisonnier à Blois, 2. t. 87  
 Se Sauve de prison, 2. t. 127  
 L'ordre qu'il donne pour la défense de Paris, où il soutient le siege avec toute la conduite & la vigueur d'un vieux Général, 2. t. 283. & *suiv.*  
 Il offre au Roy de luy rendre Paris, pourveu qu'il se fasse Catholique, 2. t. 297. & *suiv.*  
 Il abandonne son frere, & tasche de se faire déclarer en sa place Chef de la Ligue, 2. t. 323  
 François de Noailles Evêque d'Acqs, son éloge, ses Ambassades, & la part qu'il a eû en la conversion de Henry I. V. 2. t. 396. & *suiv.*

- L'**ORDRE du Saint Esprit, & sa veritable origine, 1. t. 60  
 Louis d'Orleans, fameux Avocat, grand Ligueur, 1. t. 85  
 Est auteur du Libelle intitulé, *le Catholique Anglois*, 2. t. 222  
 Est Avocat Général de la Ligue, *là-mesme.*  
 Le Colonel Alphonse d'Ornano défait quatre mille Suisses Protestans en Dauphiné, 1. t. 234  
 Confident de Henry III. 2. t. 67  
 Conseille au Roy de se défaire du Duc de Guise dans le Louvre, 2. t. 211

- P**A N I G A R O L E Evêque d'Ast presche à Paris durant le siege, 2. t. 294  
 Les Parisiens entrent dans la Ligue, & comment, 1. t. 81. & *suiv.*  
 Leurs Barricades, 2. t. 33. & *suiv.*  
 Leurs furieux emportemens après la mort des Guises, 2. t. 112. & *suiv.*  
 Leur admirable fermeté durant le siege, 2. t. 289. & *suiv.*  
 Ils se déclarent contre les Seize, 2. t. 330  
 Ils courent en foule à Saint Denis, à la conversion du Roy, 2. t. 423  
 L'histoire de la réduction de Paris, 2. t. 473  
 Le Duc de Parme envoie des troupes au Duc de Guise, 1. t. 240  
 Il luy envoie ses armes après la défaite des Reitres, comme à celuy de tous les Princes qui meritoit le mieux le titre de grand Capitaine, 1. t. 323  
 Vient au secours de Paris, & en fait lever le siege en grand Capitaine, sans donner bataille, 2. t. 298  
 Sa retraite en Artois, 2. t. 305  
 Il rend suspect le Duc de Mayenne au Roy d'Espagne, 2. t. 310  
 Il marche au secours de Rouën, 2. t. 336.

# T A B L E

- Il pousse le Roy au combat d'Aumale, 2. t. 338  
 Il fait lever le siege de Rouën, 2. t. 342  
 Son admirable retraite de Caudebec, 2. t. 343  
 Le Cardinal de Pellevé solliciteur des affaires de la  
 Ligue à Rome, 1. t. 120  
 Sa naissance, & ses qualitez, 1. t. 121  
 Il préside pour le Clergé aux Estats de Paris, 2. t.  
 373  
 Sa mort, 2. t. 439  
 Les Confrairies de Penitens, & leur origine, 1. t. 167.  
*& suiv.*  
 Celle que le Roy établit à Paris, 1. t. 170. *& suiv.*  
 Philippe II. Roy d'Espagne fait assassiner Jean d'Esco-  
 vedo Secretaire de Dom Jean d'Autriche, & pour-  
 quoy, 1. t. 22. 23  
 Sollicite le Roy de Navarre & Damville de faire la  
 guerre en faveur des Huguenots, 1. t. 67. 99. 100  
 Presse le Duc de Guise de prendre les armes, 1. t. 67.  
*& suiv.*  
 Tasche de se faire déclarer Protecteur du Royaume  
 de France, 2. t. 247  
 Il fait un Manifeste, en se déclarant contre le Roy,  
 2. t. 295  
 Il appuye les Seize contre le Duc de Mayenne, 2. t.  
 311  
 Il decouvre imprudemment le dessein qu'il a de faire  
 élire Reine de France l'Infante sa fille, 2. t. 312  
 Il tasche de faire élire un Roy dans les Estats de Pa-  
 ris, 2. t. 384. *& suiv.*  
 François Pigenat, Curé de Saint Nicolas des Champs,  
 declame d'une furieuse maniere contre le Roy, 2. t.  
 216  
 Du Plessis-Mornay fait un écrit qui alarme la Ligue,  
 1. t. 76  
 Sa fidelité au service du Roy de Navarre son Maîs-  
 tre, qu'il sert tres-bien de sa plume & de son épée,  
 1. t. 108  
 Il fait le Traité d'Union du Roy avec le Roy de  
 Navarre contre la Ligue, 2. t. 159  
 On le fait Gouverneur de Saumur, 2. t. 165  
 Il confere avec le sieur de Ville-Roy pour la paix,  
 2. t. 348. *& suiv.*

## DES MATIÈRES.

- Les Politiques. Leur parti se joint à celui des Huguenots, I. t. 9
- Le Docteur Poncec déclame en pleine Chaire insolemment contre le Roy, I. t. 178
- Sa punition, I. t. 180. 181
- Le Pont Saint-Vincent. Description de la belle retraite que le Duc de Guise y fit, I. t. 252. & *suiv.*
- Portrait de Henry III. I. t. 5. 6. 12
- Portrait du Cardinal de Lorraine, I. t. 17
- Portrait du Duc de Guise, I. t. 27
- Portrait de Jean de Morvillier Evêque d'Orleans, I. t. 53. 54
- Portrait du Duc d'Espèron, I. t. 325. & *suiv.*
- Portrait de la Reine Catherine de Medicis, 2. t. 125. & *suiv.*
- Portrait du Duc de Mayenne, I. t. 140. & *suiv.*
- Le Président Potier de Blanc-Mesnil est mené prisonnier à la Bastille par les Ligueurs, 2. t. 133
- Son intelligence avec le Roy Henry IV. & son éloge, 2. t. 237. & *suiv.*
- Jean Prevost Curé de Saint Severin, grand Ligueur, I. t. 83
- Déclame furieusement contre le Roy, I. t. 314
- Les Prédicateurs de la Ligue déclament scandaleusement contre le Roy, sur tout après la mort des Guises, 2. t. 113. 116
- Font opinâtrer le peuple de Paris durant le siege, 2. t. 294
- Leur impudence, 2. t. 314

### R

- L**es Reîtres, & leur armée, I. t. 235. & *suiv.*
- Le ravage qu'ils font dans la Lorraine, I. t. 247. & *suiv.*
- Leur entrée en France, I. t. 264
- Leur consternation trouvant sur le bord de la riviere de Loire tout le contraire de ce qu'on leur avoit promis, I. t. 270. & *suiv.*
- Leur combat à Vimory, I. t. 275. & *suiv.*
- Leur négligence, & leur débauche, I. t. 292. & *suiv.*

## T A B L E

Leur défaite à Auneau,	<i>là-mesme.</i>
Leur entiere dissipation,	I. t. 303. <i>et sui.</i>
François Comte de la Rochefoucault,	I. t. 141
Jean-Louïs de la Rochefoucault, Comte de Randan, défait & tué devant Issoire,	2. t. 278
Le Capitaine Roche-morte surprend le Chasteau d'Angers, & y est tué,	I. t. 144
René Vicomte de Rohan,	I. t. 141
Le Colonel Rosne enleve un quartier de l'armée des Reitres,	I. t. 246
Reçoit commission du Duc de Mayenne pour commander en Champagne & en Brie,	2. t. 143
Il se saisit de Vendosme,	2. t. 168
Il défend Paris après la prise des Fauxbourgs,	2. t. 241
Il commande la Cavalerie Legere à la bataille d'Ivry,	2. t. 263
Est fait Marechal de la Ligue,	2. t. 362

## S

<b>L</b> O u ï s de Saint Gelais,	I. t. 141
Marechal de Camp de l'armée du Roy de Navarre à la bataille de Courtras,	I. t. 209
Le Capitaine Saint Paul Officier du Duc de Guise,	I. t. 278
Sa valeur au combat d'Auneau,	<i>là-mesme.</i>
Il entre par force au jardin de la Reine, pour y défendre le Duc son Maistre,	2. t. 27
Est fait Marechal de la Ligue,	2. t. 362
Sa mort,	2. t. 363
Charles de Saveuse défait par le Comte de Chastillon,	2. t. 181
Philippe Segar, Cardinal de Plaisance, Legat en France pour la Ligue,	2. t. 351
Tasche d'empescher la Conference de Surefne,	2. t. 368
Défend, mais inutilement, d'aller à Saint Denis, pour assister à l'abjuration du Roy,	2. t. 416
Se retire après l'entrée du Roy, & meurt sur le chemin en s'en retournant à Rome,	2. t. 439
Segur Pardaillan Surintendant de la Maison du Roy	

## DES MATIERES.

- de Navarre luy conseille de se convertir, & puis  
 l'en dissuade pour un temps, 2. t. 393. & *suiv.*
- Siege de Brouage, 1. t. 143. 144
- Siege de Senlis, 2. t. 172. & *suiv.*
- Siege de Paris, 2. t. 284. & *suiv.*
- Les choses qui contribuerent à faire résoudre les  
 Parisiens à tout souffrir, plustost que de se rendre.  
 2. t. 288. & *suiv.*
- Siege de Chartres, 2. t. 306
- Siege de Rouën, 2. t. 335
- Sixte V. Pape. Sa naissance, sa fortune, & son genie,  
 1. t. 122. & *suiv.*
- Rebute d'abord les Ligueurs, 1. t. 123
- Sa Bulle d'excommunication contre le Roy de Na-  
 varre & le Prince de Condé, 1. t. 125
- Ce que les Catholiques disoient contre cette Bulle,  
 1. t. 126. & *suiv.*
- Les écrits qu'on fit contre elle, 1. t. 127. & *suiv.*
- La Protestation du Roy de Navarre, qu'il fit affi-  
 cher dans Rome contre cette Bulle, 1. t. 130. 131
- Il louë la générosité de ce Roy, 1. t. 132
- Il envoye aux Galeres des Cordeliers qui avoient  
 presché contre luy, 1. t. 321
- Ils envoient l'épée benite au Duc de Guise après  
 la défaite des Reîtres, 1. t. 323
- Son ressentiment, & la colere où il se mit pour  
 le meurtre du Cardinal de Guise, 2. t. 101
- Il suspend toutes les expeditions pour les Benefices  
 jusqu'à ce que le Roy ait envoyé demander son  
 absolution, 2. t. 102
- Il fait afficher à Rome un Monitoire contre luy,  
 2. t. 108
- Il déclare au Cardinal de Joyeuse son sentiment  
 contre la Ligue & contre les Guises, 2. t. 105
- Il refuse l'absolution au Roy, s'il ne luy remet  
 entre les mains les Prélats prisonniers, 2. t. 185
- Son foudroyant Monitoire contre le Roy, 2. t. 188
- Il envoye en France le Legat Caïetan pour faire  
 élire un Roy Catholique, 2. t. 243
- Il se desabuse en faveur du Roy, 2. t. 311
- Il menace l'Ambassadeur d'Espagne de luy faire  
 trancher la teste, 2. t. 315

# T A B L E

Sa mort,	<i>là mefme.</i>
La Sorbonne. Son éloge,	1. t. 317
La faction des Ligueurs y prévaut fur les bons Docteurs,	1. t. 317
Fait un méchant Decret contre les Rois,	1. t. 319
En fait un, par lequel on déclare qu'on eft delivré du ferment de fidelité qu'on a fait au Roy Henry III.	2. t. 118. & <i>fuiv.</i>
Les maux incroyables que caufa ce malheureux Decret,	2. t. 121. & <i>fuiv.</i>
Elle en fait un autre, où elle déclare qu'on ne peut prier Dieu pour luy à la Mefle,	2. t. 186
Son Decret contre Henry de Bourbon,	2. t. 252. 253
Autre Decret contre luy durant le fiege de Paris,	2. t. 292
Les pernicieufes suites de ce Decret,	2. t. 293
Elle déclare nuls tous les Decrets qu'elle avoit faits durant la Ligue,	2. t. 439. & 440

## T

<b>T</b> RAITE de la Ligue fait à Peronne,	2. t. 467
Traité du Duc de Guife avec Dom Jean d'Autriche,	1. t. 21
Traité des Chefs de la Ligue avec le Roy d'Espagne,	1. t. 91
Traité de Nemours favorable aux Ligueurs,	1. t. 112
Traité du Duc d'Espemon avec l'armée des Reitres,	1. t. 307. & <i>fuiv.</i>
Traité du Roy avec les Seigneurs de la Ligue,	2. t. 60
Traité du Roy avec le Roy de Navarre contre la Ligue,	2. t. 155. & <i>fuiv.</i>
Traité du Duc de Mayenne,	2. t. 452. & <i>fuiv.</i>
Traité du Duc de Mercœur,	2. t. 458. & <i>fuiv.</i>
Louis de la Trimouille Chef de la Ligue dans la Touraine & dans le Poitou,	1. t. 43. 44
Claude de la Trimouille fe fait Huguenot, & pourquoy,	1. t. 141
Se fait du logement de Coutras,	1. t. 204
Son coutage & fa valeur en cette bataille,	1. t. 218. & <i>fuiv.</i>
Charlotte Catherine de la Trimouille fe fait Huguenote, & époufe le Prince de Condé,	1. t. 141. 142
Henry de la Tour, Viconte de Turenne, se joint au	

# D E S M A T I E R E S.

Mareschal de Damville dans le parti des Mécontents,

1. t. 9

Sa réponse audacieuse à la Conference de Saint Brix,

1. t. 164

Il amene un grand renfort au Roy de Navarre,

1. t. 199

Combat fort vaillamment à la bataille de Coutras,

1. t. 219

Est fait Mareschal de France, Duc de Bouillon, &

Prince de Sedan,

2. t. 334

Il prend Stenay la veille de ses nocces,

2. t. 335

## V

**L**E fleur de Ville-Roy Secretaire d'Etat sous Henry III.

2. t. 64

Il entre dans la Ligue pour servir l'Etat,

2. t. 244

Son éloge,

2. t. 245

Le bon conseil qu'il donne à M. de Mayenne,

2. t. 97. 98

Henry IV. l'oblige à demeurer auprès du Duc de Mayenne,

*là-mesme.*

Sa Conference avec du Pleffis-Mornay pour la paix,

2. t. 348. & *suiv.*

Vimory. Description du combat qui s'y fit,

1. t. 275.

& *suiv.*

Le fleur de Vins commandant la Cavalerie-Legere du

Duc de Guise va reconnoistre les Reitres dans leurs logemens aux environs d'Auneau,

1. t. 288

Commande les Chevaux-Legers au combat d'Auneau,

1. t. 292. 296

Il donne avis au Duc de Guise de ne se pas fier au Roy,

2. t. 82. 83

Pourquoy il se donna au Duc de Guise, & comment il se fit Chef de la Ligue en Provence,

2. t. 150. & *suiv.*

Le Marquis de Vitry, après la mort de Henry III. se jette dans le parti de la Ligue,

2. t. 218

Il se remet le premier de tous dans l'obéissance après la conversion du Roy,

2. t. 439

F I N.

---

## PRIVILEGE DU ROY.

**L**OUIS PAR LA GRACE DE DIEU  
ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amez & feaux Conseillers les  
Gens tenans nos Cours de Parlement, Maistres des Requestes ordinaires de nostre Hof-  
tel, Baillifs, Senéchaux, Prevosts, leurs  
Lieutenans, & à tous nos Justiciers & Of-  
ficiers qu'il appartiendra, SALUT. Nostre  
cher & bien-ame le sieur Maimbourg, qui a  
depuis quelques années donné au public plu-  
sieurs Histoires, qui font un corps tres-con-  
siderable, Nous a fait représenter qu'il a  
composé nouvellement celle de la Ligue, &  
Nous a tres-humblement suppliez de luy ac-  
corder nos Lettres de Privilege, tant pour  
imprimer ladite *Histoire de la Ligue*, que  
pour reimprimer *tous ses autres Ouvrages* cy-  
vant imprimez avec approbation & permission.  
Nous, pleinement informez de l'estime que  
les Scavans font des Ouvrages dudit sieur  
Maimbourg, & voulant le traiter favorable-  
ment, luy avons permis & permettons par  
ces Presentes de faire imprimer l'*Histoire de  
la Ligue* qu'il a nouvellement composée,  
& *tous ses autres Ouvrages* cy-devant im-  
primez avec approbation & permission, en  
un corps, ou separément, en telle forme, &  
de tel caractere qu'il voudra, les faire vendre  
& débiter en tous lieux de nostre Royaume,  
Pais,

Pais, Terres & Seigneuries de nostre obéissance, & ce durant le temps & espace de dix années consecutives, à compter du jour que chacun desdits Ouvrages sera achevé d'imprimer pour la première fois en vertu des Presentes. Faisons tres-expresses inhibitions & défenses à tous Imprimeurs & Libraires, & à toutes personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, autres que l'Imprimeur que ledit sieur Maimbourg aura choisi, & à qui il aura cédé son droit, d'imprimer ou faire imprimer aucun des Ouvrages dudit sieur Maimbourg, sous quelque prétexte que ce soit, mesme d'en vendre d'impression étrangere, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de dix mille livres d'amende payable sans déport par chacun des contrevenans, applicable un tiers à Nous, un tiers à l'Hospital Général de nostre bonne Ville de Paris, & l'autre tiers à l'Imprimeur que l'Exposant aura choisi, & de tous dépens, dommages & interests, mesme de punition corporelle. A condition qu'il sera mis deux Exemplaires de chacun desdits Ouvrages dans nostre Bibliotheque publique, un en celle du Cabinet de nos Livres en nostre Chasteau du Louvre, & un en celle de nostre cher & feal Chevalier le sieur le Tellier Chancelier, Garde des Sceaux de France, avant que de les exposer en vente, à peine de nullité des Presentes; du contenu desquelles vous mandons faire jouïr l'Exposant, ou l'Imprimeur à qui il aura cédé son droit, pleinement & paisi-

blement, sans souffrir qu'il leur soit donné aucun trouble. Voulons qu'en mettant au commencement ou à la fin de chacun desdits Ouvrages un Extrait des Presentes, elles soient tenuës pour deüement significées, & que foy soit ajoutée aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires comme à l'original. Mandons au premier nostre Huissier ou Sergent sur ce requis, faire pour l'exécution des Presentes tous exploits de saisie & autres actes necessaires sans demander autre permission, nonobstant Clameur de Haro, Chartre Normande, & autres Lettres à ce contraires : C A R. tel est nostre plaisir. D O N N E' à Paris le vingt-neuvième May, l'an de grace mil six cens quatre-vingts-trois, & de nostre Regne le quarante-unième. Signé, Par le Roy en son Conseil, JUNQUIERES.

Et plus bas est écrit : *Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris ce neuvième Juin mil six cens quatre-vingts-trois.* Signé, C. A N G O T, Syndic.

Et plus bas est encore écrit : *Je cede le present Privilege au sieur Mabre-Cramoisy, Fat à Paris le premier Juin mil six cens quatre-vingts-trois.* Signé, M A I M B O U R G.

L'Histoire de la Ligue a esté achevée d'imprimer pour la premiere fois le quinzième Octobre mil six cens quatre-vingts-trois.